

Bibliothèque(s)

53/54

DÉCEMBRE
2010

SERVICES

SERVICE PUBLIC

Éditorial, par Pascal Wagner **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** La notion de service public, par Pierre Bauby **8**
Bibliothèque, politiques publiques, service public, par Dominique Lahary **11** Nouveaux services aux publics, nouvelles compétences, par
Raphaëlle Gilbert et Fabrice Chambon **18** Service public et personnel des bibliothèques, par Matthieu Rochelle et Dominique Lahary **21** L'irruption de l'utilisateur
concret, par Claude Poissenot **24** La charte maîtresse. La charte de lecture publique de Clermont Communauté, par Dominique Mans **28** Les
horaires d'ouverture des bibliothèques, par Jean-François Jacques **33** La gratuité, si loin, si proche, par Olivier Ploux **39** L'utilisateur, le bibliothécaire
et l'automate, par Sylvie Cordier **44** La RFID en questions, par Pièces et Main d'œuvre **48** Externaliser le cœur du métier ? La sous-traitance des
acquisitions en débat, par Lucie Mailland **52** Lecture numérique en bibliothèque ? Expérimental, mon cher Watson, par Michel Fauché **59** L'affaire
Google, par Dominique Lahary **62** Appréhender le droit d'auteur en service public, par Lionel Maurel **64** La médiathèque, c'est ce qu'on ne peut
pas faire sur le web, par Gilles Rettel **67** Sensibiliser au service public dans la formation des bibliothécaires, par Josette Granjon, Cécile Trévian et
Angel Clemares **70** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Confiance, écoute et respect : la recette réussie d'une collaboration entre élus et bibliothécaires ?, par Philippe
Pineau, Viviane Olivier et Agnès Gastou • Les bibliothèques à l'heure du numérique : évolution des publics et des services, par Céciles Arènes • Sur la piste de l'interculturel dans
l'Oklahoma d'Obama, par Nathalie Erny **74** Reportage • « Accès libre au savoir – promouvoir un progrès durable », par Annick Guinery, Amandine Jacquet et Cécile Trévian **87**
Bibliomonde • Les bibliothèques suédoises : une longue histoire, par Annick Guinery **93** Espaces et architecture • La Bibliothèque multimédia intercommunale à Guéret,
par Marie-Pascale Bonnal **96** Hors les murs • La mise en réseau des bibliothèques du nouveau centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville (54), par Marie-Odile Fiorletta **99**
Paroles d'éditeur • L'Atelier des Grames, du texte à l'extase matérielle, entretien avec Anik Vinay **103** Le billet des hybrides • La formation des usagers des bibliothèques
publiques aux outils informatiques est une nécessité, par Elizabeth Ravoux **107** Les bibliothèques exposent **110** Notes de lecture • Histoire des bibliothèques
françaises • Psaumes. Chants de l'humanité • La passion de Tony Soprano • À Werner Schroeter, qui n'avait pas peur de la mort **111**

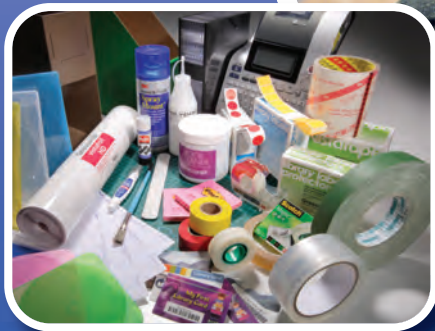
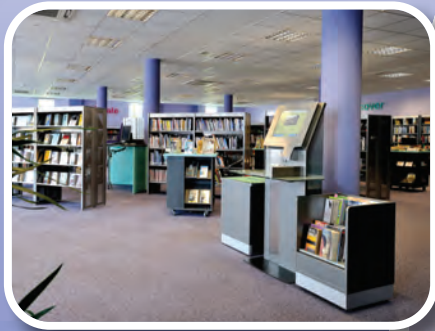
DEMCO®

Votre partenaire spécialiste des bibliothèques

• *Un savoir-faire de plus de 100 ans*

• *Des milliers de produits spécialisés*

• *La qualité, notre priorité*



www.demco.fr



Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Pascal Wagner

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr.

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet, Danielle Chantereau, Grégory Colcanap, Bernard Démay, Bernard Huchet, Jean Mallet, Caroline Rives, Pascal Wagner.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot@gmail.com
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chantereau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchantereau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2010
emilia@abf.asso.fr / 01 55 33 10 36
Individuel : 50 € – Collectivités : 100 €
France 100 € – Étranger 110 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépôt légal : décembre 2010

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
**REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture :
© Dominique Lahary.

Éditorial

Le comité de rédaction de *Bibliothèque(s)* a proposé au Bureau national fraîchement élu de prendre en charge un dossier de *Bibliothèque(s)* sur un sujet qui ne manque pas de poids : le service public !

Il nous appartenait à partir d'une trame composée par le comité d'intervenir en donnant « la position de l'ABF » sur un certain nombre de points.

Nous nous sommes refusés à donner de notre seule autorité « la » position de l'ABF sur des questions qui font parfois débats entre nous et n'ont pas forcément été tranchées dans un vote formalisé au sein de nos instances. Au demeurant, nous avons écrit dans le rapport d'activité que l'assemblée générale de l'ABF a bien voulu adopter à Tours le 21 mai 2010 cette phrase à laquelle nous tenons : « *L'ABF n'est pas l'association de ceux qui pensent comme le Bureau national et la diversité des points de vue y est naturelle et nécessaire.* »

Il y a eu et il y aura naturellement des positions assumées comme telles, régulièrement adoptées dans le cadre des instances régulières de l'association (assemblée générales nationales ou régionales, conseils d'administration régionaux, conseil national). Mais cela n'empêche pas de respecter la diversité des points de vues, mêmes minoritaires, et n'oblige pas à considérer qu'à tout instant « l'ABF » a une position sur tout.

Le remarquable sujet choisi par le comité de rédaction de notre revue doit être l'occasion de stimuler la réflexion individuelle et collective sur cette incontournable question, prélude à des choix assumés.

C'est pourquoi le Bureau national vous propose de vous emparer de ce numéro pour débattre de ces questions, d'identifier celles sur lesquelles des positions doivent être arrêtées et assumées et de proposer peut-être la matière à un deuxième épisode de ce dossier dans lequel nous ne pouvions, bien sûr, prétendre épuiser la question ni même seulement embrasser l'ensemble des problématiques proposées par le comité de rédaction.

DOMINIQUE LAHARY
Vice-président de l'ABF

Au sommaire des prochains numéros de *Bibliothèque(s)*

- n° 55 : Pays nordiques – 15 mars 2011
- n° 56 : Nord-Pas-de-Calais – 10 juin 2011
- n° 57 : Univers polar – 30 juillet 2011
- n° 58 : La formation des usagers – 15 octobre 2011
- n° 59/60 : Vues de l'Étranger – 30 décembre 2011

Sommaire

4 Bibliobréves

Dossier **SERVICE PUBLIC**

- 8 La notion de service public, par PIERRE BAUBY
- 11 Bibliothèque, politiques publiques, service public par DOMINIQUE LAHARY
- 18 Nouveaux services aux publics, nouvelles compétences,
par RAPHAËLE GILBERT et FABRICE CHAMBON
- 21 Service public et personnel des bibliothèques,
par MATTHIEU ROCHELLE et DOMINIQUE LAHARY
- 24 L'irruption de l'usager concret. Du « service public » aux « services
aux publics » , par CLAUDE POISSENOT
- 28 La charte maîtresse. La charte de lecture publique de Clermont Communauté,
par DOMINIQUE MANS
- 33 Les horaires d'ouverture des bibliothèques. Un service public de la culture,
par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
- 39 La gratuité, si loin, si proche, par OLIVIER PLOUX
- 44 L'usager, le bibliothécaire et l'automate, par SYLVIE CORDIER
- 48 La RFID en questions, par PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE
- 52 Externaliser le cœur du métier ? La sous-traitance des acquisitions en débat,
par LUCIE MAILLAND
- 59 Lecture numérique en bibliothèque ? Expérimental, mon cher Watson,
par MICHEL FAUCHIÉ
- 62 L'affaire Google, par DOMINIQUE LAHARY
- 64 Appréhender le droit d'auteur en service public, par LIONEL MAUREL
- 67 La médiathèque, c'est ce qu'on ne peut pas faire sur le web, par GILLES RETTEL
- 70 Sensibiliser au service public dans la formation des bibliothécaires,
par JOSETTE GRANJON, CÉCILE TRÉVIAN et ANGEL CLEMARES

Liste des annonceurs

- Demco 2^e de couverture
- ABIS 3^e de couverture
- Serda/Archimag 4^e de couverture
- Electre p. 31
- STPI p. 32
- Association BEDE p. 41
- ABIS p. 43

Actualités de l'ABF

- 74 *Les gens. En bref*
- 76 Confiance, écoute et respect : la recette réussie d'une collaboration entre élus et bibliothécaires ?, par PHILIPPE PINEAU, VIVIANE OLIVIER et AGNÈS GASTOU
- 80 Les bibliothèques à l'heure du numérique : évolution des publics et des services, par CÉCILES ARÈNES
- 84 Sur la piste de l'interculturel dans l'Oklahoma d'Obama, par NATHALIE ERNY

Reportage

- 87 « Accès libre au savoir – promouvoir un progrès durable », par ANNICK GUINERY, AMANDINE JACQUET et CÉCILE TRÉVIAN

Bibliomonde

- 93 Les bibliothèques suédoises : une longue histoire, par ANNICK GUINERY

Espaces et architecture

- 96 La Bibliothèque multimédia intercommunale à Guéret, par MARIE-PASCALE BONNAL

Hors les murs

- 99 La mise en réseau des bibliothèques du nouveau centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville (54), par MARIE-ODILE FIORLETTA

Paroles d'éditeur

- 103 L'Atelier des Grames, du texte à l'extase matérielle, entretien avec ANIK VINAY par JEAN GABRIEL COSCULLUELA

Le billet des hybrides

- 107 La formation des usagers des bibliothèques publiques aux outils informatiques est une nécessité, par ELIZABETH RAVOUX

110 Les bibliothèques exposent

Notes de lecture

- 111 *Les bibliothèques dans le monde*
Histoire des bibliothèques françaises, par SUZANNE MALLET
- 112 *Histoire du livre, livres d'histoire*
Psaumes. Chants de l'humanité, par PHILIPPE LEVREAUD
- 112 *Premiers pas*
La passion de Tony Soprano et À Werner Schroeter, qui n'avait pas peur de la mort, par PHILIPPE LEVREAUD

Les opinions exprimées dans Bibliothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **12 janvier, Paris (75)** : « Pour que vive la culture haïtienne », concert en soutien à l'action de BSF en Haïti, au New Morning avec The Groove Cabinet, Jacques Schwarz-Bart et Stéphanie McKay. Rens./rés. : 01 43 25 75 61 / 12janvier@bibliosansfrontieres.org

• **15 janvier, Angers (49)** : Bibcamp à la BU d'Angers. Inf. : <http://bibcamp2011.wordpress.com>

• **10 février, Paris (75)** : Colloque « Catégoriser : la limite des ordres, le désordre des limites », 2 tables rondes (avec Bernard Guéguen, Françoise Lévie et Dominique Lahary, puis Benoît Thieulin, Étienne Klein et Pierre Fuzeau) et interventions en une demi-journée organisée par le laboratoire d'études et prospectives du groupe Serda (Archimag) et l'Université la Sorbonne-Paris IV à l'Espace Malesherbes Paris XVII^e. Rens. : 01 44 53 45 00 / www.serda.com

• **14 mars, Aubagne (13)** : « Nouvelles migrations : quelles ressources et quelle médiation dans les bibliothèques ? », journée professionnelle à la médiathèque. Rens. : marinette.volpini@mairie-aubagne.com ou cecile.durand@mairie-aubagne.com Tél. 04 42 18 19 90 Progr. complet : <http://mediatheque.aubagne.fr>



1. Bernard, Avenue Friedland ;
2. Bolek, place Franz Liszt ;
3. Pascal, Place Gambetta.

En vrac

■ JUSQU'AU COU

« Dans le réel ! Bande dessinée et questions de société » : stage de découverte ou approfondissement de leurs connaissances du 9^e Art. Au programme : panorama des questions de société dans la bande dessinée adulte et jeunesse, rencontres avec des auteurs ayant traité de sujets de société et une demi-journée consacrée aux questions professionnelles du désherbage et de la médiation en bibliothèque. Ce stage alternera conférences et tables rondes sur ces sujets, animées par des spécialistes, des auteurs et des éditeurs. Rens., inscr. : Virginie Berger. Tél. 05 45 38 65 65 (poste 6540) / VBerger@citebd.org

■ ART D'AMÉRIQUE

Une collection européenne unique entièrement dédiée



à l'art des États-Unis, du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1980, s'enrichira ce printemps de 2 000 volumes supplémentaires. Il s'agit de la bibliothèque de la fondation Terra, ouverte au public depuis l'automne 2009. Elle recevra un legs de Roger B. Stein, professeur d'histoire de l'art à l'université de Virginie. La bibliothèque offre une salle de lecture aux étudiants, enseignants et chercheurs pour la consultation sur place (mardis et jeudis, sur rdv). Son catalogue est accessible en ligne : <http://catalogue.terra.biblioblog.com/> Rens. : Tél. 01 43 20 82 65 / library@terraamericanart.eu Terra Foundation for American Art Europe, 29, rue des Pyramides – 75001 Paris. Tél. 01 43 20 67 01 / Fax 01 40 20 49 88 www.terraamericanart.org/europe/library

■ SUR LE PAVÉ LES PAGES

Au contact du lecteur, en horaires étendus, dans une « salle Actualités » hors les murs en pleins vents, à même le macadam, le kiosquier est une espèce en voie de disparition. Le photographe Pierre-Anthony Allard, ancien directeur artistique des Studios Harcourt, les a mis en boîte pour son « Hommage aux kiosquiers de Paris », exposition encore visible jusqu'au 31/01 (lundi au vendredi, de 10h à 18h) au Press Club de France, Hôtel Pullman, 8-12 rue Louis Armand – Paris, XV^e.



■ UN BUREAU POUR L'IABD

Jusqu'ici demeurée à l'état de regroupement informel, l'Interassociation archives bibliothèques documentation (IABD) qui était active depuis 2003 s'est dotée, le 4 octobre dernier, d'une personnalité juridique. Elle y a gagné trois points de suspension : IABD... Son bureau a été élu en assemblée générale : Dominique Lahary (*président*, ABF), Michèle Battisti (*vice-présidente*, ADBS), Jean-Philippe Legois (*secrétaire*, AAF), André-Pierre Syren (*secrétaire-adjoint*, ADBGV), Michel Fauchié (*trésorier*, ADDNB), Lætitia Bontan (*trésorière-adjointe*, ADBDP). Rappelons que les 15 membres fondateurs en sont : l'AAF, l'ABF, l'ACIM, l'ADBDP, l'ADBGV, l'ADBU, l'ADBS, l'ADDNB, l'ADRA, l'AIBM-France, l'AURA, le CFI-bd, la FADBEN, la FULBI et Interdoc. www.iabd.fr

■ LE CNL FAIT SES COMMISSIONS

Le CNL a mis en place une nouvelle commission « Économie numérique ». Composée de 13 membres, elle s'est réunie pour la première fois le 22 octobre dernier. Après une phase expérimentale de trois ans (2008/2010). Pour son président, Jean-François Colosimo, « soutenir les efforts d'investissement des éditeurs, c'est accompagner

le développement d'une économie d'avenir dans une société où les pratiques de lecture sont en pleines mutations. Afin que la diversité culturelle de l'offre soit garantie, le CNL soutient résolument au travers de dispositifs adaptés et évolutifs et dans le respect de ses missions, toutes les initiatives, petites ou grandes, qui concourront au plein essor du livre numérique. »

La Commission Économie numérique : François Maillot (président, La Procure), Yves Alix (BnF), Hervé Bienvault (Aldus conseil), Xavier Cazin (Immatériel.fr), Alban Cerisier (Gallimard), Virginie Clayssen (Éditis, pdte de la commission numérique du SNE), Catherine Cussigh (Hachette Livre), Jean-Christophe Delpierre (Médiatoon), Michel Fauchié (BM de Toulouse, ADDNB), Patrick Gambache (Flammarion), Rémi Gimazane (MCC – Direction générale des médias et des industries culturelles, service livre et lecture), Thierry Lecompte (Librairie L'appel du livre), Nicolas Roche (éditions du Centre Georges Pompidou).

■ TRÉSOR ENGLOUTI

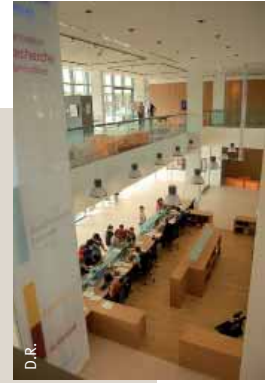
Le conseil général de Seine-Saint-Denis et la ville de Bobigny étaient restés silencieux tout l'automne, la nouvelle est finalement tombée le 15 décembre : malgré les nombreux soutiens qui s'étaient manifestés, le conseil général, principal financeur (à 70%) du fonctionnement de Livres au trésor, n'étant pas revenu sur sa décision de supprimer sa subvention versée à la ville de Bobigny, celle-ci a donc décidé de fermer Livres au trésor. Après

■ PRIX LIVRES HEBDO

C'est parmi 73 dossiers envoyés par 41 bibliothèques de lecture publique que le jury de *Livres Hebdo* a élu la médiathèque André Malraux de Béziers (1^{er} Grand prix), la médiathèque-centre social Yves Coppens de Signy-l'Abbaye (Coup de cœur du jury), la médiathèque



La Médiathèque André Malraux de Béziers



La Médiathèque Yves Coppens.



Vue intérieure et espace BD de la Médiathèque d'Anzin



Lire à la plage en Seine-Maritime.

d'Agneaux (Meilleur accueil), la médiathèque d'agglomération Pierre Amalric d'Albi (Meilleure animation), la médiathèque d'Anzin (Plus bel espace intérieur) et la BDP de Seine-Maritime

(Innovation). Les prix ont été remis le 9 décembre lors d'une cérémonie qui s'est tenue à la Bibliothèque Mazarine.

Nos félicitations à tous, et notamment à Evelyne Didier (Béziers), François Navarro (BDP 76) et Anne Verneuil (Anzin), tous trois membres de l'ABF.

22 ans au service de la lecture publique en Seine-Saint-Denis et du développement de la littérature jeunesse, Livres au trésor cesse ses activités à la fin de ce mois. L'équipe, le centre de ressources (80 000 ouvrages et un accompagnement personnalisé), des outils professionnels (sélections annuelle de nouveautés et de CD, etc.) diffusés gratuitement dans les collèges, écoles, lieux petite enfance et le site internet ont été rayés d'un trait de plume. Les bibliothèques Jeunesse de Seine-Saint-Denis en mesurent déjà les conséquences dans leur travail au quotidien ! Ce

tsunami a déjà emporté le CIELJ, son site, Ricochet, en septembre et Aneth (Aux nouvelles écritures théâtrales).

■ AU FILL DES SIGNATURES

« Trente ans après les premières décentralisations, l'existence des politiques du livre et de la lecture publique de l'ensemble des collectivités est remise en question. Annoncer qu'on ne touchera pas au maintien de la compétence générale en matière culturelle sans donner les moyens de l'exercer, c'est porter un coup fatal à l'action culturelle sans en assumer la responsabilité.

En effet : si les financements de l'action culturelle des collectivités ne sont pas garantis, si celles-ci sont contraintes de se cantonner à leurs compétences légales, le résultat sera le même : les politiques du livre se déliteront. » C'est « pour maintenir la création, la production, la diffusion et la médiation du livre et de la lecture, dans toute leur diversité et sur tous les territoires » que la Fill engage à signer sur son site le *Manifeste pour le livre et la lecture*.

Voir également le communiqué de l'ABF p.72 www.fill.fr/fr/manifeste?nl=22



► 9



► 19





► 35



► 47



► 53



► 59

Service public

L'inscription des missions de la bibliothèque dans le champ du service public, tenue pour acquise et chère à tous les professionnels, est certes légitime, mais suppose la pleine conscience d'un arrière-plan complexe. Si chacun considère à part soi comme évidente la définition qu'il se donne du service public, l'explicitier suscite bien souvent des difficultés de tous ordres. C'est que cette notion est tout autant que le produit des scissions de l'Histoire, celui d'attendus philosophiques, parfois divergents, et de leurs traductions politiques.

Cette inscription repose sur le passage de la notion de besoin à celle d'intérêt général. Car c'est de l'intérêt général que se déduit l'exigence d'une égalité d'accès « aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société » défendue par le défunt Conseil supérieur des bibliothèques. Mais la notion d'intérêt général reposait elle-même sur une définition politique du citoyen abstrait des Droits de l'Homme. Avec l'affermissement de la démocratie et les progrès de l'individualisme moderne, cette conception d'un sujet rationnel abstrait a évolué vers la reconnaissance d'un sujet concret, être de désirs. Ainsi, la bibliothèque a-t-elle dû à son tour envisager d'offrir bien davantage que des outils pour la connaissance – l'*access to knowledge* de l'Ifla –, un « living room de la cité » ou « troisième lieu », après le domicile et le travail, un espace public où toutes sortes d'activités individuelles ou collectives, utilisant ou non les ressources documentaires, pourraient se dérouler, et notamment des activités de plaisir.

Un tel dossier ne pouvait donc se contenter de faire le point sur une notion abstraite, mais devait envisager comment celle-ci épouse le déferlement des nouvelles technologies, des nouveaux supports, l'évolution des usages qui en découlent, et confronter ceux-ci aux exigences universalistes du service public. Il constitue ainsi tout naturellement le pendant du dossier « Intimités » que *Bibliothèque(s)*¹ a consacré il y a tout juste un an à l'accueil et la prise en charge par la bibliothèque de ses usagers comme êtres de désir dans un espace public.

1. *Bibliothèque(s)*, n° 47/48, « Intimités », décembre 2009.

PIERRE BAUBY

Enseignant et chercheur en sciences politiques (Paris-8, IEP de Paris, CNFPT, Université de Lille-3)



La notion de « service public » relève d'une histoire, d'origines multiples et revêt des significations diverses qu'il convient de démêler car, au lieu de la définition traditionnelle française qui mêle le fonctionnel et l'organique, l'intégration européenne ne retient que la conception fonctionnelle, ce qui amène une véritable révolution copernicienne.

La notion de service public

S'il est une notion qui paraît consensuelle en France, c'est bien celle de « service public ». Elle est naturalisée et fait partie de notre patrimoine commun, indissociable de notre construction nationale. Pour autant, cette notion recouvre aujourd'hui une grande diversité de contenus et de références qu'il est nécessaire d'appréhender, tant le service public relève d'une construction historique et sociétale.

On en trouve les prémices dès l'Ancien Régime avec les infrastructures – routes et canaux –, les services régaliens – justice, sécurité extérieure et intérieure. Mais le « service public » est en fait le fruit de trois grandes périodes historiques :

- la Révolution française et les droits de l'Homme, fondateurs en particulier du principe d'égalité ;
- la montée des mouvements sociaux au XIX^e s. puis dans la première partie du XX^e s., qui débouche à la fois sur une série de solidarités sociales, territoriales et intergénérationnelles, avec aussi bien le développement de services de proximité (portés en particulier par le « socialisme municipal »), que la nationalisation de la SNCF en 1936 ;
- la Résistance et la Libération, qui se concrétiseront par la création de grandes entreprises publiques en charge des services publics nationaux (transports, énergie, communications).

QUELLE(S) DÉFINITION(S) ?

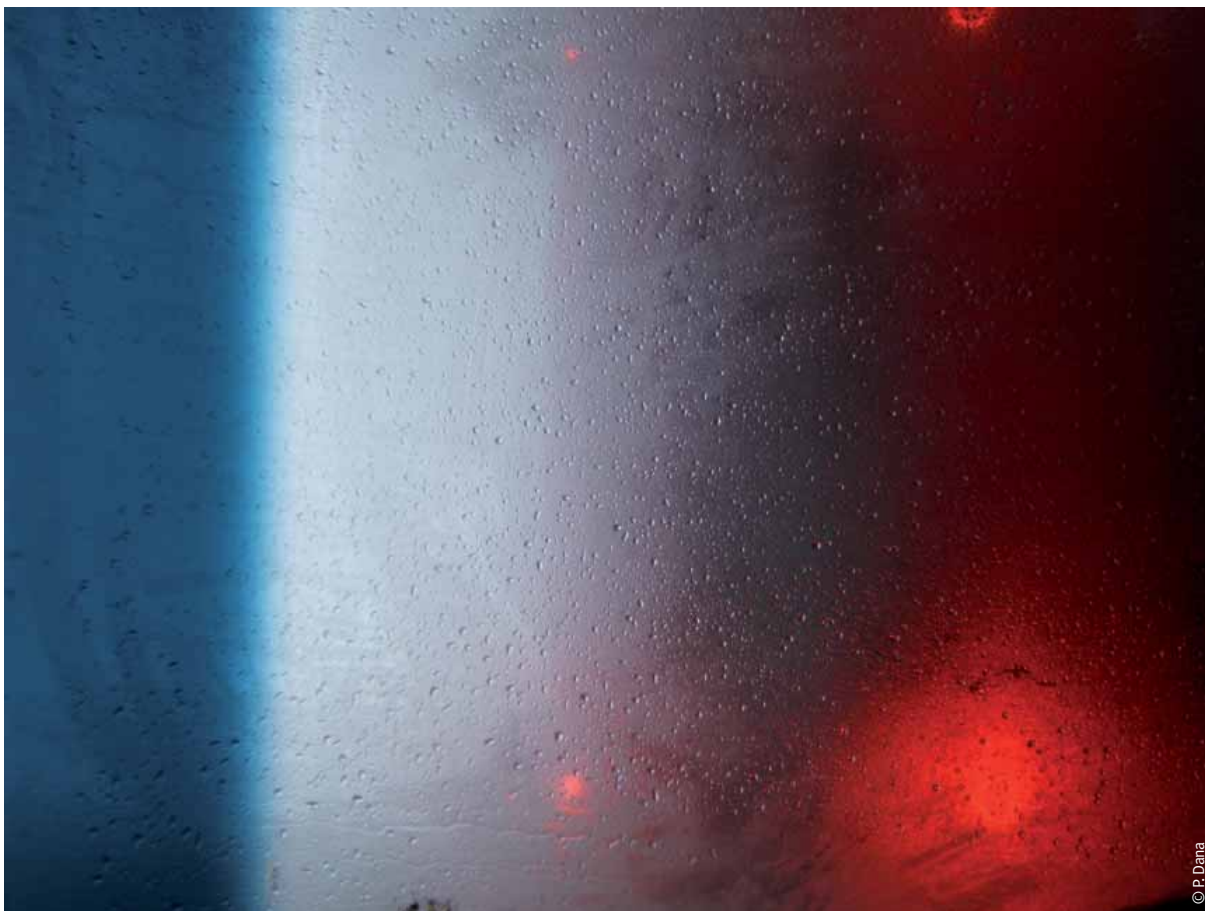
Coexistent en France trois grands modes de définition du service public, juridique, économique et politique, qui se chevauchent et s'entremêlent.

Dès la fin du XIX^e s. et au début du XX^e s., la jurisprudence du Conseil d'État forge les trois grands principes juridiques d'égalité, de continuité et d'adaptabilité qui devront s'appliquer à chacune des activités relevant du service public. Progressivement, des fondements économiques sont venus étayer cette conception : le service public remédie aux défaillances du marché – existence de biens publics, de monopoles naturels, de fortes externalités, prise en compte du long terme, investissements lourds, etc. Plus généralement, le service public comporte une forte référence politique : il relie efficacité économique et sociale, comporte une dimension de « contrat social », de « pacte social », de « modèle de société ». C'est une composante essentielle de la « solidarité », de la « cohésion économique, sociale et territoriale », du « lien social ».

Cette conception politique du service public est le fruit d'une large alliance forgée pendant la Résistance par la convergence de cinq démarches développées dans les années 1930. Outre les approches juridique et économique déjà évoquées, convergent les attentes des élus locaux, voulant l'obligation de desserte ou la péréquation tarifaire ; celles des personnels et des organisations syndicales revendiquant, du fait des missions qui leur étaient confiées, un statut « de droits et obligations » et la garantie de l'emploi ; et celles des usagers voulant disposer de services de qualité, disponibles pour tous et contrôlés par leurs représentants dans des associations d'usagers.

Dans son essence, le service public repose sur un trépied d'objectifs qui interagissent. À chaque niveau d'action publique (État, communes, collectivités territoriales et aujourd'hui l'Union européenne), il :

- garantit le droit de chaque habitant d'accéder à des biens ou services essentiels (droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, aux communications, à l'eau, à l'énergie, etc.) ;



© P. Dana

- construit des solidarités, développe le lien social, promeut l'intérêt général de la collectivité concernée, assure la cohésion économique, sociale et territoriale ;
- prend en compte le long terme et remédie aux défaillances du marché, investit pour créer les conditions d'un développement durable à la fois économique, social et environnemental.

DEUX CONCEPTIONS

Par-delà ce trépied de légitimité, coexistent, en France comme dans les autres pays européens, deux grandes conceptions des « services publics » (ou « services d'intérêt général » selon la terminologie européenne). D'une part, la conception fonctionnelle, qui met l'accent sur les objectifs, finalités, missions ou obligations de service public ; d'autre part, la conception organique, qui assimile le service public à l'entité publique qui en a la charge. La première laisse entière la question du statut, public, mixte ou privé, de l'opérateur, alors que la seconde conduit à faire sortir du champ du service public les secteurs gérés par des entreprises privées ou ayant fait l'objet de privatisations.

La conception fonctionnelle est la seule à être commune aux différents États européens. C'est elle qui a été retenue dès le traité de Rome de 1957 (invention de l'expression « services

d'intérêt économique général », insistance sur leur « mission particulière »). Elle s'impose aujourd'hui dans le cadre de la construction européenne et de l'« européanisation » progressive des services publics parce qu'elle fait référence à des objectifs qui font partie des « valeurs communes » des pays européens et parce qu'elle oblige, dans une démarche pragmatique, à clairement définir les finalités et missions pour lesquelles existent les services publics.

RÉPONDRE AUX BESOINS

La définition des missions du service public, sa réglementation, son organisation et sa régulation relèvent des autorités publiques, à tous les échelons d'organisation de la société (local, régional, national, aujourd'hui européen). Le service public est là pour répondre aux besoins sociétaux, aux besoins des utilisateurs (usagers, consommateurs, mais aussi activités économiques et sociales), des citoyens et de chaque collectivité à tous les niveaux d'organisation. Là est sa seule légitimité. Il doit donc s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, comme aux mutations technologiques, économiques, culturelles : il ne saurait y avoir de service public défini une fois pour toutes ou ancré dans des règles particulières.

Ces multiples dimensions font naturellement du service public un objet de débats et de controverses, d'autant que tous les acteurs n'ont pas les mêmes intérêts et que le service public renvoie à l'intérêt commun, général. Les orientations, choix et arbitrages qu'implique le service public supposent donc un réel débat démocratique continu. Le service public se situe au cœur du débat politique, il est la « chose publique » par excellence.

Traditionnellement, le recensement des besoins et des priorités, les arbitrages étaient en France du ressort exclusif du politique. Mais on voit bien aujourd'hui combien monte l'aspiration à d'autres formes de démocratie que la seule démocratie représentative pour répondre finement aux besoins, alors que la tradition française fonde la démocratie sur les élections des représentants. Les élus se conçoivent comme les seuls représentants légitimes des usagers-citoyens, les dépositaires de leur expression. Toute forme d'expression directe devient vite suspecte.

Cette conception traditionnelle est de plus en plus insuffisante aujourd'hui. Elle est insatisfaisante aux yeux de nos concitoyens qui attendent de leurs représentants politiques qu'ils jouent un rôle de facilitateurs dans le processus d'émergence et de concrétisation de l'intérêt général, dans l'expression des besoins et aspirations, dans le jeu d'expression démocratique en amont. Cette expression n'est pas un obstacle, mais tout au contraire un élément clé d'accomplissement de leur fonction.

Le rôle des autorités publiques et des élus est ensuite de définir et d'organiser les meilleurs moyens de leur satisfaction. Cela suppose aussi de mettre en œuvre des processus itératifs afin d'évaluer les décisions prises et de les adapter. Un réel service public ne peut exister sans évaluation.

L'expression démocratique des besoins et aspirations est un pré-requis pour tout service public. Elle suppose de rompre avec toute relation de type hiérarchique entre prestataire et destinataire et avec toute forme d'assistanat. Il s'agit d'encourager l'expression des utilisateurs par de multiples moyens à définir, qui peuvent être simples, tels des boîtes à idées, des cahiers d'expression, des lieux pour recevoir suggestions et plaintes, etc., avec transparence, ouverture et engagements de suivis. Et, sur ces bases, d'organiser des échanges et des débats ouverts.

Il s'agit de susciter l'expression préalable aux décisions de tous les « *stakeholders* »¹ au plan local et au niveau pertinent d'organisation du service. Certes, il existe déjà aujourd'hui une série d'organismes de concertation, mais il serait urgent d'en dresser un bilan sans complaisance avec tous les inté-

1. Expression anglaise qui peut se traduire par « parties prenantes » et qui s'oppose à l'expression « *shareholders* » qui désigne les seuls actionnaires.

ressés. Ces commissions sans pouvoir réel ne jouent dans les faits aucun rôle et ne sont souvent que de nouvelles structures bureaucratiques. Il faudrait qu'elles soient dotées de réels pouvoirs – auto-saisine, suspension de décisions, voire véto suspensif –, et que leurs membres soient élus, comme c'est le cas pour les conseils d'école.

Pour tous les services qui relèvent des régions, de l'État ou de l'Union européenne, il faudrait organiser des formes d'échanges entre les niveaux, de façon à rendre les services publics aux citoyens. Ceci implique de redéfinir les rôles et modes d'action des personnels des services publics, afin de les transformer en acteurs co-créateurs du service, en définissant clairement les objectifs du service, les marges de manœuvre et souplesses et d'organiser l'évaluation, l'« *accountability* », non comme contrôle bureaucratique, mais comme outil de qualité et d'efficacité du service.

Refonder le service public implique, aussi bien en France que dans l'Union européenne, d'opérer un véritable retournement de perspective, une « révolution copernicienne ». Il s'agit de (re-)définir le service public, non sur la base de principes abstraits et par en haut, mais en partant des droits fondamentaux de la personne et de leur garantie d'exercice, des besoins et aspirations des usagers, des citoyens et de la société, des solidarités à (re)construire. Ils sont la finalité du service public, le fondement de sa légitimité. ■

Pierre Bauby est président de l'association Reconstruire l'action publique (RAP : www.actionpublique.eu), expert auprès du Comité économique et social européen (CESE), conseiller du Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP). Il est également membre du conseil scientifique d'Europa. Il a publié : *L'État stratège*, Éditions ouvrières, 1991 ; *Le Service public – Un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Flammarion, 1997 ; *Reconstruire l'action publique. Services publics, au service de qui ?* Syros, 1998. – Ouvrages écrits en collaboration avec Jean-Claude Boual, *Les services publics au défi de l'Europe*, Les éditions ouvrières, 1993 et *Pour une citoyenneté européenne*, éd. de l'Atelier, 1994 ; avec Henri Coing et Alain de Toledo, *Les services publics en Europe. Pour une régulation démocratique*, Publisud, 2007 ; avec Hélène Pauliat, Michel Senimon et Frédéric Varone, *Services publics, concurrence, régulation : le grand bouleversement en Europe ?* PULIM, 2008. Pour une bibliographie de nombreux articles : www.actionpublique.eu/article_main.php

DOMINIQUE LAHARY
Vice-président de l'ABF
Bibliothèque départementale
du Val-d'Oise



Bibliothèque, politiques publiques, service public

Parapluie ou feuille de vigne ? Invoquée comme ultime justification ou soluble dans les métamorphoses de la réalité concrète, la notion de service public est à la fois trop embrassée et mal étreinte. L'efficacité de sa doctrine requiert certaine modestie, sens de la mesure et de l'adaptation.

Si le comité de rédaction de *Bibliothèque(s)* a décidé de consacrer un dossier au service public, c'est qu'il a pensé qu'il n'était pas le seul à penser que les bibliothèques étaient des services publics. Cela tombe *a priori* sous le sens. Et cela correspond assez bien à ce qu'on imagine de l'opinion courante des bibliothécaires, qui exercent dans leur grande majorité pour une collectivité publique. Cela mérite pourtant examen.

1. LA JUSTIFICATION PAR LA MISSION

• La bibliothèque citoyenne

On trouvera difficilement mention des bibliothèques chaque fois qu'il est question de la notion de service public, ou de service universel, dans le contexte européen par exemple puisqu'on évoque alors la distribution de l'eau, les télécommunications, les transports publics ou encore l'enseignement. C'est-à-dire des services qui constituent en quelque sorte les conditions préalables à la vie en société dans le contexte de notre époque.

Mais on peut penser qu'il en est un peu de même de la bibliothèque dans la mesure où elle offre des ressources sans lesquelles l'accès à la réflexion, au jugement personnel, serait plus difficile. C'est la fameuse formule de la *Charte des bibliothèques*¹ adoptée par le défunt Conseil supérieur des bibliothèques en 1991 : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.* »

1. Conseil supérieur des bibliothèques, *Charte des bibliothèques*, 1991. En ligne : <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html?q=autres-sites/csb/csb-char.html>. Le CSB a cessé de fonctionner en 2005.

De même, la dernière version du *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*², publiée en 1994, débute-t-elle par ces mots : « *La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information. La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.* »

En 1998, le rapport Rynänen au parlement européen³ disait à peu près la même chose en beaucoup plus de mots.

Par ces proclamations, on cherche à légitimer les bibliothèques en évoquant un besoin jugé fondamental de la société (la citoyenneté reposant sur l'indépendance de jugement) dont elle serait l'instrument.

2. *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, 1994, <http://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> ou http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html.

3. Rapport au parlement européen sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne par Mme Mirja Rynänen au nom de la Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias, 25 juin 1998, www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A4-1998-0248+0+DOC+XML+Vo//FR.

Micro-trottoir : la médiathèque dans le service public ?

« D'abord, elle doit accueillir avec neutralité le public. Aussi bien l'immigré roumain ne parlant pas français que l'amateur de musique classique qui cherche un requiem précis. Elle doit accueillir tous les publics y compris les personnes handicapées et là, il y a du travail... Elle prend déjà place dans le champ du service public en étant le lieu gratuit culturel le plus accessible géographiquement. Allez chercher un musée, une salle de spectacle dans certains quartiers ou villages où pourtant se trouve une bibliothèque !

Elle doit y prendre place encore davantage en étant l'endroit où chacun trouve ce qu'il cherche lors des moments importants de son existence : recherche ou perte d'un emploi, arrivée pour la première fois dans une ville (avec plans, explications, listes des différentes adresses utiles...), guide juridique ou technique lors d'un achat (maison, voiture, prêt bancaire) ou lorsqu'on lance des travaux (insister beaucoup plus sur les livres pratiques par exemple).

C'est une bibliothèque qui ne réfléchit plus à partir des collections et de leur nombre mais qui part des préoccupations des gens. Il faut créer des ateliers lorsqu'on constate les besoins évidents du public : ateliers informatiques de base, ateliers de langue française pour les étrangers, dirigés par des professionnels mais soutenus et accueillis par la bibliothèque.

En réalité il faut une « action sociale » des bibliothèques comme il y a une « action culturelle » des bibliothèques. Avec les mêmes moyens. Souvent des projets sociaux comme ceux cités sont refusés car on ne sait pas trop qui doit s'en occuper : les informaticiens, les bibliothécaires – est-ce une animation ?

De l'action culturelle plus en phase avec le monde contemporain : les animations doivent être orientées vers l'explication, la pédagogie. Les bibliothèques ont renoncé à expliquer le monde. Qui a invité un économiste pour expliquer la crise des sub-primes, la réforme des retraites ? Qui s'attache à faire un point sur les conflits (Irak, Afghanistan, RD du Congo) ? Qui évoque encore les religions ? Les bibliothèques sont un lieu neutre indemne des pressions des grands groupes. Elles doivent servir de références pour que l'utilisateur puisse développer sa réflexion.

Enfin et surtout, un service public s'attache à desservir le public le plus large possible. Or, on constate que seuls 17% des Français sont inscrits. Même en tenant compte des fréquentants, cela donne toujours grosso modo 70% de gens qui ne viennent pas. Est-ce à dire que ce n'est pas pour eux ? La première mission des bibliothèques est de reconquérir ce public perdu. Pour cela il faut travailler en collaboration avec les services géographiques de la ville, dresser des cartes de fréquentation pour cibler une communication qui leur soit destinée. Or, on se contente souvent de communiquer en direction des publics déjà acquis. »

Nicolas PINCK
Médiathèque Malraux
Communauté urbaine de Strasbourg
Propos recueillis par Janou Neveux

Or les bibliothèques ne servent pas seulement, loin s'en faut, à favoriser l'indépendance de jugement. Cela supposerait qu'une part significative de ses usagers les utilise pour se procurer des ouvrages propres à se forger une opinion personnelle de citoyen. Il est évident que nombre d'usagers utilisent les bibliothèques pour se procurer bien d'autres choses qui leur sont utiles ou leur font plaisir, sur tous supports. Et à supposer qu'ils consultent des ouvrages en rapport avec la citoyenneté, rien ne les empêche de se cantonner à ceux qui les enferment dans une opinion déjà acquise sans que jamais ils ne recherchent une indépendance de jugement.

Cela supposerait également que la bibliothèque soit la « porte locale d'accès à la connaissance », comme il est écrit dans le *Manifeste* de l'Unesco alors qu'il en existe bien d'autres, payantes ou non, publiques ou non.

• La bibliothèque de la connaissance et de la culture

« Accès à la connaissance » : le grand mot est lâché. Voilà une justification incriticable pour les bibliothèques d'enseignement et de recherche, mais aussi les bibliothèques publiques. Ajoutons-y l'accès à la culture, et le tableau est complet, qui fournit son lot de phrases définitives lors des inaugurations de bibliothèques ou des ouvertures de congrès.

La connaissance s'offre par diverses portes, parmi lesquelles les bibliothèques. S'offre n'est pas le mot : elle se conquiert, se construit. Le simple accès ne suffit pas. Les bibliothécaires ne font donc que contribuer à fournir de la matière, sous forme de collections et de ressources en ligne mais aussi de conférences, de débats, d'expositions. Ils peuvent aussi à l'occasion accompagner individuellement ou collectivement les usagers.

Maîtrisent-ils ces connaissances dont ils sont des portiers parmi d'autres ? Comment le prétendre ? Restons modestes et n'imaginons pas que nos acquisitions, nos sélections, sont à proprement parler des validations. Et étendons le spectre couvert : connaissance, savoir, information... Il est aussi question de technique, de savoir-faire (ne serait-ce qu'en cuisine ou jardinage), d'information pratique.

La culture non plus ne manque pas de portiers. Celle qui circule sur papier ou sur galette de 12 cm, et maintenant par leurs équivalents numériques, est proposée sur le marché et s'échange entre amis. Les gens y viennent s'ils veulent, quand ils veulent.

On a souvent imaginé qu'il revenait aux bibliothécaires de constituer une collection ordonnée d'œuvres sélectionnées pour que le public veuille bien s'en emparer, et le nom d'André Malraux a été associé à cette vision partagée par bien d'autres. On s'est aperçu que ce n'est pas si simple : voilà Malraux dépassé⁴. On ne vient pas aux œuvres sans médiation et la seule médiation des bibliothécaires souvent ne suffit pas. Quelles œuvres d'ailleurs ? Les cercles de légitimité s'entrecroisent, s'accumulent et en partie se succèdent. Le public lui-même en est porteur, dans sa diversité.

• La bibliothèque du loisir

Après la citoyenneté, la connaissance et la culture, il est fréquent qu'un quatrième larron s'invite dans les discours de justification de la bibliothèque : le loisir. Ce n'est pas nouveau : le terme figurait dans la première version du *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, publié en 1948⁵, et dans la seconde de 1972⁶. Il a disparu de la troisième en 1994⁷. Cet escamotage, à mon sens malencontreux, a été contredit dans le document intitulé *Services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'Ifla/Unesco* publié en avril 2001⁸.

Voici comment y sont définis « *Les buts de la bibliothèque publique* » : « *Les bibliothèques publiques ont pour objet principal de fournir des ressources et des services dans tous les types de médias pour répondre aux besoins des individus et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement personnel, ceci incluant la détente et le loisir. Elles jouent un rôle important dans le progrès d'une société*

4. Voir infra, Claude Poissenot, « L'irruption de l'usager concret. Du "service public" aux "services aux publics" », p. 24.

5. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001474/147487fb.pdf>.

6. <http://bbf.enssib.fr/consulter/image/bbf-1995-4-p13.jpg>

7. Abdelaziz Abid et Thierry Giappiconi, « La révision du manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques », *BBF*, 1995, t. 40, n° 4.

8. *Les services de la bibliothèque publique. Principes directeurs de l'Ifla/Unesco*, ABF, coll. « Médiathèmes », n° 3, 2002. En ligne : <http://archive.ifa.org/VII/s8/news/pg01-f.pdf>.

démocratique en donnant aux individus accès à une large gamme de savoirs, d'idées et d'opinions. »

Et voilà la détente et le loisir (« *recreation and leasure* » dans la version anglaise) enrôlés derrière la bannière du « développement personnel », autrement dit de l'épanouissement de l'individu. On lit, écoute, regarde, pour apprendre, se cultiver, mais aussi se distraire. Il n'y a pas d'un côté la culture et de l'autre la distraction et il n'est pas nécessaire d'appliquer systématiquement un filtre de légitimité culturelle pour décider si tel document est digne ou non d'une collection de bibliothèque.

Mais songeons également aux jouets et jeux (y compris vidéos) qui font dans d'autres pays comme l'Allemagne partie de l'offre habituelle des bibliothèques quand nous avons en France un réseau de ludothèques qui en est souvent séparé. Mais cela est en train de changer⁹.

Là encore, l'offre des bibliothèques n'a rien d'exclusif, mais elle peut être une source et un lieu parmi d'autres où se distraire ne veut pas forcément dire avoir cédé à l'enfer de l'*entertainment*. Et d'ailleurs, le jeu n'est-il pas une pratique culturelle ? La distinction ne fait pas toujours sens.

• La bibliothèque conservatrice

C'est la mission originelle des bibliothèques. Elle demeure et se renouvelle¹⁰. Elle s'étend à des entreprises de préserva-

9. Sur le jeu vidéo, voir le travail du groupe Bibliothèques hybrides de l'ABF et notamment le site www.jvbib.com et Céline Méneghin, « Des jeux vidéo à la bibliothèque », *BBF*, 2010, n° 3, pp. 56-60.

10. Voir le dossier « Nouveaux patrimoines » dans *Bibliothèque(s)* n° 52, octobre 2010.



tion pour la réutilisation pédagogique (c'est un des sens des projets régionaux de conservation partagée de la littérature pour la jeunesse¹¹) ou à une préservation pour le prêt qui permet de prolonger la disponibilité d'un titre au fur et à mesure que s'amenuise la justification de conserver un grand nombre d'exemplaires sur un espace géographique donné (c'est le rôle de la réserve centrale de la ville de Paris ou de la réserve départementale de prêt du Val d'Oise).

Cette mission prend même une nouvelle dimension avec la numérisation, qui réplique en quelque sorte le devoir de conservation dans l'univers numérique.

Voici un apparent monopole des bibliothèques, du moins de certaines d'entre elles, assuré en France par la loi sur le dépôt légal, qui remonte comme on sait à François I^{er}, et

11. Voir www.fill.fr/fr/plans_de_conservation_partagee_jeunesse_boite_a_outils.

Micro-trottoir : qu'est-ce que, pour vous, un service public de bibliothèque ?

« Question tellement évidente qu'on ne se la pose plus quand on travaille en bibliothèque depuis plus de trente ans, et pourtant... elle sous-tend toutes nos actions.

La bibliothèque est l'offre publique de lecture et d'accès à une grande variété de médias culturels et d'information, payée par nos impôts, quelle que soit la collectivité qui la finance. En échange, nous fournissons un service, mettre les documents que nous achetons ou conservons à disposition de cette collectivité, mais nous sommes aussi des médiateurs entre collections et publics, entre créateurs et publics. La bibliothèque est complémentaire des autres outils culturels qu'une nation met à la disposition de ses citoyens (musées, théâtres, concerts...) et en même temps c'est le fondement d'une société démocratique.

En ces temps de crise, d'augmentation de la pauvreté, de repliement sur l'individu, de baisse des budgets publics, elle est d'autant plus indispensable.

Ce service public doit se rendre de la façon la plus simple et la plus adaptée possible (conditions de prêt, horaires d'ouverture) en prenant en compte la grande variété de nos publics. De façon plus difficile à évaluer, nous défendons une idée de la culture, ouverte et conviviale, où chacun peut faire son chemin dans un lieu ouvert à tous.

À chacun dans sa bibliothèque de mettre les principes en œuvre. C'est notre responsabilité et c'est pourquoi j'ai choisi ce métier. »

Isabelle RAMON
Directrice de la BM de Colmar (68)
Propos recueillis par Janou Neveux



a été complété par le poids historique des confiscations révolutionnaires.

Ce n'est pas si simple. Parce qu'il existe toujours d'autres lieux ou organismes de conservation, comme l'Imec¹² pour les manuscrits. Et parce que la « grande numérisation »¹³ s'effectue, on le sait, en grande partie par le secteur privé. La question devient alors, pour la puissance publique, celle de la propriété des fichiers, de la liberté d'indexation, de la maîtrise des accès.

2. LA JUSTIFICATION PAR LE PUBLIC

• Tous les publics ?

Claude Poissenot explique dans ce dossier¹⁴ comment nous passons de l'usager abstrait au sujet concret. Il ne s'agit plus de se contenter de construire une offre en espérant que le public s'en emparera mais de reconnaître chacun dans sa singularité. J'ajoute qu'il est aussi permis de distinguer des groupes, des ensembles : de « segmenter », comme disent les gens de marketing, de « définir des publics cibles », pour parler la langue des politiques publiques.

Car, sans enfermer les individus dans ces groupes, comment ne pas se poser la question : « À qui profite la bibliothèque ? » L'enquête du Credoc de 1995¹⁵ l'a rappelé : elles touchent majoritairement les catégories moyennes et supérieures et les diplômés de l'enseignement supérieur (dont la part ne cesse d'augmenter dans la population). « Majoritairement » signifie qu'il y a bien des usagers de toutes catégories sociales et de tous niveaux scolaires, individuellement. Mais la pénétration dans ces catégories demeure inégale.

Or, l'offre documentaire, par sa constitution mais aussi son organisation et sa présentation, induit un public plutôt qu'un autre. J'ai naguère¹⁶ proposé cette formule : « *Si quiconque, entrant dans une bibliothèque, n'y décèle rien qui lui soit déjà familier, alors il lui est signifié, j'ose dire avec violence, que cet endroit n'est pas pour lui.* » Et au-delà de la collection, ceci concerne naturellement l'ensemble des locaux, de leur aspect extérieur à leur aménagement intérieur en passant par les services qu'ils proposent, mais aussi les usages qu'ils permettent de la propre initiative des gens.

12. Mémoires de l'édition contemporaine, www.imec-archives.com.

13. Lucien X. Polastron, *La Grande Numérisation. Ya-t-il une pensée après le papier ?*, Denoël, 2006, www.polastron.com/o2_livres/la_grande_numerisation.html.

14. Claude Poissenot, *art. cit.*

15. Bruno Maresca avec Françoise Gaudet et Christophe Evans, *Les Bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*, Éd. de la Bibliothèque publique d'information, 2007.

16. Dominique Lahary, « Pour une bibliothèque polyvalente : à propos des best-sellers en bibliothèque publique », *Bulletin d'informations de l'ABF* n° 189, 2000, www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-46645.

• Tous les besoins ?

Les usages, le mot est lâché. C'est que des publics s'emparent des bibliothèques pour en faire ce qu'ils veulent, ce qu'ils désirent, ce dont ils ont besoin.

C'est un des grands mérites de cette enquête du Crédoc¹⁷ que d'avoir quantifié le phénomène mal dit des « séjournants » sous le statut approximatif des non inscrits (qui, parmi les personnes fréquentant au moins une bibliothèque, représentaient 70% des inscrits en 2005 contre 35% en 1989). Les gens se sont emparés des lieux, qui se sont multipliés et agrandis, pour y faire toutes sortes de choses prévues ou non prévues.

Et voilà que se développe le thème des fonctions non documentaires de la bibliothèque¹⁸ ; qu'Olivier Tacheau parle de « construire une nouvelle forme d'utilité, qui ne serait pas seulement documentaire, mais sans doute plus large, et donc réinventer une visibilité autour de missions ou de fonctionnalités nouvelles clairement assumées »¹⁹.

Mais jusqu'où aller ? Faut-il répondre à tous les besoins, et faire tous les métiers ? Est-ce bien le rôle de la bibliothèque, est-ce bien à nous bibliothécaires de faire ceci ou cela, de permettre ceci ou cela ? Si les missions des bibliothèques s'étendent hors de leur lit d'origine, où s'arrêter ?

3. LA JUSTIFICATION PAR LA POLITIQUE

Il n'y a pas de réponse à cette question en dehors de la politique. De ce qu'on appelle curieusement les politiques publiques, entendant par là des politiques énoncées, énonçables, dont on peut rendre compte auprès des électeurs en termes d'objectifs, de moyens, de résultats.

La bibliothèque n'est qu'un outil parmi d'autres des politiques publiques locales et nationales, culturelles et éducatives. Et pas seulement culturelles et éducatives, justement : une municipalité peut se servir de la construction d'une nouvelle médiathèque pour dynamiser un quartier, déplacer un cœur de ville, se rendre compte que sa bibliothèque peut jouer un rôle dans ce qu'on appelle le « lien social »²⁰. « Instrumentalisation », dira-t-on ? Tant mieux ! La bibliothèque peut être un outil au service de politiques diverses. Dans la ville, le quartier, le vil-

17. Bruno Maresca, *op. cit.*

18. Xavier Galaup, *L'usager co-créateur des services en bibliothèques publiques*, diplôme de conservateur de bibliothèque, janvier 2007, www.ens-sib.fr/bibliotheque/documents/dcb/galaup-dcb15.pdf et www.xaviergalaup.fr/blog/2009/04/10/lusager-co-createur-des-services-en-bibliotheques-publiques. L'usager co-créateur des services en bibliothèque publique : l'exemple des services non-documentaires.

19. « La bibliothèque contre-attaque », texte l'intervention à la Journée d'étude ABF-Rhône-Alpes du 4/11/2010 à Chambéry, mis en ligne le 6/11/2010, <http://tacheau.wordpress.com/2010/11/06/la-bibliotheque-contre-attaque/>.

20. Cf. *infra*, Dominique Mans, « La charte maîtresse », pp. 28-32.

lage, sur le campus, la bibliothèque peut être d'utilité publique bien au-delà de ses missions les plus traditionnelles, les plus anciennes, celles qui correspondent le plus aux idées reçues.

Dès lors, toute activité, tout service entrant dans le cadre des politiques locales qui peut se dérouler à la bibliothèque est en soi légitime, sans qu'il soit besoin de se référer à la nature de la bibliothèque ou aux concours du métier de bibliothécaire. Mais cette extension des fonctions ne se fait sous le sceau d'aucune exclusivité. D'une commune à l'autre, l'aide aux devoirs, des ateliers numériques ou un club de lecture vont se dérouler à la bibliothèque ou ailleurs. Un des avantages de la bibliothèque est cependant d'être un lieu fédérateur et intergénérationnel, quand la concentration de ces activités dans des services spécialisés provoque un cloisonnement des publics : ici les adolescents, ailleurs le troisième âge ou les demandeurs d'emplois.

Il y a deux façons de concevoir une politique publique. Ou bien elle n'est définie qu'en haut, déclinée en objectifs, et l'évaluation consistera à savoir si les objectifs ont été remplis, tous les impacts observés étant jugés à cette seule aune : correspondaient-ils ou non aux objectifs ? Ou bien les évaluateurs ont l'humilité d'observer les impacts réels et d'accepter l'imprévu. On met en place un service, les gens en font un usage imprévu. Lequel peut à son tour être réinvesti dans les objectifs, si on le juge légitime. C'est ainsi que la politique se nourrit de la réalité. Et c'est ainsi que, par exemple, au-delà des *missions* prédéfinies des bibliothèques, on en découvre les *fonctions* réelles pour la population.

Enfin une politique du livre, nationale mais aussi locale, peut, au-delà des bibliothèques, s'intéresser aux auteurs, aux éditeurs, aux libraires (il n'est hélas plus temps, à de rares exceptions près, de soutenir les disquaires).

4. LA JUSTIFICATION PAR LE SERVICE PUBLIC

• Une co-responsabilité locale et nationale

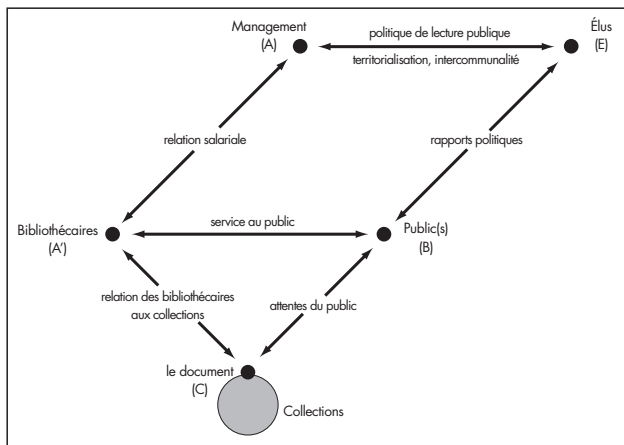
Mais, dira-t-on, ces politiques publiques, si elles sont définies par les décideurs – élus locaux, dirigeants universitaires depuis la mise en place de l'autonomie des universités –, sont soumises à variations et ne sont cohérentes ni dans le temps ni dans l'espace. Elles peuvent porter atteinte à des missions légitimes des bibliothèques. Il est vrai que cela s'est vu notamment dans des municipalités gérées par le Front national après les élections municipales de juin 1995.

C'est que les bibliothèques ne peuvent se développer qu'au risque des politiques publiques. Dans les années 1960 et 1970, des bibliothécaires ont proposé la mise en place d'un réseau national de bibliothèques publiques, sous l'appellation « biblio-

thèques de secteur »²¹. Ce projet était nécessairement étatique. Il n'a jamais vu le jour : pour le meilleur et pour le pire, ce sont les collectivités territoriales qui demeurent, sans obligation aucune (à l'exception des départements pourvus d'une BDP), en charge de mettre en place (ou non) une politique de lecture publique et de le faire comme elles l'entendent.

C'est ici que la notion de service public prend tout son sens. Elle peut constituer un cadre de référence sur lequel s'appuient les politiques publiques. Et c'est sur cette base que les professionnels des bibliothèques peuvent proposer leur aide à la décision, en s'appuyant notamment sur les grands textes cités plus haut, mais aussi en les reliant au contexte et aux enjeux des politiques locales.

Car au-delà des variations inévitables et parfois fécondes de ces politiques, la population, qui est en partie mobile, peut s'attendre à disposer d'un tel service. Ainsi s'exerce une sorte de pression normalisatrice qui rend la bibliothèque, sinon obligatoire, du moins recommandée. Les auteurs de *Bibliothécaires en prospective* nous menaient vers cette vision en proposant leur schéma sur « La relation de service en bibliothèque dans son contexte social et politique »²² :



Jean-Pierre Durand.

Source : *Bibliothécaires en prospective* (Deps, Ministère de la culture, 2006).

Les collectivités territoriales sont donc co-responsables de l'indispensable maillage territorial avec ses deux vecteurs : proximité (de tout point du territoire) et complémentarité (entre équipements de proximité et équipements polarisants). Cela suppose un minimum de coopération, au sein des intercommunalités par exemple, ou entre communes, intercommunalités et département. Et l'État n'est pas dispensé, au-delà de

21. Dominique Lahary, « La bibliothèque de secteur (1967-1988) : quand s'imaginait un réseau national de lecture publique », avec les contributions de Jacqueline Gascuel et Michel Bouvy, *Bibliothèque(s)* n° 28, juin 2006, www.lahary.fr/pro/2006/BIBLIothèques28-secteur.htm.

22. Jean-Pierre Durand, Monique Peyrière, Joyce Sebag, *Bibliothécaires en prospective*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2006 (Les Travaux du Deps). www2.culture.gouv.fr/culture/deps/telechrg/tdd/bibliothecaires/somm_bibliothecaires.pdf.

ses propres établissements, d'une politique de développement, d'incitation et de coopération.

• Les trois caractéristiques du service public

Ce service public, dont l'imparfait maillage n'est que la résultante d'initiatives locales, ne dispose d'aucun monopole. La chose est claire s'agissant de l'accès aux documents et ressources relevant de la connaissance, de la culture et du loisir. De même qu'il existe des chaînes de radio ou de télévision de service public et d'autres privées.

Quelle est la responsabilité particulière des bibliothèques ? Les trois caractéristiques du service public dans la doctrine française, rappelées ici-même par Pierre Bauby²³, nous donnent la clé : égalité, continuité et adaptabilité.

Oui, il est important qu'existent des bibliothèques pour tendre vers une *égalité* d'accès de tous aux sources de connaissance, de culture et de loisir, égalité que les seuls mécanismes du marché, du don, de l'entraide n'assurent pas. Ce principe d'égalité s'entend territorialement : c'est le devoir de maillage que je viens d'évoquer. Mais il s'entend aussi sur les plans générationnel et socio-culturel, d'où l'importance de reconnaître à qui profite la bibliothèque et la légitimité de définir des publics cibles.

Oui, la *continuité* du service public de bibliothèque est essentielle, ce qui appelle une pérennité sinon de chaque lieu, du moins d'un maillage territorial efficace. Et qui renvoie également à la question des horaires d'ouverture évoquée plus loin par Jean-François Jacques²⁴.

Oui enfin, l'*adaptabilité* des bibliothèques est indispensable : elles doivent être toujours de leur temps. Il y a eu celui des médiathèques avec la multiplication des supports. Nous en sommes à celui de la bibliothèque hybride, qui intègre les apports du numérique et tient compte des nouveaux usages. Cette adaptabilité peut sanctionner une reconfiguration du rôle documentaire des bibliothèques. Il est de plus en plus facile de se procurer soi-même informations et documents sur Internet, très souvent gratuitement.

Dès lors, force est d'admettre que la bibliothèque joue un rôle relatif, osons dire complémentaire, par rapport aux autres sources d'approvisionnement. Cela a toujours été le cas. Rares semblent être les bibliothécaires – et je n'en suis pas – qui pensent que les bibliothèques doivent fournir la demande de *best-sellers* à la hauteur où elle s'exprime, quitte à les louer comme font nombre de villes québécoises.

Mais cette relativité éclate avec force avec le web. Il n'est pas nécessaire de tout proposer. L'encyclopédisme doit être celui de

23. Cf. *supra*, Pierre Bauby, « La notion de service public », p. 8.

24. Cf. *infra*, Jean-François Jacques, « Les horaires d'ouverture des bibliothèques », p. 33.

Micro-trottoir : service public ? « Nous avons des publics, avons-nous des acteurs ? »

« J'ai été choquée quand, au cours d'une formation, j'ai découvert l'existence d'une loi en faveur des personnes handicapées. Il s'agit du texte du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi vise, entre autres, à promouvoir l'accessibilité des lieux publics, à favoriser l'accès à la culture et à l'information et à rendre leur légitimité aux personnes handicapées.

« Rendre leur légitimité » ?

Cela implique qu'elle existait, qu'elle avait disparu, qu'on ne leur a pas accordée... ? Pourquoi a-t-on besoin d'une loi pour défendre des droits qui paraissent évidents ? En fonctionnaire obéissante, en bonne citoyenne, j'ai donc décidé d'appliquer cette loi. Et le service public est devenu à mes yeux : accueillir au même titre tous les publics avec la même implication. Cela se vit au quotidien, par le biais d'animations, de partenariats...

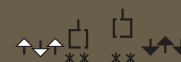
Le problème – et c'est ainsi que j'ai compris l'urgence de cette loi – c'est qu'à force d'attendre les formations, les moyens, les actions (...), ces publics handicapés se sont repliés sur eux-mêmes, allant jusqu'à ignorer l'existence, les fonctions ou les missions des services publics. Au fil des rencontres avec des personnes sourdes notamment, j'ai compris leur hésitation à se rendre dans une médiathèque : « Comment allons-nous communiquer ? Pourquoi aller là-bas ? Y trouve-t-on des choses susceptibles de nous intéresser, de nous concerner ? Y avons-nous notre place ? »

Je revendique donc aujourd'hui un service public actif qui consiste, non plus à « proposer » pour « attirer », mais bien à rencontrer les publics afin de comprendre leurs besoins, leurs attentes.

Le mot public me dérange. Je me sens « public » quand j'assiste à un spectacle, à une conférence, quand je n'ai rien à faire à part entendre et digérer ce que l'on a pensé pour moi. C'est certes très agréable. Mais le rôle des médiathèques ne se résume pas à cela. Nous avons des publics, avons-nous des acteurs ? Acceptons-nous de travailler avec et non plus pour ? Alors pourquoi ne pas parler de service humain ?

En langue des signes française, le mot « service » est signé ainsi : les deux poings de part et d'autre de la taille qui s'agitent d'avant en arrière dans un mouvement de va-et-vient. Incarnons ce mouvement, faisons du service public non plus une idée mais une action. »

Sandrine BINDER
Médiathèque Malraux
Communauté urbaine de Strasbourg
Propos recueillis par Janou Neveux



« Service »
en langue
des signes.

l'accessibilité, non des fonds de chaque bibliothèque. La valeur ajoutée de la bibliothèque peut porter davantage sur la médiation, l'accompagnement, l'orientation.

Enfin le dépassement du rôle documentaire s'analyse également en termes de service public. Et d'abord celui du lieu. Interrogeant en 2008 des usagers de bibliothèques publiques pour préparer un colloque sur « La bibliothèque outil du lien social », la Bibliothèque départementale du Val d'Oise a facilement recueilli d'éloquents témoignages, comme ceux d'étudiants et de lycéens venant travailler seuls ou en groupe, d'une collégienne déclarant : « C'est le seul endroit où je viens, en fait, à part le collège » ou d'une fillette disant qu'elle aime lire à la bibliothèque quand sa mère fait des courses alors qu'à la maison on lui « demande toujours des services ». Ainsi l'espace public de la bibliothèque, havre de liberté individuelle et de pratiques collectives, offrant à quiconque un véritable « coin à soi » (comme Virginia Woolf revendiquait une « chambre à soi »), constitue au sens le plus fort du terme un service public.

CONCLUSION

M'emparant des textes classiques de justification de la bibliothèque, je les ai mis à la question, m'attachant à en relativiser la portée. Ce n'est qu'en m'appuyant sur les politiques publiques, dans leur inévitable diversité et leur coordination souhaitée, puis au bout du compte sur la notion de service public, que j'ai pu en reconstruire la légitimité.

On trouvera difficilement un fondement à l'activité des bibliothèques dans les textes de loi et dans l'énoncé des compétences des collectivités, qui ne formulent jamais la question qu'en termes d'équipements, pas de politique publique, pas d'objectifs, pas de mission²⁵.

Seule la doctrine du service public nous permet, pour peu qu'on l'insère dans le dispositif réel de l'organisation politique et administrative de notre pays, de rendre les bibliothèques indispensables, donc dignes d'être financées. ■

²⁵. Extraits du Code du patrimoine : « Les bibliothèques publiques des communes sont rangées en trois catégories » (article L310-2). « Les bibliothèques centrales de prêt sont transférées aux départements. Elles sont dénommées bibliothèques départementales de prêt » (article L320-2).

RAPHAËLLE GILBERT
Conservatrice des bibliothèques,
Enssib 2010



FABRICE CHAMBON
Bibliothèques de Montreuil



Nouveaux services aux publics, nouvelles compétences

Menace ou réaffirmation des missions de service public ?

Pour assurer la continuité des missions de service ne faut-il pas changer avec ce qui change ? Éviter la dilution de l'identité et la confusion des rôles dans une bibliothèque « troisième lieu » ne suffira pas : saura-t-on gérer la « fracture bibliothéconomique » qui se dessine entre établissements à l'ancienne et bibliothèques du futur ?

**DES « MISSIONS »
AUX « COMPÉTENCES »
ET DU « SERVICE PUBLIC »
AUX « SERVICES AUX PUBLICS »**

Le glissement sémantique est presque imperceptible. Alors que le *Manifeste* de l'Unesco et la *Charte des bibliothèques* publiée par le CSB¹ s'attachaient à définir la bibliothèque au travers de ses missions de service public, la réflexion actuelle autour du nouveau modèle de médiathèque et de son environnement réglementaire tend à remplacer le terme de missions par celui

de compétences et à déplacer la question du service public vers celle des services aux publics. Il est vrai que le système de production-distribution (constitution d'une collection et distribution par le prêt) qui prévalait jusqu'à ces dernières années tend à être remplacé par une logique de services qui incite à faire appel à de nouvelles compétences. Les médiathèques développent les fonctions d'accueil, créent des services de question-réponse en ligne, mettent des outils à

disposition des musiciens amateurs ou encore offrent des services favorisant le lien social (cafés, blogs, etc.). Spécialistes des nouvelles technologies, médiateurs numériques, rédacteurs de contenus, formateurs, les bibliothécaires assument de nouvelles fonctions, parfois très éloignées de leur formation initiale. Cette mutation des bibliothèques vers un modèle fondé sur les services et s'appuyant sur de nouvelles compétences remet-elle en question leur mission de service public ?

Le modèle de la « bibliothèque troisième lieu² », à l'image des *Idea stores* londoniens, est symptomatique de cette tension. L'enthousiasme de Sergio Dogliani, directeur général des *Idea stores*, qui affirme : « Nous savions qu'il fallait faire quelque chose, faute de quoi il n'y aurait plus de bibliothèques à l'avenir, et nous nous sommes donc lancés dans ce qui fut alors la plus vaste opération marketing d'un service public au Royaume-Uni », attire autant qu'il fait sursauter. Lorsque celui-ci revendique le recrutement de personnels n'appartenant pas au monde de l'information, lorsqu'il insiste sur sa volonté d'apporter du « fun » à ses « clients » et proscrit le terme même de bibliothèque au profit d'une logique de marque et de slogan, nous restons rêveurs. Aurions-nous enfin trouvé le modèle de la médiathèque du XXI^e s. ou bien

2. Mathilde Sivet, *Les bibliothèques troisième lieu* (mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques), Enssib, 2009. Consultable sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21206.

1. Conseil supérieur des bibliothèques.



© Anne Verneuil

Échecs...

avons-nous cédé aux sirènes du tout-marketing au risque d'oublier la fonction politique de nos établissements ? La médiathèque a-t-elle pour vocation de proposer crèche, café, cours de langue et de yoga ? La question se pose d'autant plus dans un climat de rigueur budgétaire qui impose un arbitrage serré entre les services proposés.

LES SERVICES AUX PUBLICS CONTRE LE SERVICE PUBLIC ?

Alors que la notion de service public est remise en cause, que la logique de rentabilité vient progressivement irriguer et corroder des pans de plus en plus nombreux de l'action publique, la nécessité impérieuse de mieux « vendre » les services proposés en faisant appel aux techniques et pratiques issues du commerce, sont synonymes pour de nombreux professionnels de dérives inadmissibles pour les bibliothèques et, au-delà, pour l'ensemble du service public. Ces évolutions sont perçues comme susceptibles de conduire à privilégier ce qui rencontre le succès, au détriment de l'idéal d'émancipation et d'éducation, censé avoir présidé jusqu'ici aux destinées des bibliothèques. Sans être naïf quant aux connotations véhiculées par ce nouveau vocabulaire à la mode issu du secteur privé, il convient toutefois de ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » en condamnant *via* un amalgame peu opérant toute évolution du modèle de bibliothèque.

Les bibliothèques auraient-elles fait le choix d'une diversification massive de leurs compétences et de leurs services afin de faire oublier l'essoufflement de leur raison d'être ? Le constat de l'échec partiel de la démocratisation culturelle, l'arrivée des technologies numériques et le passage d'une économie de la rareté à une économie de l'abondance, qui ont bousculé la place des médiathèques dans le circuit de l'information et des biens culturels, ont remis en question les outils traditionnels de légitimation de l'utilité de nos établissements. Il est vrai que les nouveaux services bouleversent parfois le modèle de médiathèque auquel nous sommes habitués. Par ailleurs, une part importante des services innovants que nous pouvons observer se trouvent encore dans une phase expérimentale et suscitent de nombreuses interrogations. Pour autant, loin d'ignorer les missions de service public, ils redéfinissent plutôt la façon de les remplir.

CHANGEMENT DE PRATIQUES, CONTINUITÉ DES MISSIONS

Les bibliothèques ont toujours développé de nouveaux services. L'attachement des professionnels aux missions de ser-



... ou sieste à la bibliothèque de Rotterdam.

vice public a certainement favorisé le développement de compétences et de services pertinents, actualisant leurs moyens d'actions.

Ainsi, la construction progressive du modèle de la bibliothèque publique « à la française » dans les années 1960 et 1970 s'est opérée sans prescription normative. Innovations locales et mutualisation des pratiques ont permis de faire éclore un modèle que de nombreux professionnels étrangers ont observé et en partie reproduit. Dans les années 1980 encore, la volonté d'« étendre le territoire de la lecture » a conduit à développer des services de lecture publique au sein du système pénitentiaire et dans les hôpitaux, à inscrire l'action des bibliothèques dans le champ de l'alphabétisation ou encore du périscolaire. Il ne s'agissait pas alors de rendre ce type de services obligatoires, mais d'élargir les compétences des bibliothécaires et de répondre à des besoins ou attentes prioritaires localement, souvent en lien avec le monde associatif ou d'autres acteurs locaux.

Le développement actuel des services s'inscrit dans ce mouvement. La mise en place d'ateliers de formation au Web et à l'informatique, par exemple, est une réponse à la nouvelle forme d'« illettrisme » que constitue l'incapacité d'accéder aux ressources en ligne.

DE NOUVELLES ÉVOLUTIONS SONT NÉCESSAIRES

Proposer un nouveau service est l'occasion de s'interroger sur l'évolution des besoins des usagers, de mettre en miroir les missions de service public et les mutations économiques, sociales et culturelles. Alors que les attentes de nos publics se modifient, alors que leur rapport à l'information et aux produits culturels change, il est nécessaire de faire évoluer nos outils. Or, on observe parfois une confusion entre outils et missions. Longtemps, le système de production-distribution a permis de répondre aux missions d'élargissement de l'accès à la culture. Aujourd'hui, l'évolution des modes de



© Anne Verneuil

Wii à la bibliothèque de Delft.

production, de diffusion et de consommation de l'information et des biens culturels implique plus qu'une transposition de nos outils dans l'environnement numérique. Elle rend nécessaire une démarche d'innovation et une véritable mutation du modèle. Ainsi, la création de services tels que les points emploi, les cafés ou les cours d'informatique et le développement de compétences non bibliothéconomiques ne remettent pas profondément en question les missions définies par l'Unesco ou le CSB. Ils sont le gage de la continuité de ces missions dans un environnement qui change. De ce point de vue, la question de l'évaluation de l'activité des bibliothèques se pose dans des termes nouveaux, moins quantitatifs (nombre de prêts, etc.), prenant en compte la diversité de l'offre d'une bibliothèque et les besoins de la population desservie. Une évaluation de cette nature peut ainsi servir de socle à la redéfinition régulière des priorités d'action des bibliothèques et au déploiement de services nouveaux.

UN CADRE PARTENARIAL ENRICHIS PLUTÔT QU'UN CHANGEMENT DE NATURE DES MISSIONS

Si l'innovation est à encourager, celle-ci ne doit pas se faire au prix de la dilution de l'identité et de la confusion des rôles. La bibliothèque troisième lieu est aujourd'hui un modèle pertinent qui répond aux nouveaux usages de nos publics. Cependant, la logique de l'« *infotainment* » ne doit pas faire oublier que la médiathèque reste avant tout un lieu d'accès de tous au savoir, sans quoi sa fonction sociale mériterait d'être réinterrogée. La convivialité, la création de lien social et la capacité à répondre à une demande de loisir, loin d'être contradictoires avec la dimension émancipatrice de nos missions, sont de toute évidence un indice de la qualité de nos

services. La bibliothèque tend aujourd'hui vers le modèle du café ou du *living-room*, accueille des actions culturelles impensables dans ces lieux il y a un demi-siècle, et intègre parfois des activités destinées à participer à l'intégration de publics particulièrement fragiles. Pour autant la bibliothèque n'est ni un café, ni un *living-room*. Elle n'a pas non plus vocation à devenir un centre culturel ni un centre social.

Cependant, les logiques strictement bibliothéconomiques doivent sans doute rencontrer pour s'enrichir d'autres logiques professionnelles ou associatives (d'éducation populaire notamment), dans les domaines culturel, social, éducatif ou encore de la formation professionnelle. Dans cette perspective, le cadre partenarial permet d'intégrer la bibliothèque dans des démarches nouvelles, tout en s'appuyant sur les professionnels de ces différents champs, qui constituent autant de bornes naturelles à notre action. Il convient de communiquer auprès d'eux sur la pertinence d'un travail commun car la bibliothèque n'incarne malheureusement pas toujours l'ouverture vers des acteurs étrangers au monde du livre ou de la culture. Ces partenaires représentent autant de relais auprès des publics, et les nouveaux services conçus à plusieurs ne sont pas exclusifs des services aux publics plus traditionnels. Au contraire, le développement des uns doit servir de point d'appui et de relais aux autres.

UN EFFORT SUPPLÉMENTAIRE DE MUTUALISATION ET DE FORMATION NÉCESSAIRE ?

La notion de service public n'est pas soluble dans celle de services aux publics. Si la mise en place de services innovants reposant sur de nouvelles compétences incite à réinterroger le modèle de médiathèque que nous connaissons, elle doit permettre de réaffirmer les missions d'accès de tous à la culture, l'information et la formation. Cependant, la multiplicité des initiatives, les interrogations que celles-ci suscitent dans la profession et l'écart qui se creuse entre les bibliothèques qui proposent un mode de fonctionnement traditionnel et celles qui ont fait le choix de l'innovation sont le signe qu'une coordination à l'échelle nationale serait la bienvenue.

De ce point de vue, une impulsion de l'administration centrale semble manquer aujourd'hui pour mettre en avant des initiatives locales remarquables et soutenir, y compris financièrement, leur mutualisation. Le rôle des associations professionnelles et celui des lieux de formation (IUT, Enssib, etc.) est lui aussi déterminant pour la diffusion de nouvelles pratiques et la réaffirmation des missions de service public. ■

MATTHIEU ROCHELLE
Secrétaire général adjoint de l'ABF
chargé des statuts
Bibliothèque départementale de prêt
des Bouches-du-Rhône



DOMINIQUE LAHARY
Vice-président de l'ABF
Bibliothèque départementale
du Val-d'Oise



Service public et **personnel** des bibliothèques

La notion de service public dépasse la notion de fonction publique

UN CHEVAUCHEMENT TROMPEUR

On associe souvent le service public à la fonction publique. Les trois principes cardinaux du service public trouvent d'ailleurs un écho dans la nature de la fonction publique :

- celui de l'égalité d'accès : le principe du concours, souvent rapproché de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, est censé la garantir ;
- celui de la continuité : la carrière du fonctionnaire se déroule de façon continue au sein de l'État et entre collectivités territoriales ;
- celui de l'adaptabilité : la fonction publique évolue dans sa structure et son fonctionnement mêmes, la « grande mutation » ayant eu lieu en 1982-1983 avec la création de deux fonctions publiques nouvelles (territoriale et hospitalière) et d'une loi énonçant les droits et obligations communs aux trois fonctions publiques.

Mais plus généralement, on insiste sur la neutralité du fonctionnaire qui, le mettant à l'abri des alternances politiques, lui permet d'incarner la continuité du service public. On justifie au nom de ce principe la garantie d'emploi du fonctionnaire¹. Seuls échappent à cette garantie les emplois fonctionnels (emplois de cabinets, postes de directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints), dans lesquels des fonctionnaires peuvent cependant être détachés. Aucun poste relatif aux bibliothèques n'est strictement fonctionnel, mais les fonctionnaires de la filière culturelle peuvent, sous certaines conditions, y être détachés.

1. Garantie qui n'est pas absolue puisqu'il peut être licencié pour faute grave, insuffisance professionnelle ou abandon de poste...

Il n'y a cependant pas de chevauchement absolu entre service public et fonction publique. Cette dernière est, de fait, plus restreinte que la notion de service public. En effet, bon nombre d'activités relevant du service public peuvent être concédées à des organismes privés, entreprises ou associations. N'oublions pas qu'un grand nombre de bibliothèques de communes de moins de 5 000 habitants, le plus souvent rurales, sont associatives et assurent, de fait sinon toujours de droit, faute de délégation expresse de la commune, un service public.

D'autre part, les établissements publics industriels et commerciaux ne peuvent employer que des salariés de droit privé. C'est le cas du personnel de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette. Enfin, l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics emploient des agents non titulaires, parfois en assez grand nombre². Ces situations, régulièrement résolues par des lois de résorption de l'emploi précaire, ne cessent de réapparaître et s'apparentent à une variable d'ajustement entre contraintes statutaires et besoins en ressources humaines. Ainsi, ces contractuels accomplissent des missions de service public dans le cadre des activités décrites dans leurs contrats.

2. Un ouvrage paru en 2002 révélait le caractère massif du recours à ces personnels à la BnF et à la Bpi. Cf. *Accueillir et intégrer des personnels non permanents* (ss la dir. de Frédérique Mondon), Enssib/Tec et doc, coll. « La boîte à outils » 14, 2002. Note de lecture par Dominique Lahary dans *Bibliothèque(s)* n° 5-6, déc. 2002, p. 111.

Deux substantifs mais
une seule épithète :
le parallélisme induit
par une qualification
commune entre les
notions de service
public et de fonction
publique est d'autant
plus trompeur qu'il est
partiellement justifié.
Une invitation à aller y
voir de plus près...



© P. Dana



OUVERTURE ET MOBILITÉ MÉTIER, STATUTS ET FILIÈRES À LA REVUE

Dans un environnement devenu plus complexe, les filières et les statuts ne peuvent rester inchangés au regard de l'évolution des métiers. Ne faut-il pas reconsidérer ce qui, exigences légitimes hier, tend aujourd'hui à se figer en préjugés corporatistes ?

Plutôt que de développer des corporatismes vains, et particulièrement dans un environnement dont la complexité exige des compétences nombreuses et variées, il convient de favoriser des mobilités – assurément enrichissantes – entre les métiers, les filières et les statuts. Ces mobilités, qui doivent être évidemment accompagnées – préalable fondamental – de formations professionnelles adaptées, sont inscrites dans le statut de la fonction publique, sont donc réglementaires, et sont réaffirmées dans la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Mobilités. Dans la filière culturelle territoriale, à la différence de la filière « bibliothèques » de l'État, il y a une diversité de profils des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, une diversité des métiers qui permet une diversité des parcours (les adjoints du patrimoine couvrent l'ensemble du champ culturel, les assistants et assistants qualifiés de conservation exercent officiellement aussi bien dans les musées, les services d'archives, les services de documentation et les bibliothécaires territoriaux peuvent être documentalistes). C'est le principe même du cadre d'emplois, dispositif statutaire plus large que celui de corps dans la fonction publique d'État.

L'ouverture à d'autres filières constitue une vraie richesse.

Certains emplois nécessitent d'importantes compétences stratégiques et transversales qui vont bien au-delà des compétences bibliothéconomiques, scientifiques ou culturelles. C'est une des raisons pour lesquelles, notamment sur les postes de direction de bibliothèques – pénurie de candidats suffisamment bien formés, compétents ou expérimentés oblige –, des collectivités recrutent parfois des cadres qui émanent d'autres filières que celle des bibliothèques. On voit par exemple des nominations d'administrateurs aux emplois de direction, si ce n'est plus aguerris, tout au moins mieux formés, aux tâches d'encadrement administratif et de management de projet.

Certaines voix s'élèvent, néanmoins, contre ces recrutements hors filière de « non professionnels ». Pourtant, cela remet-il véritablement en cause la crédibilité et la légitimité des conservateurs à ce type de poste et la spécificité des métiers de la filière culturelle ? Contrairement

LES MISSIONS EXCÈDENT LE STATUT

Les statuts des fonctionnaires d'État et des fonctionnaires territoriaux exerçant en bibliothèque comportent une description d'activité qui dessine implicitement les contours de ce qui devrait être un service public de bibliothèques décrit comme de l'intérieur.

Il nous suffira de citer les définitions des deux extrêmes : les conservateurs d'une part, les magasiniers et les adjoints territoriaux du patrimoine d'autre part, les fonctions officielles des corps et cadres d'emplois intermédiaires constituant une transition des premières vers les secondes.

Les conservateurs d'État³ et territoriaux⁴ « constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques » et sont « responsables de ce patrimoine ». Ils « organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture » et « les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité ». Ils « peuvent participer à la

formation [...] du public dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et de l'information scientifique et technique. »

De leur côté, les magasiniers de bibliothèques d'État⁵ « accueillent, informent et orientent le public. Ils participent au classement et à la conservation des collections de toute nature en vue de leur consultation sur place et à distance. Ils assurent l'équipement et l'entretien matériel des collections ainsi que celui des rayonnages. Ils veillent à la sécurité des personnes ainsi qu'à la sauvegarde et à la diffusion des documents. » Les adjoints territoriaux du patrimoine⁶, lorsqu'ils sont affectés en bibliothèque, « sont chargés de participer à la mise en place et au classement des collections et d'assurer leur équipement, leur entretien matériel ainsi que celui des rayonnages ; ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service et veillent à la sécurité des personnes. » À partir de la 1^{ère} classe, ils sont « chargés de fonctions d'aide à l'animation, d'accueil du public ».

Ces textes statutaires se caractérisent par le primat de la collection, indistinctement assimilée à un patrimoine, avec

3. Décret n° 92-26 du 9 janvier 1992.

4. Décret n° 91-841 du 2 septembre 1991.

5. Décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié.

6. Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006.

aux préjugés, en aucun cas le recrutement d'un administrateur à la tête d'une bibliothèque ne revient à limiter le profil d'un directeur de bibliothèque à l'administration et au management, ni à réduire les objectifs et les services proposés. En outre, il n'est pas juste de dire qu'un conservateur ou un directeur bibliothécaire est plus armé qu'un administrateur pour comprendre les multiples enjeux de la société de l'information. Un administrateur ne possède-t-il pas aujourd'hui des compétences et des connaissances larges dans ce domaine ? Par ailleurs, bien qu'issu d'une autre filière, un administrateur est tout à fait formé pour construire, orienter et évaluer la politique de son établissement, en fonction des analyses techniques de ses proches collaborateurs, si tant est que, par sa formation et son parcours, il ne les possède pas déjà.

Primat des compétences. Toutefois, s'il fallait « endiguer cette perte de territoire » des bibliothécaires, des formations renforcées à ces compétences transversales devraient être suivies de manière plus volontaire par ceux qui sont, le plus souvent, peu ou mal formés aux stratégies administratives et au management des politiques publiques, ce qui s'avère pourtant indispensable, aujourd'hui, pour assurer un service public de qualité. Il en va autant de l'adéquation des formations proposées par nos écoles et nos structures de formation avec les évolutions et les besoins de la profession.

En tout état de cause, la déconnexion entre statut et compétence professionnelle est claire. Car, si les compétences ne sont pas tirées strictement et uniquement du statut, le statut à lui seul ne saurait garantir la compétence. Ce n'est pas à son seul statut que l'on reconnaît un bon directeur mais bien à la richesse de ses compétences. Cette problématique n'est évidemment pas réservée au seul poste de direction.

En conclusion. Certes, défendre la filière culturelle, l'existence des corps ou de cadres d'emplois culturels, est nécessaire, mais il importe de ne pas s'enfermer dans une conception étroite ou corporatiste du métier de bibliothécaire. La mobilité entre les statuts et les filières peut dès lors être encouragée, de même que la mobilité entre les métiers à l'intérieur d'une même filière, surtout quand on sait qu'aujourd'hui des bibliothécaires sont de plus en plus appelés à occuper des fonctions plus larges telles que directeur des affaires culturelles. Par ailleurs, la complémentarité des métiers au sein d'une même bibliothèque est, si ce n'est une exigence, un avantage et souvent un gage de qualité opérationnelle.

Il est sûr que la chose devrait paraître plus évidente le jour où davantage de bibliothécaires tiendront, par exemple, des fonctions de directeur général des services...

DL et MR



© P. Dana

ses modalités de traitement (constitution, enrichissement, évaluation, exploitation, catalogage, équipement, entretien, rangement) et d'usage (accès, diffusion). Point ici d'élimination puisque tout est patrimoine. Quant au public, on l'accueille, on l'oriente, on le forme.

C'est une conception partielle et passablement datée des bibliothèques que ces textes statutaires véhiculent, conception qui était visée par l'Inspection générale des bibliothèques elle-même quand elle traitait en 2007 de la filière bibliothèques d'État en des termes qui peuvent également s'appliquer à la fonction publique territoriale : « *Les bibliothèques sont passées d'une stratégie de l'offre à une stratégie de réponse à la demande [...]. Les fonctions d'accueil, la médiation sur place et à distance, le temps passé avec l'usager, la mise en place de formations, la conception et la maintenance de services à distance font donc désormais partie des tâches demandées aux agents alors que ceux-ci étaient accoutumés à ce que les travaux internes de gestion documentaire mobilisent l'essentiel de leur temps de travail.* »

Il faut donc voir dans l'existence d'une filière bibliothèque au sein de la fonction publique d'État et d'une filière culturelle

territoriale incluant les bibliothèques la garantie que ce secteur constitue un service public national et local, plutôt que de déduire de leurs statuts le contenu ou la nature de ce service public.

Ces deux filières doivent être défendues, confortées, améliorées, c'est-à-dire simplifiées dans leur structure, voire réunies et surtout organisées de telle façon que des formations pertinentes y conduisent. Ceci sans aucun esprit de monopole.

SERVICE PUBLIC ?

Dans un grand nombre de bibliothèques, on dit qu'on est « en service public », ou même « en SP », quand on doit faire son temps de travail en présence du public. Cette version française du « *front office* » n'est sans doute qu'une façon de parler, qui réduit le sens de l'expression. Bien sûr, les activités conduites hors de la vue du public concourent au service qui lui est rendu. Mais elle a le mérite de mettre l'accent sur l'essentiel, sans préjudice des fonctions patrimoniales qui sont d'intérêt public au-delà même des usages qu'on en fait : le service public, c'est celui qui est rendu au public. Il faut des gens pour le rendre. Toutes sortes de gens, toutes sortes de compétences. ■

CLAUDE POISSENOT
IUT Nancy-Charlemagne
CREM Université Nancy-2



L'irruption de l'usager concret

L'universalisme abstrait des Droits de l'Homme issus de la Révolution française encadrait les missions traditionnelles des bibliothèques et prescrivait leur rôle dans la démocratisation de la culture. De son conflit avec l'exigence contemporaine d'accueil et de respect des singularités concrètes, émerge un nouveau modèle d'établissements au service des publics.

Du « service public » aux « services aux publics »

Comme le reste des services publics, les bibliothèques que l'on croyait durablement et profondément fondées dans le pacte républicain se mettent à trembler. La fréquentation devient un enjeu et donne lieu à mesures et réflexions. La promotion de la « Culture » ne suffit plus toujours à donner naissance à un nouveau projet.

À Jeumont (59), commune de 10 127 habitants proche de la frontière belge, une situation particulière éclaire cette évolution. Un projet de médiathèque avait vu le

jour sous l'ancienne municipalité, les travaux avaient commencé et le bâtiment était sorti de terre. Aux élections de mars 2008, la majorité change et le plus jeune maire de France d'une commune de plus de 10 000 habitants est élu (Benjamin Saint-Huile, il a alors 24 ans). Insatisfait par le projet, il bloque l'avancement du chantier et c'est seulement en décembre 2010 que le nouvel équipement ouvre ses portes : « Ce qui a justifié le retard d'ouverture, c'est la volonté de ne pas en faire une

bibliothèque universitaire avec de grandes allées, quelque chose de figé, un temple dédié à la lecture spirituelle¹. » Non seulement le maire ne s'enthousiasme pas pour un équipement culturel tout neuf mais en plus il se montre très méfiant. Il pressent (les enquêtes lui donnent raison) que la sacralisation de la lecture dans un espace qui incarne cette dimension sacrée se fera au détriment de la population réelle de sa commune. Les données Insee sur la commune justifient sa méfiance car en effet les trois quarts de ses administrés ont un diplôme inférieur au bac. Mais depuis quand la composition réelle de la population doit-elle intervenir dans la définition du projet de la bibliothèque ? Le cas de Jeumont apparaît ainsi exemplaire d'un basculement dans la manière d'envisager cette institution. D'un « service public » de la culture, elle devient un « service aux publics » dans lequel la dimension culturelle serait loin d'être la composante unique ou même centrale.

Le sol tremble donc. Mais d'où viennent ces secousses qui mettent à mal les bibliothèques et une partie de leur personnel profondément déstabilisé ? En quoi ce basculement se traduit-il dans les choix et les débats sur les services des bibliothèques ?

1. F. Moreau, « Médiathèque : un nouveau concept pour en faire un lieu populaire » in *La Voix du Nord*, 24 octobre 2010.



L'ÉMERGENCE DE L'INDIVIDU CONCRET

Le « service public » renvoie à une conception du monde qui le rend possible. Il repose sur l'idée selon laquelle il existe une valeur collectivement retenue comme supérieure. Il s'agissait de la Santé, de l'Éducation, de la Justice ou de la Culture, etc. Au nom de cette valeur, la République (incarnation de la totalité supérieure à l'agrégation des individus) a créé des institutions consacrées à sa prise en charge². Elle a formé et recruté un personnel spécifiquement dédié et censé être porteur de ce bien commun au point d'en faire une vocation. Il exerçait moins une profession qu'il ne portait en lui-même la défense et la promotion de cette valeur collective à travers son activité professionnelle. Les fonctionnaires ne se définissaient pas tant par un cadre d'emploi (privilégié) que par la responsabilité de porter, faire vivre, transmettre un idéal conçu comme universel. Les citoyens pensaient en effet que, quels que soit la fortune ou le pouvoir, les individus devaient pouvoir accéder à ces valeurs du fait de leur égalité constitutive (et constitutionnelle). Par exemple, au nom du « service public de la culture », l'accès aux œuvres devait être favorisé de façon à ce que la culture ne soit pas le privilège des riches ou des puissants. C'est que le « service public » repose sur une conception universaliste des individus. Sans que les citoyens ne soient tous égaux réellement, ils sont tous égaux dans leurs potentialités. L'« élitisme républicain » dans le cadre scolaire posait que tous les enfants, y compris ceux du peuple, étaient susceptibles d'accéder aux élites dès lors qu'ils montraient des talents supérieurs à ceux de leurs camarades.

Dans le domaine de la culture, les institutions fondaient leur action sur ce que l'on peut appeler une « théorie universaliste de la réception » : tous les citoyens sont en mesure d'accéder à l'essence de n'importe quelle œuvre, ce qui justifie une politique de diffusion culturelle. La notion de « service public » est donc indissociable d'une conception universaliste mais aussi abstraite de l'individu. L'idée que l'on se fait de l'individu, les potentialités, les droits qu'on lui reconnaît priment sur ce qui compose l'identité réelle de chacun. L'individu concret est prié de se faire discret et de se laisser prendre en charge par les institutions et les professionnels compétents. Pendant que la Médecine prend en charge son corps, le malade doit se laisser faire et éviter de donner son avis, de revendiquer des droits ou de chercher à comprendre son état. L'individu abstrait était pensé avant tout avec le prisme de la raison : la science et le savoir doivent inspirer et gouverner le monde et les individus.

2. Pour plus de développement, cf. François Dubet, *Le déclin des institutions*, Paris, Le Seuil, 2002.

Notre société change car la manière dont les individus se pensent et sont pensés change. Un profond mouvement conduit nos contemporains à se définir non seulement (ou moins) comme une partie de l'universel que comme relevant du particulier, de la singularité. Membre d'une société, nous sommes construits et nous envisageons nous-mêmes comme des personnes dotées d'une capacité légitime à définir leur propre monde et à décider pour eux-mêmes. La raison ne forme qu'une modalité du rapport au monde qui ne doit pas éclipser la sensibilité, le sentiment d'appartenance, lesquels participent pleinement de la définition de l'individu. Les institutions sont désormais confrontées à des citoyens qui revendiquent cette souveraineté sur soi qui doit toujours être maintenue. Les détenus doivent (et une émotion collective voit le jour en cas contraire) pouvoir exister comme individus au-delà de leur statut de condamnés par la justice. Les malades n'apprécient pas d'être réduits à leur corps qu'ils abandonnent sans questions aux mains de médecins savants. Les élèves ne veulent pas être réduits à leur statut d'élève et goûtent les moments où ils sont pris en compte pour eux-mêmes par des enseignants qui ne sont pas enfermés dans leur rôle. Cette évolution ne saurait être pensée comme une « mode » ou une illusion passagère. Elle marque profondément le rapport de tous nos contemporains aux autres et au monde. Dans le couple et la famille, elle est vécue quotidiennement avec intensité. Comme conjoint ou comme enfant, nous refusons de nous voir réduits à ce statut et souhaitons maintenir des territoires personnels qui échappent à notre conjoint ou à nos parents.

Le basculement du « service public » au « service aux publics » prend sa source dans l'évolution que nous venons de pointer. Ce n'est pas tant la montée de l'idéologie libérale que cette aspiration collective à la reconnaissance de notre personne qui sous-tend cette mutation. Il s'agit moins de s'adresser à une population indifférenciée par le droit et la raison que de chercher à s'adapter à la diversité des cas individuels. La défense de valeurs universelles ne doit plus exclure la prise en compte de la sensibilité individuelle. Les élus eux-mêmes (notamment locaux) tendent à tenir compte et à soutenir ces évolutions. Ils sont nombreux à penser les services publics dont ils ont la charge en se souciant des attentes concrètes des habitants. Cela les conduit à consul-



ter la population à travers des commissions de quartier au cours desquelles ils prennent connaissance de certaines aspirations réelles à satisfaire.

LES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES À L'HEURE DE L'INDIVIDU CONCRET

Dans le cadre de cette mutation globale, la manière dont la bibliothèque se donne à voir ne peut rester intacte. Comme les autres équipements culturels, les bibliothèques ne peuvent plus centralement fonder leur légitimité sur leur mission culturelle : faire accéder la population au Beau, au Vrai. Il faut que l'institution administre la preuve de l'efficacité de son action non seulement en montrant qu'elle satisfait un public nombreux mais aussi un public qui ne se réduit pas aux « clients » habituels de ces équipements. C'est encore plus vrai des bibliothèques qui sont définies par leur mission de diffusion et non par celle de lieu de création artistique (comme le sont les théâtres, opéra, etc.) ou de contemplation d'œuvres uniques (comme le sont les musées). Au-delà de l'exaltation de l'universel, en quoi s'adressent-elles réellement à la population dans toutes ses composantes ?

Cette interrogation ne concerne pas seulement les élus mais aussi les citoyens. Ils perçoivent et évaluent la bibliothèque moins à travers son projet qu'à travers les services qu'elle peut leur rendre (ou non). De fait, cela conduit à un éparpillement des attentes parmi la diversité des publics potentiels à desservir. La demande particulière peut l'emporter sur la « vocation culturelle » de la bibliothèque. Mais la référence à l'universel n'est pas exempte d'une demande particulière. Ainsi, un notable d'une commune de taille moyenne a écrit à la direction de la bibliothèque pour se plaindre du

retrait de l'abonnement d'une revue de réflexion (*Esprit*) en mobilisant la référence au rôle « culturel » de la bibliothèque devant être distingué d'une « politique commerciale ».

Dans ce cadre, on peut questionner la manière dont la bibliothèque se donne à voir afin de pointer les éléments qui n'ont pas basculé du côté d'une logique de « service aux publics » et sont encore dans celle du « service public ».

CHOISIR

Pourquoi les acquisitions forment-elles un geste professionnel structurant de l'identité des bibliothécaires ? À travers la sélection des documents qui seront présentés aux usagers, ils dessinent le visage de la culture, c'est-à-dire des références passées et actuelles à vocation universelle. Bien sûr, les bibliothécaires ont parfois des doutes à propos de références tellement connues (universelles ?) que leur « qualité » esthétique semble sujette à caution. Souvent ils « prennent des risques » à propos de titres d'auteurs émergents, jeunes ou « injustement méconnus ». Mais ces pratiques sont toujours justifiées par le souci de constituer des collections de « qualité », c'est-à-dire dont la valeur a vocation à durer et ne se réduit pas à la demande concrète (voire prosaïque) d'un usager particulier.

Cette manière d'envisager les acquisitions commence à se fissurer. Les bibliothécaires constatent les limites de cette représentation. Ils constatent parfois l'importance de la partie des collections qui reste sur les rayonnages. Ils doivent répondre aux usagers qui se désolent de ne pas trouver les documents qu'ils recherchent (parce qu'ils ne sont pas acquis ou en nombre insuffisant par rapport à la demande). Certains vont même jusqu'à douter du bien fondé de leur « politique d'acquisition » en se demandant au nom de quoi leur jugement serait supérieur à celui des usagers. Ils commencent à être gagnés par le souci de l'usager concret au détriment de celui plus lointain et incertain de l'universel. Ils sentent qu'à l'heure où les individus se construisent beaucoup par leurs choix, créer les conditions de leur satisfaction rend un plus grand service que l'imposition de références abstraites au nom d'une valeur qui suscite le doute autant que l'adhésion.

CLASSER

Comment organiser les collections de vidéo ? Parce que la bibliothèque a été pensée comme le lieu de la culture, de nombreux équipements ont classé leurs DVD ou cassettes vidéos par nom du réalisateur. Celui-ci est en effet le créa-



teur, celui qui réunit tous les membres du champ artistique. Regrouper les films du même réalisateur, c'est construire l'œuvre tout en y donnant accès. La médiathèque est bien dans une logique de « service public » culturel au sens où non seulement elle fournit l'accès à un film mais en plus elle rassemble l'œuvre (idéalement complète) d'un créateur. Mais ce parti pris néglige la masse des usagers concrets qui pensent la production cinématographique moins comme une œuvre que comme une source de distraction (qui n'exclut pas le plaisir esthétique). Il laisse de côté le fait que plus nombreux encore sont les usagers concrets qui ont la mémoire des films moins par leur réalisateur que par leur titre. Le « service aux publics » consiste à chercher à mettre en forme le service à partir de la manière dont les usagers concrets pensent.

OUVRIR

Pourquoi les horaires d'ouverture font-ils à ce point débat dans la profession ? Nous pouvons faire l'hypothèse que ce qui est en jeu est la définition de la bibliothèque. Ouvrir beaucoup reviendrait à céder aux demandes des usagers concrets et renoncer à une partie du travail interne et, avec lui, à l'idée selon laquelle l'équipement n'est pas seulement un service mais une chance, l'accès à un « trésor ». On a observé³ que le « tabou » du dimanche voit sa fréquence diminuer avec l'âge. Plus les usagers sont jeunes et moins ils se montrent hostiles à cette ouverture dominicale. Ils ont basculé du côté du « service aux publics » contrairement aux plus âgés qui repoussent plus souvent le principe de cette ouverture et s'y tiendraient si l'ouverture devait être décidée (ils sont moins souvent « opportunistes »).

L'enjeu de l'élargissement des horaires se situe aussi dans les usages du lieu. Si l'ouverture accrue permettait de capter un public curieux et avide de la qualité des collections proposées, elle serait sans doute davantage acceptée par les professionnels. Il se trouve qu'une partie importante (mais variable selon les établissements et les saisons) des usages générés par cet élargissement concerne peu les collections. Les usagers viennent à la bibliothèque pour son espace de travail, les conditions confortables (contrainte douce) qu'elle met à disposition de ceux (et encore plus souvent celles, comme le montre l'enquête) qui souhaitent se consacrer au travail. D'autres (ou les mêmes), apprécient ce lieu parce qu'il est un lieu de rencontre ou au moins de socialisation. Dans les deux cas, les collections ne sont pas dans un rôle majeur.

3. Cf. l'enquête réalisée à Vandœuvre-lès-Nancy en 2006 : Claude Poissenot, « Ouverture du dimanche : le point de vue des usagers ». Cette enquête sera donnée en complément de ce dossier sur le site de l'ABF : www.abf.asso.fr.

Elles sont moins utilisées comme mode d'accès à l'universel que pour ce qu'elles permettent (travail scolaire, sociabilité). Le risque d'incompréhension est grand : comment faire comprendre aux usagers (et encore plus aux usagers potentiels !) que la bibliothèque ne peut pas être davantage ouverte car il faut que le personnel se charge d'activités éloignées de l'usage qu'ils font (ou pourraient faire) du lieu ? Un compromis est possible dans l'ouverture plus étendue d'une partie seulement de l'équipement pour accueillir ceux qui veulent travailler ou venir pour lire et voir ou rencontrer d'autres usagers.



FRANCHIR LE PAS

La liste des verbes nécessitant un développement serait encore longue : accueillir, animer, penser l'espace, manger, jouer, surfer sur Internet, téléphoner, participer, etc. Si les bibliothèques existent solidement comme bâtiments et comme institutions, les représentations sociales sur lesquelles elles reposent bougent et entrent en tension avec d'autres plus anciennes. Les bibliothèques ont grandi dans une époque dans laquelle le « service public » était encore dominant. Elles tardent à prendre acte du basculement vers la conception du service public comme « service aux publics ». Il est vain d'imaginer que nous puissions revenir à la situation antérieure. D'ailleurs, comme individus, rares sont les bibliothécaires qui seraient prêts à renoncer à l'autonomie personnelle dont ils peuvent jouir aujourd'hui. Il convient donc de prendre acte de cette révolution (douce et forte) dans la sphère professionnelle. De l'individu à l'utilisateur concret, il n'y a qu'un pas qu'il faut franchir en repensant toutes les dimensions de la relation entre la bibliothèque, les élus et les usagers. ■

DOMINIQUE MANS

Directeur du réseau lecture de l'agglomération
Clermont Communauté (63)

La charte maîtresse

Offrir un service de lecture publique ne suffit pas, encore faut-il le rendre lisible et visible à tous, décideurs, professionnels,

partenaires et citoyens.

En l'absence d'une loi sur les bibliothèques, la charte de lecture publique est devenue, pour les collectivités, un instrument essentiel.

Comment s'élabore-t-elle ? Gros-plan sur l'exemple clermontois.

La charte de lecture publique de Clermont Communauté

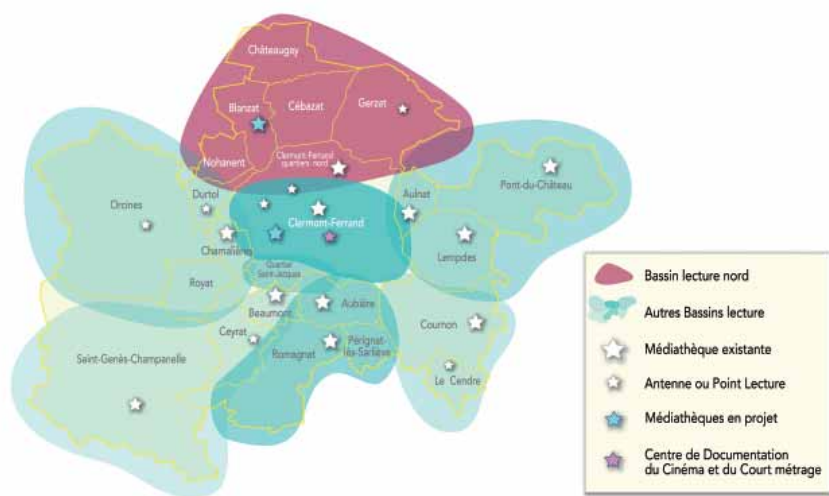
En octobre 2010, le Conseil de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand a adopté à l'unanimité sa charte de lecture publique. Ce document vient compléter le dispositif communautaire jusque-là caractérisé essentiellement par la structuration du réseau lecture et la mise aux normes du territoire.

En 2004, Clermont Communauté a fait le choix d'une prise de compétence globale sur la lecture publique, celle-ci s'est accompagnée du transfert des bibliothèques municipales à la communauté d'agglomération, du découpage du territoire communautaire en huit bassins lecture et de la création d'une direction du réseau lecture.

En cinq ans, le périmètre des bassins lecture s'est imposé comme l'espace « naturel » de travail des équipes et de dialogue avec les partenaires. Au côté du directeur du réseau de nouvelles fonctions ont vu le jour : celles de responsable de

bassin lecture, bibliothécaire ou conservateur, et de responsable de fonctions réseau, bibliothèque numérique par exemple. Parallèlement, des comités de bassins lecture ont été institués. Ce sont des espaces de dialogue entre l'administration et les élus communaux et communautaires ; ils se réunissent deux fois par an.

Un constat est désormais partagé : chacun s'est approprié cette structuration du réseau lecture. Désormais, il convenait de mieux rendre visible l'apport de la communauté d'agglomération au développement du service à l'usager et de préciser les orientations communes aux bassins lecture dans l'ensemble des domaines de compétence des bibliothèques. Cet objectif se doublant de la nécessité d'adapter l'action aux spécificités de chaque bassin lecture et de garantir la qualité du dialogue avec le territoire.



Le réseau de Clermont Communauté.

L'ÉCRITURE DE LA CHARTE

La charpente de la charte repose sur les missions globales des bibliothèques : accueillir le public, proposer une offre documentaire, préciser un projet culturel. Il n'y a là rien de neuf d'autant plus qu'en amont même de la charte un débat s'était engagé sur la nécessité de partager, entre administration générale, bibliothécaires et élus, une vision et un langage communs sur l'activité des bibliothèques. La commission Culture de la communauté avait retenu une formule synthétique pour caractériser l'action des bibliothèques : un lieu d'accueil, de documentation et d'action culturelle. Outre la constitution d'une base d'écriture budgétaire, cette grille de lecture permet de fixer un seuil de qualification de l'action publique : une bibliothèque doit disposer des moyens de remplir ces trois fonctions. Sur un territoire qui, au moment du transfert à l'agglomération, ne comptait que deux à trois bibliothèques normatives sur 15 établissements, la chose n'allait pas de soi.

Au-delà du triptyque, il convenait de préciser les trois fonctions, de leur donner du contenu qui puisse permettre aux équipes d'élaborer des programmations et de s'assurer de l'adéquation de celles-ci avec l'attente du territoire. La charte allait proposer des entrées multiples : permettre des programmations annuelles adaptées au territoire dans une logique de dialogue entre celui-ci (élus et partenaires) et le réseau lecture tout en s'inscrivant dans une action publique pérenne. L'élaboration de la charte de lecture publique se devait donc d'être un processus partagé.

Trois étapes ont conduit à son adoption par le Conseil de la communauté.

Une première phase d'écriture entre experts (direction du réseau et responsables de bassins lecture) a fixé la trame générale en s'appuyant sur le corpus communautaire (le schéma d'orientation communautaire du développement culturel adopté par la communauté d'agglomération en 2004) et en déclinant les objectifs de manière opérationnelle tout en rappelant qu'en l'absence de loi sur les bibliothèques notre action s'appuie sur un certain nombre de textes de référence (CSB, Unesco). Cette première version du texte a fait l'objet d'une présentation au groupe d'élus « Lecture publique » de la commission culture. Les échanges ont principalement porté sur la prise en compte des missions de médiation des bibliothèques, certains élus étant particulièrement sensibles à cette question. À ce stade le texte n'a pas connu de changements majeurs, si ce n'est des précisions apportées sur la méthode d'évaluation de la charte. Le portage d'un certain nombre de fonctions désormais proposées au niveau du bassin lecture

LE CONTENU

La charte de lecture publique de Clermont Communauté se compose de quatre parties. Une introduction qui est un renvoi aux textes professionnels de référence (Unesco, CSB, etc.) et aux principes de la politique lecture de Clermont Communauté. Vient ensuite la présentation des composantes du réseau lecture : la direction du réseau, les bassins lecture, la plateforme lecture. Cette plateforme étant l'espace de dialogue avec les partenaires du réseau : BnF, universités, centres de recherche, associations, etc. Cette partie de la charte introduit et formalise un élément nouveau dans le fonctionnement du réseau : les projets de bassin lecture. Les principes d'application de la charte qui constituent la majeure partie du texte précisent le cadre de fonctionnement des bibliothèques. L'objectif de cette partie n'est pas de réinventer la bibliothéconomie mais de proposer un cadre de « lecture » de l'activité des bibliothèques qui soit commun aux bibliothécaires et aux décideurs. Elle présente donc les caractéristiques du service en ce qui concerne l'accueil et la médiation, la documentation et enfin l'action culturelle. La dernière partie de la charte pose le principe d'une évaluation de celle-ci tous les trois ans par la commission Culture et la présentation de cette évaluation au Conseil de la communauté.

Lien vers le texte de la charte :

www.clermontcommunaute.net, rubrique délibérations : délibération du 22/10/2010.

plutôt qu'à celui des établissements a été perçu comme une réelle avancée.

Dans un deuxième temps, le texte a été présenté à un séminaire regroupant maires, élus communaux à la culture, directeurs généraux des services et membres de la commission culture de l'agglomération. La notion d'adéquation du service avec les projets des communes a été au centre des débats, ce qui a conduit à introduire dans la charte la formalisation de projets de bassins lecture. Ces projets, élaborés par les responsables de bassins après orientation des comités de bassin, précisent les objectifs en termes d'accueil et de médiation, de documentation et d'action culturelle. Ils sont soumis à l'avis du comité de bassin, du directeur du réseau lecture et enfin de la commission culture de Clermont Communauté.

Si le cadre peut sembler très formalisé, il a le mérite de proposer une ligne claire et acceptée par tous pour conduire

LE POINT DE VUE DE L'ÉLU

Question à Olivier Bianchi, adjoint au maire de Clermont-Ferrand, vice-président de Clermont Communauté, chargé de la culture :

• Vous avez été à l'origine du schéma d'orientation culturelle adopté par votre collectivité en 2004 et de la prise de compétence lecture par la communauté d'agglomération, pourquoi avez-vous souhaité l'adoption d'une charte de lecture publique ?

Olivier Bianchi : Je suis convaincu que la lecture publique est le socle d'une politique publique de la culture, et il me semble évident que l'échelle pertinente pour relever les défis d'attractivité et de qualité de service pour notre territoire est l'échelle de l'agglomération. La somme des politiques municipales de lecture publique ne pouvait suffire à relever ces enjeux. D'autant que sur l'agglomération, la majorité des communes, dont Clermont-Ferrand, ne disposaient pas de bibliothèques aux normes. Pour moi, la lecture est un véritable levier de développement que l'agglomération devait saisir. Sur la base de ce constat, j'ai souhaité, avec la commission Culture, qu'on engage un programme de structuration et de mise aux normes de ce territoire. Aujourd'hui l'échelle communale est complètement dépassée pour la majorité de nos concitoyens : ils habitent dans une commune, font leurs courses dans une autre, travaillent dans une troisième et vont au spectacle dans une quatrième ; ils ignorent parfois complètement sur quelle commune ils se trouvent. Il faut que le service public prenne en compte cette réalité. J'ai souhaité que pour la lecture publique nous pensions le territoire sur cette base d'où la création des bassins lecture. C'est donc à l'échelle de ceux-ci que doivent être définis les programmes de mise aux normes. Jusque-là notre action a été concentrée sur cette structuration : créer un véritable réseau sur l'ensemble de l'agglomération. Ce réseau, nous l'avons voulu non pyramidal et dynamique, qu'il respecte les particularités et les besoins de chaque partie du territoire. Ceci nous a amenés à créer une direction du réseau lecture qui n'a pas en charge un établissement en particulier mais l'ensemble du territoire découpé en bassins lecture.

Dans un premier temps, il était important que cette structuration soit admise de tous, professionnels et élus. Aussi, en se concentrant sur ce point et sur la mise aux normes des bassins lecture – un bassin a été mis aux normes et deux sont actuellement à l'agenda – l'action de la communauté d'agglomération pouvait apparaître comme ne portant que sur l'organisation « administrative » et la construction qui prend du temps à être visible. Ce qui n'est pas le seul élément de notre projet. Il fallait d'une part signifier que la question du service au public au quotidien est bien notre préoccupation à côté des enjeux à plus long terme et, d'autre part, que les bibliothèques ne sont pas « hors sol ». Leur action au quotidien n'est pas seulement guidée par les enjeux de la métropole, elle doit entrer en résonance avec son territoire d'implantation.

J'ai donc souhaité que l'intervention de la communauté d'agglomération soit mieux perçue et qu'on se dote des moyens de s'assurer de l'adéquation du service avec les attentes du territoire. Je tenais à ce que le respect de l'expertise des professionnels de la lecture publique et de la vocation des bibliothèques soit fortement présent dans cette orientation. Il me semble qu'une charte de lecture publique accompagnée de projets de bassins écrits et contractualisés constitue les bonnes réponses pour notre collectivité.

Olivier BIANCHI

Propos recueillis par Dominique Mans

l'activité des bibliothèques de chaque bassin lecture. Il devrait également permettre de mieux prendre en compte les attentes des communes tout en ne remettant pas en cause le découpage territorial défini par la communauté d'agglomération.

Enfin, la charte a été présentée à la commission Culture accompagnée du projet de délibération qui en présentait les enjeux : ne pas résumer la politique de lecture publique à la mise à niveau en termes de construction, proposer un cadre opérationnel pour le service public et aider à définir les améliorations qualitatives à engager. Enfin, tout en s'inscrivant dans la poursuite de la politique de développement de la

lecture (structuration du réseau, mise aux normes des bassins, organisation du dialogue) elle doit permettre de décliner en programmation annuelle les objectifs de cette politique.

LA MISE EN ŒUVRE

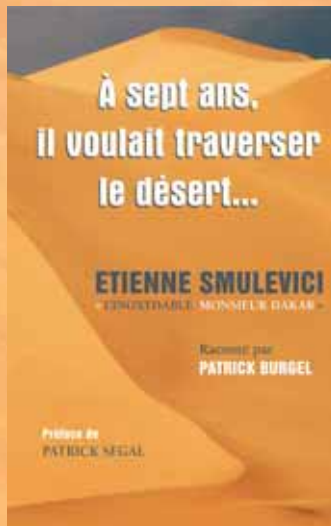
Plutôt que de proposer une mise en œuvre de la charte de lecture publique dès son adoption par le conseil communautaire, nous avons souhaité, avec la Direction générale de la communauté d'agglomération, prendre un temps de présentation, d'accompagnement et d'appropriation. Il est

important que cette charte soit un outil commun aux décideurs et aux fonctionnaires. Le vote du texte avec débat a été le premier temps « public », un temps purement politique et... consensuel : vote à l'unanimité moins une abstention. Après son adoption, la charte a été présentée à l'ensemble des directeurs généraux des services des communes membres. Pour l'anecdote, il était plutôt drôle – rire jaune – d'entendre certains d'entre eux demander à la communauté d'agglomération la mise en place de services qu'ils n'avaient jamais envisagés lorsque les bibliothèques étaient de la compétence de leurs communes : élargissement des horaires d'ouverture, agrandissement des locaux, embauche de personnel, etc. Plus sérieusement, ont été exprimées des attentes en termes de développement de partenariats avec les acteurs sociaux ou éducatifs des communes ou encore le développement de l'information du public.

Le principal enjeu de la mise en œuvre de la charte va reposer sur la mobilisation des responsables de bassins lecture et leur capacité à organiser le dialogue avec les communes de leur bassin. La gageure est de taille : éviter l'inflation de demandes irrecevables dans un contexte d'incertitude budgétaire, articuler les objectifs communaux

et les objectifs communaux, le tout afin de poursuivre l'action de l'agglomération en adéquation avec les composantes du territoire. Pour relever ce défi, un accompagnement méthodologique a été mis en place avec un cabinet spécialisé dans le management stratégique et le coaching de directions générales. Il a pour tâche de proposer une méthode commune de diagnostic de chaque bassin lecture, d'organisation du dialogue avec les élus locaux et d'écriture des projets. Il s'agit pour l'essentiel de proposer aux responsables de bassins lecture un outil d'application de la charte de lecture publique.

Cet ensemble prend place au côté de la gestion quotidienne des établissements et de la conduite des projets à l'agenda (mise aux normes des bassins Nord et Centre, création d'une bibliothèque numérique d'agglomération, carte unique et retour universel...); aussi une attention forte a-t-elle été portée au planning de mise en œuvre. Des réunions de présentation et d'échange autour de la charte ont été menées dans tous les bassins dès l'adoption du texte et nous nous sommes donné un véritable temps d'élaboration des projets de bassin, ils devraient être formalisés pour juin 2011. ■



J'aimerais vous dire pourquoi ce livre.
 Pour vous faire partager mes émotions de vingt-neuf années
 de compétition sur les cinq continents,
 Pour vous faire rêver à travers les sables, les steppes, les
 landes et les lacs salés,
 Pour vous faire voyageur complice en vous embarquant
 clandestinement dans mes voitures,
 Pour qu'en vous résonnent les noms de Tombouctou,
 Agadez, Tataouine, Karakorum, Chinguetti...
 Pour vous faire écouter le son des pierres qui éclatent
 dans l'Air, le chant rageur du vent des tempêtes, le bruit
 du désert toujours en mouvement...

Etienne Smulevici



Une invitation au voyage
 et un récit passionné
 en 400 pages + 48 pages de photos
 25 € - ISBN : 979-10-90046-00-9

Disponible auprès de la S.F.L. et de la Générale du Livre

JEAN-FRANÇOIS JACQUES
Consultant



Les horaires d'ouverture des bibliothèques

Un service public de la culture

HORAIRES : LE PREMIER DES SERVICES

L'amplitude des horaires d'ouverture d'une bibliothèque, et leur répartition dans la semaine, constitue le premier des services aux publics. C'est un truisme que de dire qu'il serait vain de proposer de vastes et diverses collections, beaucoup de services, si les populations à qui elles et ils sont destinés n'ont pas la possibilité d'y accéder aux horaires qui leur conviennent. Les horaires sont donc un service « en soi », mais aussi la condition du bon fonctionnement des autres : c'est-à-dire de l'efficacité de l'offre. Comme la gratuité, la proximité et l'accessibilité, ces quatre éléments étant étroitement liés. Ajoutons qu'il ne suffit pas d'y réfléchir et de trouver les meilleures solutions, mais qu'il faut encore le faire savoir !

Je ne rappellerai pas ici le rôle et les missions des bibliothèques : je voudrais simplement souligner qu'il est vain de les invoquer si les conditions mêmes de leur accessibilité par les populations ne sont pas réunies. Il n'y a aucun automatisme : l'existence même de la bibliothèque ne suffit pas à constituer et à rendre efficace son rôle culturel et social. Or, il me semble que nous sommes depuis longtemps tombés dans ce travers, qui rend trop souvent nos actions inefficaces, de croire en la supériorité de l'offre sur la demande, de ne pas soumettre à un examen critique (autocritique !) la cohérence de nos projets, de la réceptivité et de l'adéquation de nos offres, de la réalité des besoins, et ainsi d'en rester la plupart du temps aux « bonnes intentions » – c'est-à-dire aux solu-

tions toutes faites, qui tiennent lieu de débat.

Imaginons ici une situation : l'équipe de la médiathèque de X (1000 m², gros budget, fonds pléthoriques...) constate que les publics adolescents et jeunes adultes sont très faiblement représentés ; explication avancée : les emplois sont loin, le lycée est à 30 km, on ne peut pas avoir de contact avec les enseignants, les lycéens comme les jeunes travailleurs reviennent en car après dix-huit heures – la médiathèque ferme à 18h. À quoi sert alors d'avoir de riches fonds de BD et de mangas, pléthore d'usuels, toute la musique jeune contemporaine, une section « cinéma », si l'on ne peut pas envisager de servir ces publics en tant que tels, et non dans leur statut de lycéens ou de jeunes travailleurs, et aux heures où ils sont présents dans la commune, donc après leur retour ? Cet exemple (pas si imaginaire que cela...) montre parfaitement, à mes yeux, qu'avant de se répandre dans un discours de lamentation sur la désertion des publics – ou la non-réponse de publics cibles à nos sollicitations –, il nous faut ouvrir le débat sur les horaires.

DES CONSTATS

Georges Perrin, inspecteur général des bibliothèques, a écrit sur ce sujet un rapport qui a fait date (*Améliorer l'accueil*

À quoi sert une bibliothèque fermée ? Parce qu'elle se situe au carrefour de l'offre et de la demande, au point où convergent le savoir-faire des professionnels et le désir des usagers, la question des horaires d'ouverture concentre les problématiques du service public. En réponse à des questions de principe, soyons pratiques...

dans les bibliothèques : propositions pour une extension des horaires d'ouverture¹). Il souligne la grande faiblesse de l'amplitude des horaires d'ouverture dans les bibliothèques françaises, comparées à leurs homologues étrangères – tant universitaires que municipales. Il fait là un constat d'évidence et propose quelques remèdes. Georges Perrin souligne les points suivants :

- faiblesse générale de l'amplitude,
- fermeture du soir souvent trop précoce,
- fréquente fermeture du jeudi sous prétextes « techniques »,
- rareté des ouvertures le lundi,
- et grande rareté des ouvertures le dimanche.

Il n'est pas utile, je pense, de détailler ici ces constats. Mais il nous faut en démontrer le mécanisme ou les causes. Ma modeste expérience m'a souvent donné à entendre les motifs que nous donnons au calcul *a minima* des amplitudes d'ouverture de nos équipements – je n'ai dans le passé certainement pas échappé à ce travers, ce qui m'autorise au ton un peu ironique que j'emploie ici :

- Le lecteur motivé (le « bon lecteur ») trouve toujours le temps de venir s'il en a besoin : c'est d'abord une question de priorité personnelle ; notre offre variée est susceptible de déclencher cette supposée forte motivation. Le « lecteur » qui ne peut pas venir en journée ou avant 18h30 pourra toujours venir le samedi, comme tous les usagers potentiels du dimanche d'ailleurs.

- Depuis une génération de bibliothécaires au moins (et cela suffit à valider la proposition), la préconisation de base est celle de la répartition du temps de travail par tiers : un tiers pour les documents, un tiers pour la vie d'équipe, l'action culturelle et la formation personnelle, un tiers pour le public.

- Les charges d'acquisition et de traitement restent lourdes, et nécessaires. Les notices récupérées doivent être revues, voire même « faites maison ». D'ailleurs, le catalogue est le seul moyen de bien connaître son fonds, cette connaissance faisant le bon bibliothécaire.

- Il faut être très méfiant vis-à-vis des méthodes de calcul des temps de travail : instrument de l'employeur pour mieux nous exploiter, et dont l'impossibilité technique est patente, parce que nos tâches sont complexes, souvent superposées, etc.

1. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / ministère de la Culture et de la Communication / IGB, avril 2008. Consultable sur le site de La Documentation française : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000508/0000.pdf>

DES ARGUMENTS

- Non, la présence de l'offre ne suffit pas, il faut encore que d'autres éléments entrent en jeu, dont beaucoup nous échappent d'ailleurs : le moment de la fréquentation de la bibliothèque ne tient pas seulement à la décision et au besoin individuel, si pressant soit-il ; il tient aussi à la combinaison avec d'autres fréquentations (aller à la bibliothèque en revenant du travail, de l'école, en allant chercher les enfants au conservatoire ou au stade, en allant chercher son pain ou au retour du marché...), à la relation au temps d'autres personnes, à des contraintes fortes de temps de travail, de transport, etc. Une bonne connaissance des comportements et des habitudes de la population de la collectivité est indispensable. La fréquentation de la bibliothèque n'est pas seulement le fruit d'une démarche volontaire de la part de l'utilisateur – volonté qui serait plus forte que les obstacles : elle est aussi le fruit des opportunités, des circonstances, du hasard...

- Les bibliothécaires se forment par transmission directe : des principes, des méthodes mises au point dans les années 1970-80 sont encore transmises comme dogmes. Que l'informatisation soit passée par là, modifiant radicalement notre travail, que les pratiques culturelles, sociales et de loisirs aient radicalement changé doit nous obliger à reconsidérer radicalement notre organisation du travail, la répartition de notre temps, la prise en compte des temps des populations.

- La possibilité de récupérer les notices doit s'imposer absolument : il n'est plus admissible que nous imposions à notre collectivité la charge financière de ce travail excellemment fait au niveau national, comparativement à l'usage que nos usagers et nous-mêmes en faisons ! Le domaine dans lequel nous plaçons notre « cœur de métier » : ce n'est pas le document, c'est le public !

- Enfin, si nos tâches sont dans les détails difficilement quantifiables, pour une part d'entre elles, ce n'est pas vrai de la partie de notre temps passée en présence du public. Nous allons donc voir que nous pouvons nous baser sur cette partie quantifiable pour introduire des ratios.

DÉFINIR UNE AMPLITUDE ET DES HORAIRES : LES PUBLICS D'ABORD, LES MOYENS ENSUITE

Pour les publics. Les constats sociologiques sont assez clairs : les articles ayant été très nombreux sur ce sujet, notamment à la suite de la grande enquête du Credoc², je n'y reviens pas

2. Bruno Maresca, Françoise Gaudet et Christophe Evans, *Les Bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2007.



en détail. Je rappellerai simplement que si 35 % des Français utilisent peu ou prou les services des bibliothèques, sur place ou à distance, ou *via* des intermédiaires, 37 % les ont fréquentées mais n'y viennent plus. Les autres ne sont jamais venus.

Voilà une autre manière de voir les choses : il ne s'agit plus, dans un premier temps du moins, de définir une offre (ce qui est par ailleurs nécessaire), mais parmi les réponses possibles à des besoins ou des « disponibilités à » comme disent des sociologues, de nous interroger sur ce qui, venant du fonctionnement même des bibliothèques, fait que des personnes ne reviennent pas, ou ne viennent pas, même si elles se montrent « disponibles à ».

Les horaires sont très souvent un obstacle réel. Une amplitude large ne suffit pas : cinq fois 9 heures à 17 heures, cela fait 40 heures d'amplitude qualitativement très peu adaptée ! Il faut encore que les horaires soient ceux qui conviennent à la population locale. Ils doivent donc être établis dans la prise en compte :

- de l'environnement où est située la bibliothèque par rapport aux lieux de travail, en tenant compte des commerces, des lieux de scolarisation de la collectivité, des horaires d'ouverture des magasins, des marchés...

- des temps de transport et des mouvements quotidiens de population, de la localisation et de l'accessibilité de la bibliothèque, de l'éloignement des parkings, du confort des déplacements piétonniers, de la sécurisation de l'environnement, de détails matériels comme l'éclairage public, etc.

- des horaires des équipements culturels ou commerciaux dans l'environnement de la bibliothèque ; par exemple, peut-on coordonner les horaires de fermeture de celle-ci aux horaires de l'école de musique mitoyenne ? Que la bibliothèque ferme après elle va entraîner une fréquentation d'enfants, venus y attendre l'arrivée des parents... Oui, on peut ainsi « instrumentaliser » la bibliothèque, ce n'est pas déchoir !

- de la communicabilité des horaires : peut-on les mémoriser facilement ? Faut-il une, deux, trois, quatre lignes pour les écrire ? Sera-t-on amené à les modifier fréquemment dans l'année ? Par quels moyens les fait-on connaître, les rend-on en permanence accessibles ?

Un exemple de solution simple : donner la carte d'utilisateur dans une pochette transparente à deux ou trois volets qui accueillera aussi les horaires imprimés au même format, et d'autres cartes également...

POUR UNE MÉTHODE SIMPLE DE CALCUL DES RATIOS

Postulat de base : nous devons consacrer au service public au moins 60% du temps de travail de l'ensemble de l'équipe (c'est-à-dire : au travail en présence du public, en horaires d'ouverture tous publics, hors animations, accueil de classes, etc.) Il s'agit là d'une présentation « politique », la formule de calcul proposée abaissant mécaniquement ce pourcentage. Les autres tâches ne sont pas quantifiées *a priori* : elles doivent « tenir » dans les 40% restants, et l'exercice consistera surtout à vérifier que « ça peut tenir ! ».

Les seules données quantifiables de manière fine, et indispensables au calcul, sont :

- le nombre de personnes nécessaires à l'ouverture, heure par heure et pour la semaine, exprimé en nombre d'heures hebdomadaires puis annuelles ;
- le potentiel annuel de travail en fonction de l'équipe et des conditions locales d'application des 35 heures, des congés, etc.

À partir de là, on peut :

- définir la taille d'une équipe en fonction d'une amplitude horaire donnée ;
- définir une amplitude horaire en fonction d'une équipe donnée.

Le nombre de personnes nécessaires à l'ouverture sera déterminé au cas par cas. Il varie considérablement, à volume d'activité égal (prêts et retours), en fonction de la configuration des lieux : nombre de pièces, d'étages, de services nécessitant une intervention ou une surveillance constante ; nombre de postes d'inscription, de prêt, de retour, d'automates de prêt ; volume prévu des transactions de prêt, volume des rangements à effectuer. Il est basé sur l'expérience constatée pour les bibliothèques déjà ouvertes, sur une prévision ajustable dans les équipements en cours de construction.

La formule de base, à deux temps, est la suivante :

1. *(Amplitude hebdomadaire d'ouverture x nombre moyen d'agents nécessaires) x 52 semaines = temps annuel de travail nécessaire à l'accueil des publics.*
2. *(Temps annuel de travail nécessaire / 60% du temps annuel de travail par agent) x 1,33 = nombre d'agents nécessaires.*

Le premier élément de calcul est exprimé en cumulant sur une semaine le total des agents nécessaires heure par heure selon une modulation liée à la fréquentation (par exemple un maximum d'agents est requis le mercredi et le samedi après-midi, un minimum le mardi matin), et en divisant ce total par le nombre d'heures d'ouverture : on obtient un nombre moyen d'agents nécessaires. Lorsque l'on voudra faire le calcul pour différentes amplitudes théoriques, il suffira de modifier le calcul selon chacune des amplitudes. Le temps annuel de travail par agent est calculé par les services Ressources humaines, il se situe en général entre 1550 et 1620 heures/an.

Avec quels moyens humains ? Je n'ai trouvé nulle part jusqu'ici de technique de calcul des effectifs et de la répartition des tâches, de grille construite sur l'enchaînement des ratios élémentaires d'une bibliothèque : nombre de postes / nombre d'acquisitions / amplitude des horaires. La question est d'une grande importance, puisque le manque de force de travail est l'argument invoqué le plus fréquemment, sans être pour autant appuyé sur un mode de calcul fiable.

N'oublions pas que la détermination des horaires d'ouverture de la bibliothèque est d'abord une affaire politique. Le bibliothécaire peut proposer, les élus peuvent imposer : il faut se mettre d'accord. Les élus – et les directeurs, DGS,

DGA et DAC – comprennent toujours mal nos réticences et nos à-peu-près. Nous avons tout à gagner à proposer une méthode sur laquelle tout le monde puisse être d'accord : un effort conséquent mais crédible – c'est-à-dire établi sur des exigences claires et quantifiables – de notre part peut éviter des exigences démagogiques excessives de la part des élus, et nous met en bonne posture le jour où il s'agit de réclamer des moyens supplémentaires, argumentés alors sur une méthode de calcul préalablement validée en commun.

La première tentation est de comptabiliser toutes les tâches, donner des ratios pour tout : mais nous avons constaté l'extrême difficulté de ce travail, sur lequel nombre

Ce coefficient correcteur de 1,33 permet de tenir compte forfaitairement des absences pour diverses causes : formation, congé syndical, maladie ; des nécessités de la rotation quotidienne ; du fait que les agents sont présents selon les villes 44 à 48 semaines sur 52, de l'organisation des congés annuels et RTT, etc. Il peut être porté à 1,5 si cela se justifie par des conditions de travail particulières, des temps de congés et des règles de RTT particulièrement favorables : plus le temps de travail annuel par agent est court, plus ce coefficient devra être élevé.

Exemple :

L'accueil du public dans la bibliothèque de X (3 000 m²) nécessite en moyenne hebdomadaire 8 agents (soit, suivant les jours et les heures, 5 à 14 agents). Les agents de cette collectivité travaillent 1540 heures par an (35 heures x 44 semaines). L'amplitude demandée est de 40 heures sur 5 jours toute l'année : il faudra donc $(40 \times 8) \times 52 = 16\,640$ heures de travail par an pour assumer cette amplitude. Soit $(16\,640 / (1540 \times 60\%)) \times 1,33 = 24$ agents (arrondi).

Soit en fait 36 960 heures de force de travail par an. Du fait du coefficient multiplicateur, c'est donc en réalité 45 % du temps de travail global annuel qui sera consacré aux publics.

Il restera donc $(36\,960 - 16\,640) = 20\,320$ heures pour toutes les autres tâches. Si cette bibliothèque respecte les préconisations, elle a 100 000 à 120 000 documents (3 000 m² x 30 à 40 doc/m²) et en achète donc 10 000 à 12 000 par an (taux de renouvellement = 10 %). Une heure par document, ça tient la route, surtout en récupérant les notices ! Il reste donc encore 10 320 heures collectivement réparties, pour toutes les autres activités, les réunions, l'animation, les éventuels accueils de classes, etc. Non seulement c'est large, mais cela permettrait aussi, surtout si le taux d'absentéisme de cette équipe est normal, d'aller plus loin, par exemple jusqu'à 44 heures avec une ou deux nocturnes en hiver... L'équipe étant suffisamment nombreuse pour pallier un coup dur, elle peut se montrer volontariste !

Il est évident que ce mode de calcul doit s'accompagner d'une réglementation interne précise et acceptée par tous, au sujet de la répartition des contraintes : nombre de samedis en service public (un samedi sur deux est possible), nombre de fermetures du soir obligatoires (deux à trois jusqu'à 19h15 par exemple si la bibliothèque ferme à 19 heures), etc. Ces règles sont très utilement portées à la connaissance des élus et de la hiérarchie, et deviennent un élément de la compréhension des contraintes et des nécessités du service public.

Autres éléments de vérification de la cohérence : cette bibliothèque de 3 000 m² doit être celle d'une collectivité de 30 000 (0,1 m²/hab.) à 43 000 (0,07 m²/hab.) habitants. On a donc un agent pour 1 250 à 1 750 habitants, ce qui est tout à fait dans la moyenne. Une moyenne de 8 agents pour ouvrir 3 000 m² au total, donc environ 2 500 m² publics, cela fait 300 m² par agent, ce qui est absolument normal.

Pour simplifier, on dira que le nombre d'agents nécessaires pour composer une équipe chargée d'ouvrir sa bibliothèque 40 heures sera environ, et selon la configuration propre de la bibliothèque, de 3 fois le nombre moyen de personnes nécessaires à l'ouverture. Pour cela, il faut à la fois que la présence des agents au public soit visible, mais qu'elle ne soit pas pléthorique non plus, et que les agents en service public... ne fassent pas de travail « interne » !

de cabinets d'audit se sont d'ailleurs plus ou moins cassés les dents. Les motifs en sont nombreux, les premiers étant la réticence des bibliothécaires à se plier à ce calcul !

Je propose donc une méthode inverse, à caractère très volontariste. Je souligne que cette méthode a l'avantage d'être très crédible aux yeux des « décideurs », élus et administratifs, et qu'une fois admise, devenue « contractuelle » en quelque sorte, elle peut servir de base à d'autres situations : par exemple, le maintien impératif de la force de travail, même en cas de congé longue durée, de poste vacant, etc.

On verra enfin comment cette méthode doit être cohérente avec l'ensemble des autres ratios de fonctionnement de

la bibliothèque : surface, collections, acquisitions annuelles, donc temps de traitement... Je vais donc m'employer ici à en proposer une, largement testée dans divers équipements : le lecteur la trouvera dans l'encadré ci-dessus.

ET LE DIMANCHE ?

L'ouverture des bibliothèques le dimanche est une question très complexe. C'est une réelle question de qualité du service public ; une question politique, à plusieurs niveaux ; une question humaine difficile pour les agents et leurs représentants.

De plus en plus de villes de toutes tailles la proposent, sous des formes très variées : matin, après-midi, journée entière, alternance de lieux divers, quelques dimanches...

En ce qui concerne le public, aucun mystère : le succès est partout au rendez-vous, et les modes de fréquentation du dimanche présentent des constantes. Il est probablement vrai qu'une partie importante du public dominical pourrait venir – et vient – d'autres jours de la semaine ; on peut penser que le tiers environ des usagers dominicaux ne pourrait pas venir à un autre moment, légitimant à eux seuls ce service.

Mais le dimanche, on peut venir différemment, et les motivations sont alors majeures : plus longtemps et sans contrainte de durée ; en famille, avec des parents ou des amis ; le dimanche en particulier, il n'y a pas de concurrence à la fréquentation de la bibliothèque, à part les autres lieux culturels (tous ouverts le dimanche, faut-il le souligner ?) : musées et monuments, cinémas, théâtres... Et le dimanche, pour les étudiants ou les lycéens, où travailler ailleurs ? En termes de services aux publics, et de vie sociale de la collectivité, l'intérêt est donc très important. Les bibliothèques et médiathèques ouvertes le dimanche depuis 10, 15 ans ou plus ne le démentiront pas.

Les organisations adoptées sont extrêmement variables selon les collectivités, et sont très complexes, parfois opaques. Elles varient d'abord en fonction de l'inclusion du travail dominical dans le rythme de travail, ou son organisation dans le cadre d'heures supplémentaires dominicales : celles-ci peuvent être maintenant rémunérées de manière avantageuse pour l'ensemble des catégories B et C de la fonction publique, mais induisent un accroissement de la durée du travail, et la difficulté d'organiser des récupérations après un dimanche épuisant sans entraver l'ouverture dans la semaine. Quand le dimanche est inclus dans le cycle des 35 heures, il n'y a pas d'heures supplémentaires possibles : la difficulté est plus grande, et nombre de villes instituent des primes, au montant très variable et à la légalité parfois problématique, source de multiples négociations et renégociations ! L'organisation dépend aussi beaucoup du rythme de la contrainte : d'un dimanche sur trois ou quatre à cinq dimanches par an, il y a un écart majeur. On trouvera des exemples d'organisation très différents à Montpellier (appel au volontariat dans le réseau) ou à Drancy (ouverture 7 jours sur 7), à Issy-les-Moulineaux (travail un dimanche sur 4, équilibre titulaires / emplois à temps non complet), etc.

La plupart des collectivités ont recours à des agents extérieurs, notamment des étudiants recrutés sur des emplois à temps non complet : la difficulté ici est de trouver le bon équilibre entre eux et les agents titulaires, et d'organiser leur formation et leur gestion. Une autre difficulté réside dans la

réglementation qui, de manière très légitime, fait obstacle au recrutement de non titulaires sur des emplois permanents, mais du coup limite la souplesse nécessaire dans nos services.

Politiquement, les élus locaux ne s'y trompent pas : nombre de collectivités veulent proposer ce service, et souvent d'ailleurs l'enjeu politique perçu est tel qu'ils le décident avec une insuffisance de dialogue social avec les agents, et sans doute sans s'en donner les moyens réels. L'État s'y met, non sans promesses ambiguës (« le dimanche compte double »), sous la pression de grands groupes commerciaux : cela pollue considérablement le débat, car ce n'est absolument pas la même chose d'ouvrir le dimanche les services publics de première nécessité (santé, sécurité, transports, énergie, culture, sports), les petits commerces de bouche et les grandes surfaces commerciales... Sans parler des processus industriels qui ne souffrent pas d'arrêt, dans la chimie par exemple. Prenons garde à différencier nos propres arguments ! Quels sont leurs fondements ?

UN SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE

L'opposition de principe (« jamais le dimanche ») est un argument isolément infondé, injuste, puisqu'il ne s'applique pas aux millions de personnes qui, le dimanche, travaillent pour notre bien sans que nous y trouvions à redire (et sans que nous les défendions, d'ailleurs !)

L'opposition à l'ouverture dominicale en référence au commerce n'est fondée que si l'on établit la confusion. Mais on peut au contraire opposer établissements culturels et hypermarchés : pour nous, il ne s'agit pas de marchandisation du temps libre, mais de service public de la culture, de l'information, de l'éducation et du loisir !

L'expression des difficultés personnelles est fondée. Selon sa fréquence, le travail dominical a un poids certain sur la vie de famille et apporte des difficultés particulières selon les situations : garde d'enfants, transports en commun, prise de repas, etc. J'ai personnellement travaillé un dimanche sur trois de septembre à juin pendant dix ans, j'en sais quelque chose !

Ces difficultés fondent des revendications légitimes de compensation : la rémunération double, et/ou un système de récupération bien étudié, ainsi que des aménagements locaux pour le repas ou la garde d'enfants. Les revendications statutaires dont les syndicats comme nos associations n'ont pas été assez porteurs, sont parfaitement légitimes... mais se heurtent à la frilosité des élus de tous bords et des administrations face à leur généralisation potentielle. L'ouverture dominicale ne pourra se généraliser que par des choix politiques et financiers assumés, traduits statutairement, à la mesure des attentes des agents et des publics. ■

OLIVIER PLOUX
BM de Franconville (95)



La gratuité, si loin, si proche

Il n'y a pas si longtemps, la gratuité divisait les bibliothécaires, il y avait les « pour », les « contre », et ceux qui se taisaient. Tout cela pour finir ringardisée, faute de combattants et faute d'arguments. Surprise : la gratuité s'invite de nouveau dans les bibliothèques françaises ; c'est un retour discret, sans fards et sans prétention. L'époque a changé : il y a dix ans, la gratuité se situait presque exclusivement au niveau idéologique – la gratuité, sinon rien. *A contrario*, la nouvelle gratuité se veut plus concrète. Elle a quitté le monde des idées pour redescendre sur Terre, on peut le regretter mais ce n'est ni nouveau, ni original : en 1910 déjà, Eugène Morel invitait à s'emparer du réel pour interroger la gratuité : « *[C'est] sur le terrain pratique qu'il faut poser la question, et non sur celui des principes¹.* »

GRATUITÉ : QUI PARLE ?

• **Gratuité et service public.** Pour Jean-Michel Salaün, les bibliothèques n'ont découvert l'économie qu'en 1990². La situation a-t-elle changé ? Si l'on en croit un rapport récent de l'IGB, il faut croire que non : les directeurs des bibliothèques publiques sont toujours majoritairement issus des sciences humaines³. Aussi, tournons-nous vers les spécialistes. Le recours au droit administratif est instructif, mais il n'aide guère à cerner le statut des bibliothèques municipales.

1. Eugène Morel, *La librairie publique*, Armand Colin, 1910, p. 189.

2. Jean-Michel Salaün, « Quelques questions posées par l'économie aux bibliothèques (et vice versa) », *BBF*, 1994, n° 3, pp. 8-12 – [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (page consultée le 8 août 2010).

3. À ce titre, la nomination de directeurs de grandes bibliothèques venus d'autres horizons ne peut être que bénéfique.

Celles-ci se caractérisent d'abord par ce qu'elles ne sont pas : ni service public gratuit et obligatoire (comme l'école ou la voirie), ni service public industriel et commercial, elles sont des services publics administratifs dits facultatifs⁴, qui empruntent, un peu, aux deux premières catégories. Convoquons, ensuite, les économistes de la culture, pour qui les bibliothèques présentent nombre de caractéristiques des biens collectifs (soit des biens financés par les dépenses publiques dans le but de profiter à tous, gratuitement), ou semi-collectifs, de par l'existence de contraintes plus ou moins fortes (tarifications diverses, documents périssables proposés en quantité régulée...). Cette hybridation des statuts a le plus souvent débouché sur un compromis, sous la forme d'une tarification par strates (ou gratuité partielle), déclinée selon des discriminations par supports, par âge, par statut, par lieu de résidence, par ressources...

• **Le juste prix : avant et après Internet.** Restons en compagnie des économistes. Ces derniers ont beaucoup écrit sur

4. Dit « facultatif » parce que créé à l'initiative des collectivités locales.

Déduite des débats sur le service public, la question de la gratuité dans les bibliothèques resurgit sous un autre angle, moins idéologique, plus pragmatique : non plus inféodée à l'examen des principes, mais évaluée calculette en mains, l'œil sur les statistiques et le souci de l'image en tête.



Micro-trottoir : pour moi, une médiathèque publique, c'est :

« • Un lieu géographique bien identifié, accessible (de plain-pied, avec parking, station de bus ou tram...), et ouvert à tous (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées), accueillant, confortable, et adapté aux différents besoins de la population desservie. Lieu de rencontres, d'ouverture aux autres. Un des rares lieux où l'on peut venir gratuitement, s'enrichir, se poser, sans obligation de consommation ;

- un personnel respectueux, tolérant, compétent car curieux, formé, enthousiaste...
- des horaires adaptés aux besoins de la population desservie, avec des ouvertures pendant la pause déjeuner, le soir, les dimanches, si nécessaire ;
- des collections régulièrement renouvelées, plurielles, sur différents supports ;
- des animations, collections, formations gratuites, accessibles ;
- un budget qui permet d'acquérir les documents, de valoriser les collections, les programmes d'animation, grâce à une politique de communication.

En bref, des moyens professionnels (humains, financiers, matériels) mis gratuitement au service des lecteurs pour les aider à être des citoyens responsables. »

Nadia RUSTOM
Bibliothécaire, responsable de la médiathèque
de Kingersheim (Alsace)
Propos recueillis par Janou Neveux



le prix, ou sur le tarif. « 10 €, ce n'est rien », entend-on dans les bibliothèques. Or, tout étudiant en école de commerce sait combien la fixation du « juste prix » pour un produit est un choix déterminant. Dans le domaine de la culture, l'enjeu est double : au consentement à payer s'ajoute la charge symbolique de l'objet culturel. Pour le public qui dispose d'un capital culturel élevé, pas de problème, mais pour la partie du public qui n'est pas familière des bibliothèques, dépenser 10 € pour emprunter des livres c'est faire un pari sur l'inconnu, prendre un énorme risque, pour, peut-être, être déçu.

Dans le secteur marchand, la gratuité est un modèle économique clairement identifié qui a pour finalité de développer la demande. Ce modèle repose sur la diffusion d'un produit gratuit financé par la publicité, par l'exploitation de fichiers d'utilisateurs, ou par la vente de produits dérivés. Avec Internet, une nouvelle gratuité est apparue qui se situe à l'intersection d'un consumérisme débridé et de la démocratisation culturelle. Du point de vue du consommateur/usager, tout, ici et maintenant, doit être désormais accessible et gratuit. Jusqu'au début des années 2000, les bibliothèques avaient le monopole de la diffusion à faible coût des livres, des CD, puis des DVD. L'essor d'Internet comme accès à un univers infini d'informations et de données oblige aujourd'hui les bibliothèques à se positionner autrement, sous peine de déclin⁵.

• **Le don, à l'origine du lien social.** Les anthropologues Marcel Mauss et Mary Douglas ont étudié le concept d'économie du don⁶. Dans la société marchande cohabitent le don sans contrepartie apparente et le don avec obligation de réciprocité. Ces formes de contractualisations implicites sont à l'origine de ce que Mary Douglas appela, dès 1980, le lien social. Les bibliothèques municipales se situent selon nous à cet endroit précis des relations interindividuelles et des relations entre les individus et les institutions. Les bibliothèques participent pleinement de l'économie et de la vie de la cité. Leur caractère gratuit ne doit pas être vu comme une exception à la norme, mais comme la condition naturelle de leur existence et de leur légitimité – ce qu'ont bien compris les Anglo-Saxons et les Scandinaves, pour tant hérauts de l'économie de marché.

LA GRATUITÉ, QUELS IMPACTS ?

Depuis 10 ans, les références reviennent, toujours les mêmes, mais dans le désordre : Autun, Nîmes, Tours, Fumel, Arles, bien sûr. Obsolescence des logiciels et évolution des normes obligent, il était temps de rafraîchir les données.

• **Ce qui ne change pas.** Dans les bibliothèques qui sont venues à la gratuité ces trois dernières années, celle-ci s'est d'abord traduite par une forte hausse des inscriptions d'usagers-emprunteurs d'une année sur l'autre : +15,57 % à Fontaine (Isère), +15,8 % à Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), +42 % à Senlis (Oise)⁷, +23 % à Saint-Herblain (Loire-

5. Gilles Gudin de Vallerin et Françoise Benhamou se rejoignent sur cet aspect contemporain de la gratuité : principe de réalité pour le premier, modèle économique taillé sur mesure pour les bibliothèques pour la deuxième.

6. Mary Douglas, « Il n'y a pas de don gratuit », in *Comment pensent les institutions*, Éd. la Découverte, 1999.

7. À Senlis, les inscriptions étaient payantes pour les enfants.

Atlantique). Au niveau de la structuration du public, la répartition des publics adulte et jeunesse s'en est trouvée profondément modifiée : en général, les nouvelles inscriptions adultes ont progressé de plus de 50% (parfois, comme à Saint-Brieuc ou à Pau, la part des inscriptions jeunesse a pu baisser). La gratuité est synonyme de simplicité et de transparence : dans les bibliothèques payantes, l'utilisation de la carte d'un tiers est sans doute plus systématique que dans les bibliothèques gratuites⁸. Avec la gratuité, les « passagers clandestins⁹ » n'ont plus à se cacher.

Les prêts ont augmenté partout, mais selon une courbe toujours inférieure à celle des inscriptions. Depuis l'enquête de Jean-Loup Lerebours⁹, nous savons que les prêts d'imprimés par habitant sont plus élevés dans les bibliothèques payantes que dans les bibliothèques gratuites, ce qui, pour les économistes, relève d'une évidence : une relation commerciale modifie inévitablement le rapport entre le consommateur-usager et un produit, qu'il faut alors rentabiliser et amortir.

• **Ce qui est nouveau.** À Saint-Brieuc, comme à Fontaine, on note une très forte fidélisation du public acquis grâce à la gratuité. À Senlis et à Saint-Herblain, la simplification de la grille de tarification a également séduit les non-résidents (pour qui l'inscription est demeurée payante) ; la gratuité n'est pas qu'une question de prix : c'est aussi une image, une représentation. Une illustration parmi d'autres : à Saint-Herblain, à Senlis, la gratuité a amélioré les rapports du public avec la bibliothèque.

• **CQF(e)D (ce qu'il faut encore démontrer).** Les études d'impact sur le profil socioprofessionnel du public de la gratuité dans les bibliothèques étaient rares. Elles le sont toujours. La méfiance de nombre de professionnels à l'égard des statistiques, en particulier celles qui touchent à la sociologie du public, n'est pas pour rien dans cette situation. Pourtant, en 2001, à Arles, où l'inscription en bibliothèque était (et est toujours) totalement gratuite, la démocratisation culturelle s'illustrait par des taux de pénétration très fidèles à la répartition des actifs sur la ville (y compris les ouvriers). Plus récemment, à Saint-Brieuc et à Saint-Herblain, tous les quartiers (le centre-ville comme les quartiers populaires) ont vu le nombre d'inscrits augmenter. À Senlis, la gratuité a inversé la géo-

8. Dans son enquête de 2005, le Crédoc estimait à 15% la part du public « invisible » bénéficiant du prêt par l'intermédiaire d'un tiers.

9. En économie, les « passagers clandestins » sont les usagers qui veulent se soustraire à l'effort collectif en misant sur la participation financière de leurs pairs, tout en cherchant à profiter du service offert.

10. Jean-Loup Lerebours, « Quelques résultats de l'influence des politiques tarifaires sur le fonctionnement des bibliothèques municipales », in *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°184-185, 3^e et 4^e trimestre 1999, pp.89-92.

graphie des usagers : autrefois majoritaires, les habitants du centre-ville ne représentent plus que la moitié des usagers.

La sociologie du public des bibliothèques gratuites « historiques » peut-elle nous être d'un quelconque secours ? Au niveau national, en 2006, les classes moyennes (cadres, professions intermédiaires, employés) représentaient 34% de la population active, et 46% du public actif inscrit dans les bibliothèques municipales. À la médiathèque de Chevilly-Larue (Val-de-Marne), les taux de pénétration sont très fidèles à la répartition des actifs sur la commune : les classes moyennes et supérieures qui empruntent à la médiathèque constituent 53,5% des actifs, elles sont 52,8% dans la ville ; à Franconville (Val-d'Oise), les classes moyennes inscrites à la médiathèque représentent 48,5% des inscrits de plus de 15 ans, contre 56% dans la ville.

Nous sommes également convaincus qu'il y a beaucoup de similitudes entre les publics de la gratuité des institutions culturelles. Si on se réfère aux résultats positifs de l'introduction de la gratuité dans les musées en 2008, deux catégories principales de visiteurs ont profité de la gratuité : un public issu des classes moyennes ou supérieures, et un public de proximité, de milieu populaire, de la classe moyenne infé-

LE POINT SUR LES OGM

en 12 questions

Synthèse conçue
par une équipe
pluridisciplinaire
d'enseignants et
de chercheurs.

Parmi les questions
abordées...

- Quelles plantes GM cultive-t-on dans le monde ?
- Qu'est-ce qu'un OGM ?
- Sojatisation de l'Argentine, du miracle au désastre ?
- Des risques pour la santé ?
- Quels impacts sur l'environnement ?
- Quelle agriculture pour nourrir l'humanité ?
- OGM, de quel droit ?
- Comment s'informer, débattre, agir ?



DOSSIER DE 52 PAGES
EDITION 2010

PRIX : 18€
Port inclus

BON DE COMMANDE SUR LE SITE : www.bede-asso.org



47 Place du Millénaire - 34000 Montpellier
Tel / fax: 04 67 65 45 12 bede@bede-asso.org

DE NOUVELLES FORMES DE GRATUITÉ

Certaines communes de l'agglomération de Saint-Brieuc proposent la gratuité de l'inscription la première année. Les attentes en termes de fidélisation des nouveaux inscrits d'une année sur l'autre ne semblent pas récompensées. La nouvelle médiathèque du Chesnay (Yvelines) propose trois niveaux d'inscriptions : une offre de base gratuite, une offre « milieu de gamme » payante, et une offre « premium », plus chère. Les usagers peuvent emprunter tous types de documents dans des proportions différentes selon les offres. L'offre du Chesnay est intéressante en ce qu'elle duplique ouvertement les pratiques du secteur marchand. Aucune évaluation à ce jour.



rièrre ou estudiantine, souvent peu familier des espaces de culture. Nous appelons de nos vœux de semblables études dans les bibliothèques, pour infirmer ou confirmer notre constat.

Mais gardons à l'esprit que la gratuité n'est pas un remède miracle à la désaffection relative des bibliothèques et au déficit de démocratisation culturelle. La seule gratuité ne peut à elle seule modifier profondément la structure des usagers des bibliothèques, ni réparer en profondeur les dommages occasionnés par la société. Elle est un outil parmi d'autres, plutôt bien adapté à son objet ; ses bénéfices sont incontestables au regard des coûts engagés, ou supportés.

• **La gratuité : à quel prix ?** En 1999, les recettes des bibliothèques municipales représentaient moins de 3% de leur budget de fonctionnement. Plus récemment, à Lille, à Rouen, au Havre, à Saint-Brieuc, les recettes oscillaient entre 1% et 2% du budget. C'est un fait : la gratuité coûte peu. Elle peut même être synonyme de gain de productivité. Ainsi le recours à la norme B.3.4.1 de la norme ISO 11620 – plus connue sous le nom de « coût par usager » –, permet d'établir que la gratuité, en provoquant une augmentation mécanique des inscriptions, fait baisser le « coût de l'utilisateur » – une notion peu parlante pour les bibliothécaires ou pour leur hiérarchie, mais pourtant essentielle pour les responsables de salles de spectacles ou de théâtre.

À l'inverse, on peut en déduire que tout usager qui ne fréquente pas la bibliothèque a un coût : quelques euros ou

quelques dizaines de milliers d'euros de recettes nettes, c'est le prix que se sont fixé les municipalités où la tarification est appliquée, pour exclure *nolens volens* des milliers d'utilisateurs potentiels, jeunes, personnes âgées, pauvres, riches, cultivés ou analphabètes. Citons Thierry Giappiconi¹¹ : si vous voulez gagner de l'argent, commencez par faire des économies.

DEUX CONCLUSIONS

• **Comment réussir sa gratuité.** À l'aide des documents cités et des observations réunies dans cet article, nous sommes en mesure d'estimer l'impact de la gratuité dans les bibliothèques municipales qui en feraient leur objectif. Une gratuité réussie doit prendre en compte les paramètres suivants : la variable territoriale (avantage aux bibliothèques de villes centres régionales, où la concurrence culturelle est moins forte qu'en Île-de-France), la variable de la proximité (avantage aux petites et moyennes villes), la variable budgétaire (avantage aux gros budgets).

De même, seront fondamentales la qualité de la démarche, l'adhésion des équipes, la profondeur des études ante- et post-gratuité, et le degré d'implication de la hiérarchie. Une communication ambitieuse, comme à Saint-Herblain ou à Limoges, sera également appréciée¹².

• **La gratuité est absolument moderne.** Le public traditionnel des bibliothèques gratuites a vu sa part régresser au profit d'un public qui a de nouvelles habitudes, qui vérifie la disponibilité des titres sur Internet. Si certains usagers s'inscrivent « pour voir », et d'autres pour n'emprunter qu'un seul document (le *zapping*, et pourquoi pas ? La gratuité l'autorise, l'encourage même), la majorité s'inscrit « pour adhérer », pour « participer à une communauté¹³ ». Cet état d'esprit, très contemporain, montre combien la gratuité n'est plus seulement une affaire de coûts, plus seulement la recherche d'une meilleure efficacité, mais aussi (et surtout ?) la poursuite d'une meilleure adéquation entre les nouveaux usages (Internet, réseaux sociaux, nomadisme...) et l'offre de la bibliothèque. ■

Mémoire : www.cible95.net/Divers/MemoireOlivierPlouxGRATUITE.pdf

11. Thierry Giappiconi, « Bibliothèque, une bonne gestion... par la gratuité ? », *La lettre du cadre territorial*, n° 332, 15 février 2007.

12. Communiquer autour de la gratuité concerne aussi les bibliothèques où la gratuité est « historique », à l'image du réseau des bibliothèques de l'agglomération de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis).

13. Yves Aubin, Entretien téléphonique du 12 novembre 2009.



Association
des Bibliothécaires
de France

collection **Médiathèmes**



Informer et rechercher

Édition nouvelle
coord. Christiane Sauvage
ISBN : 978-2-900177-33-4
30 €

Handicap et bibliothèque

2^e édition
coord.
Marie-Noëlle Andissac
et Marie-José Poitevin
ISBN : 978-2-900177-30-3
28 €

Outils web 2.0 en bibliothèque

coord. Franck Queyraud
et Jacques Sauteron
ISBN : 978-2-900177-31-0
30 €

L'audiovisuel en bibliothèque

coord. Estelle Caron
et Danielle Chantereau
ISBN : 978-2-900177-34-1
30 €

**Des guides pratiques indispensables
aux professionnels des bibliothèques**

Diffusion ABIS

31, rue de Chabrol - 75010 Paris
01 55 33 10 30 - abf@abf.asso.fr

Commande en ligne

www.abf.asso.fr

SYLVIE CORDIER
Bibliothèque François-Truffaut
Petit-Quevilly (76)



L'usager, le bibliothécaire et l'automate

Ou comment la mise en service de la RFID dans une bibliothèque moyenne, sa conception, sa réalisation, son évolution viennent à la rencontre d'une conception renouvelée du service public comme service aux publics...

Depuis 1945, les missions en lecture publique ont profondément évolué et avec eux le « métier » de bibliothécaire. Les missions premières de ce service public (éduquer, informer, distraire) reposaient essentiellement sur les collections et une certaine connaissance du public auquel ces collections étaient destinées. Toutes nos activités gravitaient autour du livre, noyau central. Notre préoccupation était évidemment la satisfaction du lecteur mais le rencontrer n'était pas primordial.

Au fil des années, la tendance s'est inversée. L'usager de la bibliothèque, qui n'est plus obligatoirement un lecteur/emprunteur, est devenu le centre de nos réflexions. Afin de faciliter des rencontres, des moments d'échanges, il faut donner du temps aux bibliothécaires et donc les libérer de certaines tâches matérielles, notamment les transactions de prêt et de retour des documents.

Au sein de la bibliothèque de Petit-Quevilly (comme dans beaucoup d'autres établissements) le temps passé au service du public était, au début des années 2000, important mais assurément pas satisfaisant. Après avoir repensé et allégé le catalogage et autres, il fallait repenser l'accueil du public. L'occasion nous en a été donnée lors du changement du système antivol, la possibilité de modifier radicalement nos méthodes de travail devenait envisageable.

HISTORIQUE DU PROJET

Une précision géographique afin de nous situer sur la carte de France : Petit-Quevilly est une commune limitrophe de Rouen, sur la rive sud de la Seine. Nous sommes en Normandie ; mais ici, point de vaches paissant sous les pommiers, plutôt des usines, de pétrochimie notamment.

Ouverte en 1994, sous l'impulsion de François Zimeray, maire à l'époque et aujourd'hui premier adjoint, soucieux d'offrir aux habitants un lieu architecturalement beau, tourné vers les nouvelles technologies, la bibliothèque François-Truffaut perpétue une longue tradition de lecture publique depuis la fin du XIX^e siècle.

2004, dix ans plus tard, le système antivol électromagnétique 3M était obsolète, la société n'assurant plus aucune maintenance au regard de la vétusté du matériel. Dans un premier temps, le dossier d'appel d'offres était géré par les services techniques de la Ville, sa demande portant sur l'acquisition d'un système électromagnétique avec, en option, une proposition de matériel RFID. Cela ne nous satisfaisait pas totalement. En 2006-2007, la technologie RFID n'était pas courante dans les bibliothèques mais elle offrait de nouvelles perspectives quant à l'accueil du public.

Quelques voix dans l'équipe se sont alors élevées, tenant le discours traditionnel : nous allions perdre le contact avec le public, l'anonymat le ferait fuir, plus personne pour rensei-

gner, pour aider... Qu'allions-nous faire ? N'allions-nous pas au devant de suppressions de postes ?

CONCEPTION ET RÉALISATION

Ignorant tout de cette technique avant la rédaction du cahier des charges, nous avons rencontré nos collègues des Champs-Libres à Rennes, puis à Calais où la bibliothèque est de taille similaire à celle de Petit-Quevilly. Philippe Gauchet, qui dirigeait la bibliothèque à cette époque, était le meilleur « vendeur » de RFID.

Incontestablement, la technologie fonctionnait et les usagers étaient satisfaits. Les responsables des différents espaces de la bibliothèque, un agent de catégorie C (délégué par ses collègues) et notre DGA à la Culture participèrent à ces visites. Tous au départ étaient loin d'être convaincus de la pertinence de ce choix, l'une des responsables ayant eu un retour d'expérience plutôt négatif (problèmes techniques, usagers mécontents et personnels stressés). Finalement, les craintes venaient beaucoup de la méconnaissance du système et la rencontre de bibliothécaires heureux ne pouvait que nous rassurer. Certains collègues sont alors devenus de fervents défenseurs, plus convaincus que moi ! Nous avons donc pris la décision de faire un appel d'offre pour un système de RFID uniquement, avec trois automates de prêts-retours.

De nos différents échanges d'expériences, nous retenons que l'assimilation des automates par les usagers devait passer par une maîtrise totale de la technique et cette maîtrise ne pouvait s'obtenir que si l'ensemble du personnel s'investissait réellement et de façon volontaire.

Ici ou là, une attitude de rejet ou un manque de rigueur du personnel lors de la mise en œuvre des processus internes ont entraîné des dysfonctionnements provoquant le mécontentement des usagers, et par voie de conséquence, les griefs des agents. Ceci aboutissant parfois – situation ultime – à la relégation des automates dans une réserve de la bibliothèque. Tout a donc été mis en œuvre pour s'assurer du succès de notre opération !

L'ensemble de l'équipe de la bibliothèque a participé à la pose des étiquettes avec pour consigne : pas de course de



© Mairie de Petit-Quevilly

vitesse, travaillons consciencieusement. Tous les bibliothécaires savent maintenant que placer des étiquettes RFID sur des CD et DVD n'est pas toujours chose aisée, que cela demande de l'imagination et de la minutie. Les consignes ont été respectées et, en six mois, nous avons équipé 80 000 documents.

RENGAINES

Tout en équipant les documents, nous réfléchissions à la redéfinition des profils de postes.

Le concept de « libre-service » dans les bibliothèques françaises n'était pas encore – et n'est toujours pas – tout à fait familier. Bien que de nombreuses opérations s'exécutent déjà sans l'intervention des bibliothécaires et hors la bibliothèque (consultation des catalogues, prolongations, réservations, consultation de son compte abonné...), le prêt et le retour en « libre-service » interpellent toujours les collègues. Le service public ne serait plus de qualité.

Pourquoi le dialogue avec l'utilisateur doit-il ou ne peut-il passer que par ces transactions, alors que le bibliothécaire est presque toujours assis et le lecteur debout ? N'est-il pas plus agréable de parler d'un livre ou de donner un conseil en étant côte à côte (d'égal à égal) ? Le regard que l'on porte sur un document emprunté ou rendu, sous prétexte de connaître le goût de l'utilisateur, n'est-il pas parfois indiscret ? Avons-nous un jour demandé aux usagers ce qu'ils pensaient de notre coup d'œil sur la couverture ? Enfin, les collègues qui assurent ces services savent que parfois – souvent –, face à une file d'attente qui s'allonge, le dialogue s'avère impossible.

Nous avons à prendre en compte ces écueils ainsi que les erreurs liées à la fatigue, au manque de concentration. Et également, il faut bien le dire, comme dans toute bibliothèque, les heures creuses durant lesquelles les agents attendent (avec plus ou moins d'imagination) la venue d'un lecteur.

Est-ce une remise en cause fondamentale du métier de bibliothécaire de ne plus faire usage de la douchette et de ne plus manipuler les documents (plus ou moins lourds) pour désactiver ou activer un antivol ? Ces interrogations rappellent celles que nous soulevions il y a une vingtaine d'années lors de l'arrivée de l'informatique. Le discours est semblable : nous n'allions plus connaître les lecteurs, leur parler. Nous n'allions même plus rédiger de courriers personnalisés pour réclamer les livres en retard. Ouf ! Nous avons survécu, les lecteurs aussi. Et force est de constater que nous n'avons jamais eu une connaissance aussi précise du public et de ses choix. Nous avons abandonné aussi le « cœur » de notre métier, le catalogage, en important les notices. Méconnaissons-nous pour autant les fonds ? Absolument pas.

Les professionnels n'ont pas à craindre l'arrivée des automates, si cette arrivée est bien préparée.

AUTOMATISATION ET RÉORGANISATION DU TRAVAIL : DEUX ANS PLUS TARD

Première condition *sine qua non* : le personnel de la bibliothèque doit être associé au projet, et l'adopter. Deuxième condition : il est nécessaire d'informer les usagers, bien en amont de l'ouverture du nouveau service. Nous avons communiqué *via* le journal municipal et une plaquette d'information distribuée au sein de la bibliothèque. Dans un premier temps, cela a permis de répondre aux questions des lecteurs les plus fréquentes : « Serez-vous toujours là ? Vais-je savoir utiliser les automates ? Qu'allez-vous faire si vous ne faites plus de prêts ? » Et surtout la question : « La mairie va-t-elle supprimer du personnel ? »

Bien avant, le jour J, il faut rassurer, expliquer, être pédagogue. D'où l'importance de l'adhésion de l'ensemble de l'équipe. On ne peut faire passer un message positif si l'on est soi-même en proie au doute ou si l'on ne dispose pas de toutes les informations utiles.

Le jour J – le 15 juillet 2008 –, le passage d'un système à l'autre s'est relativement bien déroulé, avec les inévitables aléas du premier jour. Une phase d'adaptation et d'ajustement (messages, signalétique...) s'est avérée nécessaire pendant le premier trimestre de mise en fonctionnement. L'accueil, l'accompagnement ont mobilisé beaucoup de temps

et de nombreux agents, tout cela dans la bonne humeur. Les lecteurs un peu perdus se sont très vite familiarisés avec ces nouveaux outils. Pour les enfants, c'est devenu un jeu qu'il faut parfois arrêter (bien que cela contribue à l'augmentation des statistiques de prêts !). Nous n'avons recueilli que fort peu de réactions négatives ou hostiles, approximativement 6 personnes sur 4 000 emprunteurs.

Les questions techniques et les interrogations sur notre devenir se sont estompées au cours des semaines. Nous étions toujours présents dans la bibliothèque, plus nombreux que jamais pour aider les usagers et leur parler.

Depuis, ces missions de renseignement et d'explications techniques se sont allégées. L'ensemble des emprunteurs de tous âges et de toutes catégories confondus utilise les automates de façon autonome, grâce à leur simplicité. L'escouade de collègues s'est répartie dans les différents espaces. En fonction des jours et des heures, deux ou trois collègues assurent toujours une mission d'explication essentiellement auprès des nouveaux inscrits, et d'accompagnement ou de médiation pour les autres. Dès qu'un lecteur est, ou semble être en difficulté – regard interrogatif devant l'écran – un collègue lui vient en aide. Cela est très important : l'utilisateur ne se sent pas abandonné, et son possible agacement face à une machine est désamorcé.

Les usagers n'ont pas le choix entre les automates et l'humain. Sauf situation très particulière, les transactions – soit 97% des prêts et 98% des retours¹ – doivent obligatoirement passer par les automates. Les 3% de prêts restant assurés par le personnel sont dus aux documents munis d'un message bloquant (par exemple : interdit aux moins de 16 ans) et aussi d'un prêt indirect (26 documents actuellement) en raison de l'impossibilité d'y apposer une étiquette RFID (un coffret de 25 CD des Beatles, des méthodes de langue de plus de 10 CD...). Quant aux 2% de retours, ils sont dus aux documents faisant l'objet d'une réservation et des mêmes 26 documents en prêt indirect. Les résultats techniques de la RFID sont visiblement très positifs.

Les erreurs dans les transactions (documents non empruntés figurant sur le compte de l'adhérent, documents rendus mais toujours sur le compte de l'adhérent...) n'existent plus ou, dans de rares cas, sont résolus immédiatement ou lors du retour de l'adhérent. La bibliothèque a gagné en fiabilité et les contestations se font rarissimes. Nous n'assistons plus à des échanges sarcastiques et désagréables dus à l'incompréhension face à l'application stricte du règlement. Pour autant, celui-ci est toujours respecté.

1. Chiffres donnés par les statistiques du SIGB.



DU TEMPS LIBÉRÉ AU SERVICE DU PUBLIC

Mais le point le plus important de cette automatisation est la nouvelle organisation du temps de présence des professionnels auprès du public.

Les collègues, dégagés des actions liées aux transactions, peuvent s'employer entièrement aux missions principales de tout bibliothécaire : le conseil, le renseignement, la recherche. Nous avons tous constaté que les usagers nous abordent plus facilement, nous parlent plus longuement, spontanément. Ils ne craignent plus de nous « déranger » ou de voir s'allonger la file d'attente derrière eux. Nous sommes entièrement à leur écoute. Nous avons abandonné des tâches répétitives, relativement peu intéressantes pour réserver une place privilégiée au dialogue et au conseil.

Il faut malgré tout tenir compte du fait que l'ensemble des agents d'une bibliothèque ne peuvent assurer de façon totalement satisfaisante ces missions de conseils et de recherches. D'autres missions peuvent leur être confiées : l'accueil, la surveillance...

Les tâches sont réparties différemment mais la présence d'agents reste indispensable, dans une bibliothèque muni-

cipale de taille moyenne qui, de surcroît, affirme avec force poursuivre un objectif de diversification des publics. La réflexion peut sans doute être différente pour des structures plus importantes. Cependant, la centralisation des prêts-retours en liaison avec l'automatisation permet plus de souplesse dans la gestion des plannings de travail notamment dans les périodes de moindre affluence.

Loin de faire perdre le contact avec le public, comme on aurait pu le craindre, l'automatisation a produit l'effet inverse en rapprochant le public et le personnel et en rendant à ce dernier ses missions premières. Aucune enquête formelle n'a été réalisée auprès des usagers mais de rapides sondages et les réactions spontanées démontrent la totale satisfaction de nos publics qui ne peuvent même plus envisager un retour à un système plus traditionnel. Forte de cette expérience, l'ensemble de l'équipe s'inscrit dans une démarche de recherche de pratiques innovantes fondées notamment sur l'apport des nouvelles technologies en gardant constamment à l'esprit : un service public de qualité répondant au maximum aux besoins des usagers. ■



Sous l'angle de la conversion du service public en « services aux publics » que décrit le présent dossier, l'adoption de la RFID en bibliothèque ne fait guère débat. Pourtant, son inscription dans un contexte plus global présente pour certains un sombre versant, en contradiction avec la vision humaniste qui sous-tend l'univers bibliothéconomique.

La RFID en questions

MAILLAGE : L'HOMME PRIS AU FILET

• Depuis dix ans, *Pièces et main d'œuvre*, que vous décrivez comme un « atelier de bricolage pour la construction d'un esprit critique », soumet la plupart des innovations technologiques au feu roulant d'une critique radicale : il peut s'agir aussi bien de champs entiers de la recherche – nanotechnologies, technologies convergentes, neuro-technologies, biométrie – que de technologies appliquées : notamment le téléphone portable, et donc la technologie RFID...

L'adoption de la technologie RFID progresse rapidement en bibliothèque. Jugée pratique, libératrice, elle séduit la profession par des avantages visibles : quels défauts, quels dangers liés à cette

application particulière de cette technologie vous inquiètent qui auraient échappé aux bibliothécaires ?

Pièces et main d'œuvre a reçu le Prix Voltaire 2010, « prix de la vigilance citoyenne » qui est une catégorie des Big Brother Awards (<http://bigbrotherawards.eu.org>). Ce prix, décerné par un jury de sociologues, d'avocats, de journalistes, d'auteurs, d'artistes, de philosophes ou d'enseignants récompense « des individus et des collectifs qui luttent contre la surveillance et tentent d'enrayer la frénésie de contrôle des élus et des responsables publics et privés. »

www.piecesetmaindoeuvre.com

Pièces et Main d'œuvre : Au-delà des situations particulières – les paysans obligés de pucer leurs animaux ou les bibliothécaires leurs livres – nous nous efforçons de reconstituer le projet que portent les technologies numériques, d'ordinaire présenté de façon morcelée, inintelligible, et que nous résumons comme un projet d'homme-machine incarcéré dans le monde-machine. Ce qu'IBM présente comme « la planète intelligente », qui n'est autre qu'un programme d'interconnexion générale de tous et de tout, grâce aux puces RFID et aux capteurs électroniques disséminés partout : chaque objet, chaque élément du décor urbain ou de l'environnement « naturel », chaque animal, chaque personne sera bientôt reliée au grand filet électronique par ces puces communiquant entre elles et servant d'interface obligatoire avec la réalité.

Certes, les bibliothécaires peuvent et doivent craindre la perte de leur autonomie et de leur savoir-faire – avant qu'on ne les remplace complètement par des bornes « intelligentes » reliées aux livres par les puces ; les lecteurs doivent s'inquiéter de la traçabilité de leurs habitudes et de leurs préférences, les lecteurs eux-mêmes étant d'ailleurs voués à être remplacés, puisque la société Violet commercialise déjà ses lapins électroniques Nabaztag, qui lisent aux enfants les histoires des livres pucés. Mais tous doivent comprendre que le cas des bibliothèques rejoint ceux de l'école, de l'hôpital, des commerces, de tous les aspects de nos vies, et que c'est ce maillage électronique qui met en péril nos liens sociaux, nos activités, notre rapport au monde, au temps et aux autres, notre condition humaine. Il s'agit ni plus ni moins de nous déposséder de notre autonomie d'action, de pensée, de choix au profit de la machine, jugée plus performante, plus maîtrisable que l'humain. La caractéristique commune à toutes les hautes technologies est de centraliser toujours plus les décisions et le pouvoir, au détriment des individus et des communautés sociales.

À quoi renonce-t-on au nom de l'argument « c'est plus pratique » ? À la maîtrise que l'on avait de sa vie et de son travail.



Banderole déployée lors de l'occupation du Pôle Traçabilité de Valence, centre de référence national pour les puces RFID.

Le diktat de l'efficacité pour l'efficacité, imposé par la sphère techno-économique à tous les aspects de notre existence, non seulement ne porte aucun sens (pourquoi serait-il préférable d'aller plus vite, plus haut, plus fort ?), mais nous soumet à une tyrannie dont les dégâts sont visibles chez de nombreux employés : stress, dépression, sentiment de dépossession, suicides. S'il est un secteur dans lequel on s'attendrait à la contestation de la tyrannie de la performance, c'est bien celui des bibliothèques. Nous n'avons pas besoin de bibliothécaires plus rapides et plus connectés (à ce jeu-là, la machine l'emportera sur eux), mais de bibliothécaires plus capables de nourrir la conscience et l'esprit critique des lecteurs.

EXIGENCE OU PERFORMANCE ?

• **Mais le métier de bibliothécaire n'est pas tant de nourrir, comme vous le dites, directement « la conscience et l'esprit critique des lecteurs » (ils n'enseignent rien) que de mettre à leur disposition des collections et des services et de faciliter leur accès qui pourrait servir à cet éveil.**

Or, alors que le flot d'information enfle à proportion des possibilités de le faire circuler – et avec les technologies numériques et celles de l'Internet, celles-ci se sont spectaculairement accrues –, les professionnels de l'information, et notamment les bibliothécaires et les documentalistes, trouvent justement dans de tels outils des assistants sans lesquels leur métier ne conserverait plus les standards d'efficacité que l'utilisateur semble en droit d'exiger d'eux... Voyez-vous une alternative à ce modèle global de développement, objet de vos critiques, dans lequel les bibliothécaires semblent appeler à tenir un rôle d'agent double : d'une part, on le voit, celui de rouage passif de la techno-sphère, et d'autre part celui d'éveilleur de consciences qui justement sembleraient devoir s'élever contre les asservissements qui se profilent et que vous décrivez ?

Nous ne partageons pas votre définition du métier de bibliothécaire – sans doute conforme aux « profils de postes » actuels. Certes ils ne sont pas des enseignants. Mais à quoi sert de lire ? À quoi servent les livres ? Quel idéal, quelles exigences porte tacitement le métier de libraire/bibliothécaire ? Tacitement, parce qu'on ne réfléchit plus à ces choses, qu'il est presque interdit de réfléchir à autre chose qu'à l'exécution des tâches immédiates en fonction de critères de rationalité interne immédiate. De là, on dépouille tout un métier de ce qui faisait son sens et sa noblesse pour faire de ceux qui l'exercent de simples manutentionnaires.

Pour nous, les bibliothécaires sont d'abord des lecteurs, et des interlocuteurs pour les lecteurs, capables de donner des conseils et des idées, d'enrichir une recherche, et bien sûr de transmettre le goût de lire. Toutes choses qu'ils ont fort bien faites avant l'informatique, et qu'ils devraient défendre justement contre les « standards d'efficacité » – c'est-à-dire la logique techno-industrielle. Il y a quelque chose de pathétique à voir des

professionnels riches de savoir-faire courir après cette efficacité pour rester à la page, modernes, et, ce faisant, scier leur branche. Encore une fois, rien ne sera jamais aussi efficace qu'un système numérique interconnecté, enfin débarrassé des faiblesses humaines. L'idéal d'un bibliothécaire, c'est Borgès, pas un logiciel de tri performant.

Vous décrivez un système absurde, qui exige des outils performants pour traiter une masse d'informations qu'ils contribuent eux-mêmes à mettre en circulation. De quoi est faite cette masse d'informations, que personne n'est en mesure d'absorber ? Non seulement trop d'information tue l'information, mais chacun voit que la quantité constitue désormais un objectif en soi, au détriment de la qualité : le contenu, le sens, l'intérêt. La même absurdité perce dans le discours de propagande sur le livre électronique et ses « milliers d'ouvrages téléchargeables ». Ou alors, si on veut parler « quantité » et modèle américain, multiplions les bibliothèques dans tous les quartiers et les bourgs, ouvertes de 8h à 22h, gratuites, et recrutons des

bibliothécaires en nombre suffisant.

Quand ce déferlement de données immédiatement accessibles s'accompagne de la casse de l'éducation – quoi qu'on pense par ailleurs du système éducatif – la question qui se pose est donc : comment restaurer les conditions d'une émancipation, d'une capacité de pensée autonome ? Les bibliothèques devraient être en première ligne dans la lutte pour l'autonomie des individus, ce vieux rêve de l'éducation populaire visant à « lâcher des hommes libres dans le monde ».

Nous ne sommes guère portés sur les « modèles alternatifs » fournis clé en main. Mais il nous paraît évident que refuser les puces RFID, comme le font certains éleveurs, ou des personnels de crèches à qui l'on propose un suivi efficace des enfants grâce au puçage des vêtements, constitue un préalable minimum. Il n'y a ni fatalité, ni mécanisme naturel, dans la technification de nos vies, mais le résultat d'un rapport de forces. En France jusqu'ici, il est impossible de cultiver ou de tester des OGM en plein champ. Pourquoi pucer les livres serait-il inéluctable ?



L'ÉMANCIPATION, UN PROJET POLITIQUE

• **D'un autre côté, cet exemple de l'interdiction de la culture des OGM en plein champ montre la fragilité de la loi. En l'occurrence, on peut craindre que le droit ne soit obligé d'entériner le fait puisqu'il suffit de passer outre la loi pour qu'aucun retour en arrière ne soit possible. D'ailleurs, certains chercheurs ont bien compris cela : on a vu récemment un médecin contrevenir délibérément à la loi en utilisant une méthode de fécondation *in vitro* interdite en France pour, dit-il, « secouer le cocotier » et forcer une mise à niveau de la législation avec « l'évolution de la société ». Quelle chance donnez-vous dans ce contexte à votre lutte que, en en appelant à l'autonomie et la liberté des individus, vous assimilez à un combat éthique ?**

Lutter pour l'émancipation est un projet *politique*, et non éthique. L'Histoire nous apprend que chaque conquête et chaque défaite sur ce terrain-là sont le fruit de rapports de forces entre le pouvoir et les sans-pouvoir, lesquels sont déterminés depuis les temps modernes, et davantage encore depuis l'époque industrielle, par le rapport des forces technologiques. L'arme à feu, le chemin de fer, l'ordinateur, en perfectionnant les moyens de la *police* des populations (c'est-à-dire de l'organisation rationnelle de l'ordre public), ont dépossédé celles-ci de moyens de vie, d'organisation et d'action autonomes par leur incorporation, de gré ou de force, dans le système technicien – quels que soient les bénéfices à la marge qu'elles ont pu tirer de ces *innovations*.

À l'époque des hyper-technologies l'écart est tel, entre ceux qui maîtrisent des moyens aussi coûteux, complexes et dangereux que le nucléaire, les nanotechnologies, les biotechnologies, l'informatique ambiante ou la géo-ingénierie, et ceux qui ne peuvent qu'en consommer les applications marchandes et futiles, déjà obsolètes, que la perspective d'une victoire des sans-pouvoir devient de plus en plus hypothétique.



RAPPEL

RFID : la police totale. Puces intelligentes et mouchardage électronique, L'Échappée, 2008, 80 p., ISBN 978-2-9153026-2

En écho actuel et concret au *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie, la lecture de ce livre nous amène à comprendre « que, sans

examen critique de la RFID, nous sommes, comme on le dit dans ces pages, implicitement appelés à « cogérer les modalités de notre soumission » ». Cf. notre note de lecture *in Bibliothèque(s)*, n° 43, mars 2009, p. 78.

Que pouvons-nous ? Nous pouvons, et nous *devons* produire des idées. Les idées sont décisives et virales : en volant de cervelle de cervelle, elles deviennent des forces d'action. C'est avant tout parce que les Français, majoritairement, refusent les OGM et approuvent ceux qui les fauchent – dont les rangs sont toujours aussi fournis, quoi qu'en dise la loi – qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'en semer sur le territoire.

Nous menons une bataille d'idées contre le pouvoir. IBM, avec sa « planète intelligente », élabore un ordre du jour, un programme de gouvernement pour le pilotage global des sociétés, bref, diffuse des idées et travaille les imaginaires. Les sans-pouvoir qui refusent la perspective de devenir des hommes-machines doivent produire et diffuser les idées qui combattent celles-ci. Voilà pourquoi les bibliothécaires, comme nous tous, devraient non seulement refuser de pucer leurs livres, mais débrancher leurs ordinateurs et expliquer aux lecteurs qu'ils travaillent ainsi à l'émancipation de chacun. Ils devraient d'abord – c'est le préalable indispensable à tout mouvement de protestation – mener des enquêtes sur la réalité des bibliothèques : quelles sont leurs consignes, leurs conditions de travail, leurs marges d'action ? Qui fréquente les bibliothèques, avec quelle demande ? Qu'est-ce qui se dit entre deux rayons de livres ? Est-ce qu'on lit plus ou moins qu'avant, et quelles sortes d'ouvrages ? Etc. À partir des faits récoltés sur le terrain, dans les revues professionnelles comme la vôtre, ou dans la presse, ils pourraient seulement avoir une prise sur la réalité, et envisager d'agir sur elle. (À ce sujet nous renvoyons vos lecteurs au texte introductif de notre site, intitulé « Le secret, c'est de tout dire¹ ».)

INTELLIGENCE SERVICE

• **De telles enquêtes sont menées, bien sûr – encore que les trois premières directions que vous évoquez (consignes, conditions de travail, marges d'action) soient peu discutées en effet –, et elles constituent l'arrière-plan de la quasi-totalité des débats qui agitent la profession. J'ai bien peur que ceux-ci n'aillent guère dans le sens que vous indiquez.**

Mais je souhaiterais revenir sur votre dernier propos qui introduit une donnée supplémentaire en ce qui concerne la défiance envers la RFID : la question du lien entre société de l'information (qui repose aujourd'hui sur les possibilités d'interconnexions généralisées rendues possibles par le tout numérique) et société de contrôle et de surveillance, qui en est le versant ténébreux. Les bibliothécaires américains se sont élevés contre le Patriot Act, mais l'on craint qu'un jour ne naisse un Patriot Act à la française. Le Comité d'éthique

1. www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=plan.

(CCNE) – dont vous avez dénoncé par ailleurs le défaut d'indépendance – a émis des réserves sur les dérives possibles du puçage (sur la question du passeport biométrique et l'interconnexion des fichiers, elle a regretté le manque de moyens et d'indépendance de la CNIL)... La RFID a-t-elle un destin dans le renseignement ?

Non seulement la RFID a « un destin » dans le renseignement, mais le renseignement est la raison d'être de cette technologie. Les chercheurs et industriels parlent d'« objets intelligents » à propos des objets pucés. Il faut entendre « *intelligence* » au sens anglais du terme, à savoir « renseignement » (comme dans *Intelligence Service*), c'est-à-dire d'information qui circule. Implanter dans les livres, les animaux, les papiers d'identité, les cartes de transport, les téléphones portables, le mobilier urbain, les humains, des puces capables à la fois de stocker de l'information et de la communiquer à distance a pour fin la *collecte de masse des données*. Dans la société de l'information, les données constituent le carburant de la machine économique : elles se vendent, s'achètent, se stockent, se croisent et surtout s'analysent pour offrir à leurs propriétaires des capacités d'action – du pouvoir. Quand notre environnement entier sera pucé, nos habitudes, nos relations, notre mode de vie, nos idées

seront décortiqués au profit de l'industrie, toujours plus avide de nous *cibler* individuellement, et bien sûr de l'État.

Il ne s'agit nullement de « dérives », mais des capacités intrinsèques de cette technologie – et des avantages que ses promoteurs entendent en tirer. La CNIL peut bien clamer, une fois l'an, que la société de surveillance nous menace, en réalité nous y sommes déjà – et nous avons dépassé la société de contrôle. Ce qui pointe désormais, c'est ce que nous nommons la société de contrainte. On comprend bien que la « planète intelligente » ne nous laissera plus la possibilité de sortir de la norme, de vivre de façon autonome, sans être immédiatement repérés et inclus de force dans le filet électronique. Si l'on couple cette tyrannie numérique aux travaux de Clinatex, la « clinique expérimentale du cerveau » du CEA Grenoble (Commissariat à l'énergie atomique), qui travaille à la modification des comportements via des implants cérébraux électroniques (on sait déjà modifier les comportements alimentaires des boulimiques et anorexiques, mais on s'intéresse aussi aux dépressifs et aux troubles obsessionnels compulsifs), on perçoit que la possession technologique aura bientôt remplacé les vieilles pratiques de la police des populations.

Entretien réalisé par Philippe LEVREAU

IDRABIB : STANDARDISER AU SERVICE DU PUBLIC

En mai 2006, six associations de bibliothécaires¹ ont adopté la recommandation Idrabib (Identification par radiofréquence en bibliothèque) en concertation avec les trois entreprises présentes alors sur le marché français : 3M, Ident et Nedap. Elle a fait l'objet d'une révision en janvier 2008. Cette recommandation standardise les données contenues dans les puces équipant les documents mais aussi les cartes d'utilisateur des bibliothèques. Elle répond à trois objectifs :

- *l'interopérabilité* : n'importe quel couple RFID-SIGB doit pouvoir fonctionner, une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques doit pouvoir utiliser successivement ou simultanément plusieurs systèmes RFID ou SIGB sans adaptation particulière ;
- *la circulation de documents* entre bibliothèques ou autres établissements même si elles appartiennent à des entités différentes et/ou sont gérées par des systèmes informatiques différents ;
- *le respect de la confidentialité des usagers* conformément à l'avis de la CNIL selon laquelle les données contenues dans les puces, même si elles ne décrivent qu'un objet, sont considérées comme des données personnelles au sens de la loi Informatique et libertés.

Ce troisième objectif est atteint par le principe de non redondance entre les données du SIGB et ceux inscrits dans les puces qui a été adopté pour cette recommandation. Les données « en clair » contenues dans le premier n'ont pas à être dupliquées dans les secondes : seuls des numéros d'identification permettent de faire le lien entre les deux dispositifs au moment des opérations de prêt et de retour. Une puce équipant un document ne comportera ni nom d'auteur, ni titre, ni mention d'éditeur. Ainsi, aucun usager transportant avec lui des documents ne pourra être identifié par le contenu de ceux-ci.

Quant aux puces équipant une carte d'utilisateur, elle ne comportera aucun élément d'identité (nom, adresse) et les opérations de prêt n'y seront pas inscrites.

Par cette recommandation, les associations professionnelles et les fournisseurs garantissent la préservation de la confidentialité des usages des usagers des bibliothèques équipés de systèmes à radiofréquence.

Dominique LAHARY

Idrabib est publié en ligne par l'ADBBDP : www.adbdp.asso.fr/spip.php?rubrique105

Voir aussi sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/la-cnil/actu-cnil/article/article/la-radio-identification/ et www.cnil.fr/en-savoir-plus/fiches-pratiques/fiche/article/linvasion-des-puces/

1. L'ABF, l'ADBBDP, l'ADBGV, l'ADBU, l'ADDNB et la FULBI.

LUCIE MAILLAND

BnF, Direction des services et des réseaux

Département du Dépôt légal

Service de la Bibliographie nationale française / Livres



Externaliser

le cœur du métier ?

La sous-traitance des acquisitions en débat

L'opposition entre bibliothécaire et libraire, service public et secteur privé, met en jeu les missions de la bibliothèque, mais aussi la définition du cœur de métier et plus particulièrement l'aptitude à constituer et gérer des collections. Toute forme d'externalisation des acquisitions conduit-elle à la dissolution d'un socle commun de compétences bibliothéconomiques ? Quelles missions et quelles valeurs souhaitons-nous privilégier pour les bibliothèques de demain ?

Le recours aux prestataires extérieurs n'est pas nouveau en bibliothèque : il permet d'accompagner l'évolution et la diversification des services proposés. Toutefois, depuis la fin des années 1990, les professionnels des bibliothèques, confrontés à la réduction constante des budgets de fonctionnement et à la rationalisation des ressources humaines, s'interrogent sur l'émergence de pratiques plus poussées d'externalisation, qui peuvent aller jusqu'à la sous-traitance des acquisitions.

Dans ce contexte, la Bibliothèque nationale de France a proposé en 2008 à un groupe d'élèves conservateurs¹ d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la prestation extérieure dans le domaine des acquisitions². Le groupe projet

a procédé à l'analyse détaillée du circuit des acquisitions à la BnF et à l'étude de l'offre d'externalisation à partir d'expériences menées au sein de bibliothèques publiques et universitaires, françaises et étrangères. Il ne s'agit pas, dans le présent article, de focaliser la réflexion sur la BnF, qui possède des contraintes spécifiques d'enrichissement des collections, mais de s'interroger sur l'externalisation des acquisitions dans le monde des bibliothèques, quels que soient leurs missions et leurs publics.

« *Do what you do best and outsource the rest*³ » ?

Si l'on définit l'externalisation comme la délégation à une société privée des tâches répétitives ou annexes afin de se concentrer sur l'essentiel du métier, « ce que l'on fait de mieux », l'externalisation des acquisitions peut apparaître comme paradoxale, dans la mesure où la sélection des documents – notamment celle des monographies, le support livre étant le plus ancien⁴ – est traditionnellement considérée comme le cœur du métier de bibliothécaire. Dans le même temps, la figure du bibliothécaire acteur de la médiation documentaire, culturelle et sociale est devenue un *leitmotiv*. L'externalisation agit-elle sur la définition du cœur de métier, remet-elle en cause, à terme, les missions du bibliothécaire,

1. Claire Bonello, Sophie Brezel, Nathalie Daigne, Michel Ethève, Clara Fougerol et Lucie Mailland. Présentation du projet disponible sur le site de l'Enssib (*Gazette des projets*, p. 7). En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-40669 (consulté le 15/11/2010).

2. Le projet a eu pour tutrices, à la Direction des collections : Caroline Rives, coordonnateur de la politique documentaire, et Marie-Colette Thévenot, chef du service de la Gestion centralisée des acquisitions. L'étude portait également sur l'externalisation de l'équipement des documents courants, une question qui ne sera pas traitée dans le présent article.

3. « *Faites ce que vous faites le mieux et externalisez le reste* », citation attribuée à Tom Peters, auteur avec Robert Waterman du best-seller *Le Prix de l'excellence. Le secret des meilleures entreprises*, InterEditions, 1983.

4. Concernant les périodiques électroniques, « depuis longtemps, les bibliothèques ont confié la gestion de leurs abonnements à des groupeurs pour simplifier la gestion des commandes, de leur suivi et des relances ». (Cécile Touitou, « Externalisation et privatisation », *BBF*, 2008, n° 2, pp. 20-27. En ligne : <http://bbf.enssib.fr>. (Consulté le 9/11/2010).

ou n'est-elle qu'un indicateur des changements qui touchent aujourd'hui la profession ? Faut-il libérer les professionnels de tout ou partie de la sélection pour leur permettre de se consacrer à la médiation, en un temps où les bibliothèques sont à la recherche de services « à valeur ajoutée » en direction de leurs publics ? Enfin, peut-on considérer que sélection et médiation sont des activités indépendantes ?

D'une manière générale, le débat sur l'externalisation reflète une inquiétude sur l'avenir de la profession de bibliothécaire, sur sa légitimité dans l'espace social – le libraire peut-il remplacer le bibliothécaire ? – mais aussi une interrogation sur la finalité et les conséquences des partenariats avec le privé, et, *in fine*, sur la définition du service public.

À partir de quelques exemples, l'on tentera de placer des repères dans la variété des expériences d'externalisation, qui sont la plupart du temps pondérées, mais qui peuvent aller, dans certains contextes, jusqu'à la privatisation. L'on verra dans quelle mesure l'aide du prestataire extérieur peut s'avérer précieuse mais aussi quelles sont ses limites. L'on s'attachera enfin aux questions déontologiques soulevées par la sous-traitance.

L'EXTERNALISATION DES ACQUISITIONS : UNE RÉALITÉ POLYMORPHE

• **La « privatisation » des bibliothèques américaines : la responsabilité des collections publiques en débat.** Aux États-Unis, dans le milieu des années 1990, les coupes budgétaires ont poussé certains États à confier l'entière gestion de leurs bibliothèques à des entreprises privées ; ces expériences de « privatisation⁵ » ont été abordées dans plusieurs articles et rapports⁶, il ne s'agira donc que de rappeler quelques faits marquants. La prestation de Baker & Taylor à Hawaï a soulevé la polémique⁷ ; le retrait total du choix des ouvrages et de la gestion des collections a été vécu comme un facteur de « déprofes-



sionnalisation⁸ », une menace pour le métier de bibliothécaire et pour les valeurs qui fondent la notion de service public ; la montée en puissance⁹ de LSSI (*Library Systems and Services*) témoigne d'une banalisation progressive de l'externalisation.

En centralisant les moyens, en réduisant frais de personnel et budgets d'acquisitions¹⁰, la firme a réussi à maintenir l'ouverture d'établissements en déséquilibre financier. Toutefois, à l'heure où LSSI se voit confier pour 4 millions de dollars la gestion du réseau de Santa Clarita, qui n'est pas en difficulté, les voix s'élevèrent pour rappeler que l'État doit rester le garant du service public et qu'une bibliothèque, en tant que « cœur de la communauté¹¹ », ne peut être dirigée par une entreprise tournée vers le profit. Selon les bibliothécaires, cette opération entraînera « des coûts plus élevés, moins de livres et moins d'accessibilité », et ce, sans « aucun profit pour les citoyens¹² ». La profession s'inquiète du respect des principes¹³ de la politique documentaire, et du maintien de la confidentialité des usages, dans un contexte de marchandisation des informations personnelles.

Ces expériences donnent à réfléchir, même si elles n'ont pas d'équivalent en France. En Europe, les bibliothèques qui externalisent se contentent de déléguer la sélection d'une partie plus ou moins significative du fonds, dans un cadre assez strict.

9. L'entreprise a d'abord assuré la gestion des réseaux de Riverside, de Shasta et de Jackson et pilote aujourd'hui plus d'une soixantaine d'établissements.

10. Un prestataire comme LSSI, du fait de son poids économique, a en effet les moyens de négocier le prix des documents.

11. David Streitfeld, « Anger as a private company takes over libraries », *The New York Times*, 26/09/2010. En ligne : www.nytimes.com/2010/09/27/business/27libraries.html?_r=1 (consulté le 15/11/2010). Les dirigeants avancent comme argument qu'il s'agit d'anticiper un contexte financier incertain et de préserver dès à présent l'ouverture des établissements du réseau.

12. Extrait de la pétition rédigée par Jane Hanson, bibliothécaire à la retraite et opposée à l'externalisation. La citation est issue de l'article du *New York Times* cité ci-dessus.

13. Tels que le pluralisme, la stimulation de l'imagination et de la créativité, le dialogue entre les cultures, l'accès de tous à l'information...

5. L'on reprend ici la définition de la privatisation par Cécile Touitou (*op. cit.*) : « Transférer à une société privée l'ensemble des tâches récurrentes assumées précédemment par les agents des collectivités, y compris les tâches de direction. »

6. Le rapport de la Texas Woman's University pour l'American Library Association (ALA) apporte un point de vue éclairant sur les premières expériences d'externalisation dans les bibliothèques américaines à la fin des années 1990 : *The Impact of outsourcing and privatization on library services and management*. En ligne : www.ala.org/ala/aboutala/offices/oif/iftoolkits/outsourcing/outsourcing_doc.pdf (consulté le 9/11/2010). Sur le même sujet, voir l'article de Patricia Glass Schuman, bibliothécaire et présidente de l'ALA en 1991-1992 : « The selling of the public library : It's not just "outsourcing", it's privatization », *Library Journal*, 1998, vol. 123, n° 13, pp. 50-52.

7. L'expérience a débouché sur la rupture du contrat. Le cas d'Hawaï est décrit dans le rapport de l'ALA et dans l'article de Cécile Touitou cités ci-dessus. Voir aussi le débat entre Bart Kane, de la bibliothèque publique d'Hawaï, et Patricia Wallace, de l'École des bibliothécaires de la Texas Woman's University : Bart Kane et Patricia Wallace, « L' "outsourcing" en débat », *BBF*, 1999, n° 2, pp. 83-87. En ligne : <http://bbf.ensib.fr> (consulté le 9/11/2010).

8. Cécile Touitou, *Op.cit.*

LES OFFICES À LA BU DE PARIS-II-PANTHÉON-ASSAS

La bibliothèque de Paris-II¹ a recours aux offices pour plus de la moitié des acquisitions onéreuses courantes de langue française, en droit² et en économie. Un prestataire spécialisé, la librairie Duchemin, traite offices et acquisitions « classiques » dans un marché global.

Les grilles d'offices sont élaborées à partir de la production éditoriale très structurée dans ces domaines, et des exigences de la politique d'acquisition ; pour les collections acquises systématiquement, la bibliothèque détermine le nombre d'exemplaires dont elle a besoin. Le libraire fixe quelques contraintes : obligation d'achat³, absence de présentation préalable des ouvrages, impossibilité de retour des ouvrages ; pour les acquéreurs, la grille sert de cadre unique et d'indicateur pour éviter les doublons ; de son côté, le prestataire vérifie à chaque commande que les titres n'ont pas déjà été livrés sur l'office. Pour conserver sa pertinence, « l'office est revu tous les ans en fonction des besoins de la bibliothèque et du paysage éditorial (naissance de nouvelles collections, apparition de nouveaux éditeurs ou inflexions de la politique d'acquisition) ». *In fine*, la bibliothèque a la certitude de recevoir les nouveautés et de proposer des collections à jour, que la commande soit passée ou non⁴.

Geneviève Sonnevile recommande ce genre de prestation, qui, pour un coût raisonnable⁵, permet de compenser le manque de personnel et d'économiser environ une semaine de travail par mois⁶. Si l'établissement de la grille d'office représente un travail initial important, par la suite « il ne s'agit plus que de mises à jour ».

1. Merci à Geneviève Sonnevile, directrice de la bibliothèque de l'université Panthéon-Assas (Paris-II), pour les informations qu'elle a bien voulu transmettre à l'occasion de ses échanges avec le groupe projet, et qu'elle a réactualisées et complétées à l'occasion de la publication de cet article.

2. Le droit est plus concerné par les offices que l'économie, dans la mesure où beaucoup de collections de ce domaine sont ciblées vers un niveau d'études ou un type de public.

3. Par exemple, trois exemplaires de la collection des précis Dalloz sont acquis automatiquement.

4. La livraison est effectuée deux fois par mois, une seule fois quand la production éditoriale est plus faible.

5. L'office est intégré au prix des ouvrages : la remise de 9% est revue à 8%.

6. Outre le temps passé à la veille, la sélection et la commande, la bibliothèque économise la conception des notices qui sont récupérées dans le Sudoc.

• Des expériences pondérées d'externalisation.

L'externalisation « partielle¹⁴ » des acquisitions recouvre des pratiques diverses ; sans prétendre figer une réalité plurielle, l'on tentera d'esquisser une typologie identifiant des degrés dans la liberté laissée au prestataire.

– Les profils documentaires (*approval plans*) sont des grilles fournies par la bibliothèque, en fonction desquelles le prestataire propose une aide à l'acquisition sous forme de listes d'ouvrages. Il ne s'agit pas d'une réelle externalisation, dans la mesure où le choix final revient au bibliothécaire.

– Les commandes permanentes (*standing orders*) consistent à établir des suites systématiques pour les « *must-have*¹⁵ » de toute nature : titres ou collections de référence, *best-sellers*, prix littéraires. De cette manière, l'ouvrage est expédié à la bibliothèque dès sa publication pour être communiqué au lecteur dans les meilleurs délais. Les commandes permanentes sont une aide pour le suivi des publications irrégulières et pour l'entretien des secteurs documentaires pour lesquels certaines bibliothèques manquent de spécialistes, tels que la musique classique, les nouveaux formats ou plus particulièrement les documents en langues étrangères dont le suivi est parfois compliqué¹⁶.

– Les offices consistent à « livrer systématiquement tous les ouvrages répondant à certains critères sans commande préalable¹⁷ » à partir de grilles rédigées en interne. Les bibliothèques des universités Nanterre (Paris-X)¹⁸ et Panthéon-Assas (Paris-II) (*voir encadré ci-contre*) en font usage pour réduire les délais de communication des ouvrages de référence.

Grâce à l'alliance des prestataires, il est maintenant possible d'externaliser la chaîne du livre, comme en témoigne le marché passé par la Ville de Paris, de 2005 à 2008, avec la Société Française du livre (SFL) et le relieur Rénov'Livres. À partir d'un office « en creux », c'est-à-dire construit sur des critères discriminants, les ouvrages ont été sélectionnés et expédiés par la SFL à Rénov'Livres qui les a transmis tout équipés aux bibliothèques du réseau. Une partie seulement de la sélection a été externalisée, mais sur l'ensemble du processus documentaire, pour un gain de temps apprécié dans la communication des documents.

14. Dans tous les cas, le prestataire ne traite qu'une partie du fonds, l'autre partie restant confiée aux bibliothécaires.

15. Janet L. Flowers, « *Standing orders : considerations for acquisition method* », *Library Collections, Acquisitions & Technical Services*, 2001, n° 25, pp. 323-328.

16. Concernant les commandes de livres étrangers, voir en particulier l'article de Lynda Fuller Clendenning, J. Kay Martin et Gail McKenzie, « *Secrets for managing materials budget allocations : a brief guide for collection managers* », *Library Collections, Acquisitions & Technical Services*, n° 29, 2005, pp. 99-108.

17. Jean-Jacques Levive, Andrée Maldidier, Catherine Plet, « Un office à la bibliothèque de l'université de Paris X-Nanterre », *BBF*, 1992, n° 2, p. 87-90. En ligne : <http://bbf.enssib.fr> (consulté le 25/10/2010).

18. *Ibid.*

Déléguer une partie de la sélection des documents peut se révéler utile au cas par cas, suivant les besoins et le contexte de chaque établissement. Certaines conditions ne sont pas négociables, telles que le fait de s'adresser à « un libraire fiable et compétent dans la matière », ayant une « bonne connaissance du paysage éditorial » et capable de « participer au travail de veille » pour « alléger[r] celui de la bibliothèque¹⁹ ». Le respect des délais et la qualité de la communication avec le prestataire, avec lequel la bibliothèque aura des échanges réguliers, sont primordiaux, ainsi que sa connaissance du contexte local de l'établissement. Dans cette perspective, les librairies locales ont leur rôle à jouer (voir encadré).

PLUSIEURS QUESTIONS SOULEVÉES

– Délais, retours et retards. Le temps passé à la mise en œuvre et au contrôle des activités externalisées²⁰ n'est pas à négliger. Dans des secteurs éditoriaux moins structurés que le droit ou l'économie, l'impossibilité de retourner les ouvrages peut être problématique, notamment lorsque les budgets réduits ne souffrent pas de dépenses superflues. Être en mesure d'accepter tous les ouvrages implique la rédaction de grilles complexes et devant être révisées régulièrement ; il est donc préférable de négocier un taux de retour avec le prestataire²¹.

– Préserver le lien à la collection et l'expertise. L'externalisation peut engendrer un sentiment de perte de contrôle du fonds ; en effet, les commandes permanentes ont tendance à immobiliser les budgets à l'avance²² et à favoriser l'uniformisation des collections. Par conséquent, compléter ce mode d'achat par des acquisitions plus ciblées permet au bibliothécaire de rester le garant de l'identité de la collection²³ et de conserver une « liberté de manœuvre²⁴ » en affinant la sélection par la recherche d'ouvrages rares, originaux ou « à valeur ajoutée » selon les besoins de la bibliothèque. En outre, il semble que l'on ne puisse dissocier totalement l'immersion dans la collection et l'acte de la médiation, comme le rappelle Bertrand Calenge²⁵.

19. Propos recueillis auprès de Geneviève Sonnevile.

20. Notamment la vérification de la conformité des envois et de l'absence de doublons.

21. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le fait de retourner les ouvrages entraîne des retards de communication. La qualité de la sélection à l'origine est donc primordiale.

22. Valérie Tesnière, « La collection dans tous ses états », *BBF*, 1995, n° 3, pp. 16-20. En ligne : <http://bbf.enssib.fr> (consulté le 10/11/2010).

23. Par exemple, à la bibliothèque de Paris-X, 50 % des ouvrages sont acquis hors office.

24. Jean-Jacques Leve, Andrée Maldidier et Catherine Plet, *op.cit.*

25. Voir *Camets de notes*, blogue de Bertrand Calenge, billet du jeudi 25 février 2010 intitulé « Médiation au défi de la sélection ? ou sélection au mépris de la



À la bibliothèque d'Amsterdam.

– L'autonomie de la bibliothèque en débat. L'intégration du coût de la prestation au prix de chaque ouvrage peut, sur le long terme, entraîner une dépendance de la bibliothèque envers le fournisseur et des difficultés à recréer les missions et les compétences de sélection en interne si la prestation s'arrête, dans un contexte favorable à l'économie de personnel.

• **L'émergence d'un nouveau type de prestataire : les « sociétés de services aux bibliothèques²⁶ ».** Dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord, une part variable des budgets d'acquisitions est confiée à des sociétés de service aux bibliothèques comme NBD/Biblion, la « force tranquille qui se cache derrière les bibliothèques²⁷ ». Cette société d'économie mixte²⁸ réinvestit obligatoirement ses profits²⁹, et emploie des bibliothécaires ou des lecteurs spécialisés pour la constitution de bibliographies ou de commandes sur profils. La bibliothèque d'Amsterdam confie une partie de la sélection à cette société et conserve l'autre partie en interne pour s'adapter à son public.

NBD/Biblion fonde son efficacité sur la mutualisation des services, qui lui permet de réduire au maximum les coûts.

médiation ? ». En ligne : <http://bccn.wordpress.com/2010/02/25/mediation-au-defi-de-la-selection-ou-selection-au-mepri-de-la-mediati/> (Consulté le 5 novembre 2010).

26. *Le métier de bibliothécaire*, Association des bibliothécaires de France ; sous la direction d'Yves Alix, Cercle de la Librairie, 2010, p. 486.

27. Traduction du texte du DVD de présentation de NBD/Biblion par Aline Girard et Jean-Pierre Sakoun, mai 2010.

28. 50 % appartiennent aux bibliothèques, 25 % aux éditeurs et 25 % aux libraires.

29. Merci à Aline Girard pour les précisions complémentaires qu'elle a bien voulu apporter concernant NBD/Biblion. Henk Das, le directeur de la société, a précisé qu'il s'agit d'une « organisation sans but lucratif », c'est-à-dire d'une « fondation ». (« Le soutien bibliothécaire au niveau national : NBD-Biblion », in « Les Politiques d'acquisition en bibliothèque », *Les Cahiers du CLPF*, n° 13, 2007).



© Anne Verneuil

À la bibliothèque d'Amsterdam.

C'est un élément d'une organisation nationale qui permet de s'adapter aux besoins des usagers de chaque bibliothèque, dans un système qui tente de concilier les intérêts de tous les acteurs de la chaîne du livre : bibliothèques, libraires et éditeurs, quels que soient leur taille et leurs moyens. En Allemagne, la société EKZ, fondée à l'origine par des bibliothécaires, fournit de nombreux établissements avec ou sans présélection et assure la livraison des ouvrages dans les 48h (72h avec équipement) qui suivent leur mise en vente. La médiathèque centrale d'Ulm confie à ce fournisseur 50% de ses acquisitions sur profil permanent³⁰.

ENJEUX PROFESSIONNELS ET DÉONTOLOGIQUES : LE CŒUR DU MÉTIER EN DÉBAT

La réflexion qui suit est issue d'entretiens avec des professionnels³¹ et de l'examen de la documentation professionnelle ; cette dernière se disperse sur différents supports et espaces d'échanges : articles de revues, rapports de groupes de travail, blogues³²... Ces sources multiples sont des atouts pour saisir la diversité d'une question sur laquelle les avis, sans être inconciliables, sont partagés.

• **Le bibliothécaire, garant d'une « téléologie » de la collection ?** Les bibliothèques ont des missions différentes qui

30. Richard Roy, « Bibliothèques d'Allemagne du Sud », *Bibliothèque(s)*, n° 41/42, décembre 2008, p. 100-103.

31. Merci en particulier à Aline Girard, directrice du Département de la Coopération à la BnF et à Anne Verneuil, directrice de la médiathèque d'Anzin, avec lesquelles il a été possible de s'entretenir de vive voix sur le sujet.

32. Voir le blogue de Lirographe et le billet du 26 janvier 2010 : « Externaliser la sélection des documents ? » En ligne : <http://lirographe.wordpress.com/2010/01/26/externaliser-la-selection-des-documents/> (consulté le 15/11/2010). Une discussion fait suite, et Bertrand Calenge a fait une réponse à ce billet dans son *Carnet de notes* (lien en note 31).

conditionnent leur approche de l'externalisation. Les moyens humains et les budgets dont elles disposent sont également des facteurs déterminants. Dans un établissement comme la BnF³³ et dans certaines bibliothèques spécialisées, la définition des profils, si fine soit-elle, ne peut remplacer le travail de professionnels qui ont souvent un niveau universitaire dans la discipline. Dans le cadre des missions de service public, être acteur de l'enrichissement du fonds est une condition indispensable pour bien communiquer avec les lecteurs sur les ressources de la bibliothèque : le temps passé à la veille documentaire, loin d'être « perdu », construit le « devenir » du bibliothécaire et lui permet d'entretenir son expertise³⁴. Le choix des documents exige un travail de veille très large sur plusieurs réseaux³⁵, qui nécessite du temps et que l'on perfectionne en apprenant à maîtriser le(s) domaine(s) et les courants de pensée. L'aide complémentaire des éditeurs spécialisés n'est pas à négliger³⁶, mais il reste essentiel de croiser les sources d'information pour ne pas « manquer » certains ouvrages.

Pour autant, il n'est pas question d'opposer bibliothèques publiques et bibliothèques spécialisées : toute collection est un héritage ainsi qu'un « projet intellectuel »³⁷ et social ; elle se construit à partir des exigences de la politique documentaire propre à chaque bibliothèque, dans le cadre des textes de référence qui guident la profession³⁸. Elle se nourrit de la rencontre avec la demande du public et l'offre éditoriale dans toute sa variété et sa richesse.

33. Merci aux chargés de collection de la BnF qui ont contribué à cette réflexion lors de l'enquête du groupe projet Enssib en 2008 et qui ont donné leur accord concernant la reprise de certains éléments pour le présent article. Ils ont apporté un éclairage sur le processus d'acquisition et sur les enjeux de la maîtrise d'une telle activité pour la BnF et pour toute bibliothèque.

34. L'externalisation met-elle en question l'opportunité pour les bibliothécaires d'entretenir des compétences spécifiques, de rechercher l'information (*ad-quaero*) et d'innover ? C'est ce que souligne un rapport de 2002 sur l'externalisation en bibliothèque, dans les musées et les services d'archives, publié par l'Université de Bournemouth : « *Externaliser signifie abandonner des aptitudes particulières au fournisseur extérieur. Un tel délestage de ses capacités réduit l'aptitude à innover (...). Cela mène aussi à perdre toute occasion d'apprendre.* » (David Ball, David Barton, Carleton Earl, Linda Dunk, *A study of outsourcing and externalisation by libraries with additional reference to the museums and archives domains*, Bournemouth University Library, Bournemouth, 2002. En ligne : <http://eprints.bournemouth.ac.uk/1499> (consulté le 15/11/2010).

35. Catalogues d'éditeurs, newsletters, revues spécialisées...

36. On ne peut que conseiller dans l'immédiat aux bibliothécaires d'utiliser les services gratuits déjà disponibles. Par exemple, le fournisseur italien Casalini Libri adresse à ses clients des suggestions d'acquisitions sous forme de fiches classées par thèmes. Pour accéder à ce service, il suffit d'aller sur la base en ligne pour s'identifier et remplir un profil.

37. Dominique Arot, « Politiques documentaires et politiques de collections », *BBF*, 1999, n° 2, p. 88-91. En ligne : <http://bbf.enssib.fr> (consulté le 15/11/2010).

38. Notamment : la *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* de 1994, plus récemment la *Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle* de 2002 ou encore le *Code de déontologie du bibliothécaire* adopté lors du conseil national de l'Association des bibliothécaires français (ABF) de 2003. (*Le métier de bibliothécaire*, p. 517-526 et 529-530).

Enfin, la maîtrise du processus d'acquisition et le travail de veille documentaire sont précieux pour assurer d'autres missions de service public des bibliothèques : expositions, bibliographies, renseignement à distance...

• **L'externalisation, une « conditio[n] de mutation de la bibliothèque [publique] moderne »³⁹ ?** Parmi les valeurs qui fondent la notion de service public en bibliothèque⁴⁰, la continuité et la mutabilité reposent sur la pérennité des institutions et sur leur capacité à s'adapter aux évolutions de la société et des publics.

Dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord, l'externalisation est présentée comme une condition d'évolution des bibliothèques, dans la mesure où elle permet aux bibliothécaires de se consacrer aux « tâches d'accueil et de services, de médiation, de valorisation et de production [qui] sont aujourd'hui le cœur du métier⁴¹ ». En termes d'adaptabilité, le modèle du Nord peut sembler exemplaire dans la mesure où il place les publics au centre de toutes les préoccupations, et s'adapte à la variabilité des usages ; alléger le processus documentaire en amont permet de se concentrer sur l'aval – le public – tout en conservant des lignes directrices fortes. Il reste à savoir si ce modèle est exportable, dans la mesure où « la mutation de la bibliothèque moderne, telle qu'observée dans les bibliothèques étrangères, ne va pas sans une complète remise en question de la profession et des conditions de son exercice⁴² ».

ÉLARGIR LE DÉBAT : LA PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS L'ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ EN QUESTION

• **L'opinion des usagers.** Le débat sur l'image de la bibliothèque auprès des usagers reste ouvert. À la fin des années 1990, une partie du personnel de la bibliothèque de Fort Worth aux États-Unis avait exprimé son inquiétude concernant l'opinion du public sur l'externalisation des acquisitions dans le secteur Jeunesse⁴³ : informer le public de la sous-traitance modifierait-il l'image de la bibliothèque et la reconnaissance de la qualité des collections ? À la bibliothèque de Paris-X,

39. *Le métier de bibliothécaire*, p. 485.

40. Sur la définition de la notion de service public, voir *Le métier de bibliothécaire*, p. 54-55.

41. *Ibid.*, p. 488.

42. *Ibid.*, p. 488.

43. Voir l'étude du cas de la bibliothèque de Fort Worth dans le rapport de l'ALA cité en note 6 et les résultats de l'enquête menée auprès des bibliothécaires, p. 34 : « *As for community awareness, 66.7% feel that patrons are unaware that children's book selection is outsourced (...). Additionally, 55.6% feel that outsourcing does not make a positive statement to the community about the library's commitment to children's services (...). Thirty eight point nine percent (38.9%) have no opinion on this question.* »

DÉLÉGATION PARTIELLE DES ACQUISITIONS À BERLIN

À Berlin, dans un contexte social et budgétaire difficile, le maintien des horaires d'ouverture et la réalisation d'actions en faveur de la lecture en direction d'une population défavorisée ont amené le personnel d'une bibliothèque pour la jeunesse à un constat : il devenait délicat d'assurer un travail de veille et de sélection de qualité. En 2004, la délégation du choix des livres, à partir de grilles d'acquisitions détaillées, à une librairie locale spécialisée dans le secteur jeunesse et très au fait des problématiques du quartier, a permis au personnel de se consacrer pleinement aux tâches de médiation, tout en gardant en interne une partie des acquisitions (10 à 15 %) pour affiner les commandes. Le bilan établi par la bibliothèque est satisfaisant¹.

1. Christiane Bornett, « L'externalisation du choix des livres », *BBF*, 2008, n° 2, p. 25-27. En ligne : <http://bbf.enssib.fr> (consulté le 5/11/2010).

« aucune étude n'a été réalisée à ce jour pour connaître l'impact de cette opération [les offices] sur les lecteurs. Cela est en projet pour un proche avenir. Toutefois, les réactions spontanées de certains utilisateurs (enseignants en particulier) sont, comme on pouvait s'y attendre, tout à fait favorables. »⁴⁴ Une enquête comparative auprès des publics des bibliothèques françaises, européennes et américaines concernant l'externalisation des tâches de sélection pourrait donc s'avérer utile.

• **Externalisation des acquisitions et « bibliodiversité⁴⁵ ».** L'on avance souvent que l'externalisation, en favorisant une situation de quasi monopole⁴⁶ pour les grands groupes, menace l'écosystème local déjà fragile entre la bibliothèque et les petites librairies et remet en cause le rôle traditionnel de soutien des bibliothèques aux éditeurs indépendants. Sur ce point, un

44. Jean-Jacques Levive, Andrée Maldidier et Catherine Plet, *Op.cit.*

45. La bibliodiversité est « la diversité culturelle appliquée au monde du livre ; en écho à la biodiversité, elle fait référence à une nécessaire diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs ». Citation en ligne sur le site de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants : www.alliance-editeurs.org/bibliodiversite. Cf. aussi le dossier de *Bibliothèque(s)*, n° 39, juillet 2008.

46. Voir Richard Roy, *op. cit.* [encadré sur la société Ekz].

Henk Das affirme au contraire que NBD/Biblion est devenue un soutien pour les petites structures : « Lorsque notre entreprise a été créée, ce ne fut pas la fête pour les librairies, car de nombreuses bibliothèques locales étaient approvisionnées par les libraires locaux. Lorsque nous sommes arrivés, ceux-ci ont perdu une partie appréciable de leurs revenus. Pour résoudre le problème, une convention a été conclue entre les différents secteurs du livre, dont les librairies, qui se sont déclarées d'accord sur le but de notre entreprise. L'accord était fondé sur la base d'un règlement relatif aux commissions. Ainsi, chaque année, nous versions de l'argent à une fondation, dont le rôle est d'assurer la promotion du livre, ce qui est bon à la fois pour les bibliothèques et pour les librairies. » Extrait de l'article « Le soutien bibliothécaire au niveau national : NBD-Biblion », déjà cité en note 29.



© Anne Verneuil

À la bibliothèque d'Amsterdam.

récent rapport publié par le ministère de la Culture⁴⁷ apporte un éclairage intéressant : malgré la mise en place d'une législation visant à favoriser le maintien des petites librairies et la diversité du paysage éditorial⁴⁸, les réformes successives du Code des marchés publics ont considérablement alourdi les procédures et entraîné des surcoûts humains et matériels qui découragent les petites structures de répondre aux appels d'offre. La multiplication des commandes permanentes et des offices serait donc logiquement dangereuse pour les librairies locales. Toutefois, l'allotissement peut être un atout pour préserver la diversité des fournisseurs, et plus particulièrement les lots d'offices, « à condition toutefois que les ouvrages ne soient pas envoyés systématiquement en bibliothèque (ce qui implique des coûts de transport et de manutention importants), mais qu'ils puissent être consultés en librairie. Une modalité, qui permet de valoriser le conseil du libraire pour ce type de lot, est de prévoir la

47. L'accès des librairies aux marchés d'achats de livres des bibliothèques – état des lieux après une décennie de modifications du cadre législatif et réglementaire, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, 2010. En ligne : www.ddm.gouv.fr/IMG/pdf/Acces_Librairie_complet.pdf (consulté le 29/10/2010).

48. En 1981, la loi Lang sur le prix unique du livre accorde aux bibliothèques publiques un régime dérogatoire pour les achats de livres, afin de favoriser le développement des réseaux de lecture publique. Puis la loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération du prêt en bibliothèque plafonne les rabais dont bénéficient les collectivités publiques sur les achats. Le but de ces mesures est de préserver les petites structures de la concurrence engendrée par la surenchère des rabais ; la loi de 2003 « a bel et bien donné un coup d'arrêt à l'éviction des librairies des marchés publics ». (*Ibid.*, Avant-propos de Nicolas Georges et Patrick Volpillac, p. 5.)

constitution de "grilles d'office" à partir d'une liste d'ouvrages pré-sélectionnés (l'"office" est alors sans retour)⁴⁹ ».

En conclusion, au-delà de la question de savoir s'il est « pratique » ou « économique » d'externaliser tout ou partie des acquisitions, l'importance accordée aux partenariats avec le privé dépend des valeurs et des compétences que l'on veut privilégier pour les bibliothèques de demain et du rôle qu'on souhaite leur attribuer au sein de l'espace public. La mutualisation des ressources pourrait être un moyen de renforcer les réseaux et les partenariats entre bibliothèques et de favoriser une meilleure gestion de leurs ressources ; toute évolution pose aussi des questions en termes de formation initiale et continue.

Une voie médiane reste à trouver en s'inspirant de modèles qui ont chacun leur pertinence et leurs atouts : la bibliothèque de référence où le bibliothécaire, détenteur du choix, est le garant et le responsable de la collection, et le centre culturel ultramoderne, lieu de vie et de découverte des nouvelles technologies, au cœur de l'information, où le bibliothécaire est tout à la fois « navigateur » et « médiateur documentaire⁵⁰ ». Il est indubitablement possible d'évoluer tout en conservant un certain nombre de principes intangibles en cohérence avec l'esprit d'une profession qui, tous types de bibliothèques confondus, n'a de cesse de placer l'utilisateur et la mission même de service public au centre de ses préoccupations. ■

49. *Ibid.*, p. 98-99.

50. Cécile Toutou, *Op.cit.*

MICHEL FAUCHIÉ
Chargé des technologies numériques
Bibliothèque de Toulouse



Lecture numérique en bibliothèque ? Expérimental, mon cher Watson

L'accès le plus ouvert possible à des collections multi-supports les plus encyclopédiques possibles semblait suffire à définir un service public de la culture en bibliothèque. L'accueil des liseuses, son cortège de batailles de marchés pour un produit non standardisé, une offre de contenus restreinte, sont-ils compatibles avec une notion fondée sur une exigence d'universalité ?

Au bruit des feuilles qu'on tourne et à l'odeur du papier, répondent les apparitions des pixels pour un égal plaisir de lire, et les fugitifs écrans apaisés des découvertes du « non-imprimé ».

Le livre numérique a-t-il trouvé son modèle économique ? Ses lecteurs ? Ses médiateurs ? Imaginer le ou les services d'accès au livre numérique en bibliothèque en questionnant la chaîne du livre est-il réaliste aujourd'hui ?

Dans les bibliothèques, on est partagé entre la prudence (mère de toutes les sûretés culturelles) et l'expérimentation. Être prudent : analyser et observer les changements rapides et profonds autour du livre, et les réponses aux questions. Expérimenter : discerner les pistes novatrices, ouvertes à la diffusion des savoirs.

Bâtir enfin : imaginer le ou les services d'accès au livre numérique en bibliothèque en questionnant la chaîne du livre.

« INTRODUCING THE BOOK' » : CHANGER SON FUSIL D'ÉPAULE

Dans le monde des bibliothèques, la pratique de multiples supports de « lecture » d'écoute et de visionnage est admise et intégrée. Ces supports viendraient donc « conforter » le livre encore trop souvent sacralisé. Cette vision s'appuie fondamentalement sur des principes enseignés au cours des formations. Changer de fusil, ce serait faire place au livre numé-

rique ; changer d'épaule prendrait le chemin d'une petite évolution « culturelle ». Évolution consubstantielle la plus emblématique de la galaxie numérique : le livre.

Dans le choc des évolutions cultures/loisirs, le modèle de la bibliothèque est forcément remis en cause. Mais telle n'est pas la question posée ici. Sauf que l'alternative est la suivante : « toucher au livre » nous fait craindre que les détracteurs de la bibliothèque n'arrivent à leurs fins, à savoir réduire ladite bibliothèque à un passage imposé par la matérialité du livre ; « ne rien changer » nous fait basculer dans le camp des soumis : nous perdrons nos attributs de médiateurs, voire de propulseurs.

Il faut donc bien bouger en cadence : à celle du monde qui nous entoure, mais également en rythme.

Les expériences de proposition de livres numériques en bibliothèque sont encore assez rares. Et pour cause : l'offre est loin de répondre à une demande. En même temps que les bibliothécaires approchent la chose numérique avec prudence,



Prêt de liseuse à la bibliothèque d'Issy-les-Moulineaux.

1. Pour reprendre le titre d'une vidéo célèbre sur YouTube : www.youtube.com/watch?v=pMf8DhEea1w



— L'ouvrir ? Si seulement c'était aussi simple que ça ...



Bon, si l'on procède ainsi ...



Oui. Je tourne les pages en avant et en arrière



— Et vous êtes sûr qu'il ne va pas perdre de texte ?



— Vous avez le manuel ?
— Le manuel ?

Captures d'écran d'*Introducing the Book*.

pour quelles raisons se passe-t-il du nouveau dans le mode expérimental ?

ANGERS, LA ROCHE-SUR-YON, ISSY-LES-MOULINEAUX, MÊME COMBAT

Les démarches de ces trois bibliothèques – une BU (Angers) et deux bibliothèques publiques – obéissent à une volonté d'intégrer de nouveaux usages à la fois dans la bibliothèque et chez les usagers. Mais comment s'y prendre ?

Citées dans l'ordre – Angers (2008), La Roche-sur-Yon (13/12/2009), Issy-les-Moulineaux (6/01/2010) – ces trois bibliothèques figurent parmi les pionnières de la lecture numérique pour leur choix d'y associer des liseuses à encre électronique. Le recul est encore trop faible pour estimer l'impact réel, mais cela n'empêche pas que l'expertise ainsi acquise permette d'imaginer stratégiquement des usages et des pratiques nouvelles. L'utilisateur et le professionnel sont indissociablement liés dans l'aventure tant ce qui les sépare est tenu en termes d'expérience, de connaissance du sujet, voire de manipulation. D'où l'idée-force de retenir le registre de l'expérimentation comme mode « Projet ».

Une deuxième évidence s'impose, celle qui commande de privilégier l'expérimentation des professionnels avant tout ; elle prendra parfois et même souvent la forme de partenariats « hors les murs », avant de toucher les usagers eux-mêmes.

Ces deux points constituent sans doute le gage d'un cheminement clairvoyant, aujourd'hui, tant les chemins des acteurs du livre sont désormais liés et noués autour du défi numérique.

QUAND TOULOUSE S'ÉVEILLE AU LIVRE NUMÉRIQUE...

Forte des expériences passées, la Bibliothèque de Toulouse pouvait engager une expérimentation et s'assurer qu'elle aboutirait, selon un déroulement classique, à la création d'un service de livres numériques avec ou sans liseuses. Les conclusions (provisoires) montrent qu'il n'en est rien et que le fonctionnement du monde numérique ne se calque pas sur celui du monde « physique ». Explications.

L'expérience démarre bien au départ comme dans les cas précités, par la création d'un service visible, permanent, accompagné par des médiateurs au cœur de la médiathèque José Cabanis. La démarche d'expérimentation se structure autour d'un appel à volontaires, d'un comité de suivi et d'un protocole basé sur un questionnaire, complété de réunions de retour. Environ 50 volontaires sont concernés auxquels s'ajoute un groupe de 14 « hors les murs » : un éditeur, un libraire, un centre régional de coopération du livre et de la lecture, des universitaires (BU Centre de ressources). Le schéma retenu est le suivant :

- réunion de présentation : découverte des liseuses, offre de livres numériques, manipulation, conseils, remise du questionnaire ;
- période de trois semaines de « lecture » et de téléchargement ;
- réunion d'échanges et retour du questionnaire.

Quelques broderies s'y ajoutent : essais spécifiques de téléchargement, période d'été mise à profit pour des expériences plus longues, échanges informels, voire débats animés.

Les 20 liseuses Opus (Bookeen) vivent donc leur vie au gré des déplacements, des congés, des opportunités, mais jamais l'objectif n'est perdu de vue : rapporter le récit d'un essai, analyser la démarche, suggérer des pistes. Le comité de pilotage est tenu informé des retours et, déjà, voilà que le projet initial est mis à mal.

CECI NE SERAIT PAS UN SERVICE NUMÉRIQUE

L'expérimentation constituait un cadre innovant, c'est pourquoi il a fallu accepter d'éventuelles modifications du projet avec autant de philosophie et d'enthousiasme que de rigueur.

Accès « miné » aux livres numériques sous droits, mode opératoire finalement complexe, indigence de la collection de textes récents : les premières conclusions à chaud montrent que l'on est loin d'un service de qualité, selon les normes entendues. Mais alors, que faire ? Trois initiatives vont voir le jour en moins de deux mois. Elles donnent l'idée de ce que

pourrait représenter le livre numérique « avec » la bibliothèque (plutôt que trivialement « dedans ») :

- dans son volet « La ville numérique », le festival La Novela 2010² a fait place au livre numérique comme à l'un des signes forts de l'accès au savoir et à la connaissance. L'expertise développée par la bibliothèque – souvenez-vous des 50 volontaires – lui permet de proposer des ateliers de découverte aux Toulousains : 180 toulousains ont été accueillis pendant six jours (du 2 au 6 octobre). Ils se sont livrés à près de 300 manipulations et surtout ont développé de très nombreux échanges. Ils appellent à tester « autrement » dans le cadre d'un « salon de lecture » les ordinateurs, liseuses, tablettes et smartphones qui ont été mis à leur disposition ;

- un débat interpella les acteurs du livre, toujours au cours de La Novela, pour les questionner sur la place – numérique – qu'ils s'imagineraient tenir en 2020 ;

- la rentrée littéraire 2010 s'est effectuée en compagnie de livres numériques proposés aux clubs de lecteurs à côté des livres papier, tout aussi bien dans la phase des rencontres collectives que dans le prolongement des échanges, d'octobre à décembre 2010. Le support retenu est la liseuse ;

- enfin l'association du livre numérique et de sa liseuse aux classes Patrimoine est acquise, dans le droit fil de l'histoire du livre, de la tablette... à la tablette.

MAIS ALORS, LA BIBLIOTHÈQUE ? QUEL DÉFI !

Aucune démarche expérimentale ne peut s'accaparer la paternité d'un modèle. Les échanges avec tous les acteurs (souvent informels, parfois fugaces) tout comme les réflexions autour de la ville numérique ont créé une dimension nouvelle qui favorise l'innovation. Il s'en dégage une sorte de responsabilité collective qui encourage de nouveaux usages « autour » : autour de la lecture nomade, autour du livre sous sa forme numérique, autour de la place du livre numérique dans les univers professionnels (bibliothèques, sans doute librairies et éditeurs) et dans la sphère privée (de l'utilisateur, du lecteur). Pourquoi s'en priver ? Déjà des demandes voient le jour pour mobiliser le dispositif lors de temps forts. Des appels à projets pourraient fort bien naître sur ce dispositif pour faire découvrir à des groupes extérieurs la qualité de la lecture numérique et ses usages.

On admettra que dans ce cas, l'utilisateur est au centre de l'attention. Les derniers événements technologiques lui donnent plutôt raison : l'arrivée de tablettes tactiles puis de smart-

phones comme « machines à lire » relègue déjà la génération des liseuses dans le passé. La course à l'armement est perdue d'avance, mais pas la mission de service public. La Bibliothèque s'investit là où elle doit être, au cœur des préoccupations de l'accès : large, ouvert à tous, complémentaire de ses autres outillages.

UN SERVICE PUBLIC DU LIVRE NUMÉRIQUE ?

Parler de service public du livre numérique est prématuré et peut-être erroné.

L'état du marché (environ 35 000 livres numérisés sous droits mais encore peu disponibles, ajoutés aux quelque 30 000 livres disponibles dans le domaine public) ne paraît pas représentatif aujourd'hui. Imaginer un vrai service aux larges accès passera par de multiples étapes, que les bibliothèques ne maîtrisent pas complètement. Mobilisées en permanence sur le front juridique et législatif – Dadvsi, Hadopi et maintenant Puln (Prix unique du livre numérique) – elles doivent rester en alerte pour demander et exiger les meilleures conditions.

En attendant, de l'autre côté du miroir, pourquoi ne pas encourager les lectures numériques dans les sphères privées, lectures facilitées actuellement par les offres croisées des éditeurs/distributeurs/libraires ? Soit faire ainsi découvrir – voire faire apprécier – le fait de disposer de textes et accepter que les bibliothèques ne « jouent » pas sur les stocks, mais sur les usages.

Cette posture semble essentielle aujourd'hui, sauf à attendre passivement que le « marché » s'organise. On parlerait alors de portes ouvertes, de démarches d'apprentissages mutuels, de risques pris ensemble. Redécouvrir un service public audacieux, acceptant de se remettre en cause : une voie difficile mais salutaire. Dans ce renouvellement des missions, dans ce compagnonnage autour du numérique, ne peut-on voir l'avènement nécessaire – et plus assumé que subi – d'une bibliothèque renouvelée ?

À suivre... ■



Michel Fauchié préside l'Association pour le développement du document numérique en bibliothèque (ADDNB : <http://addnb.fr>) et participe à ce titre aux travaux de l'Interassociation (IABD : <http://iabd.fr>) et à ses réflexions sur le livre numérique. Il est membre de la commission « Édition numérique » du CNL.

2. La Novela qui se désigne comme « festival des savoirs partagés » est, à Toulouse, un rendez-vous consacré à la science qui se propose d'allier esprit créatif, scientifique et artistique, en abordant « les sciences autrement, à travers l'émerveillement, l'esthétique, le plaisir de la découverte et de la rencontre ». (Ndlr)

DOMINIQUE LAHARY
Vice-président de l'ABF
Bibliothèque départementale
du Val-d'Oise



L'affaire Google

Entreprise privée
déguisée en service
public, Google aux deux
visages offre d'une main
généreuse ce que
a subtilisé de l'autre.

L'IABD veille.

Il n'y a pas d'affaire Google. Ou alors, une collection d'affaires qui s'enchaînent. Affaire au sens de controverse, de dispute. Affaire au sens de source de revenus. Affaire au sens de commodité, d'économie. Google est un océan d'affaires de toutes ces sortes.

LES AFFAIRES

Google est une affaire pour les internautes parce qu'il leur offre d'excellent service : un moteur de recherche performant, son métier d'origine depuis... 1998, mais aussi bien d'autres applications qu'il est inutile d'énumérer ici.

Google est une affaire pour Google. Son modèle économique principal (faire payer d'autres que l'utilisateur principal d'un service... surtout en vendant des mots clés) est significatif d'un tournant historique : nous sommes en train de passer, en partie, de l'économie des choses à celle des mots¹. ce commerce draine d'énormes profits valorisé par une vigoureuse stratégie d'optimisation fiscale.

Et Google, c'est aussi, au sens journalistique du terme, des affaires. Lesquelles ?

• L'affaire du règlement Google

En accord avec certains éditeurs puis avec de grandes bibliothèques américaines, Google a numérisé des livres à très grande échelle. Mais, s'agissant des œuvres qui ne sont pas encore dans le domaine public, il l'a fait sans demander l'autorisation aux ayants-droit, leur laissant seulement la possibilité de demander après coup le retrait de l'accès, dans ce cas réduit à de courts extraits contenant le mot recherché. C'est ce qu'on a appelé l'*opt-out*, par opposition à l'*opt-in*, seul conforme au droit. Ce comportement a motivé une plainte judiciaire de l'association des éditeurs et de l'association des auteurs américains.

1. Olivier Bomsel, *L'économie immatérielle : industries et marches d'expérience*, Gallimard, 2010.

Google a réagi en proposant un « règlement Google Livres », applicable au seul territoire des États-Unis mais concernant évidemment des auteurs et éditeurs français numérisés dans ce pays. L'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation (IABD) a publié le 7 septembre 2009 une déclaration intitulée « Non au Règlement Google Livres en France² » où on lit notamment : « *Le Règlement Google Livres paraît promouvoir la diffusion de la connaissance, mais il comporte à terme des risques de dérives particulièrement inquiétants : la remise en cause des principes fondamentaux du droit d'auteur ; une exclusivité de l'indexation des contenus, et donc de l'accès à la connaissance ; une exclusivité commerciale aboutissant à la constitution d'un monopole ; une perte de la maîtrise des coûts d'accès à l'information ; des menaces sérieuses d'atteinte au respect de la vie privée et de censure.* »

Contentons-nous de citer le passage relatif à une question clé, l'exclusivité d'indexation : « *Google propose la numérisation gratuite des fonds des bibliothèques, mais exige en contrepartie une exclusivité sur l'indexation du contenu qui empêche des moteurs de recherche concurrents de donner accès aux ouvrages. Cette limitation est profondément contraire aux principes de libre accès à l'information et à la connaissance que l'IABD défend. Les bases publiques constituent au contraire un moyen de préserver cette liberté fondamentale.* »

• L'affaire des bibliothèques françaises

Après que la ville de Lyon a annoncé en 2009 un accord pour la numérisation gratuite par Google d'une partie de son fonds patrimonial, il s'est avéré que la BnF songeait à faire de même. Une telle éventualité, qui a fait grand bruit, n'a pas

2. [www.iabd.fr/2009/09/07/non-au-reglement-google-livres-en-france-oui-a-une-solution-publique-alternative-grace-a-l%E2%80%99emprunt-national/\(communiqué\)](http://www.iabd.fr/2009/09/07/non-au-reglement-google-livres-en-france-oui-a-une-solution-publique-alternative-grace-a-l%E2%80%99emprunt-national/(communiqué)) et www.livre-poitoucharentes.org/section-bibliotheque/docressourcesmanifs/docressourcesbib/doc_download/53-dossier-de-presse-reglement-google-livres.htm (dossier).

encore suivie d'effet, pas plus que les conclusions du rapport remis par Marc Tessier le 12 janvier 2010³.

L'accord de Lyon⁴, rendu public grâce à une démarche du magazine *Archimag* dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs, a le mérite de poser le problème de la numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques française et d'y apporter une contribution concrète. Mais il fait craindre dans ses dispositions techniques une exclusivité d'indexation de fait le produit de la numérisation⁵.

• L'affaire Hachette

Un pas supplémentaire a été franchi en novembre 2010 par l'annonce d'un accord entre Google et Hachette en vue de la numérisation de ses ouvrages épuisés, numérisation dont le produit ne serait consultable en bibliothèque qu'à la BnF, ce qui a suscité un nouveau communiqué de l'IABD⁶.

SERVICE PUBLIC ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les questions posées par la part croissante que prend Google, qui s'est selon ses propres déclarations « donné pour objectif d'organiser l'information mondiale », sont redoutables. Elles le sont d'autant plus que cette firme joue un rôle incontestable et toujours grandissant dans l'accès de tous aux informations et aux oeuvres de l'esprit : le public est de son côté. Comment ne le serait-il pas ?

• Google, service public ?

Géant de l'industrie de l'accès reposant sur l'indexation des ressources des autres, Google organise de fait une bibliothèque mondiale ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette « bibliothèque » fonctionne donc à la manière d'un service public. Mais elle n'en est pas un car elle demeure une société privée libre de ses activités rentables ou non, intéressées ou désintéressées.

Ayant mis, grâce à la numérisation, la main sur les contenus des autres, Google est maintenant en situation de les revendre et, après avoir été bibliothécaire, devient libraire électronique, comme l'annonçait l'IABD un an auparavant :

3. Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit remis par Marc Tessier au ministre de la Culture et de la Communication, 12 janvier 2010, www.culture.gouv.fr/mcc/content/download/3520/23115/file/Rapport_sur_la_numérisation_du_patrimoine_ecrit.pdf.

4. Lettre de Google Ireland Ltd du 26 novembre 2009 à la ville de Lyon, http://medias.francetv.fr/bibl/url_autres/2009/11/27/59239480.pdf, et acte d'engagement du marché entre la ville de Lyon et Google Ireland Ltd, http://medias.francetv.fr/bibl/url_autres/2009/11/27/59238696.pdf.

5. Audition [de l'IABD] par la commission Tessier le 9 décembre 2009.

6. *Garantissons les usages collectifs des œuvres numérisées*, déclaration de l'IABD du 7 décembre 2010, www.iabd.fr/2010/12/07/garantissons-les-usages-collectifs-des-oeuvres-numerisees/

« *Le danger d'une position économique dominante dans les domaines de la vente de livres (électroniques, mais aussi papier) est réel. Il représente des risques pour le pluralisme, la liberté d'accès à l'information et la vie privée, tout comme pour la pérennité des données* »⁷.

• Google et l'intérêt public

Quelle que soit l'utilité incontestable de son action pour la diffusion de données de toutes sortes, quels que soient l'intérêt et l'importance de son entreprise de numérisation de livres à très grande échelle, Google pose tout simplement le problème de l'intérêt général à long terme.

Car l'exclusivité de l'indexation des livres numérisés et les conditions restrictives de leur réutilisation sur d'autres plateformes que les siennes propres, qui figurent généralement dans les accords conclus avec Google, posent le problème de la maîtrise par la puissance publique du patrimoine numérisé.

Les intentions proclamées des dirigeants actuels de l'entreprise ne sauraient constituer des garanties pour l'avenir. Les pouvoirs publics locaux, nationaux et internationaux doivent maîtriser le trésor que constitue peu à peu le patrimoine écrit numérisé. Ils doivent le maîtriser en tant que fichiers à préserver pour le présent et l'avenir. Ils doivent le maîtriser pour la diffusion qui doit passer aussi par les plateformes publiques. « *Il serait anormal que les équilibres mis en place pour le livre papier ne soient pas transposés au livre numérique* »⁸.

Comme l'écrivit Robert Darnton, historien du livre et directeur de la Harvard University Library, dans un texte traduit par *Le Monde diplomatique* sous le titre « La bibliothèque universelle, de Voltaire à Google »⁹ : « *En offrant au plus grand nombre une masse toujours croissante de connaissances, Internet réalise-t-il le rêve des Lumières ou prépare-t-il le cauchemar d'un savoir public livré aux appétits privés ? Grâce à — ou à cause de — Google, ces questions n'ont plus rien d'abstrait.* » ■

Cet article trop bref est l'embryon d'un texte plus important à paraître dans le prochain numéro de *Bibliothèque(s)*. L'un et l'autre doivent ou devront beaucoup aux activistes et experts de l'IABD, qui se reconnaîtront.

7. Audition [de l'IABD] par la commission Tessier le 9 décembre 2009, op. cit.

8. *Garantissons les usages collectifs des œuvres numérisées*, op. cit.

9. Robert Darnton, « La bibliothèque universelle, de Voltaire à Google », *Le Monde diplomatique*, mars 2009, www.monde-diplomatique.fr/2009/03/DARNTON/16871

LIONEL MAUREL

Coordinateur scientifique Gallica/Pôles associés à la BnF, membre de la commission Droit de l'information de l'ADBS



Appréhender le droit d'auteur en service public

Bon témoin des nouveaux usages – décomplexés – émergeant avec les nouvelles technologies du numérique et de l'Internet, et peinant à les digérer, la sphère du droit est prise de convulsions. L'apparition de nouveaux services en bibliothèque accroît encore la perplexité des juristes : un exemple avec l'encadrement et la gestion du droit d'auteur.

Pour les besoins de cet article, on partira d'une définition simple et classique du service public en bibliothèque, entendu comme la mise à disposition par le personnel d'une bibliothèque de ressources de toute nature (analogique ou numérique) à un public, dans les emprises physiques de l'établissement. On exclura donc du champ de cette brève étude ce qui relève du prêt de documents¹ ou des services en ligne des bibliothèques.

À première vue, cette partie de l'activité des bibliothèques n'est pas celle qui soulève le plus de problèmes vis-à-vis du droit d'auteur². Pourtant, celui-ci n'est pas absent, mais il a pu longtemps demeurer invisible et indolore, tant que l'on se cantonnait aux ressources imprimées.

Les choses deviennent plus complexes dès qu'il s'agit de mettre à disposition des supports audio et vidéo, et elles peu-

vent s'avérer très délicates avec les ressources numériques et les nouveaux moyens de copie, pour lesquelles les règles de droit relatives à l'usage collectif peuvent ne pas être complètement fixées. Le fait d'offrir un accès à des postes Internet soulève d'autres questions, en particulier en matière de responsabilité.

La maîtrise du paramètre juridique peut jouer à deux niveaux en ce qui concerne le service public : en amont, pour constituer une offre documentaire dans les règles de la légalité et en présence du public, pour être en mesure de réagir face à des situations complexes.

LA CONSULTATION DES DOCUMENTS SUR PLACE : UN STATUT CONTRASTÉ

• **Livres et autres documents imprimés.** Prendre un livre dans un rayonnage de bibliothèque et le consulter sur une table de travail paraît à première vue un acte naturel qui n'offre pas prise au droit d'auteur. Pourtant, en stricte logique juridique, il s'agit d'un acte de représentation, l'une des deux composantes avec la reproduction formant les droits patrimoniaux exclusifs des auteurs et de leurs ayants-droit³. À titre de comparaison, il existe un droit d'exposi-

1. On peut discuter de cette exclusion puisque dans une bibliothèque publique classique, une part importante des activités de service public est liée au prêt/retour des documents et cette question soulève bien des problèmes de droit d'auteur. Mais les limites de cet article conduisent à réduire le champ d'étude et la question du prêt en bibliothèque est par ailleurs bien balisée. Voir par exemple : ADBS. Rubrique Droit de l'information / Droit de prêt : www.adbs.fr/droit-de-pret-6423.htm?RH=DOSTHE_DROINFO&RF=1200922280180.

2. Pour aborder la notion de droit d'auteur simplement, sous un angle pratique : Anne-Laure Stérin, *Guide pratique du droit d'auteur*, Maxima, 2007.

3. Cf. CPI. Art. L. 122-2 : « La représentation consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque (...) »

tion⁴, pas très éloigné matériellement de la consultation sur place des œuvres, qui nécessite bien une autorisation préalable et, éventuellement, un paiement.

Pour ce qui est de la consultation sur place des livres, périodiques et autres documents imprimés, on se trouve dans une situation analogue à celle qui régissait le prêt en bibliothèque avant l'intervention de la loi de 2003 et la mise en place d'un système de gestion collective⁵. On considère que la consultation sur place des ouvrages relève des missions naturelles d'une bibliothèque et il existe une tolérance de fait à cet endroit. Mais les titulaires de droits pourraient dans l'absolu revendiquer une application stricte du Code de propriété intellectuelle et exiger une rémunération.

Paradoxalement, la mise à disposition sur place des imprimés est moins assurée juridiquement que l'activité de prêt, mais cette réserve mise à part – tant que dure cette tolérance de fait – la consultation des collections d'imprimés légalement entrés dans les collections des bibliothèques ne pose guère de difficultés.

• **Documents sonores, audiovisuels et ressources numériques.** Les choses deviennent plus complexes lorsque l'on sort de la sphère des imprimés. En matière musicale, pour sonoriser les espaces d'une bibliothèque, il est nécessaire de conclure un contrat général de représentation avec la Sacem qui entraînera le versement d'une redevance calculée sur la base d'un tarif par m². La mise à disposition de casques ou de postes d'écoute fait également l'objet de tarifs. Ce contrat ne couvre que la sonorisation d'ambiance ou l'écoute individuelle et il sera nécessaire de solliciter une autorisation *ad hoc* chaque fois qu'il s'agira de diffuser de la musique dans le cadre d'une animation ponctuelle (concerts, etc.)⁶.

Pour les vidéos, deux situations sont également à distinguer. Pour la consultation individuelle sur place, les droits s'acquiescent en achetant des supports auprès de distributeurs ayant négocié ce type d'usages avec les ayants-droit (type Adav, CVS...). Mais pour la projection de vidéos à des groupes, la diffusion nécessite d'acquiescent des droits de location spécifiques qui ne sont pas liés au support et appartiennent aux producteurs ou aux distributeurs de films en salle de cinéma. Certains intermédiaires peuvent négocier ces droits et les proposer aux bibliothèques (type AdavEurope Projections)⁷.

4. Cf. *Actualités du Droit de l'Information*, n° 37, juin 2003. FAQ : le droit d'exposition : www.adbs.fr/n-37-juin-2003-6570.htm.

5. Ministère de la Culture. Le droit de prêt : www.culture.gouv.fr/culture/dll/droit-pret/ddp.html.

6. Sur ces questions, voir Enssib, Service de Questions/Réponses : www.enssib.fr/questions-reponses/une-question-11226 et www.enssib.fr/questions-reponses/une-question-11226.

Les ressources numériques obéissent à des règles encore différentes. Une partie d'entre elles (bases de données, périodiques électroniques, encyclopédies numériques) font l'objet de licences conclues avec les bibliothèques, qui précisent quels types de mise à disposition au public sont envisageables (consultation, impressions, etc.)⁸.

Les difficultés surviennent avec les ressources numériques pour lesquelles les conditions contractuelles d'utilisation ne prévoient pas encore les usages collectifs (et donc l'usage en bibliothèque). C'est le cas par exemple des tablettes de lecture : indépendamment des droits sur les contenus (e-books), leur mise à disposition au public des bibliothèques devraient faire l'objet de licences adaptées. Les consoles de jeux vidéo baignent dans le même flou juridique. Si plusieurs bibliothèques mettent à disposition ce type de matériel, on doit avoir conscience qu'il faudrait théoriquement pouvoir disposer à la fois de l'accord de l'éditeur des jeux vidéo et du constructeur de la console⁹. De la même manière, l'utilisation des services de *streaming* musicaux (type Deezer) pour sonoriser des espaces en bibliothèque contrevient certainement aux conditions d'utilisation de ces services¹⁰. En l'absence de modèles juridiques adaptés, il appartient à chaque établissement de faire la part entre le droit à l'expérimentation et la prise de risques assumée.

LA GESTION DES APPAREILS DE COPIE

• **Les appareils de copie mis à la disposition du public par la bibliothèque.** La situation est juridiquement balisée pour l'usage des photocopieurs en bibliothèque. Depuis la loi du 3 janvier 1995, la mise à disposition de ce type d'appareils relève d'un système de gestion collective obligatoire, géré par le Centre français du droit de copie (CFC). Il appartient aux établissements de signer un contrat avec le CFC et de déclarer annuellement le nombre total de copies effectuées pour verser une redevance en fonction d'une grille tarifaire¹¹.

Les choses deviennent hélas beaucoup plus incertaines lorsqu'on quitte le domaine de la reprographie strictement entendue pour celui des nouveaux moyens de copie, type scanner. Le système de gestion collective mis en place par

7. Sur cette question, voir Dominique Roussellet « Les modalités d'accès aux collections », in *L'audiovisuel en bibliothèque*, ABF, coll. « Médiathème » n° 11, 2010. Cf. aussi Enssib, Service de Questions/Réponses : www.enssib.fr/questions-reponses/une-question-11232.

8. Voir par exemple Géraldine Barron (ss la dir. de), *Gérer les périodiques*, Enssib, coll. « Boîte à outils », 2008.

9. Cécile Ménégain, « Des jeux vidéo à la bibliothèque », *BBF* 2010, t. 55, n° 3.

10. « Deezer en médiathèque : oui, mais pas sûr » (23/04/2008) : <http://disco-bloguons.blogspot.com/2008/04/deezer-en-mdiathques-oui-mais-pas-sur.html>.

11. « Vous utilisez des copies » : www.cfcopies.com/V2/cop/home.php.

la loi de 1995 ne s'applique en effet qu'à la reprographie, définie légalement comme une reproduction effectuée par un procédé photographique, ce qui exclut de fait les appareils numériques. Il est donc très délicat de mettre un scanner à la disposition des usagers. Le CFC n'acceptera d'en couvrir l'usage que si l'appareil se cantonne à délivrer des copies papier (ce qui le prive d'une grande part de son intérêt...). La délivrance de fichiers numériques ou l'envoi de copie par mail n'est envisageable que pour les documents du domaine public, qui sont libérés de l'emprise du droit de reproduction. Pour les ouvrages protégés, il serait encore théoriquement nécessaire d'obtenir une autorisation ponctuelle de la part de tous les ayants-droit, à défaut d'un système de gestion collective efficace. Immense lacune dans le système juridique français¹²...

• **Les appareils de copie apportés par les usagers à la bibliothèque.** Un usager étale cinq livres de cuisine par terre et commence à photographier les recettes avec son téléphone portable ; un autre s'installe dans un coin avec une pile de CD et passe l'après-midi à graver des copies avec son ordinateur portable personnel¹³. S'agit-il de violations du droit d'auteur et comment réagir en tant que bibliothécaire en service public ?

La réponse est loin d'être évidente et elle dépend de l'extension que l'on donne à l'exception de copie privée¹⁴. Cette disposition du Code autorise les copies d'œuvres protégées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, dans la mesure – précision capitale – où la copie privée est réalisée par le copiste avec son propre matériel. En toute logique, il est donc difficile d'empêcher un lecteur de réaliser des copies d'œuvres protégées avec son appareil photo numérique, son téléphone portable ou un graveur de CD personnel, quand bien même il se trouve au sein de la bibliothèque. Tout au plus pourra-t-on lui rappeler que ces copies doivent bien être réservées à son usage personnel et on pourra aller jusqu'à lui faire signer un engagement en ce sens à titre de garantie. Mais la portée de la copie privée est assez incertaine en droit français. Elle est bornée depuis la loi Dadvisi par le fameux test en trois étapes (qui fragilise toutes les exceptions au droit d'auteur) et un débat existe en doctrine pour savoir si la copie privée est applicable en dehors du cas où l'utilisateur a acheté le support original.

12. « Que puis-je copier en bibliothèque universitaire ? » : www.adbs.fr/que-puis-je-copier-dans-une-bibliotheque-universitaire--85193.htm

13. Deux scènes vues en bibliothèque par l'auteur de ces lignes...

14. Cf. Art. L. 122-5 CPI.

La seule autorité capable de trancher serait un juge et en l'absence de certitude absolue, certains établissements ont choisi de limiter l'usage des appareils de copie personnels, type appareils photos numériques. Il appartient à chaque établissement de choisir entre la sécurité juridique et le respect des exceptions prévues par la loi, par le biais de son règlement intérieur¹⁵.

LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES ACCÈS INTERNET

• **Les interrogations soulevées par la loi Hadopi.** Le mécanisme de riposte graduée mis en place par la loi Hadopi prévoit qu'en cas de « négligence caractérisée » dans la sécurisation de son accès Internet, un usager pourra, après l'envoi de deux courriers d'avertissement, voir couper sa connexion si son ordinateur a été utilisé pour télécharger illégalement.

Or – fait hélas peu connu – ce mécanisme est théoriquement applicable aux personnes morales, puisque lors des travaux préparatoires de la loi, un amendement au Sénat excluant ces dernières du champ d'application de la loi a été explicitement repoussé¹⁶. Les bibliothèques (ou leurs collectivités de tutelle) étant des personnes morales, il est théoriquement possible que leur accès Internet soit coupé du fait d'actes délictueux commis par leurs usagers à partir des ordinateurs mis à leur disposition.

• **Quelles répercussions pour le service public ?** Il est évident qu'une telle menace est susceptible d'entraîner de lourdes conséquences sur le service public, notamment parce qu'elle pourrait inciter les bibliothécaires à surveiller plus étroitement les usagers surfant à partir des postes des bibliothèques, voire à mettre en place des systèmes de filtrage restrictifs.

Il appartient cependant aux bibliothécaires de faire preuve d'esprit de responsabilité et de se souvenir que l'accès à Internet a aussi été considéré par le Conseil constitutionnel comme un attribut indispensable de la liberté d'expression à l'ère contemporaine. L'IABD a d'ailleurs rappelé dans une mise au point juridique récente le périmètre exact des obligations des bibliothèques qui donnent accès à Internet dans leurs locaux. Aucune loi n'oblige les bibliothèques à filtrer l'accès à Internet, ni à identifier les usagers qui se connectent¹⁷. ■

15. Voir Emmanuel Barthes, « Le droit de photographier les documents d'une bibliothèque avec son appareil photo numérique », Un blog pour l'information juridique, 10 janvier 2008 : www.precisement.org/blog/+Le-droit-de-photographier-les+.html

16. Calimaq, « Hadopi 2 et les bibliothèques : première évaluation des dommages collatéraux », S.I.Lex.

17. « Offrir un accès à l'Internet dans une bibliothèque, un service d'archives ou d'information : les conditions juridiques » (25/03/2010) : www.iabd.fr/spip.php?article96.

GILLES RETTEL
Consultant, formateur
Directeur de MSAI



La médiathèque, c'est ce qu'on ne peut pas faire sur le web

Dans révolution, il y a révolu ! Oui, à l'ère d'Internet et du tout numérique, le temps de la rareté est révolu, celui de la concentration et du stockage de supports matériels s'efface.

Loin de condamner la bibliothèque, c'est peut-être une chance pour elle de s'imposer comme un médiateur privilégié. À condition de réintroduire la carte des contenus dans le jeu des supports. Un retour aux fondamentaux ?

Les questions qui se posent à propos du futur des bibliothèques ne sont pas seulement internes, elles sont liées à une révolution globale qui est si intense qu'elle met à mal nos cadres explicatifs habituels comme le langage.

LA DÉMATÉRIALISATION

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le mot « dématérialisation¹ », il est nécessaire d'y revenir. Quelle que soit la définition choisie (Larousse, Littré... celle de Wikipédia est d'une confusion absolue), le mot pose problème. Son utilisation est sans doute pratique mais elle implique un certain nombre de confusions lourdes de conséquences en un temps où, pour trouver des réponses, il est préférable de se poser les bonnes questions.

La dématérialisation, ça n'existe pas. L'erreur fondamentale est de confondre le support et les données ; pour la musique, le CD-Audio et le phonogramme. C'est l'échange qui est dématérialisé : le transfert d'information se fait sans déplacement de support. On peut s'interroger sur la persistance obstinée de cette confusion qui n'est pas neutre. La possibilité de rendre immatériel renverrait à une doctrine dualiste

dans un monde où, comme le disait Lavoisier : « ... rien ne se crée, ... il n'y a que des changements, des modifications.² » Ce qui change ici, ce sont les lieux concentrateurs.

DE NOUVEAUX « LIEUX CONCENTRATEURS »

Dans le monde avant Internet, la diffusion des œuvres fixées se faisait par l'intermédiaire d'un support physique. On comprend que pour en faciliter l'accès au plus grand nombre, des lieux que je qualifierai de « concentrateurs » sont nécessaires. Des lieux où sont réunis, classés, empilés, stockés un très grand nombre d'œuvres de l'esprit dans un volume restreint, d'où la concentration. Dans le monde marchand, il s'agit de disquaires, des libraires. Dans le monde du service public, ce sont les médiathèques. Il faut le dire clairement, ce monde là est révolu.

Un monde où il fallait concentrer physiquement des supports matériels dédiés pour faciliter l'accès aux œuvres n'a

1. <http://blog.formations-musique.com/index.php?post/2006/11/21/3-musique-dematerialisee-quelle-dematerialisation>.

2. Antoine-Laurent Lavoisier, *Traité élémentaire de chimie*, p.101. Cf. www.lavoisier.cnrs.fr.



Service d'écoute en ligne dans les bibliothèques du Haut-Rhin.

plus de raison d'être. Ce monde s'évanouit devant nos yeux. C'est la principale cause de la disparition des disquaires de type classique et de la mutation actuelle des médiathèques. La numérisation et la mise en réseau rendent obsolètes cette nécessité de lieux concentrateurs physiques accessibles au public. La mission d'accès par le prêt des médiathèques est globalement terminée parce qu'à terme (court ou moyen) tout sera accessible sur Internet. Pour prendre l'exemple de la musique, c'est la perte d'adhérence entre le phonogramme et le support dédié (le CD-audio) qui rend le phonogramme volatil d'où ma proposition du mot « soniel³ ».

Les lieux concentrateurs ont-ils disparu ? Non, ils se sont déplacés. C'est un point essentiel pour comprendre que les médiathèques ont perdu une de leurs spécificités ; le monopole de l'accès des œuvres de l'esprit dans le service public. Les nouveaux lieux concentrateurs sont virtuels dans l'usage mais ils s'appuient sur une infrastructure bien physique. La dématérialisation est un mythe. Ces nouveaux lieux concentrateurs s'appellent : Gallica, Archive, Google⁴, Amazon, iTunes, Deezer, etc. Les sites web ne sont que les fenêtres qui permettent d'accéder aux contenus physiquement stockés sur des disques durs dans des *data centers*. Répétons-le, la dématérialisation n'existe pas.

3. <http://blog.formations-musique.com/index.php?post/2009/01/24/35-soniels-ventes-en-hausse>.

4. Google annonce avoir numérisé 129 864 880 livres (août 2010) : <http://book-search.blogspot.com/2010/08/books-of-world-stand-up-and-be-counted.html>.

L'accès aux œuvres de l'esprit sur Internet passera-t-il uniquement par des lieux concentrateurs du monde marchand ? C'est bien l'idée suivie par Google, Amazon et consorts. Sera-t-il ensuite médié en médiathèque par des prestataires du type Bibliomédias, Starzik, Naxos, etc. C'est un des enjeux majeurs actuels. Il existe des alternatives qui s'écartent de ce schéma : Automazic, Extranet de la Cité de la Musique, etc. En août 2010, aucun modèle économique n'avait démontré sa pertinence comme vient de le montrer la liquidation judiciaire de Jiwa et l'alliance de Deezer et Orange⁵.

Cette perte du monopole de l'accès et le fait de passer par des prestataires s'accompagne d'un autre aspect peut-être plus important à terme ; la perte de la responsabilité éditoriale puisque la médiation se fait sur des catalogues déjà existants. L'utilisateur sera amené à s'interroger sur la valeur ajoutée de la médiathèque puisqu'elle passe par des services extérieurs. Dans son esprit, elle ne serait plus qu'un intermédiaire. Une des pistes de réflexion pour le futur proche pourrait être la mise en place de consortiums destinés à gérer directement les enjeux de la propriété intellectuelle avec les ayants-droit pour proposer des services pilotés ou sous-traités par les médiathèques. Les Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux de 2009⁶ à Paris avaient montré que les différents ayants-droit étaient très demandeurs. Cette solution aurait le mérite de clarifier considérablement la gestion des droits. Le récent projet Umma (Univers musical de médiathèque alsacienne) semble être une piste dans cette direction où plusieurs bibliothèques du Haut-Rhin se sont regroupées et ont noué un partenariat avec MusicMe pour proposer un service d'écoute en ligne (*streaming*) de musique⁷. Cette expérimentation est également une proposition alternative à la numérisation du fonds. Numérisation est un autre mot qui pose problème. Comment est-il possible de numériser un phonogramme qui est déjà numérique ? « Sonielisation », peut-être ? Pas très sexy, j'en conviens.

LE POIDS DES BIBLIOTHÈQUES

Que reste-t-il aux médiathèques si l'ère du monopole de l'accès est révolue et si la responsabilité des choix éditoriaux est en péril ? Il reste, en fait, l'essentiel qui apparaît peut-être plus clairement aujourd'hui : la connaissance. C'est le

5. www.orange.com/fr_FR/presse/communiqués/cp100721fr2.jsp.

6. Cf. compte rendu d'Édith Anastasiou, « Le temps des cigales », in *Bibliothèque(s)* n° 45, juillet 2009, pp. 64-65.

7. Compte rendu atelier 8 site ABF... ; www.xaviergalaup.fr/blog/2010/03/27/experimentation-streaming-musical-dans-les-bibliotheques-alsaciennes ; <http://calice68.mt.musicme.com/>

sujet d'un livre de Lionel Naccache paru récemment⁸. Extrait : « *On comprend ainsi pourquoi et comment notre attention s'est progressivement focalisée sur les objets du savoir plutôt que sur la condition du sujet qui se livre à l'exercice de la connaissance.* » Transposé dans le monde des médiathèques, on peut l'exprimer par le primat donné au prêt physique d'objets matérialisant des œuvres de l'esprit a focalisé l'attention sur la circulation des objets plutôt que sur l'appropriation de leur contenu par l'utilisateur. La nouvelle donne pourrait donc être une chance pour les médiathèques.

La quête de l'accès à l'information étant globalement terminée, il s'agit de s'occuper de la connaissance, c'est-à-dire de l'accompagnement vers les œuvres et ce que l'utilisateur va en faire. Comment un individu s'approprie des œuvres pour (en partie) se construire. C'est une construction qui prend évidemment du temps alors que tout est immédiatement disponible (volatilité) et en tous lieux (ubiquité). Le temps va donc devenir (est devenu) une valeur (économique) essentielle sinon la seule⁹. Rappelons les propos de Patrick Le Lay, patron de TF1 en 2004 : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible¹⁰ ». S'approprier les œuvres ? C'est pour l'utilisateur les méditer, les digérer, les ruminer, les faire siennes au risque d'ailleurs de se mettre en danger (c'est la thèse de Lionel Naccache). C'est l'enjeu de la médiation. Globalement, le rapport aux œuvres en médiathèque doit être une expérience unique. La médiathèque, c'est ce qu'on ne peut pas faire sur le web.

CONCENTRATION ET FRAGMENTATION

Les lieux concentrateurs, nécessaires dans le monde physique, ne le sont pas forcément dans le monde d'Internet. En fait, il existe deux possibilités d'accéder à des concentrations d'œuvres de l'esprit (qui se matérialisent par une seule fenêtre) sur Internet :

- les lieux concentrateurs tels que définis plus haut, type Gallica ;
- des sites ou des logiciels qui permettent d'accéder à des concentrations d'œuvres mais qui sont dispersées physiquement sur des machines multiples. C'est la raison première de l'existence d'Internet : le partage et la mutualisation. L'exemple le plus connu – avec les problèmes de droits afférents – est le P2P. On peut également citer les agrégateurs de blogs.

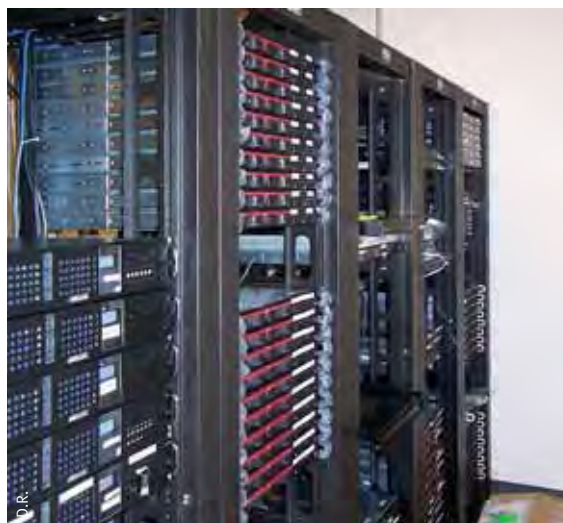
8. Lionel Naccache, *Perdons-nous connaissance* ? Odile Jacob, 2010.

9. Cf. Hervé Le Crosnier, « Pour un regard politique sur la "courbe d'audience" », in *Bibliothèque(s)*, n° 39, juillet 2008, pp. 18-21.

10. www.observatoire-medias.info/article.php?id_article=225.

Cette double idée de concentration et de fragmentation est perpétuellement présente sur Internet. L'effet « longue traîne » est lié à la fragmentation mais il n'empêche pas les effets de concentration type « buzz ». Les internautes, les usagers ayant accès à pratiquement tout vont-ils se cultiver, s'enrichir naturellement comme sans effort ? Non, et le risque est grand de voir apparaître une nouvelle fracture. Alors que l'accès aux œuvres de l'esprit n'a jamais été aussi aisé, il existe un risque que certaines parties de la population ne se recroqueville sur ce qu'elles connaissent déjà. Lionel Naccache le rappelle : la découverte de l'inconnu, l'acquisition de nouvelles connaissances c'est mettre en danger ses certitudes. L'offre proposée sur Internet étant quasi illimitée et très peu hiérarchisée, il faut des repères forts pour donner un sens à ce capharnaüm. Les plus instruits sont favorisés. C'est un cercle vicieux. Ce risque de fracture culturelle, Philippe Coulangeon (sociologue au Crest) l'évoquait lors des Rencontres nationales des bibliothécaires à Aix-en-Provence en 2010 où il distinguait les « omnivores » des « univores ». La surabondance de l'offre fabrique de « l'omnivore » et on risque d'avoir d'un côté « les happy few de la culture omnivores » et de l'autre les exclus de la culture qui seraient univores (exemple : l'univers des fans). Il faut reconnaître que pour un omnivore, on vit une époque formidable.

Dans un monde très éclaté (donc fragmenté) où chaque usager a plus qu'auparavant la responsabilité de ses choix (mais ne sont-ils pas en partie déterminés ?) les médiathèques peuvent (doivent) devenir des lieux inspirants et d'accompagnement vers la culture pour chacun mais cela passera par une véritable révolution culturelle. ■



Équipements électroniques de stockage d'un data center.

JOSETTE GRANJON
Commission Formation de l'ABF



ANGEL CLEMARES
Directeur de Média Centre-Ouest
Président de l'Association des directeurs de
centres régionaux de formation aux carrières
des bibliothèques (ADCRFCB)

CÉCILE TRÉVIAN
Commission Formation de l'ABF
BM de Saint-Quentin-en-Yvelines



Sensibiliser au service public dans la **formation** des bibliothécaires

C'est aux organismes de formation qu'il revient d'affirmer l'inscription de la bibliothèque dans le service public, et d'en décliner les incidences bibliothéconomiques. Comment le font-ils ? La question a été posée aux CRFCB et à la commission Formation de l'ABF.

1. La notion de service public dans la formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF

les trois textes qui constituent la base de notre réflexion sur ce que doit être une bibliothèque publique : celui de l'ABF intitulé *La bibliothèque publique*, la *Charte des bibliothèques* du Conseil supérieur des bibliothèques, et le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques*.

Ces trois textes, auxquels on peut ajouter les *Principes directeurs de l'Ifla* permettent d'asseoir auprès des stagiaires les grands principes qui régissent les missions des bibliothèques et de rappeler en particulier comme l'indique la *Charte* que « la bibliothèque est un service public nécessaire à la démocratie » et doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux autres sources documentaires. Les missions sont précisément déclinées : *formation, information, action culturelle, patrimoine*, chacune faisant l'objet de développements explicites aux stagiaires. Outre ces missions fondamentales, il est rappelé que la bibliothèque remplit aussi un rôle social dans la cité et un rôle éducatif complémentaire – bien que différent – de celui de l'école.

À sa manière, chacun des textes référents rappelle la finalité de ces missions : il s'agit de satisfaire les besoins du public, de tous les publics ; ainsi sont posées les questions d'égalité d'accès aux ressources, d'accessibilité des lieux, de continuité du service, d'horaires d'ouverture, d'accueil, et bien sûr de gratuité des services de base de la bibliothèque.

La notion de service public est donc aussi abordée du point de vue de la mise en œuvre de ces missions par l'organisation des services de lecture publique de la collectivité (État, départements, communes ou intercommunalités) ; tout en rappelant qu'un service de lecture publique n'a pas de

SERVICE PUBLIC ET SERVICES AU PUBLIC

La formation d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'ABF aborde cette notion de deux manières différentes ; de manière spécifique dans les tout premiers cours de l'année consacrés aux missions et au statut des bibliothèques publiques, et de manière implicite dans un grand nombre d'autres cours dispensés tout au long de la formation. Cette différenciation fait écho à la double acception de cette notion de service public : à la fois mission d'intérêt général et mode d'organisation de services pris en charge par la collectivité.

Dès les premiers cours, il est donc rappelé que si la France ne dispose pas de législation sur les bibliothèques – la fameuse loi tant de fois réclamée, étudiée, proposée mais jamais discutée au Parlement –, il existe tout de même un certain nombre de textes réglementaires qui traitent des bibliothèques – parmi lesquels celui qui régit le contrôle des bibliothèques – mais aussi des textes de référence pour les professionnels et les élus. Ainsi, sont principalement évoqués

caractère obligatoire, sont précisées cependant les responsabilités respectives des différentes collectivités qui l'assurent auprès de la population, et les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

C'est alors que, de manière plus implicite, cette notion de service public est abordée dans la formation, tant à travers les cours relatifs à la constitution des collections matérielles qu'à travers les différents services à rendre au public, y compris en ligne.

L'ensemble des activités d'une bibliothèque est orienté vers l'utilisateur final, le public. Si les stagiaires s'initient à la politique documentaire – « quelle politique d'acquisition pour quels publics » –, décortiquent le pavé ISBD et planchent sur l'indexation, c'est pour être à même de remplir au mieux leurs missions : que chacun trouve facilement ce qu'il vient chercher dans une bibliothèque.

Mais le contexte dans lequel le métier s'exerce change, et la bibliothèque a cessé d'être ce lieu clos, ce tout cohérent qui se voulait encyclopédique et universel. À l'exemple du codex, qui enferme dans ses plis un contenu autonome, la bibliothèque traditionnelle est aujourd'hui remise en cause par l'informatique, l'internet, les liens. Les ressources numériques, le virtuel, ont créé un monde, celui de l'information, dont le centre est partout et la circonférence nulle part : c'est le monde du réseau.

Ce changement de paradigme infléchit naturellement les pratiques des bibliothécaires. Les acquisitions ne se font plus à partir des seules collections physiques, mais prennent en compte les ressources numériques, gratuites ou payantes ainsi que des paramètres logistiques tels que le prêt interbibliothèques. Le catalogage disparaît au profit de la récupération de notices. La formation a intégré ces changements et les stagiaires sont invités à naviguer sur internet pour se familiariser avec les outils professionnels et les ressources de la toile et vivre la bibliothèque comme le maillon d'un réseau qu'ils ont la charge de rendre accessible à tous. Ils suivent pour ce faire un module autour des services en ligne – informations pratiques, démarches, accès à des fonds spécifiques –, découvrent les incroyables richesses des outils collaboratifs et intègrent les sites internet dans leurs démarches de recherches documentaires.

Mais les ressources, qu'elles soient physiques ou virtuelles, nécessitent souvent une médiation. Et c'est là sans doute le cœur de métier de bibliothécaire : savoir faire venir tout un chacun dans un lieu d'accueil, d'écoute, d'échange, l'accompagner dans ses recherches, l'aider à s'approprier les codes d'une société qui se complexifie, lui permettre

de trouver de quoi s'informer, se former, se cultiver, se distraire.

La formation ABF propose aux stagiaires des outils pour remplir au mieux leurs missions de service public. Mais elle ne peut leur apprendre, quand ils ne les possèdent pas, le savoir-être, la réceptivité à l'autre, l'ouverture d'esprit qui devraient caractériser tous les bibliothécaires.

Josette GRANJON et Cécile TRÉVIAN

2. Les CRFCB et la notion de service public

Si l'on s'interroge sur ce pour quoi sont faits les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), sur les missions qui les caractérisent indépendamment de leur taille – variable – ou de leur inscription dans un territoire donné – régional pour les uns, interrégional pour les autres –, on constate que l'action des 12 CRFCB¹ se décline sur trois niveaux, et qu'à chaque niveau la notion de service public tient une place qui est loin d'être négligeable :

- **Mission 1 : favoriser l'insertion professionnelle** par l'organisation de préparations aux concours (interne et externe) de recrutement aux emplois des bibliothèques appartenant à la fonction publique d'État et à la fonction publique territoriale (pour ces derniers, des partenariats peuvent être mis en place avec les délégations régionales du CNFPT). Tout d'abord, il convient de remarquer que les lieux dans lesquels s'exerce le métier de bibliothécaire en France sont quasi-exclusivement des services publics, puisque aussi bien les bibliothèques territoriales que les services communs de la documentation au sein des universités relèvent du secteur public. Partant de là, la notion de service public est très largement abordée dans les préparations aux concours de la fonction publique, que ce soit dans des enseignements en présentiel ou dans des formations à distance, de même que dans des formations longues de type formation professionnelle de base ou dans des formations diplômantes de type Diplôme d'Université (DU). Ainsi, les cours relatifs aux institutions, à l'organisation administrative de la France, aux statuts de la fonction publique, sans oublier l'histoire des bibliothèques, insistent sur le sujet, en en soulignant à la

1. Les douze centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques qui fonctionnent en réseau sont implantés dans les villes suivantes : Bordeaux (Médiaquittaine), Caen, Clermont-Ferrand, Dijon (Bibliest), Grenoble-Lyon (Médiat), Lille (MédiaLille), Marseille, Nancy (Médiat), Paris (Médiadix), Poitiers (Média Centre-Ouest), Rennes et Toulouse.

MODIFICATION DÈS 2011 DU FINANCEMENT DES CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION AUX CARRIÈRES DE BIBLIOTHÈQUES (CRFCB)

La Mission pour l'Information Scientifique et Technique et le Réseau Documentaire (MISTRD) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a annoncé aux Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques un changement brutal et immédiat concernant leur financement.

Les structures des CRFCB et leur subvention de fonctionnement sont maintenues en 2011 mais les subventions pédagogiques sont supprimées. Ces subventions pédagogiques permettent aux CRFCB d'organiser, à titre gratuit pour les personnels de bibliothèques de l'Enseignement supérieur, des préparations aux concours des bibliothèques et des stages de formation continue au plus près des besoins exprimés par les services communs de la documentation des universités. Cette suppression d'une subvention versée au titre des « actions spécifiques » est due à la volonté du MESR de « mettre fin au double financement de la formation continue des personnels de bibliothèques dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ». Or, la dotation globale que reçoivent les universités de la part du MESR ne tient pas compte de critères concernant les personnels de bibliothèques, a priori par pour leur formation continue. On se trouve en présence d'un transfert de charges sans transfert de crédits ; en effet, il a été tout simplement demandé aux CRFCB de facturer leurs prestations aux universités qui devront désormais acheter leurs formations aux CRFCB (ou à un autre opérateur). En conséquence, le CRFCB, de partenaire privilégié qu'il était dans la définition et la reformulation des besoins exprimés par les professionnels, est mis au rang de simple prestataire.

Les personnels de bibliothèques des universités risquent de se voir proposer des stages moins nombreux et moins bien ciblés par rapport aux problématiques du métier. Or, à l'heure où de nombreux projets de bibliothèques d'un type nouveau, tels que les learning centers, apparaissent et où de nouvelles compétences, en particulier dans le domaine du numérique, sont attendues de la part de toutes les catégories de personnels, notamment des personnels de catégorie B et C, les besoins en formation sont particulièrement importants. Soulignons ici que les personnels de catégorie B et C sont le public privilégié des CRFCB. De plus, cette mesure qui conduit à un affaiblissement des CRFCB risque de les fragiliser vis-à-vis de leurs partenaires impliqués dans le réseau de lecture publique : DRAC et CNFPT, et de remettre en cause les synergies pourtant particulièrement positives existant entre les formations des bibliothèques des collectivités territoriales et celles des services communs de la documentation des universités.

L'ABF regrette qu'une telle mesure ait été prise. Elle s'étonne même d'une telle décision qui va à l'encontre des préconisations du rapport de l'inspection générale des bibliothèques sur la formation continue et qui contredit l'annexe au projet de loi des finances de 2011 concernant les actions spécifiques de l'action « Documentation et bibliothèques ».

L'ABF tient à exprimer son attachement à un réseau de centres de formation qui œuvre depuis plus de 20 ans pour l'évolution du métier de bibliothécaire et la transmission de ses valeurs professionnelles.

L'ABF demande donc instamment au MESR de revoir sa position vis-à-vis du financement des CRFCB.

Communiqué de l'ABF du 22 novembre 2010

fois l'origine lointaine² et son acception moderne telle qu'elle a pu être élaborée à l'époque contemporaine, notamment sous la III^e République³. Le thème du service public fait donc partie intégrante du socle de connaissances et de savoirs

2. Citons le traité de Gabriel Naudé de 1644 : *Advis pour dresser une bibliothèque*, où celui qui fut le bibliothécaire de Mazarin écrit : « Une bibliothèque est ouverte à chacun et de facile entrée et fondée dans le but de n'en dénier jamais la communication au moindre des hommes qui pourra en avoir besoin. »

3. Voir à ce propos l'entretien accordé par le sociologue Luc Rouban au *Nouvel Observateur*, n° 2401, 11-17/11/2010, notamment le rôle éminent joué par le radical-socialiste Léon Bourgeois et sa doctrine solidariste.

qu'on est en droit d'exiger d'un candidat à un concours des bibliothèques quel qu'il soit ; ce thème est également présent dans les programmes des formations longues proposés aux personnes qui souhaitent être sensibilisées au métier et désirent en acquérir les compétences essentielles.

• **Mission 2 : s'inscrire dans un processus de formation tout au long de la vie** dans un domaine à forte innovation, par la mise en place d'actions de formation continue auprès des personnels des bibliothèques et de la documentation de

toutes origines (personnels des bibliothèques et structures documentaires académiques et/ou personnels travaillant dans les collectivités territoriales) ; ces actions de formation prennent la forme soit de stages, qui vont de l'initiation au perfectionnement, soit de journées d'étude autour de thèmes prégnants et de problématiques émergentes au sein de la profession. Pour simplifier, les formations qui ressortissent à la formation continue⁴ se distribuent dans cinq grands domaines, à savoir « Bibliothèque et son environnement », « Organisation-Management », « Collections et politiques documentaires », « Technologies de l'information et de la communication » et « Publics ». On le pressent à la lecture de l'intitulé, cette dernière catégorie regroupe nombre de formations où il va être question de service public, et plus précisément de services aux publics, principalement dans des stages dédiés à l'accueil ; en parcourant les catalogues de stages des 12 CRFCB, on retiendra, entre autres exemples, des formations sur l'accueil des publics handicapés, sur la production d'un guide d'accueil ou d'un référentiel accueil, sur les aménagements de la bibliothèque en tant que lieu physique, sur la signalétique ou encore sur la démarche qualité. Mais à y regarder de plus près, la notion de services aux publics va se retrouver dans des stages autour des politiques documentaires – quelle politique documentaire digne de ce nom peut faire l'impasse sur une très bonne connaissance des publics et des usages de ces publics afin de pouvoir proposer une offre documentaire pertinente, et ainsi de jouer pleinement le rôle dévolu à un service public ? – mais également dans des stages qui relèvent du domaine des « Technologies de l'information et de la communication » : réfléchir à la mise en place d'un portail documentaire, d'un catalogue enrichi de type web 2.0 ou encore d'un blog événementiel se doit d'intégrer les évolutions des pratiques des usagers afin d'adapter une offre de service à l'environnement numérique. Là encore, il ne s'agit pas de céder à un quelconque effet de mode, mais bien de faire vivre un des trois grands principes du service public, à savoir le principe de mutabilité qui enjoint les organismes publics à suivre de très près les évolutions sociétales majeures, principe qui, soit dit en passant, fait écho dans le monde des bibliothèques à la cinquième loi⁵ de Ranganathan, laquelle stipule qu'une bibliothèque est un organisme en développement.

4. Rappelons qu'en 2009, les 12 CRFCB ont mis en place pas moins de 508 stages et 36 journées d'étude, soit un nombre de personnes formées qui dépasse les 11 000.

5. Les quatre autres lois de Ranganathan sont : 1. Les livres sont faits pour être utilisés. – 2. À chaque lecteur son livre. – 3. À chaque livre son lecteur. – 4. Épargnons le temps du lecteur.

• **Mission 3 : conseiller, informer et orienter** sur l'ensemble des métiers et des carrières des bibliothèques et de la documentation en mettant à disposition, le cas échéant, une documentation spécialisée et à jour sur les métiers, les accès à la profession et l'environnement culturel de celle-ci ; parallèlement, les centres constituent de véritables lieux d'échanges et de partage d'expérience entre les professionnels des différentes bibliothèques et centres de documentation. À ce niveau, on se situe en amont de l'activité de formation proprement dite ; en effet, il n'est plus question ici de délivrer des connaissances et des savoirs, ou bien de former à l'acquisition et/ou la consolidation de savoir-faire ou de compétences opérationnelles. Il s'agira plutôt, à la faveur d'un entretien avec une personne désireuse d'embrasser la profession, de travailler sur les représentations que celle-ci s'en fait et de les mettre en correspondance avec la réalité du métier. Eu égard au sujet qui nous occupe, il ne s'agira pas de transmettre, d'enseigner ou tout simplement de former, mais plutôt de pointer la notion de service public en tant que valeur⁶ capitale de la culture professionnelle dont nous sommes les dépositaires.

Or, à l'heure où pèse sur le réseau des CRFCB des menaces dont l'ABF s'est d'ailleurs fait l'écho (*voir encadré*)⁷, on peut craindre pour la transmission de cette valeur fondamentale. La suppression des crédits pédagogiques des CRFCB par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche risque en effet de les obliger à instaurer avec leurs partenaires des relations de plus en plus marchandes ce qui, à terme, pourrait conduire à sortir la formation continue des professionnels des bibliothèques du secteur public. Dans une telle hypothèse, on peut s'interroger légitimement sur la façon dont la notion de service public serait traitée dans les formations. ■

Angel CLEMARES

6. Bertrand, Anne-Marie, « La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires », *BBF*, 2003, n° 1, p. 10-15.

7. En ligne : www.abf.asso.fr/pages/interieur-contenu.php?categorieTOP=2&categorie=22&id_contenu=140.

Les gens



Aurélie Bosc, après plusieurs années de disponibilité en Asie du Sud-Est, est depuis le 1^{er} septembre la directrice-adjointe-patrimoine et numérisation de la Cité du Livre d'Aix-en-Provence.



Ségolène Chambon, ex-trésorière du groupe ABF-Lorraine, a quitté la BM de Toul pour prendre la responsabilité du pôle politique documentaire à la médiathèque de Colomiers (31).



Denis Cordazzo prend la responsabilité des collections de sciences politiques à la Bpi en janvier 2011. Il avait été directeur de la BM de Saint-Cloud avant de passer au SLL en 2003 où il gérait la base statistique des bibliothèques territoriales.

Jean-Claude Hanol a remplacé Noëlle de Vallavieille à la direction du réseau des bibliothèques municipales de Courbevoie le 1^{er} octobre. Il était auparavant directeur-adjoint de la médiathèque de Neuilly-sur-Seine.



Pierre-Yves Renard a pris la direction de la BDP de Maine-et-Loire le 1^{er} octobre 2010. Il était auparavant responsable de la bibliothèque de l'Insee. Il y remplace Bruno Dartiguenave.



Yann Sordet prend la direction de la bibliothèque Mazarine au mois de janvier, succédant ainsi à Christian Péligré, parti à la retraite. Il dirigeait jusque-là le département de la Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Valérie Travier a pris le 1^{er} septembre la direction de la BU de Nîmes. Elle dirigeait depuis 2000 le SCD de la bibliothèque universitaire du Maine (devenue la bibliothèque Vercors au Mans).

En bref

Retraite

ANNIE KAMMERER

Annie Kammerer, conservateur général, a conclu sa carrière le 1^{er} novembre dernier, après avoir dirigé pendant quatre ans le SCD de l'Université Nancy 2. Arrivée en 1970 à la BIU de Nancy, elle fait un détour en BDP de 1979 à 1984, puis poursuit à la BU Droit. Après une formation de conservateur à l'Enssib (1991-1993), elle en prendra la responsabilité de 1997 à 2005.

Tout au long de sa direction, elle a été grandement impliquée dans l'évolution des structures documentaires et sa présence active dans les conseils de l'Université a renforcé la légitimité de la documentation. Elle a prouvé son engagement par son adhésion sans faille à l'ABF où elle défendait une conception humaniste du métier. Nombreux sont les collègues qui peuvent témoigner de sa passion, de sa force de conviction et... de son humour ! Nous lui souhaitons une bonne continuation après ce parcours professionnel exemplaire.



A.-M. THUMMEL et J.-N. GÉRARD

Disparition

CECIL GUITART (1944-2010)

SALUT ET FRATERNITÉ

Toujours en avance, Cecil Guitart, notre ami, est parti ce dimanche 12 décembre 2010. Trop tôt bien sûr.

Il nous servait de référence critique depuis que nous fréquentions la scène et les coulisses des bibliothèques. D'abord à Massy, où il dirigeait le département discothèque qu'il avait créé avec Jacqueline Gascuel, puis à Grenoble où il conduisit le projet de Grand-place avant de devenir directeur des bibliothèques. Il sut y fédérer les énergies d'une équipe dynamisée par la politique progressiste d'une municipalité particulièrement active dans le domaine culturel et celui de la mixité sociale. On doit lui associer ici la mémoire de René Rizzardo, et dire ce qu'il doit à Peuple et Culture. Faisant preuve d'une activité débordante, qui tranchait il faut le dire avec la quiétude des salles de catalogage, Cecil a beaucoup contribué à la modernisation de l'image des bibliothécaires notamment auprès des élus. Si bien qu'avec l'arrivée de la gauche en 1981 il a été un peu moins difficile de montrer quelle pouvait être la place des bibliothèques et au-delà, celle du livre et de la lecture dans le processus d'éducation populaire, de développement culturel et de partage de l'information. En un mot leur rôle dans l'espace démocratique. Autant de valeurs que nous continuons de partager aujourd'hui, grâce à son rôle formateur, prônant l'interrogation permanente de nos idées et de nos méthodes.

Devenu l'un des tous premiers conseillers pour le livre et la lecture, la Région Rhône-Alpes lui servit de nouveau champ d'action. Fervent décentralisateur, il organisa les premiers modèles de coopération entre professionnels des bibliothèques et du livre (Oral, Acord) et sut s'attirer les complicités de l'administration centrale avec Jean Gattegno.

Son passage à la DLL fut bref mais décapant. Peu amateur des arcanes ministériels et n'appréciant que peu l'esprit courtisan, il retourna sur le terrain comme Drac en Limousin puis comme directeur du musée des Arts africains et océaniques, avant que celui-ci ne disparaisse au sein de celui des Arts premiers.

Cecil a toujours aimé se frotter au corporatisme et au dogmatisme, et il faut bien reconnaître qu'il y avait de quoi faire!

Revenu à Grenoble, sa ville, au Pôle européen, préfiguration de la coopération inter-universitaire, il a naturellement investi le champ électoral, lui qui était déjà d'une certaine façon dans le champ politique, comme adjoint au maire de Grenoble, chargé du développement culturel et solidaire de 2001 à 2008. Il tutoya aussi l'écriture (*Tutoyer le savoir : une économie solidaire de la société de l'information et de la connaissance*, La Pensée sauvage, 2007).

De temps en temps il est bon que quelqu'un comme lui vienne un peu nous secouer.

Cecil tu vas nous manquer....

Salut et fraternité.

Gérard BRIAND et Jean-François JACQUES



Disparition**GUY BAUDIN (1922-2010)**

Militant de l'ABF, très présent dans les années 1960 et 1970, Guy Baudin fut aussi le principal artisan de la rénovation des bibliothèques de la Ville de Paris dans cette période cruciale pour la lecture publique. L'émotion des nombreux bibliothécaires qui étaient venus saluer sa dépouille, le 22 octobre dernier au Père-Lachaise, témoignait du rôle qu'il a joué pour toute une génération.

Entré dans l'administration parisienne en 1942, il réussit le concours de bibliothécaire en 1948 et il est affecté à la bibliothèque du XX^e arrondissement. Installée à l'étroit à l'arrière de la mairie, mal dotée, peu fréquentée, ignorée des élus et de l'administration, la bibliothèque était caractéristique de ce qu'était devenu le réseau municipal après la guerre. Guy Baudin, comme Germaine Frigot avant lui, y déploiera pourtant une énergie considérable, développant ou créant des fonds promis dans les décennies suivantes à un grand avenir : roman policier, cinéma... C'est de ce poste aussi qu'il préparera son action de rénovateur, multipliant les voyages d'étude, les contacts avec les collègues de France et d'ailleurs. Devenu conservateur en 1965, il va pouvoir profiter d'une conjoncture exceptionnelle pour lancer le réseau parisien dans un immense effort de modernisation. L'éclatement de la Préfecture de la Seine en 1964 a donné au nouveau département de Paris des moyens importants. De hauts fonctionnaires convaincus de la justesse de la politique culturelle menée par le ministère Malraux et voulant insuffler le même esprit à l'administration préfectorale, ne tardent pas à repérer Guy Baudin. Ils ont nom Michel Denieul, chef de cabinet du dernier Préfet de la Seine, François Debidour et Alain Trapenard. Ce dernier, à peine nommé directeur, appelle Baudin comme assistant technique chargé des nouveaux projets auprès du chef du bureau des bibliothèques, Violette Coeytaux. La machine est lancée : il faut construire de nouvelles bibliothèques en profitant des opportunités foncières, en particulier des nombreuses HLM en construction, mutualiser les tâches communes, développer les sections jeunesse et les discothèques. Pour ces dernières, l'équipe s'est élargie dès 1967 avec l'entrée en scène d'un autre pionnier, Jean-Marie Daudrix. En 1974, Guy Baudin est nommé chef du bureau. C'était la première fois depuis Ernest Coyecque qu'un bibliothécaire accédait à ce poste¹. En moins de dix ans, sous l'impulsion de ce professionnel hors norme, qui devait souvent lutter à la fois contre l'inertie ou l'hostilité de certains de ses col-

1. Directeur des bibliothèques de 1913 à 1924... Et ça ne s'est pas reproduit depuis !

lègues, le réseau parisien va se métamorphoser. Il fait adopter en 1975 par le conseil municipal un schéma directeur ambitieux, dont une grande part sera réalisée² ; crée un service technique central, sur le modèle de ceux qu'il avait vu fonctionner, à l'échelle de réseaux nationaux, en Hollande, en Suède ou en Allemagne ; accorde un soin tout particulier à la lecture des enfants et des adolescents, ouvrant plus de dix bibliothèques « spéciale jeunesse » ; aide à l'installation de discothèques dans tous les arrondissements, développe les animations.

En 1977, le paysage change. À l'ABF, c'est l'époque de la querelle entre les municipalistes et les sectoristes. Guy Baudin est de ces derniers, à côté d'Albert Ronsin et de Michel Bouvy. Ils perdent la bataille : les bibliothèques de la fin du siècle seront municipales³. Baudin ne concevra pas d'amertume de cette défaite, mais en restera déçu : il croyait aux secteurs et se méfiait des élus de terrain, ayant d'abord été soutenu par l'administration. À la Ville, hélas, les choses changent aussi. Le pouvoir passe au maire Jacques Chirac et, pour la culture, à son directeur Marcel Landowski, qui a d'autres priorités que la lecture publique. Baudin se retire. Après un passage à la bibliothèque Forney, il consacrera la fin de sa carrière au projet d'informatisation du réseau, qui avait pris beaucoup de retard et qu'il saura relancer, avec une énergie inentamée.

Doté d'un sens de l'organisation exceptionnel, ouvert à l'innovation et à l'expérimentation, progressiste, convaincu du rôle essentiel de la lecture dans l'éducation à la liberté, infatigable lecteur lui-même – il fut un pilier du groupe Polar à la Bilipo jusque dans les années 2000 – Guy Baudin était aussi quelqu'un qui savait repérer les talents, donner leur chance aux jeunes... même quand ils rataient les concours (l'auteur de ces lignes, parmi d'autres, peut en témoigner). Le réseau parisien lui doit pour une grande part sa physionomie actuelle et les meilleures de ses qualités. Les bibliothécaires de la ville lui doivent tous une bonne part de ce qu'ils sont.

Yves ALIX
BnF

2. Faute de meilleure opportunité foncière, on tombait souvent, comme au jeu de fléchettes, assez loin de la cible initiale. Certains projets jugés majeurs n'ont jamais vu le jour ; d'autres ont fini, après bien des aventures et des détours, par se concrétiser : c'est ainsi que la grande bibliothèque du XX^e arrondissement prévue au schéma a enfin été inauguré en... 2010.

3. Pour plus de détails, relire Anne-Marie Bertrand, *Les Villes et leurs bibliothèques*, Éditions du Cercle de la Librairie, collection Bibliothèques, 1999.

**■ AQUITAINE**

En écho avec la prise de position de l'ABF sur la modification financement des CRFCB (cf. p.), l'assemblée générale du groupe (le 17/01) se poursuivra l'après-midi par un zoom sur la formation continue en présence des responsables des formations.

7/02 : Journée professionnelle co-organisée par l'ABF et Mediaquittaine « Politiques documentaires jeunesse : quelles réalités aujourd'hui » à la BM de Mérignac (33).

■ **NORD-PAS-DE-CALAIS**
20/01, à Anzin : journée

d'étude « Bibliothèques et développement durable ». Progr. complet., rens. et inscr. : www.abf.asso.fr en page régionale.

■ **PARIS et ÎLE-DE-FRANCE**
10/01 : Journée d'étude co-organisée avec l'ABF-Île-de-France : « Les

bibliothèques à l'heure du numérique : nouvelles compétences, nouveaux métiers ? » à la BPI. Cette journée fait suite à celle du 14 juin dernier. Programme et fiche d'inscription en ligne : www.abf.asso.fr en pages région.

Journée d'étude

Groupe Poitou-Charentes-Limousin

Confiance, écoute et respect : la recette réussie d'une collaboration entre élus et bibliothécaires ?

Journée d'étude, médiathèque intercommunale Tulle et Cœur de Corrèze, 4 novembre

Toujours sensible, la question des rapports entre professionnels des bibliothèques et élus avait réuni une soixantaine de personnes dans l'auditorium de la toute nouvelle médiathèque récemment ouverte au public. L'occasion de rappels utiles, mises au point, réflexions et échanges d'expériences pour dessiner le cadre d'une entente cordiale...



D.R. | Gaetano Manfredonia, Viviane Olivier, Agnès Gastou et Marie-Christine Plaignaud.

Après le mot d'accueil du président de la communauté de communes Tulle et Cœur de Corrèze, Élie Bousseylol, la matinée était consacrée à un rappel de connaissances administratives sur les domaines de compétences et de responsabilités des collectivités territoriales puis à un point sur la réforme territoriale en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

> Réforme des collectivités territoriales

Georges Perrin, inspecteur des bibliothèques pour les régions Poitou-Charentes et Limousin – qui nous a

fait le cadeau de sa dernière journée de travail avant la retraite, qu'il en soit ici chaleureusement remercié – a commencé par rappeler rapidement les compétences obligatoires des collectivités territoriales en matière de culture, issues des lois de décentralisation du 22/07/1983 et du 13/08/2004 :

- *région* : responsabilité de l'inventaire général du patrimoine culturel ; organisation et financement des musées régionaux ; conservation et mise en valeur des archives régionales ;
- *département* : développement de la lecture publique grâce aux bibliothèques départementales de prêt qui sont les seules bibliothèques inscrites

dans la loi ; gestion des archives départementales, schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, en concertation avec les communes concernées ;

- *commune* : organisation et financement de l'enseignement artistique initial (musique, danse, art dramatique).

Les communes ou leurs groupements peuvent aussi, s'ils en font la demande et comme pour toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités, se voir transférer la propriété de monuments classés ou inscrits, et des objets qu'ils renferment, appartenant à l'État ou au Centre des monuments nationaux et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État.

Georges Perrin a ensuite fait le point sur la réforme des collectivités territoriales engagée depuis 2009 suite au rapport Balladur. Celle-ci pointait un besoin de transparence face à l'émiettement administratif, de rééquilibrage entre zones peuplées et moins peuplées, de simplification des structures : il s'agissait d'effacer les Pays, de mettre fin à l'anomalie des élus communautaires qui ne sont pas élus au suffrage universel, de regrouper les régions (jusqu'à 3 ou 4 millions d'habitants), de fusionner les départements, de mettre fin au chevauchement régions/départements en Corse et Dom-Tom, de permettre enfin un meilleur contrôle démocratique.

Le rapport énonce 20 propositions. Les principales mesures envisagées par le gouvernement et qui peuvent avoir une incidence sur la lecture publique sont :

- des conseillers territoriaux siégeant à la fois au conseil général et au conseil régional ;
- la suppression de la clause générale de compétence des départements et des régions ;
- la création de 11 métropoles, pour les bassins de plus de 500 000 habitants ;
- un achèvement de la carte intercommunale début 2014.

Aujourd'hui, on note beaucoup de résistances notamment concernant la suppression de la clause générale de compétence, qui impliquerait la fin des financements croisés. Après négociation entre l'Assemblée nationale et le Sénat, il semble que les collectivités territoriales pourront encore exercer des compétences partagées, en particulier la culture, le sport et le tourisme.

Avant fin 2011, les prochaines échéances prévoient l'élaboration par les préfets de département du schéma départemental de coopération intercommunale pour créer la nouvelle carte intercommunale ; cela devrait aboutir à l'élection en 2014 des nouveaux conseillers territoriaux et à l'élection des élus intercommunaux au suffrage universel¹.

> Du lecteur universel à l'usager individualiste et concret

Claude Poissenot², enseignant-chercheur en sociologie à l'IUT Nancy-Charlemagne et bien connu des bibliothécaires pour ses études sur les bibliothèques et leurs publics depuis une quinzaine d'années enchaîna sur une question : tous les élus savent-ils ce qu'est une bibliothèque ? Aujourd'hui encore, cette question fondamentale

1. Consulter : www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites/

2. Auteur de *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*, Éditions Territorial, coll. « Dossiers d'experts », 2009.



Claude Poissenot et Georges Perrin.

reste posée et nous montre que l'entente implicite entre élus et bibliothécaires constitue un arrangement fragile. Cette fragilité trouve son origine dans la vision particulière qu'ont les bibliothécaires de leurs établissements et de leurs usagers. De plus, les bibliothèques ne sont pas toujours perçues par les élus comme un service public permettant la diffusion de la culture et la formation du citoyen.

Les bibliothécaires ont une représentation abstraite du citoyen³. C'est l'image de la première modernité, celle d'un individu dont l'autonomie, reconnue par le droit, repose sur la raison, laquelle renvoie à l'universel. C'est la bibliothèque telle qu'on l'a conçue jusqu'aux années 1960-1970. L'individu n'existe pas en lui-même, mais sous la condition d'entrer dans le moule de l'« élève universel » ou du « lecteur universel ». La société ne demande pas à l'individu d'exister concrètement.

Depuis 40 ans, la société a évolué très vite pour aboutir à une société individualiste. La demande de reconnaissance de l'individu singulier est devenue le modèle dominant, mais dans le

même temps le projet de bibliothèque fondé sur des sujets universels n'a pas évolué. Cette vision de la bibliothèque est devenue incompatible avec les attentes d'une frange de la population de plus en plus importante du fait entre autres d'un accès à l'éducation (collège unique, réforme de 1970).

Les constructions et les projets de bibliothèques jusqu'aux années 2000 n'ont pas anticipé cette évolution. Cette erreur de diagnostic a entraîné ce décalage et la nécessité pour les bibliothèques de rattraper leurs retards, de prendre le tournant d'une deuxième modernité. Il faut donc penser l'usager comme un individu concret. Le public lui, attend une reconnaissance de ses choix.

Selon Claude Poissenot, le fossé existant parfois entre les élus et les bibliothécaires est dû à la différence de vision de ce qu'est ou doit être une bibliothèque. On ne peut réduire la bibliothèque à sa dimension culturelle ; si l'on veut élargir le public, il faut, semble-t-il, impliquer davantage les usagers dans le fonctionnement des établissements et prendre en compte la dimension singulière de l'individu. Il est grand temps, devait-il conclure, que les professionnels des bibliothèques changent de posture.

3. Cette problématique est développée dans le dossier du présent numéro : cf. Claude Poissenot, « L'irruption de l'usager concret. Du "service public" aux "services aux publics" », *supra* pp. 23-26.

> L'évaluation, un outil d'aide à la décision

La deuxième partie de la journée était axée sur des propositions plus pratiques : outils, témoignages et partages d'expériences permettant de mettre en œuvre une véritable concertation avec les élus. Réunissant collègues de BDP de la région et de BM, une première table ronde avait pour objectif de montrer l'importance des documents d'évaluation transmis aux élus comme moyens de connaissance de l'activité de l'établissement.

À quoi sert l'évaluation ? Gaetano Manfredonia, directeur de la BDP de la Corrèze, montrait que l'évaluation, souvent considérée comme un exercice fastidieux, n'est pas encore complètement intégrée aux pratiques professionnelles, faute sans doute d'avoir révélé la valeur ajoutée que l'on pouvait en retirer. Pourtant, pratiquée objectivement, l'évaluation permet de renforcer la crédibilité et la légitimité des actions menées par le personnel de la bibliothèque. C'est un outil de gestion, d'information et de contrôle à la disposition des bibliothécaires et des élus.

Le rapport d'activité. Pour donner un exemple concret, Agnès Gastou, bibliothécaire à Saint-Léonard-de-Noblat (87), précisait le rôle du rapport d'activité dans l'évaluation. Sa rédaction est un exercice indispensable pour les bibliothécaires. Il produit non seulement une photographie de l'activité de l'établissement à un moment donné mais permet également une analyse fondée sur la mise en relation de données débouchant sur une interprétation, une action d'ajustement ou d'amélioration du service. Mais, poursuivait-elle, au-delà de cette fonction, le rapport d'activité est aussi un outil permettant la prise de décisions par les élus. En apportant des éléments utiles pour faire évoluer le service en termes de missions, d'objectifs et de moyens, il contribue à faire évoluer les orientations de la politique de lecture publique. À condition de prendre

le soin de recourir à un vocabulaire non spécialisé, le rapport d'activité peut être utilisé *in fine* comme un outil de communication avec les élus et la population.

En milieu rural, nous précisait Viviane Olivier, de la BDP de la Creuse, les bibliothèques départementales de prêt sont dépendantes des données recueillies auprès de leur réseau. Aussi assurent-elles un rôle important de formateur en la matière. En effet, si la collecte des rapports d'activité auprès des petites bibliothèques souvent dépourvues de personnel formé et salarié lui est indispensable, c'est que les différentes données collectées permettront à leur tour à la BDP d'établir son propre rapport d'activité pour les élus du département. Ainsi, l'assemblée départementale pourra renforcer ou modifier de façon efficace sa politique culturelle.

Qu'est-ce qu'un bon indicateur ? Sera pertinent un indicateur qui contribue à éclairer une problématique précise. Si la collecte des données est parfois si compliquée pour les BDP, c'est aussi que les bibliothèques sont devenues intercommunales et se trouvent de ce fait dans des situations assez différentes les unes des autres. Marie-Christine Plaignaud, directrice de la BDP de la Haute-Vienne, évoqua ainsi le cas particulier de son département qui connaît un développement important des réseaux intercommunaux (25 % de la population desservie par la BDP 87 l'est dans un cadre intercommunal). Les outils d'évaluation n'ont pas encore été complètement adaptés à ce nouveau cadre. Elle cita par exemple le rapport annuel d'activité de l'État qu'ont à remplir les bibliothécaires qui ne prend en compte que depuis cette année la notion d'intercommunalité. Une expérimentation de nouveaux outils devrait être mise en place dès 2011 pour mieux tenir compte de cette dimension. La BDP de la Haute-Vienne devrait faire partie des départements tests. Par ailleurs, Marie-Christine Plaignaud devait souligner qu'actuellement les bibliothèques intercommunales rendaient insuffisamment compte de leurs activités sur l'en-

semble de leurs réseaux, d'où une perte d'informations sur l'état de l'activité lecture sur leur territoire et par voie de conséquence une pertinence moindre pour le rapport d'activité de la BDP.

> Concertation et projet partagé par les élus et les bibliothécaires

La dernière table ronde, modérée par Philippe Pineau, rassemblait élus et bibliothécaires pour un partage d'expériences et de réflexions sur la collaboration entre élus et bibliothécaires.

Philippe Pineau, bibliothécaire, rappela en quelques mots d'introduction pourquoi la médiathèque dans la cité est reconnue comme un espace essentiel du territoire : il s'agit de créer un bien commun, d'intérêt général, pour honorer les droits des citoyens à l'éducation, à la culture, à l'information, à l'expression, à la communication, au bien-être. Cet objectif implique une collaboration harmonieuse entre élus et bibliothécaires.

Isabelle Mazeirat, maire-adjointe déléguée à la Culture de La Souterraine (23), estime que la médiathèque résulte d'une démarche citoyenne. Elle est le fruit d'un projet politique bien pensé et confié dans sa réalisation aux bibliothécaires qui sont en grande proximité avec les publics et sont à même de nourrir la réflexion des élus pour la poursuite des objectifs. Pour ce faire, les élus disposent d'un outil essentiel : le rapport d'activité (qui est autre que celui demandé par l'État). Celui-ci est diffusé aux autres élus et à la population. C'est un document qui témoigne aussi de la plus-value qu'apporte le travail des bibliothécaires et contribue à la reconnaissance du métier. Corinne Parotin, la bibliothécaire responsable de la médiathèque de La Souterraine, confirma la relation très soutenue avec l'élue et combien elle appréciait cette reconnaissance qui permet de travailler en se sentant respecté.

Jean-Pierre Faye, président de la communauté de communes Les Portes de Vassivière, explique comment « la compétence Bibliothèque » a été inscrite

dans les missions de la communauté de communes conçues comme projet global, et comment la phase de conception a bénéficié des conseils de la BDP et de la Drac⁴.

Christiane Méry, bibliothécaire directrice de la Médiathèque intercommunale de Tulle, nota que les bibliothécaires assurent un service direct envers la population, et qu'ils sont ainsi des maillons visibles de la politique culturelle souhaitée par les élus. S'attachant aux termes de l'énoncé de la table ronde, elle avance que le bibliothécaire méconnaît souvent la charge de l'élu, son besoin d'informations, et que l'élu, de son côté, ne possède pas une conception claire du métier de bibliothécaire et de sa technicité, ce qui n'est pas le cas pour d'autres corps de métier comme celui d'architecte, par exemple. L'élu peut avoir du mal à reconnaître un projet de service, surtout si des structures sont excentrées et, du coup, à valoriser les pratiques du métier de bibliothécaire. L'objectif serait donc de lever ces méconnaissances réciproques en créant des passerelles de communication entre élus et bibliothécaires, ce qui implique d'organiser des temps et des lieux d'échanges qui permettent de s'écouter et de s'entendre.

A contrario, Agnès Gastou, présidente du groupe ABF Poitou-Charentes-Limousin, évoqua de manière très directe les fréquentes situations où les bibliothécaires ne bénéficient pas de la considération des élus, ce qui provoque des difficultés pour mener à bien leurs missions dont le projet de service pour la communauté des citoyens n'est pas des moindres. Si les élus ont la délicate tâche de formuler des décisions, dit-elle, ils ne doivent pas pour autant ignorer les conseils que les bibliothécaires peuvent apporter par leurs connaissances techniques et scientifiques. Il arrive même parfois que les bibliothécaires soient tellement tenus à l'écart que les comportements des élus confinent aux agissements hostiles, voir au harcèlement moral. Défenseur des biblio-

4. Voir *supra* en écho à ce sujet, Dominique Mans, « La charte maîtresse », pp. 28-32.



thécaires, Agnès Gastou vise à alerter sur le manque de reconnaissance des bibliothécaires par les élus, même si tous les élus ne sont pas concernés par ses propos, à l'image de Sophie Dessus, maire d'Uzerche et conseillère générale, très impliquée dans le développement de la lecture publique, puisqu'elle est présidente de l'Association des amis de la BDP de la Corrèze.

Sophie Dessus inscrit son action en faveur de la médiathèque dans le cadre de la responsabilité de l'élu par rapport à la population, ce qui signifie aussi bien le respect de la dignité des professionnels qui contribuent par leur métier au bien commun de la collectivité. S'agissant des projets à mettre en œuvre, comme le réseau de lecture publique à l'ère numérique dans un département, l'élu, pour réussir politiquement, doit travailler en grande confiance avec le professionnel, en l'occurrence, le bibliothécaire.

Après un temps d'échanges avec le public où se confirma que donner du temps au temps reste de pleine actualité, Philippe Pineau conclut en remerciant les acteurs de la table ronde d'avoir su prendre la mesure de la nécessité d'être extrêmement attentif à la communication et à la connaissance des missions des uns et des autres pour que le projet social et culturel à destina-

tion des populations porté par la médiathèque baigne en une douce sérénité. La médiathèque, dit-il, doit être « le dernier lieu où le paisible s'arroge le droit d'exister ».

Agnès Gastou rappela dans sa conclusion que les membres du groupe régional de l'ABF restaient attentifs aux éventuelles difficultés vécues par certains collègues. L'écoute et la discussion sont les premiers outils dont disposent les bibliothécaires et les élus pour entretenir un lien durable au service des publics et de la lecture.

Cette journée se termina par la visite de ce nouvel établissement qui a fait l'objet d'une concertation entre élus, architectes et bibliothécaires⁵.

Philippe PINEAU
BCE de Thalès-Avionics

Viviane OLIVIER
BDP de la Creuse

Agnès GASTOU
BM de Saint-Léonard
de Noblat (87)

Avec le concours
de Sylvie BRACHET



5. Cf. encadré p. 98.

Journée d'étude

Groupes Paris et Île-de-France

Les bibliothèques à l'heure du numérique : évolution des publics et des services

Journée d'étude, Paris, 14 juin

Plus de 180 participants ont assisté à ce rendez-vous où il était question – survol international à l'appui – de la création et de l'adaptation de nouveaux outils et services à des usagers qui n'avaient pas attendu qu'ils viennent de la bibliothèque pour s'en saisir. Une suite sera donnée à cette journée le 10 janvier 2011 et elle sera consacrée aux nouvelles compétences et aux nouveaux métiers.

**À la DOK de Delft.**

Aujourd'hui, avec l'essor du numérique, la bibliothèque ne se cantonne plus à un lieu physique. Elle est en train de s'adapter aux impacts de cette mutation technologique sur les pratiques culturelles, ce que se sont attachés à montrer les différents intervenants de cette journée d'étude. Selon Cécile Toutou (BnF), on observe depuis quelques années de nouvelles tendances (hausse de l'équipement informatique, etc.). C'est cette révolution numérique qui oblige la bibliothèque à sortir de ses murs pour aller vers l'utilisateur par le biais de nouveaux outils. Pour Jean-Pierre Sakoun (Savoir-Sphère), il n'est pas question de renoncer à la bibliothèque physique mais bien de créer une deuxième bibliothèque, qui viendra prolonger et compléter le lieu bibliothèque. Il s'agit d'inventer une bibliothèque globale, à la fois matérielle et virtuelle, qui soit présente par-

tout et à tout moment : la bibliothèque de Singapour, par exemple, propose des milliers de documents en ligne. L'enjeu est d'autant plus capital que, selon Eppo van Nispen tot Sevenaer (DOK, Bibliothèque publique de Delft, Pays-Bas), la fameuse génération Y ne considère pas le numérique comme un élément nouveau, ni comme une option, mais bel et bien comme son quotidien. Ces adultes de demain obligent ainsi la bibliothèque à repenser ses services.

La deuxième bibliothèque évoquée par Jean-Pierre Sakoun comprend les outils qui se sont développés au cours des vingt dernières années ; elle a évidemment recours à l'informatique pour dématérialiser les procédures et les contenus mais elle investit également les réseaux sociaux pour favoriser les contacts. Elle est attentive aux usages nomades qui émergent. Les usagers ont désormais accès aux contenus depuis n'importe quel endroit et ils peuvent les commenter, et entre eux, et avec les bibliothécaires. En cela, le web 2.0 permet d'inscrire les services mêmes de la bibliothèque sur les réseaux les plus populaires. Pour Lionel Maurel (BnF), il faut « être là où le public passe ».

La bibliothèque globale est donc une bibliothèque où toutes les technologies se sont coagulées, où de nouveaux services sont mis en place dès qu'ils sont jugés utiles aux lecteurs. C'est d'ailleurs un des objectifs de la DOK que de donner à tester très rapi-

dement à ses usagers nouveaux services et outils, comme l'ipad dès juin 2010. Lors de la commercialisation de la tablette d'Apple, une étude a révélé que son usage principal était le surf, suivi des emails et de l'Apple store, avant les ebooks et l'écoute de musique. Les pratiques qui émergent sont donc celles d'un PC alors que la consultation des contenus culturels (vidéos, livres, jeux) n'arrive qu'ensuite. En proposant ce type d'outils nouveaux, la bibliothèque peut familiariser les utilisateurs à des contenus culturels qu'ils ignorent peut-être. L'épistémologie des techniques ayant montré que les technologies précèdent toujours les usages, il incombe à la bibliothèque de permettre à ses utilisateurs de découvrir ces technologies. Comme le signale Aline Girard (BnF), lors de BookExpo aux États-Unis, les éditeurs ont expliqué s'attendre d'ici peu à un usage réparti entre le papier et le numérique, autant de nouvelles pratiques à accompagner. Julien Barbier (BnF) ne dit pas autre chose lorsque, rappelant les conclusions d'une étude sur les publics du livre numérique, il explique que la bibliothèque joue un rôle essentiel car elle est souvent le fournisseur, ou l'initiateur des usages des documents numériques.

Le métier de bibliothécaire évolue avec les nouveaux services mis en place et les résultats de la bibliothèque virtuelle doivent être autant considérés que ceux de la bibliothèque physique. C'est d'un

LES LEARNING CENTRES, DES MODÈLES INNOVANTS

Le modèle du learning centre, tel qu'il est conçu dans les pays anglo-saxons, intègre fonctionnellement et spatialement un continuum de services, notamment la bibliothèque et les services multimédia. C'est un lieu où les services ont été fusionnés pour mettre l'utilisateur au centre du processus.

Le succès des learning centres est surtout patent dans les établissements qui ont une proportion importante d'étudiants étrangers et des filières professionnalisantes, et non pas dans des universités comme Cambridge, a expliqué Suzanne Jouguelet, inspectrice générale honoraire des bibliothèques, présentant son récent rapport. Dans ces établissements à vocation professionnelle, le lien avec les enseignants est plus facile car les enseignants sont souvent eux-mêmes des professionnels et ils reconnaissent les bibliothécaires comme leurs pairs.

Les learning centres cherchent à viser non seulement les étudiants, mais aussi les chercheurs et le grand public. À Tillburg aux Pays-Bas, le learning centre est orienté en partie vers les enseignants-chercheurs qui disposent d'espaces dédiés et de réseaux sociaux. D'autres centres s'ouvrent largement vers la ville, comme la bibliothèque municipale de Birmingham, où un projet intéressant de fusion entre un learning centre et un théâtre est en train de voir le jour. Le Rolex de Lausanne veut accueillir un large public, qui ne se limite pas aux étudiants.

Les missions des learning centres sont d'offrir des services orientés vers l'utilisateur, de proposer à la fois de la documentation papier et électronique, mais aussi d'offrir un accès aux technologies informatiques et audiovisuelles comme des vidéoprojecteurs pour que les étudiants puissent répéter leurs présentations d'exposés. Il leur incombe également une mission sociale, service des bourses, et culturelle, « apprendre, innover, vivre », pour reprendre la formule du Rolex.

Au Rolex, outre un café, une banque et des salles de réunions, une large place est faite aux associations d'étudiants et d'anciens élèves ; ceux-ci ont été consultés en amont du projet afin de faire le lien entre le monde du travail et celui des étudiants. Ce learning centre abrite également les presses universitaires, une librairie et un centre d'orientation professionnelle et il est situé au cœur de l'université. Les learning centres se doivent d'être des lieux particulièrement attractifs où l'acoustique soignée permet à la fois le travail en groupe et le travail individuel. Leurs horaires sont très étendus et, selon les sites, le service de nuit est assuré, soit par des professionnels, soit par des moniteurs étudiants. Le prêt/retour s'y fait par RFID.

Au Royaume-Uni, l'attention portée à l'expérience d'apprentissage de l'étudiant est une des caractéristiques clé du système éducatif. Selon Graham Bulpitt, directeur des services des bibliothèques (université de Kingston, Grande-Bretagne), ce système repose sur trois éléments, l'enseignant, l'étudiant, l'information. L'enseignant a le rôle de guider les étudiants, qui doivent participer activement et s'impliquer beaucoup dans leur apprentissage. Dans ce cadre, les bibliothèques, les centres d'information jouent un rôle crucial. Le learning centre découle de cette philosophie qui correspond à un apprentissage actif. Il ne s'agit pas forcément de créer de nouveaux bâtiments mais de penser une nouvelle manière d'organiser les services.

Les learning centres s'accompagnent souvent de campus électroniques très développés. Cela ne signifie pas que le virtuel va prendre la place du réel, il s'agit simplement de permettre aux étudiants d'avoir le choix. Au learning centre de Shieffield, l'environnement est modulable et le site regroupe plusieurs activités, comme les bibliothèques et les services d'information, ainsi qu'un e-learning et des services de production multimédia. Le centre est ouvert tous les jours de l'année. À Kingston, le centre Nightingale comprend un café éducatif, qui génère deux mille livres sterling de chiffre d'affaires par jour, des espaces de travail individuel, des salles pour le travail en groupe, un centre d'apprentissage flexible. Il propose des postes informatiques, des bornes d'aide et de conseil et il reste ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les espaces des bibliothèques incluses dans les learning centres ont été transformés, n'étant plus organisés autour des collections mais autour des espaces d'apprentissage. Cela a nécessité un élargissement des compétences du personnel de bibliothèque : ses fonctions ont été étendues, notamment en matière de soutien à l'apprentissage. Ses savoir-faire sont variés : développeur, chef de projet, bibliothécaire et analyse de métadonnées. Le personnel est encouragé à travailler de manière flexible afin d'acquérir en permanence de nouvelles compétences de façon à pouvoir répondre à tous types de demandes.

Le fonctionnement de tels établissements est coûteux car il s'agit toujours d'innover, et surtout de se renouveler en permanence. L'évaluation a un rôle central dans ce cadre, elle passe par des enquêtes de satisfaction et des entretiens, suivis d'une communication des résultats et des mesures prises en conséquence.

Dans le contexte universitaire français, on constate un retard relatif avec des faiblesses structurelles et une culture professionnelle insuffisamment ouverte à la comparaison, explique Suzanne Jouguelet. Il est donc nécessaire de développer l'axe prioritaire du soutien à l'acquisition des connaissances et d'accroître l'accessibilité aux lieux et aux contenus. La question qui émerge est de savoir si un SCD est apte à piloter seul un learning centre. Il semblerait qu'il lui soit nécessaire de travailler conjointement avec d'autres services. À l'heure des opérations campus et des PRES, la mise en œuvre de learning centres en France peut sembler possible.



Table tactile à la DOK de Delft.

développement harmonieux que naîtra le succès d'une bibliothèque globale. À la bibliothèque de Brême, qui a mis en place nombre de nouveaux services numériques, on constate un recul limité des prêts physiques, une explosion du nombre de prêts virtuels, une croissance régulière de la fréquentation de la bibliothèque physique, une explosion du nombre de visiteurs de la deuxième bibliothèque, un succès des automates et une grande satisfaction des usagers qui trouvent les bibliothécaires, toujours disponibles pour eux dans les espaces publics.

Selon Lionel Maurel, c'est la convergence de la production des contenus et de leur partage en temps réel qui a permis l'avènement des réseaux sociaux. La bibliothèque possède les contenus et les partage depuis toujours. À elle de savoir investir les réseaux pour être sur le chemin des utilisateurs. La présence numérique des établissements est primordiale puisqu'ils attirent par ce biais de nouveaux publics. C'est également cette présence qui leur permet de maîtriser leur image sur la toile. Beaucoup de groupes d'usagers se créent, notamment sur facebook, en lieu et place de pages officielles manquantes. Ne pas être sur le réseau, c'est prendre le risque de la fausse page.

À l'heure actuelle, il est donc nécessaire pour les bibliothèques de disséminer

les contenus. En effet, un site traditionnel n'a que peu de visibilité. L'utilisateur peut certes aller sur la page d'accueil mais s'il en ignore les contenus, il passera son chemin. Comment avoir l'idée de taper « estampes », par exemple, si on ne sait pas que l'établissement en possède ? Il revient donc à la bibliothèque, rappelle Lionel Maurel, de disséminer des appâts documentaires sur des espaces fréquentés du web. C'est la stratégie payante de la bibliothèque du Congrès, puis de celle de Toulouse, qui ont déposé des collections d'images sur Flickr, le site de partage de photographies. On peut citer aussi Gallica qui possède désormais plusieurs extensions 2.0 : la bibliothèque numérique est prolongée par un blog, un portail netvibes, qui permet d'exposer les flux RSS, et une page facebook, où l'interaction est beaucoup plus forte que sur le blog. Grâce à la synchronisation des réseaux sociaux, la dissémination s'exporte sur d'autres réseaux, notamment sur Twitter. Pourtant, abandonner les dispositifs traditionnels au seul profit de ces nouveaux services serait une erreur, la lettre de d'information de Gallica, par exemple, a plus de dix mille abonnés aujourd'hui encore et beaucoup de ses lecteurs y font référence sur les réseaux.

La bibliothèque peut aller plus loin, en permettant aux usagers de butiner ses richesses et elle peut profiter de la « pollinisation » qu'ils effectuent auprès d'autres internautes. Les usagers doivent aujourd'hui pouvoir récupérer des contenus divers, tels que des photos, par le biais de vignettes exportables, même si cela implique une modification des conditions juridiques d'utilisation.

Si le mode de fonctionnement des médias sociaux modifie les services que les établissements proposent, ce sont pourtant les contenus qui importent avant tout pour garantir le succès de ces nouveaux services. Un facebook sans contenu est une coquille vide qui ne fonctionnera pas. Il revient donc à l'établissement de veiller à mettre en place une véritable chaîne éditoriale interne. Pour cela, il faut cerner les usages et

développer les compétences (twitter/facebook), c'est-à-dire penser la dissémination des contenus comme une forme de médiation. Il ne faut pas avoir peur des doublons (plusieurs réseaux) et lever les obstacles juridiques à la dissémination.

La prise en compte des pratiques émergentes des usagers nécessite pour les établissements de travailler avec d'autres acteurs. À la DOK, les partenaires extérieurs, comme les archives, arrivent à la bibliothèque via la table tactile. Les archives ont gagné en visibilité mais également en visiteurs depuis qu'elles sont virtuellement présentes dans la bibliothèque. De même, la DOK travaille en partenariat avec la BU de Delft. Il s'agit de dépasser la compétition qui peut parfois exister entre la bibliothèque publique et la bibliothèque universitaire, pour se servir des atouts de l'une et de l'autre. La BU est vide hors des périodes d'examens, par contre elle dispose d'un amphithéâtre : un partenariat a par exemple été mis en place avec la DOK pour organiser une conférence publique sur le jeu vidéo. La question du marketing est essentielle pour faire connaître ces opérations, une campagne de publicité réussie permet de rentabiliser l'investissement de départ. Pour Eppo van Nispen tot Sevenaer, le marketing est un domaine important qui requiert les compétences de professionnels. Là encore, il insiste sur le fait de travailler ensemble.

Avec la malice qui le caractérise, Eppo van Nispen lançait que les bibliothèques ont du mal avec le concept de plaisir. Investir les réseaux sociaux, proposer des contenus et des services à distance peuvent constituer autant de moyens de faire plaisir aux usagers, sans pour autant renoncer à cette mission essentielle des bibliothécaires, être des passeurs.

Céciles ARÈNES
Bibliothèque de l'INHA



À L'ASTROLABE DE MELUN, UN PANEL DE SERVICES MULTIMÉDIA A ÉTÉ MIS EN PLACE, TANT DANS LA MÉDIATHÈQUE QUE SUR LE PORTAIL

La médiathèque a lancé son nouveau portail 2.0 en avril 2010. Il accompagne la création de trois services innovants, destinés à ce que la bibliothèque soit avant tout « la maison des hommes ».

Dès le rez-de-chaussée, les usagers peuvent profiter du Cyberlab, un service de création numérique, d'initiation aux outils et de veille technologique. Avant sa création, des formations ont eu lieu à destination de l'équipe qui assure aujourd'hui l'aide aux usagers. Autre service mis en place, le Kiosque, espace spécifique consacré à la presse, dans lequel les usagers peuvent s'informer sur l'emploi et la formation. On y trouve par exemple de l'aide pour rédiger un CV. Enfin, dernier de ces services mis en place par la médiathèque, Déclic, un espace d'autoformation où les usagers, s'ils le souhaitent, peuvent bénéficier d'une assistance personnalisée. L'équipe peut aider à la rédaction de documents et il lui arrive même d'intervenir pour des traductions de documents, comme celles de demande d'asile. Le code de la route, suivi de l'apprentissage des langues, connaissent un franc succès à l'espace Déclic.

Le nouveau portail 2.0 comporte un service d'autoformation à distance et offre des services comme toutapprendre.com, vodeclit et orkypia. Une offre de musique en ligne, de livres numériques et de VOD sera prochainement disponible. L'équipe de la médiathèque réfléchit constamment à développer de nouveaux services, explique Florence Couvreur-Neu, la responsable des services multimédia.

Le constat fait après quelques mois de fonctionnement est positif. Le nombre d'emprunts est stable et le nombre des utilisateurs des services numériques sur place est en augmentation. Depuis la mise en place du service d'autoformation en ligne, les personnes se déplacent davantage à la médiathèque.

Légendes : L'Astrolabe de Melun,
1. et 4. le Cyberlab ;
2. et 5. l'espace Déclic ;
3. le Kiosque.
(© Astrolabe)



Voyage d'étude

Groupe Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sur la piste de l'interculturel dans l'Oklahoma d'Obama

Chroniques de l'ABF-PACA, excursus (3/3)

Nathalie Erny, directrice de la Médiathèque municipale d'Hyères (Var), a bénéficié, en complément du voyage ABF en Californie¹, d'une bourse offerte par le gouvernement américain. Une occasion de plonger dans l'Amérique profonde.



Carte vivante de l'Oklahoma à l'école Eisenhower.

La bourse Volvis permet à un professionnel français d'être totalement pris en charge sur place (vol transatlantique à la charge du boursier, ici inclus dans le voyage ABF) et de rencontrer ses homologues américains dans son champ d'action. Mon projet – la découverte du multiculturel en bibliothèques dans l'Amérique d'Obama – a donc pu se réaliser grâce au consulat de Marseille. La destination sélectionnée par les invités étant l'Oklahoma (!), je me suis d'abord plongée dans Wikipédia pour localiser cet État, en forme de poêle à pancake, entre le Kansas et le Texas, et à tort méconnu.

1. Voir les deux précédents comptes rendus : « Chroniques de l'ABF-PACA à San Francisco » par Virginie Chaigne et Nathalie Barbaste-Marro, in *Bibliothèque(s)*, n° 51, juillet 2010, pp. 61-64 et « Chroniques de l'ABF-PACA à San Francisco 2/3 », par Laurence Tornato, Emmanuelle Vicente et Patrick Megel, *Bibliothèque(s)*, n° 52, octobre 2010, pp. 56-59.

L'Oklahoma est représentatif de l'Amérique : il a connu la fortune de l'or noir, la folie des gratte-ciels (Tulsa se proclame capitale Art déco du pays), la ségrégation, la crise et aujourd'hui la récession. Il se distingue par sa forte population d'origine indienne (Comanches, et aussi Creeks ou Cherokee « déplacés » au XIX^e s.), ses communautés hispaniques, noires et son élite plutôt WASP impliquée dans les associations caritatives. Ce séjour intense, concentré sur trois jours, m'a permis de visiter sept bibliothèques dont deux médiathèques de quartier/centres de ressources, l'une sur la culture hispanique et l'autre sur la culture afro-américaine, une BU sur un campus « historiquement noir », un centre de documentation/archives géré par les Indiens Muscogee et une bibliothèque scolaire. J'ai également rencontré les responsables du programme de lutte contre l'illettrisme (*literacy program*) et ceux du programme d'été (*summer reading program*) pour les jeunes lecteurs du réseau des bibliothèques publiques de Tulsa (550 000 habitants, et 418 000 cartes de lecteur !)

> Les programmes

Ce programme estival montre le pragmatisme, le dynamisme et la disponibilité des bibliothécaires entre le 14 juillet et le 15 août, là où en France les effectifs sont au plus bas. Le programme d'été – n'oublions pas que nos collègues travaillent 40 h/semaine et disposent de 10 jours de congés annuels en plus des longs week-ends traditionnels (Labour

Day, Thanksgiving, Columbus day, Martin Luther King day...) – draine un nombre incroyable de jeunes : 45 000 ! Outre une promotion type VRP faite en amont par les bibliothécaires dans toutes les écoles de la ville, la règle est simplissime : on s'inscrit – cet été le cadeau d'accueil lié au thème était un chapeau de pirate – et après il faut lire trois livres. En récompense, les jeunes reçoivent des bons d'accès à l'aquarium, au zoo ou au cinéma local, bons donnés par certains commerçants ou achetés grâce à l'argent des toujours solvables Amis de la bibliothèque (*Friends of the Library*) ; la logistique est assurée par des jeunes volontaires (14-18 ans) qui jouent le rôle de grand frère ou de grande sœur. Ms Amy Stephens, directrice de bibliothèque, démontre l'esprit ludique de cette action dont l'ambition première est d'occuper les enfants pendant l'été. Atteindre 8% de la population globale reste une performance qui mérite un chapeau bas... de pirate ! Le souci de toucher les populations fragiles est aussi présent dans le programme de lutte contre l'illettrisme qui soutient les 14% d'analphabètes et les 32% d'illettrés dans l'État. Financé à 80% par des sources privées dont les Amis de la bibliothèque et une bourse de l'American Library Association, ce programme est géré par sept agents dont deux cadres, l'une titulaire d'un mastère en sciences de l'information et des bibliothèques (MLS) et l'autre d'un mastère en relations humaines.

Beaucoup d'humanité et d'engagement transparaissent. La bibliothèque rem-

plit cette fonction socio-éducative tout en étant satellite de celle-ci (financée hors budget Bibliothèque). L'essentiel de la demande provient des émigrés (Asie, Russie, Mexique...) mais aussi des populations rurales en difficulté, les « petits blancs » au fond de l'Oklahoma qui ont raté la marche de l'école et qui souhaitent repartir du bon pied pour trouver un emploi et la confiance en soi. La lecture émouvante d'un recueil de témoignages d'anciens élèves qui me fut offert comme produit de cette action dénote une quête quasi désespérée du savoir et de l'autonomie dans un pays où l'aide sociale est réputée faible. À Tulsa, pour toucher tous les publics, y compris les plus ruraux, il y a 25 branches (annexes) sur le tronc de la Bibliothèque centrale ainsi qu'un bibliobus qui va dans les quartiers les plus coupés du monde. Ce bibliobus, conduit par un bibliothécaire titulaire du permis poids lourd, marque 18 arrêts par semaine dans les zones économiquement défavorisées (les *Housing projects*). La règle de prêt est aménagée : cinq documents au maximum mais aucune pénalité de retard. Le bibliobus reste l'outil privilégié pour connaître les familles en difficultés. Les handicapés, autre public éloigné, sont servis par un système postal efficace : après rencontre et mise au point d'un profil de lecture, les bibliothécaires préparent les sacs mensuels de documents qui sont remis par des bénévoles (*volunteers*). Sinon, l'envoi postal est gratuit pour les livres en gros caractères ; pour les autres documents, le port est payé par la bibliothèque qui a un compte à la Poste. Budget du réseau de lecture publique à Tulsa : 10 M\$ dont 3,8 pour les acquisitions.

> Les communautés

L'une des annexes (2 000 m² !) de la Bibliothèque centrale de Tulsa : la Martin East Regional library est située en quartier hispanique et abrite, en plus des collections standards, une collection hispanique. La directrice est un modèle du genre « lecture publique américaine » : ex-responsable du ser-

vice *Outreach*, elle est chaleureuse. Un magnifique *patchwork* représentant... des étagères de livres multicolores réalisés par sa mère – ex-bibliothécaire... – décore son bureau, et son tricorne de pirate nous signale que c'est bien elle la cheffe de bord !

L'espace hispanique au sein de la médiathèque est coloré, décoré d'objets artisanaux mexicains et animé par le personnel – pour moitié bilingue espagnol – mais aussi locuteur en hmong, arabe, portugais et hollandais ; la demande pressante actuelle est au cantonais, vietnamien et coréen. La culture espagnole est valorisée par des lectures bilingues et des spectacles. Deux d'entre-eux sont diffusés à l'ensemble du réseau afin de favoriser l'interculturel. Un soutien aux adolescents hispaniques est donné pour les encourager à s'inscrire dans une école professionnalisante (*Community college*) ou dans la belle Université de Tulsa. Toutes les informations utiles sur les bourses sont dispensées par les bibliothécaires conseillers d'orientation (*student advisors*). Des jeunes volontaires (*teen team*) renforcent l'équipe professionnelle qui va de 17 à 74 ans (en temps partiel pour les plus jeunes et les plus âgés).

Une annexe similaire, la Rudisill Regional library, située dans le quartier historiquement noir de Tulsa, est dépositaire du centre de ressources afro-américain. Le personnel, représentatif de son quartier, y est noir ; l'espace d'accueil est orné de portraits de personnalités noires dont celui de « *Mr President* »,



Amy Stephens, directrice de la Martin East Regional library, en cheffe pirate devant le patchwork de livres.

le centre de ressources dispose d'un mobilier stylisé africain et une exposition rappelle l'histoire du cheveu et de la cosmétique *black* telle qu'elle existait dans les années 1920 quand Madame Walker, première femme noire millionnaire, vendait ses produits dans des salons de beauté ambulants. La directrice, Alicia Latimer a un profil original : enthousiaste cinquantenaire afro-américaine, elle est *manager* retraitée du pôle Emploi local et s'est reconvertie à la direction de bibliothèque. Pour justifier de son grade de bibliothécaire, elle passe un MLS en cours du soir mais constate que ce qui prime c'est d'abord



Exposition sur l'histoire du cheveu et de la cosmétique *black*.



Bettie Black, directrice de la BU Langston University (à gauche) ; au centre de ressources des Indiens Muscogee (à droite).

la connaissance de l'humain (elle est également titulaire d'un mastère en relations humaines) et du territoire couvert (elle tisse de multiples partenariats). Elle veille ainsi, comme c'est le cas dans les autres bibliothèques « communautaires », à ce que les collections et l'action culturelle afro-américaines soient diffusées dans et hors les murs pour favoriser la connaissance mutuelle à Tulsa.

L'Université de Langston (2 300 étudiants) où m'accueille Bettie Black, directrice de la bibliothèque (30 000 volumes dont 7 000 d'archives afro-américaines, 8 cadres titulaires d'un MLS, 8 assistants et 16 étudiants à temps partiel), fondée en 1897, s'honore de compter parmi les « universités historiques noires » (*historic black college*) selon un label officiel. Elle est fréquentée et gérée majoritairement par des Afro-Américains qui y développent leurs origines par des expositions d'art, la constitution d'une collection d'objets africains ou liés aux droits civiques ainsi que des collections de périodiques (*Ebony*, *Who's who in Colored America...*) et autres documents de la culture noire longtemps ségréguée.

Dans la réserve des Indiens Muscogee, connus également sous le nom de Creeks, j'ai rencontré deux Indiennes de souche, archivistes de fait et par leurs ascendants, Rose Johnson et Clara Ballard. Quelques armoires surmontées de plantes vertes protègent des registres imprimés, recensement officiel des tribus à la fin du XIX^e s., registres qui

aujourd'hui encore servent de base aux recherches généalogiques. L'activité du centre de ressources Muscogee est aussi centrée sur la recherche de sépultures indiennes. C'est ainsi qu'un agent topographe part régulièrement, muni du matériel nécessaire, baliser les tombes signalées par le voisinage. Le recensement de cette activité ainsi que la diffusion des sources généalogiques devra être relayé rapidement par des bibliothécaires professionnels car nos deux hôtes, actives grand-mères, sont plus une mémoire pour leur communauté que des professionnelles à même de saisir les enjeux du numérique pour un accès plus ouvert à leurs archives.

La visite de la bibliothèque scolaire de l'école publique Eisenhower (enfants de 5 à 12 ans), site pilote par ses méthodes d'éducation et ses deux programmes de langues en immersion (français et espagnol), m'a permis de prendre conscience de la place d'une culture selon les choix faits dans les collections. Le rayon francophone y est sympathique (beaucoup de BD belges aux héros intemporels) mais non représentatif de nos albums ou de nos auteurs (Ungerer l'alsaco-américain, Ponti l'italo-lorrain, Morgenstern l'américano-niçoise, Pef l'inclassable et tant d'autres...) Ms Barbara McCrary, la bibliothécaire scolaire diplômée, me montre avec tendresse un album de *Martine*, ici comme en France très appréciée de son public ! Je lui précise que, pour être véritablement française, la bibliothèque

devrait aussi acquérir des auteurs d'éditions... françaises et contemporaines. Cherchant à me convaincre, elle brandit fièrement le petit roman de poche intitulé *Sophie la Chipie* qui, me dit-elle, est le choucho des élèves francisants. Vérification faite, l'auteur publié chez Pocket est un Américain traduit en français... Un échange estival existant entre cette école et une école semblable à Beauvais, je conseille à Barbara de déléguer son budget d'achat français aux enseignants accompagnants qui pourront faire confiance sur place à la librairie pour constituer un fonds français plus étoffé.

Ce séjour bref et intense conforte mes impressions glanées en Californie : rôle de la communauté, perception de la bibliothèque comme le lieu de toutes les ressources, accueil ouvert à tous, services performants... au détriment quelquefois de l'originalité et de l'élégance des espaces. Les bibliothèques américaines, pionnières au XIX^e siècle et source d'inspiration de la lecture publique en France, continuent de prouver par leur pragmatisme que la bibliothèque est un lieu pour tous, voulu par tous : *E pluribus unum* comme l'affirme la devise fédérale. Une vision communautaire qui semble participer du succès des bibliothèques dans les pays anglo-saxons, y compris en Europe.

Nathalie ERNY
Médiathèque d'Hyères



« Accès libre au savoir – promouvoir un progrès durable »

76^e congrès de l'Ifla, Göteborg (Suède), 10 au 15 août 2010

Près de 3 800 professionnels venant de 140 pays se sont réunis cet été en Suède qui accueillait le congrès de l'Ifla pour la quatrième fois ! Quelques axes forts, des innovations, mais aussi des interrogations et des préoccupations bien partagées. Échos de Suède, à plusieurs voix...

> Les forces en présence

Parmi eux, toujours autant de représentants des pays anglo-saxons et d'Europe du Nord, dont bien sûr une forte représentation du pays d'accueil (plus de 500 délégués) et de ses voisins : la Finlande avait envoyé pour sa part plus de 200 représentants. Mais on pouvait noter aussi une forte présence des bibliothécaires chinois et coréens (plus de 100 délégués), et bien sûr nord-américains (300 professionnels). En Europe, le Royaume-Uni avait envoyé la plus forte délégation (130 environ), tandis que l'on comptait environ 80 bibliothécaires français, avec toujours aussi peu de collègues des bibliothèques publiques. On pouvait noter aussi une assez forte représentation des pays d'Afrique Noire (beaucoup de professionnels de ce continent obtiennent des aides et des bourses de diverses sources) alors que peu de représentants du Maghreb, du Moyen-Orient et d'Amérique latine étaient présents.

> Un excellent accueil

Sourires et bonbons suédois ont accueilli les bibliothécaires tout au long du congrès. Un lieu de rencontre, pour boire un verre et discuter, était aménagé dans la bibliothèque centrale de Göteborg, ouverte jusqu'à minuit pour l'occasion. Un festival battant son plein à ce moment-là, on pouvait aussi écouter gratuitement de nombreux groupes musicaux sur la place centrale de la ville. Enfin, tous ont apprécié la cérémonie d'ouverture et ses deux remarquables orateurs, Jan Eliasson, ancien président de la 60^e session des Nations-Unies, aujourd'hui ministre des Affaires étran-



L'entrée du Centre des exhibitions de Göteborg.

gères de la Suède, et le célèbre auteur de polars, Henning Mankell, qui, comme il le dit lui-même, vit « un pied dans la neige et un dans le sable », entre la Suède et le Mozambique où il mène des projets à caractère humanitaire. Pour le premier, « les bibliothécaires doivent être conscients qu'ils ont un pouvoir, qu'ils sont en prise avec le monde et ils doivent être fiers de leur métier. Les mots, c'est le pouvoir, la connaissance. Et la connaissance, le développement, c'est la possibilité de la paix... »

Bien sur, tout s'est terminé par un concert de rock avec un groupe style Abba plus vrai que nature !

> Thématiques fortes, rapides aperçus

Ce congrès s'est largement déroulé sous le signe de la lecture (« Lire

change la vie, c'est une aventure, un jeu ») et de l'innovation : penser au public c'est, a-t-on entendu, le surprendre, aller vers lui sans attendre qu'il vienne à nous. Enfin, pour conforter le rôle des bibliothécaires dans la société, il faut des associations professionnelles solides. Un programme spécifique (BSLA) sélectionne plusieurs pays par an pour aider à la création ou au renforcement des associations. Après le Botswana, l'Ukraine et la Lituanie, ce fut cette année le tour du Cameroun, du Liban et du Pérou.

Notons encore deux résolutions professionnelles de l'Ifla en marge des conférences dont nous ne présentons que quelques axes : l'une relative à la promotion du libre accès au savoir sous toutes les latitudes ; l'autre, plus spécifique, relative à la présence au salon professionnel, d'exposants

dont les valeurs sont contraires à celles défendues par les bibliothèques (allusion à la présence d'un stand des « publications internationales de l'ère nouvelle » qui promeut les livres de Ron Hubbard et de l'Église de Scientologie).

Un autre aspect intéressant du congrès, fut la présentation de plus de 140 posters, véritables panoramas d'initiatives et de projets – vastes ou modestes – venant du monde entier. J'en retiendrai deux à titre d'exemples : l'un sur la formation nécessaire des bibliothécaires Jeunesse en Finlande pour répondre aux nouvelles pratiques des jeunes générations ; l'autre, venant du Québec, intitulé les « biblio aidants » ou comment la bibliothèque peut aider les familles ayant des proches atteints de maladies graves.

Enfin, une session spéciale a été consacrée à la situation en Haïti, avec nos collègues de la Bibliothèque nationale, de la Fokal, de Bibliothèques sans frontières et du Bouclier bleu.

Cette nouvelle rencontre avec nos collègues haïtiens a permis de renforcer nos liens et de préciser les termes de notre collaboration dans l'optique du projet d'accueil de stagiaires haïtiens en France.

> Intégrer les populations d'origines culturelles diverses

Les sections « lecture » et « services aux populations multiculturelles »

se sont regroupées dans une session posant une question de fond : « Comment mettre réellement en œuvre les objectifs de l'Unesco au quotidien » ? Comment assurer l'accès pour tous au savoir et à l'information, accompagner le public dans sa recherche, l'aider à participer aux activités citoyennes ?

Ainsi en Finlande, où sur 5 millions d'habitants, 200 000 personnes parlent une autre langue (on estime que dans quelques années, un quart de la population parlera une autre langue) le ministère de l'Éducation avait déjà demandé à la Bibliothèque d'Helsinki de fonctionner en « mode » multilingue, en ajoutant une subvention de 130 000 €. La BM s'est donc lancée dans des services de qualité dans les langues d'origine : café des langues ou discussions libres sur l'actualité en plusieurs langues, rencontres interculturelles, échanges etc.

En même temps, le défi n'est-il pas dans un monde multiculturel et multilingue, de construire une véritable culture de la lecture pour favoriser l'intégration ? Respecter la culture de l'autre tout en essayant d'améliorer l'environnement de la lecture, son image, la faire sortir du cadre scolaire ? Ce qui frappe dans toutes les expériences présentées dans cette session, c'est à la fois les efforts faits pour valoriser la culture d'origine et l'invitation à participer à des initiatives « rassembleuses », favorisant le lien entre les communautés.

Ainsi, dans des bibliothèques suisses (quatre langues officielles sans compter celles des nombreux immigrants d'Albanie, de Turquie ou de Serbie), on s'attache à développer des fonds en langues étrangères, on encourage la pratique de la langue d'origine. Des seniors disposant de temps traduisent des textes d'albums pour

enfants sur des étiquettes collées dans l'ouvrage. Des bibliothécaires formés aux différences culturelles fonctionnent en binômes professionnels avec des bibliothécaires parlant une langue différente. Aux États-Unis, « La nuit du conte » (ou *noche de cuentos*) met en valeur les patrimoines légendaires de pays de langues différentes choisis par chaque bibliothèque. Danse, théâtre et lectures sont aussi au programme.

Au Royaume-Uni, on valorise les littératures et les auteurs des anciennes colonies britanniques. En Suède, de nombreuses initiatives font le lien entre cultures d'origine et culture d'intégration. La presse et les livres en langues d'origine sont considérés comme une marque de respect envers ces populations, surtout vis-à-vis des plus âgés. Pour les enfants, on propose des albums dans leur langue (y compris des manuels scolaires), des heures du conte en plusieurs langues. Aux adultes, des livres pratiques (cuisine, bricolage, éducation, famille...), mais aussi des méthodes de suédois facile (ou d'anglais), des ateliers de langue suédoise, des infos utiles sur la société suédoise pour les nouveaux arrivants, car la lecture « plaisir » est plutôt demandée par les résidents bien intégrés. Comme dans de nombreux pays du Nord, un effort est fait dans le recrutement des bibliothécaires (nécessité de parler plusieurs langues, connaissance des cultures, etc.).

Enfin, pour bien accueillir les populations étrangères, il faut bien sûr leur proposer comme à tous les usagers des lieux agréables, confortables, du matériel suffisant (postes multimédia, fax, photocopies et impressions, papier...) et du personnel attentif et bienveillant, curieux, débarrassé de ses préjugés.

> La lecture, un acte vivant

La section des bibliothèques publiques s'est largement penchée, lors de ce congrès, sur la nécessité absolue d'innover dans les bibliothèques pour attirer des usagers toujours plus exi-



A. Guinery, en compagnie d'Ellen Tyse, présidente actuelle de l'Ifla, dans les couloirs du congrès de Göteborg.

geants, consommateurs, individualistes, disposant de multiples possibilités de s'informer et de s'exprimer sur le Net, sans recourir à nos établissements, et qui restent pourtant demandeurs d'espaces collectifs et de lieux d'écoute. Fréquentation stagnante et surtout baisse des prêts – y compris dans les pays où la population a toujours été familière des bibliothèques – amènent les équipes à réfléchir sur leurs pratiques et à faire des propositions innovantes, dont certaines sont évoquées ici.

Plus précisément, c'est l'activité même de la lecture et sa place aujourd'hui qui ont été largement questionnées. Leur désaffection est-elle générale au Nord comme au Sud ? Le problème peut-il être posé partout de façon identique ? Les besoins sont-ils les mêmes quand on ne possède pas le minimum en termes de lieu et de budget ? Quand le taux d'analphabétisme est encore élevé ?

Pour un intervenant ukrainien, il n'y a pas de petits projets inutiles. On peut innover même dans de petits espaces et avec de petits budgets. De petites choses peuvent être faites pour faciliter l'accès du public et lui montrer l'utilité de la bibliothèque : une rampe pour handicapés, l'embauche de volontaires, l'utilisation des compétences des usagers, faire de l'accueil une priorité dès aujourd'hui, même si le système des bibliothèques en Ukraine est à repenser totalement.

À Singapour, où la population possède un bon niveau de vie, dans un environnement hautement technicisé, où l'image est survalorisée, il y a peu de place et peu de temps pour la lecture. Les jeunes conduisent beaucoup d'activités simultanément. Comment modifier l'appréhension de la lecture par un public qui – notamment les garçons – la perçoit comme un travail ? Un projet s'appuyant sur cette culture de l'image et la disposition à l'interactivité a permis de transformer l'acte de lire en une véritable aventure : utilisation de cartes illustrées à la manière « manga », morceaux d'histoires à jouer et à prolonger, variété de scénarios



© A. Guinery

À la bibliothèque de Kortedala (banlieue populaire de Göteborg) avec l'équipe et une déléguée indonésienne.

possibles, continuer l'histoire avec des amis, etc. Autre défi, celui d'amener des jeunes à lire un texte jusqu'au bout en facilitant l'entrée dans le livre, en le « pré-digérant » à partir d'extraits marquants, parfois graves, avec un titre d'introduction accrocheur, et suscitant des questions proches de leur vécu. Ce projet, réalisé avec plusieurs écoles, a amené les jeunes à s'exprimer sur des thèmes sensibles : « Les adultes aiment mieux les autres enfants que les leurs... », « Je voudrais que ma famille change et soit heureuse... », « Je regrette de ne pas avoir assez parlé avec ma grand-mère avant sa mort... », etc. Un blog, *Read & reap*¹, a permis un engagement des jeunes dans la lecture par le partage des expériences de chacun, entre réel et virtuel. Devenue un acte vivant, la lecture apparaît comme une activité qui peut apporter des solutions, voire même aider à vivre.

À Gold Coast (Queensland), une ville côtière d'Australie déjà bien pourvue en bibliothèques et bibliobus, placer la lecture au centre des échanges, avec la contribution active des usagers, constitue l'un des axes forts des établissements. Cela va des propositions connues autour de l'accueil des tout-petits et de leurs familles – histoires, comptines, heure du conte mélangeant les publics, moments

de lecture collective faite par des pères – à des rendez-vous spontanés, en « face à face », où l'on rencontre d'autres lecteurs sans les bibliothécaires, pour parler librement des lectures, ou au club de lecture de livres audio avec les seniors, aux livres à la plage et aux « e-coups de cœur » ou « e-conferences » (*podcamp*) gérés directement par les usagers.

Enfin, pour beaucoup de bibliothèques, attirer les publics et les inciter à utiliser ses services et ses collections, c'est ne pas hiérarchiser plaisir, détente et besoins liés à l'éducation, l'emploi ou la santé ; c'est prendre en compte les demandes sans les juger, s'intéresser aux pratiques réelles de lecture des usagers (les livres qui ont attiré, les emprunts les plus courants) mais aussi prendre en compte leurs réticences et leurs difficultés face à la lecture ; c'est être plus réactif et opérer des changements fréquents dans le flux des collections, faire des bibliothèques des lieux ouverts, compréhensibles, visibles, des espaces accueillants², des lieux d'événements, de surprises, où l'on se livre à des activités qui, en apparence, n'ont rien à voir avec la lecture au sens strict mais

1. <http://blogs.nlb.gov.sg/readandreap>.

2. Une session très intéressante portait sur l'architecture. Son contenu rejoignait tout à fait les réflexions actuelles de la profession en France sur la bibliothèque comme « troisième lieu » et la nécessité de porter son attention sur la qualité de cet espace, quelle que soit l'ampleur du projet.

qui désacralisent l'institution ; c'est savoir coopérer avec des partenaires publics ou privés (centres de formation, centres de santé, associations, universités, entreprises) pour mieux accompagner et servir l'utilisateur.

On le voit, toutes les expériences et réflexions faites tout au long de ce congrès, notamment quand il s'est agi des bibliothèques de lecture publique, reflètent des préoccupations et des



© Soeren E. Jensen



© Soeren E. Jensen



© Soeren E. Jensen

À la bibliothèque d'Århus (Danemark) : le lib-phone, les chapeaux à histoires et la table tactile.

tendances communes, que ce soit pour redynamiser une institution existante, quels que soient sa taille ou son degré de développement, ou pour créer un service ou un lieu adapté à son environnement et aux besoins de sa population.

S'il faut tout un village pour éduquer un enfant, il faut toute la communauté pour le faire lire. Créer une culture de la lecture, c'est améliorer son environnement, son image, en faire un choix possible. La bibliothèque peut être un outil privilégié : « *We are here because you are there* » titrait l'une des sessions... Il y a parfois de la poésie dans les intitulés de l'Ifla. Il faudra peut-être s'en inspirer... lors de notre prochain congrès.

Annick GUINERY
BM de Choisy-le-Roi



> Quelques innovations en bibliothèques

Lorsque l'on parle d'innovations, on pense souvent innovations technologiques. On remarque surtout les innovations liées à l'accessibilité à distance : notamment le téléchargement de musique et de livres audio à partir du portail de la bibliothèque, mais aussi les interfaces des portails de bibliothèques adaptées aux smartphones.

Vue en Suède dans une bibliothèque mais aussi dans un bibliobus, une borne de téléchargement de vidéos, de musique, de jeux, de méthodes de langues et de livres lus... C'est gratuit et il n'y a pas besoin d'être inscrit à la bibliothèque. Il suffit d'avoir une clé USB. Les fichiers sont chrono-dégradables au bout de trois semaines.

La table tactile semble également se développer en bibliothèque³. Il s'agit d'un écran tactile de la taille et de la forme d'une petite table avec lequel on peut jouer, s'informer, regarder des vidéos... Une piste très intéressante

3. Cf. Philippe Levreaud, « L'intelligence des sens », in *Bibliothèque(s)* n° 47/48, déc. 2009, pp. 22-27.

pour le développement des archives : fonds local, partage des archives avec la ville, et pourquoi pas un wiki-fonds local contenant des textes, des photos, des vidéos... ?

Enfin, les innovations technologiques peuvent être plus modestes mais avoir un effet tout aussi percutant auprès des publics... et des bibliothécaires ! C'est le cas des chapeaux à histoires : chapeaux de toutes formes et de tous styles qui sont sonorisés et grâce auxquels on peut écouter une histoire. Bienvenue dans l'univers de Harry Potter ! Un peu sur le même principe, les lib-phones : on pose une partie sur l'ouvrage et une autre sur son oreille et on entend un résumé du livre. Fonctionnant grâce à la RFID, ce système a pour but d'aider les plus jeunes à faire leur choix...

Mais lors de ce congrès, on a pu constater que l'innovation naît aussi dans l'idée que l'on se fait de la bibliothèque. Le jeu tient notamment une place importante dans ces bibliothèques : de nombreux jeux de société (notamment des jeux d'échecs), mais aussi des jeux vidéos individuels et collectifs et des Wii... On trouve aussi presque systématiquement des déguisements dans la section Jeunesse. À la bibliothèque centrale de Göteborg, les enfants peuvent jouer au bibliothécaire : dans la cabane de la section Jeunesse, une douchette réformée connaît un succès jamais démenti !

La « bibliothèque troisième lieu » n'est plus une nouveauté, mais elle trouve des applications dans les bibliothèques qui continuent de nous surprendre... Du point de vue de l'aménagement, chacun sait que ce type de bibliothèque requiert de nombreux espaces de rencontre et de convivialité. Ce qui frappe dans les bibliothèques suédoises que nous avons visité, c'est la place ! Ces bibliothèques consacrent presque 50 % de leur surface à de grands emplacements « vides », seulement meublés de chauffeuses de toutes sortes⁴...

4. Cf. *infra*, « Les bibliothèques suédoises : une longue histoire », pp. 97-99.

Un certain nombre de bibliothèques tentent de changer le regard que les publics portent sur elles en les aménageant de façon douillette et branchée, comme par exemple la bibliothèque d'Helsinki (Finlande). Celle d'Århus⁵ (Danemark) met en place avec succès des actions en direction des adolescents : un week-end de jeux en ligne à la bibliothèque, une bibliothèque hors les murs avec wifi et de gros coussins nommés *fatboy*...

Enfin, des établissements essayent d'instaurer de nouveaux rapports aux documents. À Frölunda (agglomération de Göteborg), la bibliothèque propose à ses usagers d'échanger librement leurs propres ouvrages. Un chariot est disposé à l'entrée de la bibliothèque pour cette forme de *book-crossing* : chacun peut y déposer et y prendre les ouvrages qu'il veut. La bibliothèque d'Århus se propose de changer radicalement le rapport au livre, celui du public mais aussi des bibliothécaires : dans la section Jeunesse est disposée une grande boîte en plastique transparente avec des livres à l'intérieur. La seule façon pour l'enfant de récupérer un de ces livres est de plonger dans la boîte au milieu des ouvrages !... Étonnant, non ?

Amandine JACQUET
Médiathèque départementale
Vallée de la Drôme



> Des services Jeunesse, intergénérationnels et multiculturels

Acteurs du changement, les bibliothécaires Jeunesse ont naturellement vocation à l'être. Simplement parce qu'ils interviennent très tôt dans la vie de leurs publics, qu'ils fabriquent la première image, les premières impressions du lieu et des collections. Les services Jeunesse ont longtemps été confrontés à un paradoxe : ils ont été créés pour répondre aux besoins

5. La plupart des innovations citées dans cet article sont le fait de la bibliothèque d'Århus au Danemark.



La boîte à livre de la section Jeunesse à la bibliothèque d'Århus (Danemark).

des publics jeunes, des tout-petits aux adolescents, mais se devaient, pour atteindre leur cible, de séduire les adultes en charge de ces publics : parents, professionnels de l'enfance, enseignants. Aujourd'hui, les publics des services Jeunesse se sont naturellement élargis et les adultes ne sont plus perçus seulement comme les accompagnateurs, prescripteurs, censeurs, des publics jeunes mais, selon les cas et souvent conjointement, des publics à part entière et des partenaires. Voici donc quelques exemples d'actions en direction des parents, des familles.

Amener les parents à amener les enfants. Plusieurs bibliothèques suédoises, finlandaises, italiennes, interviennent dans les maternités de leurs villes, lors des cours de préparation à l'accouchement par exemple, pour expliquer aux futurs parents l'influence des sons et des mots – musiques, comptines, contes – sur leur bébé, dès avant sa naissance. À la naissance de l'enfant, les parents reçoivent une invitation à se rendre à la bibliothèque pour y retirer un livre, offert par la bibliothèque ou la ville, et une carte d'adhérent pour eux-mêmes

et leur enfant. S'ils le souhaitent, les jeunes parents peuvent ensuite participer à des ateliers de contes, comptines et jeux de doigts. Ces ateliers présentent l'avantage d'éveiller les bébés et de développer leur attention et leur motricité, de permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger autour de leurs expériences, d'établir des liens entre eux, de s'intégrer, s'ils ne le sont pas déjà, à la communauté, de prendre confiance en soi, de découvrir qu'ils connaissent eux aussi des berceuses, des comptines à transmettre. Lors de ces ateliers, les bibliothécaires présentent les ressources de leur équipement : livres, CD, mais aussi matériel pédagogique. Les bibliothèques suédoises de Göteborg et de Malmö, celle de Gandie en Espagne, entre autres, ont diversifié leurs collections de manière à ce qu'elles soient représentatives de toutes les langues et communautés vivant sur le territoire qu'elles desservent.

Amener les enfants à amener les parents. La bibliothèque de Västra a mis sur pied le projet « *One step further* » (Un pas de plus) à l'attention des adultes désireux de reprendre une formation. Dans cette partie de l'agglo-



Göteborg, la cabane de la section Jeunesse avec sa douchette réformée.

mération de Göteborg, nombreux sont les habitants d'origine étrangère et les bibliothécaires qui comptent sur leur partenariat avec les écoles pour amener toute la famille à profiter des ressources de la bibliothèque : les enfants qui viennent à la bibliothèque avec leur classe sont invités à revenir en famille pour se faire remettre, cérémonieusement, leur diplôme de princesse ou de chevalier de la bibliothèque.

La bibliothèque organise des séances d'écoute et de pratique musicale pour parents et enfants, des séances de contes en russe, perse, bosniaque, que les parents d'origine étrangère prennent plaisir à écouter, contents de voir leur culture et leur langue reconnues dans leur pays d'adoption (ou de transition).

C'est en impliquant la famille que l'on rend légitime la bibliothèque aux yeux de l'enfant et c'est par l'enfant que l'on permet à la famille de mieux s'intégrer. **Il faut toute une ville pour élever un enfant.** Gandie, dans la province valencienne en Espagne, est une ville

à fort taux d'immigration. Pensant aux enfants et aux adultes « étrangers » amenés à prendre part, chaque jour, à la vie de la cité, la bibliothèque Jeunesse a décidé de s'ouvrir aux différentes cultures de ces gens qui contribuent, par leurs traditions, leurs langues, leurs religions, à la richesse de la communauté. Elle a acquis des collections tous supports dans les langues des communautés représentées sur son territoire et a mis sur pied un programme d'animations adaptées.

Pour assurer la réussite de leur démarche, les bibliothécaires ont travaillé avec les représentants des différentes communautés, les écoles, les puéricultrices de la ville, des conteurs de différentes cultures, et ont décidé de faire du service Jeunesse un lieu d'initiation à la diversité culturelle. Ils ont mis en place des ateliers de gastronomie, de contes, de danses folkloriques. « Grâce à ces ateliers, commentent-ils, les enfants et leurs parents ont découvert Baba Marta, personnage du folklore bulgare, la beauté de

tatouages au henné, appris à jouer du djembé, compris le fonctionnement de l'alphabet chinois... » Les parents, qui craignent que leurs enfants ne soient coupés de leur culture d'origine, sont fiers d'écouter des contes dans leur langue et, parce que la langue d'adoption est la pierre angulaire de l'intégration dans la société d'accueil, ils viennent lire en Jeunesse des livres en catalan et en espagnol.

On ne réussit rien tout seul. Pour répondre aux changements de la société, et à leur souhait de changer le monde, les bibliothécaires Jeunesse de Västra, de Gandie, mais aussi de Shenzhen, en Chine, ont misé sur trois éléments :

- leur propre implication, la formation à de nouveaux savoir-faire et savoir-être (se faire un peu conteur, psychologue, sociologue, ethnologue, linguiste...);
- les partenariats;
- la volonté politique de leur tutelle.

Certains services Jeunesse sont ainsi devenus des services intergénérationnels et multiculturels simplement pour répondre au mieux aux besoins de leurs publics et remplir leurs missions de service public. Et, à cet égard, comment ne pas rendre hommage une fois encore aux bibliothèques suédoises et aux soucis qu'elles ont de leurs publics, de leur confort avec des espaces conviviaux, des cafétérias, de leurs besoins avec leurs fonds en langues étrangères, leurs textes lus à destination des malvoyants, leurs livres adaptés (*adjusted books* ou *Apple books*) pour les enfants dyslexiques ou souffrant de handicaps, leurs sacs de documents thématiques à l'usage des parents pressés...

Cécile TRÉVIAN
BM de Saint-Quentin-en-Yvelines



Les bibliothèques suédoises : une longue histoire

En prélude à notre prochain dossier sur « Pays nordiques », un bref aperçu des bibliothèques suédoises dans leur contexte, illustré par une visite du réseau de Göteborg (effectuée en marge du Congrès de l'Ifla) alors que l'on fêtait le bicentenaire de l'élection de Bernadotte au trône de Suède.



La façade de la dernière née des bibliothèques suédoises, à Halmstad, au sud de Göteborg.

> Un haut niveau d'éducation et une tradition de lecture

60 % de la population fréquente des bibliothèques, publiques ou universitaires.

Une bonne qualité de services permet de maintenir l'attractivité des bibliothèques, mais d'autres éléments favorisent cette fréquentation : un fort niveau d'éducation (50 % des jeunes poursuivent des études après le secondaire et l'enseignement à distance est très développé. On compte plus de 400 000 étudiants), mais aussi le niveau de vie, le long hiver suédois...

La distinction entre bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques est de plus en plus artificielle ; elles sont parfois dans le même bâtiment et tous les publics fréquentent tous types de bibliothèques (les BU sont ouvertes à tous de même que les bibliothèques publiques sont largement fréquentées par les étudiants).

DES CHIFFRES

La Suède compte 9 276 509 habitants. Son réseau de bibliothèques est constitué de :

- La Bibliothèque royale, créée en 1600, qui reçoit le dépôt légal et coordonne les activités des bibliothèques de recherche ;
- 240 bibliothèques publiques et 2 000 points de desserte ;
- 4 000 bibliothèques scolaires parfois couplées avec des bibliothèques publiques ;
- 115 bibliothèques d'hôpitaux ;
- 39 bibliothèques universitaires ;
- 40 bibliothèques spécialisées ;
- 20 bibliothèques provinciales (à l'image de nos BDP) ;
- 1 bibliothèque spécialisée dans les livres audio et la bibliothèque suédoise consacrée aux livres lus et aux documents en braille (6 % de la population a recours à ses services).

40 millions de livres, 3 millions de documents audiovisuels, 6 000 ordinateurs.

4 millions d'e-books téléchargés : on compte en moyenne 30 prêts classiques et 32 téléchargements par an et par étudiant.

Les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires sont financées par les communes, les bibliothèques de province par l'échelon administratif correspondant, les autres par l'État.



Bibliothèque publique principale de Göteborg : atelier d'improvisation théâtrale (à gauche) et prestation inattendue dans la cafétéria (à droite).

Dès 1842, sont apparues de nombreuses bibliothèques scolaires. Les pasteurs pour leur part, encourageaient la lecture dans une optique d'éducation et d'encadrement de la population (lecture de la bible dans les pays protestants). Au début du XX^e s., des cercles de bibliothèques populaires émergent des mouvements ouvriers, qui entendent remplir une mission sociale et éducative auprès du peuple.

Le modèle américain de libre accès est adopté dès 1912, toujours dans une optique d'égalité d'accès au savoir et d'éducation des jeunes. De 1950 à 1970, les bibliothèques se développent pour connaître, dans les années 1980, un mouvement de rénovation face à la concurrence du livre de poche, d'Internet et des librairies de gare !

De leur côté, 67% des élèves fréquentent une bibliothèque scolaire, qui relève de la responsabilité des collectivités locales. 500 d'entre elles sont aussi des bibliothèques municipales. 30 villes possèdent près de 40 BU. La plus ancienne, celle d'Uppsala, date de 1477.

> Une législation tardive

Contrairement à ses voisins du Nord, la Suède n'a adopté une législation que très tardivement. La loi sur les bibliothèques, adoptée en 1996, impose à toute commune d'avoir une bibliothèque publique ou un point de déserte. La gratuité est obligatoire pour le prêt de livres. La promotion de la

lecture et l'égalité d'accès doivent être encouragées. Les bibliothèques de province doivent collaborer avec les bibliothèques municipales et les soutenir. Le travail en réseau est généralisé (coordination de projets, formation du personnel, campagne de promotion de la lecture, etc.). Des services innovants doivent être proposés pour maintenir l'attractivité des bibliothèques.

Mais dans cette loi, il n'y a pas de normes de surface, pas de préconisations particulières sur les documents électroniques et pas de contrôle véritable des dysfonctionnements. En effet, si cette loi régule désormais toutes les bibliothèques, elle est régulièrement critiquée notamment par les partis de droite. Autre particularité des bibliothèques suédoises : elles adoptent depuis 1921 un système de classement qui leur est propre. Le passage à la Dewey est en cours, et durera jusqu'en 2012 !

> Des organisations professionnelles influentes

La première association de bibliothécaires (*Swedish association library*) fut créée en 1915. Son activité débuta avec la publication d'un bulletin et l'élaboration du système de classement suédois. Membre de l'Ifla depuis 1930, elle participa à l'accueil de quatre congrès en Suède. Elle fusionna en 1921 avec l'association des bibliothèques de recherche et compte aujourd'hui 3 800 membres. Elle agit comme un groupe

de pression et établit un dialogue permanent avec les politiques et d'autres acteurs de la vie publique susceptibles d'agir en faveur des bibliothèques et de la promotion de la lecture. Elle exerce une veille sur l'application de la loi. Sa dernière campagne date de l'été 2010 et fut présentée au congrès de Göteborg : « *Library lovers* ».

Il existe aussi une confédération suédoise des associations professionnelles (sorte de fédération syndicale) qui défend plus directement les conditions de travail des personnels et plaide pour une meilleure formation.

> Aujourd'hui, des enjeux communs à toutes les bibliothèques

Plusieurs défis attendent les bibliothèques suédoises aujourd'hui, dans l'intérêt des usagers : la mise en commun des catalogues, la formation, l'éducation et l'accès à la connaissance pour tous, l'établissement de statistiques fiables et opérantes, la numérisation, le développement de nouveaux services et de nouvelles méthodes de fonctionnement, le rapprochement des types de bibliothèques, une politique de partenariat et la promotion d'une véritable politique nationale des bibliothèques. Ça vous dit quelque chose ?...

Annick GUINERY
BM de Choisy-le-Roi



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE GÖTEBORG

La ville de Göteborg, où s'est déroulé le 76^e congrès de l'Ifla, comprend un réseau de 26 bibliothèques publiques, dont la Bibliothèque centrale de la ville. La plupart sont de petites structures adaptées au quartier, ouvertes au moins trois jours par semaine de 10h à 19h (et fermées le plus souvent l'été) mais elles ont chacune leurs caractéristiques.

Seules trois bibliothèques (avec la centrale) ouvrent le dimanche après-midi. Elles sont toutes équipées en RFID depuis 2006 et partagent le système Audioindex pour les non-voyants.

Il y a aussi deux bibliobus qui sillonnent la ville en tous sens y compris sur les plages.

L'ensemble du réseau sera rénové dans les années qui viennent.

La Bibliothèque centrale de Göteborg

Véritable poumon de la ville, située en plein centre, c'est bien sûr la plus fréquentée (1 million de visiteurs par an). Véritable lieu de rencontre, elle attire tous les publics, des vieilles amies venues prendre leur thé dans la cafétéria, aux ados répétant un texte dans un atelier théâtre (au vu de tous), en passant par celui qui souhaite rencontrer un député et bavarder avec lui dans le coin du parlement.

Dernières nouveautés, des documents en 60 langues, des lectures, un fonds d'aide aux créateurs d'entreprise, des ateliers pour les enfants, une véritable facilité d'accès pour les personnes en difficulté physique, durable ou passagère, du téléchargement, de la presse en ligne, une présence sur les réseaux sociaux, bref on entend parler de la bibliothèque !

Quelques services développés par les différentes bibliothèques

- activités pour les seniors (Askims) ;
- informations sur la Suède et bureau citoyen (Bergsjons, Harlanda) ;
- formation des adultes, alphabétisation, aide aux devoirs, initiation Internet (Kortedale, Gamlestaden, Hisingen, Tuve) ;
- informations santé, conseils juridiques (Hamarskullen, Harlanda, Majorna, Tuve) ;
- rencontre entre parents (Torslanda) ;
- musique, ateliers d'écriture, poésie, karaoké, initiation DJ (Hogsbo, Gamlastaden) ;
- clubs de lecture et débats dans les langues d'immigration, livres et journaux en langues étrangères ;
- collaboration avec d'autres équipements publics : piscine (Vastra), cinéma, théâtre, écoles, café...
- un espace spécifique aux 13-25 ans, Dynamo : musique, aide aux devoirs, jeux vidéo, wifi, cinéma, orchestre et performances une fois par mois, aide aux projets des jeunes (atelier de danse, fabrication d'un film, soirée à thème, débat, etc.) dans la bibliothèque principale.

On le voit, les idées ne manquent pas, même dans la plus petite des bibliothèques.



De haut en bas : l'espace pour les enfants à la bibliothèque centrale de Göteborg ; l'entrée très aérée, la cafétéria bien approvisionnée et une pause à la bibliothèque de Halmstad.

La Bibliothèque multimédia intercommunale à Guéret

La communauté de communes s'est dotée à Guéret, chef-lieu de la Creuse, d'un équipement moderne qui inscrit désormais la lecture publique dans la bibliothéconomie du nouveau millénaire. Un rattrapage qu'il convenait de saluer : Marie-Pascale Bonnal, directrice de la BDP voisine, ne cache pas son enthousiasme.

BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA INTERCOMMUNALE DE GUÉRET-SAINT-VAURY

8, avenue Fayolle – 23000 Guéret
Tél. 05 87 63 00 08 / contact@bmi-gueret.fr
www.bmi-gueret.fr

Architectes : cabinet Olivier Brochet, Emmanuel Lajus, Christine Pueyo.

Responsable : Anne-Marie Groleau.

Date d'ouverture : 8 septembre 2010.

Surface : 3 000 m² sur 3 niveaux.

Espaces : Forum comprenant l'espace d'accueil, un espace d'exposition de 80 m², un espace journaux et revues, un auditorium de 96 places pour la programmation culturelle.

Horaires : mardi de 12h à 18h, mercredi et samedi de 10h à 18h, jeudi de 15h à 20h, vendredi de 14h à 18h.

Collections : 90 000 documents dont 48 000 imprimés, 8 500 CD, 5 000 DVD, 147 titres de journaux et 30 000 documents patrimoniaux.

Services : prêts de lecteurs CD portables à la demande.

Tarifs : gratuit pour tous.

Personnel : 16 agents environ.

Informatique : Orphée.net (C3rb). 13 postes informatiques au sein de la bibliothèque pour consulter le catalogue, rechercher sur Internet ou utiliser les outils bureautiques.

Signe fort dans la ville, ce nouveau bâtiment, construit sur pilotis côté avenue pour permettre l'agencement d'un parking, est composé de deux plateaux que surmonte un étage plus étroit en bois produisant l'effet d'une « cabane » suspendue d'une grande portée imaginaire. Celle-ci se trouve à la hauteur du faite de grands platanes que le chantier a préservés. Toutes sortes de références littéraires ou cinématographiques viennent à l'esprit à la lecture des formes à la fois familières, rassurantes et exotiques de ce nouvel outil culturel.

De l'autre côté, le niveau d'accès principal permet de comprendre tout de suite l'intérêt et l'intelligence du choix de cette implantation, en prise directe avec le centre ville et un pôle d'activités préexistant, juste derrière le lycée Pierre Bourdan – où Pierre Michon fit ses études comme de nombreux Creusois –, pôle qui rassemble un centre social et culturel, l'Espace Fayolle / La Fabrique et le Bureau d'Information Jeunesse jouxtant la piscine municipale. L'aménagement

d'une place et d'un parvis de granit clair les rassemble.

Le hall d'entrée favorise pleinement l'acclimatation au bâtiment, paradoxalement il est à la fois le lieu des rendez-vous, des retrouvailles et celui de l'intériorisation. Très sobre, il abrite sur le côté gauche un mur garni d'un revêtement acajou permettant l'affichage d'annonces et des niches recevant les programmes des nombreuses associations et équipements de tout le département. Ce hall donne un accès indépendant à l'auditorium, dont il peut ainsi être fait usage en dehors des heures d'ouverture de la Bibliothèque ; sur la droite, un mur en béton, l'accès aux commodités, au sol des dalles de granit un peu plus sombre : nous sommes dans la Creuse, le pays des maçons, avec ses paysages superbes de bois, de rivières et de chaos granitiques... Passé ce hall d'entrée, on pénètre dans la clarté de la connaissance : tout est blanc ou presque, les quelques taches de couleur sont les luminaires en suspension, fauteuils, poufs et autres cous-

sins. L'effet est magnifique, renforcé par la taille des espaces ; on flotte dans un autre temps, c'est un réel bonheur !

> Plateau 1

Le premier plateau : à gauche, l'espace d'exposition temporaire, ample sans être intimidant, jouxte celui de la consultation des revues adultes, à droite, la banque d'accueil et de retours des documents, l'espace des tout-petits, le coin des premiers lecteurs, les collections pour lecteurs avancés, l'heure du conte également de forme ovoïde – l'œuf de l'origine, du fond des temps, la forme évoquée dans tous les grands mythes. Il est ceint de gradins gris, entourés d'un rideau rouge sombre du plus bel effet...

Ces espaces sont séparés par un grand meuble magnifique composé de présentoirs à revues, de niches pour les ordinateurs. Dessiné par les architectes comme toutes les autres banques, ce meuble, s'il délimite... risque de limiter par la suite la modularité des secteurs. Il donne une impression d'ampleur, de luxe et de calme. La volupté et la jubilation profonde naissent de l'observation, de l'appropriation immédiate de ces lieux par les familles et de très nombreux Creusois de tous âges. On y vient lire, travailler, mais aussi « bader¹ » pour le plaisir, les tout jeunes enfants se faisant raconter des histoires, d'autres affairés aux ordinateurs...

Deux voisines de plus de 80 ans que j'y ai accompagnées récemment et qui n'avaient encore jamais pu utiliser de bibliothèque ont été émerveillées par la beauté de ce bâtiment et la découverte des différents usages que l'on peut en faire. Elles me réclament de revenir pour y revoir les enfants et leurs parents et feuilleter d'autres livres... Ne croyez pas que cette sorte de sidération soit propre aux personnes âgées vivant à la cam-

1. De l'occitan *badar*, regarder bouche bée, admirer.



© CCGSV / S. Parouty



© CCGSV / S. Parouty

pagne, vous savez bien, vous tous qui travaillez en milieu urbain comme je l'ai fait pendant longtemps, que bien des gens n'osent pas franchir le seuil de nombreux établissements sans médiation...

Outre la qualité de l'offre, tant architecturale que documentaire, la gratuité décidée et annoncée longtemps à l'avance – marque d'une volonté politique forte et courageuse en ces temps de réduction drastique annoncée des budgets... – a contribué grandement à l'appropriation des lieux et à la fierté des usagers.

Efforts de communication et buzz de bouche à oreille aidant, les inscriptions vont bon train puisque quelques semaines après l'ouverture, le 8 septembre dernier, 6883 personnes ont fait cette démarche de demander leur carte²,

2. Statistiques au 8/12/2010.

3 134 de Guéret, 1872 du reste de la communauté de communes, 1800 du reste du département, soit déjà plus de 22% de la population guérétoise, contre 6% auparavant (2008) – ceci sans inauguration officielle encore, à cause du combat mené contre la fermeture du service de radiothérapie de l'Hôpital de Guéret, relayé par toutes les communes creuses... En Creuse, on résiste à la fermeture des services publics et l'on s'adonne à l'expérimentation sociale, économique, technique et culturelle.

> Plateau 2

Le deuxième plateau, desservi par un escalier et un ascenseur, abrite le secteur adultes et adolescents ainsi que le secteur patrimoine, isolé par une porte d'accès, dont l'ambiance reconstitue

le plaisir des anciennes bibliothèques. Murs d'étagères jusqu'au plafond, tables d'étude avec lampes individuelles, vrai clin d'œil à la salle Labrouste de la rue de Richelieu, cet espace abrite une partie des collections de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse ainsi qu'une partie du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Guéret, mis en valeur pour l'ouverture par une très belle exposition réalisée avec l'aide de Jean-Marie Allard de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, pérennisée par un catalogue établi sous la direction d'Anne-Marie Groleau, la directrice de l'établissement avec le concours de Noëlle Bertrand, bibliothécaire responsable du patrimoine de la BMI, de Daniel Dayen, président de la Société des Sciences, et d'Étienne Rouziès, conservateur responsable du

fonds ancien de la BFM, qui, soit dit en passant, joue un rôle précieux dans toute la région, d'expert et conseil en ce domaine, tout en douceur, qu'il en soit remercié, comme son collègue, très impliqué dans la vie de la Société !

Ce deuxième plateau est peut-être un petit peu plus intimidant par l'implantation de son mobilier du côté des imprimés, des rayonnages alignés, « murs de livres » blancs, impression heureusement modulée par des espaces ronds ou courbes, équipés de tables permettant une consultation individuelle ou à deux ou trois personnes, les bacs et niches d'exposition et de rangement de bandes dessinées. Un espace circulaire surélevé de trois marches permet de s'isoler pour travailler – espace entouré d'un meuble accueillant des usuels d'un côté et des BD de l'autre.

L'autre partie du plateau est consacrée aux documents audiovisuels, absents

jusqu'alors des collections de la bibliothèque municipale. On peut imaginer, avec l'évolution prévisible de l'utilisation de ces supports que cet espace, dans un bâtiment qui n'en manque pas, permettra sans doute d'autres aménagements dans l'avenir pour d'autres usages : un coin de jeux vidéo de nouvelle génération ?

Les grandes baies vitrées peuvent être toutes translucides par des verres particuliers ou par des grands rideaux de lin écru ce qui renforce l'effet de bulle suspendue.

Les bureaux et la salle d'équipement sont aménagés dans la grande « cabane » du troisième étage, ils dominent cette partie de la ville avec une vue sur les platanes et immeubles environnants. Une salle de réunion permet la concertation de l'équipe et bientôt du réseau intercommunal, actuellement encore desservi par la Bibliothèque départementale.

Un très bel outil, cette Bibliothèque multimédia intercommunale de Guéret/Saint-Vaury, pour développer la lecture dans ce territoire. Il donnera sans doute envie à d'autres collectivités creusoises de repenser leurs équipements ou d'en créer !

Cet équipement représente déjà une très belle réussite due à la volonté dynamique des élus locaux, guéretois, communautaires, départementaux et régionaux ainsi qu'à la force de conviction d'une conseillère pour le livre, Lydie Valero, qui, outre les crédits mobilisés, a beaucoup œuvré, jusqu'aux derniers jours de son exercice, pour cette réalisation indispensable au département, ainsi qu'à l'énergie de toute une équipe, unifiée depuis peu, rassemblée autour de sa directrice Anne-Marie Groleau qui a accepté ce challenge attendu.

Marie-Pascale BONNAL
BDP de la Creuse



Médiathèque intercommunale de Tulle : la loggia et la zone Actualité.

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE TULLE ET CŒUR DE CORRÈZE

Architectes : cabinet François Guibert (Bordeaux).

Responsable : Mme Christiane Méry, conservateur.

Date d'ouverture : 1^{er} mars 2010.

Surface : environ 3 000 m².

Personnel : 17 agents.

Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14h à 18h ; mercredi et samedi de 10 h à 18h ; vendredi de 14h à 19h.

Collections : 80 000 documents tous supports.

Services : salle de formation multimédia, auditorium de 80 places, salle de réunion.

Tarifs d'inscription : gratuit, accès Internet gratuit pour les inscrits.

SIGB: PMB

Nombre de places de consultation : 1 332 places dont 80 avec branchement pour portables.

Postes informatiques : 8 dans l'espace numérique + rampe de 6 accès internet et 19 postes (10 bloqués sur le portail et 9 avec choix de sites sur internet).

Budget : 111 860 €.

Cette nouvelle médiathèque voulue par les élus de la communauté de communes Tulle et cœur de Corrèze est le premier bâtiment d'un nouveau quartier en devenir autour de la gare SNCF de Tulle.

Cet objet cubique, orange et étrange de l'extérieur, est dès l'entrée chaleureux et coloré. Le succès de cette médiathèque confortable, spacieuse et dotée de toute la technologie moderne, ne s'est pas fait attendre. Le nombre des inscrits a doublé dès le premier mois de fonctionnement.

Elle est la tête d'un réseau en devenir pour les 43 500 habitants de la communauté de communes. Dans le schéma de fonctionnement, les bibliothèques de proximité ont un rôle important à jouer. Ses animations devraient également profiter à l'ensemble du réseau. La médiathèque intercommunale devrait devenir un lieu de vie, un carrefour d'échanges et de rencontres des habitants de ce territoire. L'aventure a bien commencé.

Agnès GASTOU



Médiathèque intercommunale Tulle et cœur de Corrèze

Avenue Winston Churchill

Tél. : 05 55 20 21 48 / Fax : 05 55 20 31 35 / mediatheque@cc.tullecorreze.fr

www.mediatheque.cc-tullecorreze.fr

La mise en réseau des bibliothèques du nouveau centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville (54)

Assurer la mission de service public de la lecture en prison passe par de nécessaires adaptations à la fois en termes d'organisation, d'équipement et de métier. La mise en service de la nouvelle structure lorraine offrait l'opportunité d'une étude de cas : revue de détail.



© M.-O. Fiorietta

Bibliothèque des femmes, des cartes de la France et du monde ont été installées dans toutes les bibliothèques.

L'ancienne prison Charles III située en plein cœur de la ville de Nancy a fermé définitivement ses portes en juin 2009. Elle a été remplacée par une nouvelle structure à l'écart du centre ville située sur les deux communes de Nancy et de Maxéville. Ce nouveau centre pénitentiaire peut accueillir jusqu'à 690 détenus. Il comprend quatre bâtiments de détention : trois maisons d'arrêt pour les condamnés, les prévenus et les femmes, et un centre de détention.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip), l'administration pénitentiaire et la Ville de Nancy ont signé une convention en septembre 2007 afin de formaliser le partenariat avec la Médiathèque de Nancy en prévision du déménagement dans les nouveaux locaux.

> Le contexte

Il fallait passer d'une bibliothèque centrale qui desservait 350 détenus

à une structure complètement différente puisque dans le nouveau centre, pour des raisons de sécurité qui visent à limiter la circulation des détenus, chaque bâtiment possède sa bibliothèque. Si l'on peut comprendre les contraintes sécuritaires, il a été plus difficile d'accepter le faible nombre de mètres carrés alloués à chacune de ces mini-bibliothèques sans cohérence avec la population à desservir. En effet, la plus petite bibliothèque, celle de la maison d'arrêt des condamnés, mesure 25 m² et dessert 210 détenus alors que la plus grande, celle des femmes, mesure 34 m² pour 30 détenues. N'ayant pas été associés à la réflexion architecturale, nous avons dû accepter ces contraintes.

À ces quatre bibliothèques s'ajoutent deux lieux de stockage de 18 m² et 6 m² situés dans un cinquième bâtiment dédié à l'enseignement, aux activités socio-culturelles, sportives et religieuses. Dans ce même bâtiment,

se trouve un centre de documentation géré par l'Unité locale d'enseignement administrée par l'Éducation nationale.

Enfin les quartiers Arrivants (QA), Isolement (QI), Disciplinaire (QD) et les Unités de vie familiale (UVF), qui ne possèdent pas d'espace dédié à la lecture, devaient être associés à notre projet afin que l'accès à la lecture soit assuré dans tous les espaces de la détention.

> Un réseau informatique

Devant un tel éparpillement des espaces de lecture et des stocks, il a semblé évident à tous qu'un réseau informatique s'imposait. Notons – c'est important – que la mise en place de ce réseau n'aurait pu avoir lieu sans la volonté et la détermination de la direction de l'établissement, du Spip, de la Médiathèque et l'investissement précieux de l'équipe informatique du centre pénitentiaire.

Des prises ont été installées dans chacune des bibliothèques afin de créer un réseau indépendant et parallèle à celui du ministère de la Justice.

Une réflexion a d'abord été menée entre la direction de l'établissement, la Médiathèque de Nancy et le Spip sur les problèmes liés à l'installation d'un SIGB en détention. Différents progiciels correspondant à la taille du réseau ont été étudiés. Nos exigences en tant que bibliothécaires n'étaient pas très importantes. Nous voulions un progiciel très simple d'utilisation car ce sont essentiellement les détenus bibliothécaires qui utilisent le SIGB pour les transactions quotidiennes de prêt. Et comme dans toutes les bibliothèques de prison, nous sommes confrontés à la succession permanente des détenus bibliothécaires qui sont transférés, libérés, déclassés... Donc

SIGLES ET LEXIQUE

- **Centre de détention** : pour les condamnés à une peine d'un an et plus.
- **Maison d'arrêt Condamnés** : pour les condamnés à une peine de moins d'un an.
- **Maison d'arrêt Prévenus** : pour les personnes en attente de jugement.
- **QA (quartier Arrivants)** : espace réservé aux nouveaux détenus ou aux détenus transférés d'une prison à l'autre. Le temps passé au quartier arrivants est de 10 jours environ avant d'être affecté à l'un ou l'autre des bâtiments.
- **QI (quartier Isolement)** : séparation d'un détenu du reste de la population pénale. L'isolement est décidé par le chef d'établissement par mesure de précaution, de sécurité, ou à la demande du détenu.
- **QD (quartier Disciplinaire)** : quartier réservé à l'exécution de la punition de cellule ; le détenu doit y rester seul pendant la durée fixée par la commission de discipline, durée qui est au maximum de 30 jours.
- **UVF (Unité de vie familiale)** : petits appartements dans lesquels les détenus du centre de détention peuvent recevoir et cohabiter avec leur famille pour une durée de 6 à 72 heures. Le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville en compte trois.
- **Détenu bibliothécaire** : détenu rémunéré pour son travail dans la bibliothèque de son quartier. À Nancy, il y a quatre détenus bibliothécaires qui assurent le fonctionnement des bibliothèques au quotidien (prêt, renseignements, équipement des documents, catalogage au moment de l'informatisation...).
- **Spip (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)** : ses missions principales sont l'aménagement des peines et la préparation à la sortie. Les Spip sont également responsables de l'action culturelle et du développement de la lecture en détention.
- **Ule (Unité locale d'enseignement)** : grâce à un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Justice, des enseignants sont détachés pour donner des cours en détention.



Bibliothèque du Centre de détention, signalétique faite par un détenu bibliothécaire.

nous voulions un système paramétrable à différents niveaux, voire simplifiable, dont les modules les plus importants seraient la circulation, l'Opac et le catalogue. Les logiciels libres étant de plus en plus utilisés dans l'administration pénitentiaire, la direction nous a incités à privilégier une solution de ce type.

Enfin, deux points essentiels ont fait l'objet d'une réflexion approfondie : la maintenance et la confidentialité des fichiers usagers.

Pour ce qui concerne la maintenance, outre l'installation du progiciel, il fallait penser à son entretien et à la résolution d'éventuels problèmes techniques ou logiciels. La télémaintenance de plus en plus pratiquée en milieu ouvert est inenvisageable en détention. Les seuls accès Internet pour le personnel sont ultra-sécurisés. Nous avons donc demandé un contrat de maintenance adapté à ce cas particulier en négociant des résolutions de problèmes simples par échange de mails et une intervention sur site une fois par an.

Le deuxième point épineux était celui de la confidentialité des fichiers usagers. Nous voulions un réseau pour partager

les informations liées aux documents certes, mais nous ne voulions pas que ce réseau s'étende aux fichiers des usagers. Par exemple, le détenu bibliothécaire de la maison d'arrêt des condamnés ne doit pas connaître les noms des détenues de la maison d'arrêt des femmes. Il nous fallait donc un progiciel fonctionnant par unités indépendantes. C'est cette préférence système « *independantbranches* » développée sur le progiciel libre Koha¹ qui a déterminé notre choix. Ce système permet d'établir un catalogue commun tout en gardant une gestion propre à chaque bibliothèque. Le détenu bibliothécaire peut ainsi faire des prêts/retours et consulter les comptes des lecteurs uniquement rattachés à sa bibliothèque. Ce choix et nos réflexions sont remontés au niveau interrégional des services pénitentiaires pour aboutir à un document de 12 pages sur l'analyse de risque relative à l'installation d'un SIGB en établissements pénitentiaires. Les conclusions de ce rapport ont montré que la mise en œuvre d'un SIGB a peu d'impact sur le niveau de sécurité

1. www.koha-fr.org

des établissements pénitentiaires. Celui-ci est confiné à sa seule fonction de bibliothèque et les informations traitées sont peu sensibles. Une fois cette autorisation donnée, l'installation s'est faite sur un serveur et un système d'exploitation fonctionnant sous Debian/Linux. Les postes clients sont protégés par Winprotect. Ils ne donnent accès qu'à Koha² (interface professionnelle et Opac) et s'ouvrent donc directement sur la page d'accueil.

Les journées de formation ont permis d'affiner les paramètres du système et de définir les permissions de chacun. Les détenus bibliothécaires ont accès au module de circulation, de recherche et, durant le travail d'informatisation de la base, au module de catalogage. Les administrateurs (agents Spip, bibliothécaires) ont accès à toutes les autres fonctionnalités du progiciel. Les informaticiens, quant à eux, ont accès à tout et se chargent des sauvegardes et des interventions sur le serveur.

2. Koha est développé en Perl (5.8 et supérieur). Koha utilise Apache comme serveur http et Mysql comme base de données. Il faut également installer Yaz et Zebra comme serveur Z3950 et moteur d'indexation.

L'informatisation des fonds s'est effectuée avec l'aide des détenus bibliothécaires en place sur une grille simplifiée de catalogage pour toutes les notices qui n'avaient pas pu être récupérées sur Moccam³.

> Un métier adapté

Nous avons essayé de faciliter au maximum le travail du détenu bibliothécaire. En effet, les mouvements sont nombreux dans un tel établissement. Un détenu passe d'abord par le quartier Arrivants avant d'être affecté à un bâtiment. Mais il peut aussi passer du bâtiment des prévenus à celui des condamnés, ou encore faire un séjour au quartier disciplinaire ou d'isolement. En raison de ces difficultés de suivi, nous ne voulions pas laisser au détenu bibliothécaire la responsabilité d'inscrire les usagers de sa bibliothèque. Des mises à jour sont donc faites manuellement chaque semaine par les informaticiens entre le logiciel Gide⁴ par une édition spécifique extraite et retravaillée des données (nom, prénom, numéro d'écrou, bâtiment) avant d'être importée dans Koha. Le numéro d'écrou, un numéro unique donné au détenu lors de son incarcération, sert de numéro d'utilisateur. Pour des questions d'anonymat, les noms et prénoms des détenus ont été mis dans le champ « adresse » afin d'éviter de les retrouver dans les historiques des prêts et dans le fil des réservations.

Enfin, comme aucun SIGB n'a été pensé pour fonctionner en détention, il a fallu tester tous les aspects du système pour y détecter la moindre possibilité de communication entre les détenus. Ce réseau ne devait en aucun cas servir de boîte mail entre les détenus bibliothécaires. Le Web 2.0 est encore loin de faire son entrée en prison...

Un poste a été installé dans chacune des quatre bibliothèques. Un cin-

3. Moccam. Service gratuit de récupération en ligne de notices Unimarc au format ISO 27.09. Tous les ISBN des documents avaient été préalablement bipés avant le déménagement, et ils le sont au fur et à mesure des commandes passées : www.moccam-en-ligne.fr.

4. Gide : Gestion informatisée des détenus en établissement.



© M.-O. Fiorletta

Bibliothèque de la Maison d'arrêt Prévenus.



© M.-O. Fiorletta

quième poste est également disponible dans le stock. Il sert à exemplariser les documents quand ils arrivent avant de les affecter à l'une ou l'autre des bibliothèques. Il sert également aux administrateurs pour le suivi des statistiques.

Chaque bibliothèque est installée selon un plan de classement similaire et un système de cotes simplifiées et validées (pour les documentaires : Dewey à 3 chiffres). Après trois mois de travail, les 9 000 documents des quatre bibliothèques sont informatisés.

Des dépôts de documents sont régulièrement faits dans les quartiers non reliés au réseau (QA, QD, QI, UVF). Il nous reste à informatiser les documents du CDI afin que tous les lieux d'accès aux livres soient intégrés à notre réseau.

Les détenus bibliothécaires peuvent voir les documents possédés par les autres bibliothèques. Ils les demandent (grâce à un système de listes) et les documents peuvent alors circuler d'un bâtiment à l'autre. Si les bibliothèques du centre pénitentiaire ne possèdent pas un document demandé, la Médiathèque de Nancy prend le relais en mettant temporairement l'ensemble de ses collections à la disposition des détenus.

> Problèmes subsistants

Des problèmes subsistent en effet : l'Ifla⁵ préconise un bibliothécaire à temps plein pour 500 détenus. Nous

5. Manifeste de l'Ifla/Unesco – Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison www.ifla.org/VII/s9/nd1/Profrep97.pdf

sommes ici dans une configuration de 690 détenus avec :

- un emploi Cui⁶ recruté par l'intermédiaire de l'association Dédale⁷ ;
- un agent de la Médiathèque de Nancy qui passe généralement une journée par semaine en détention plus un temps difficilement quantifiable à la préparation des commandes ou demandes de subventions CNL (travail réalisé principalement à la médiathèque afin de bénéficier de la base de données Électre) ;
- 2 agents Spip qui consacrent environ 10% de leur temps à l'action culturelle et aux bibliothèques.

Les préconisations de l'Ifla ne tenaient sans doute pas compte de cet éparpillement des bibliothèques propre aux nouvelles constructions et du temps perdu entre les nombreuses portes pour se rendre de l'une à l'autre. Et malgré nos efforts pour simplifier au maximum le travail (récupération des notices, cotes validées, grille de catalogage simplifiée), le temps est encore très court pour accomplir les tâches de base indispensables au bon fonctionnement du réseau.

Comme dans toutes les prisons, le taux de fréquentation des bibliothèques est plus important qu'à l'extérieur (46% d'inscrits actifs selon nos premières statistiques). L'organisation du prêt y est cependant extrêmement compliquée : beaucoup de livres disparaissent, sont dégradés ou volés. La traçabilité des documents est

6. Cui : Contrat unique d'insertion : 20h/semaine, sans possibilité de pérennisation du poste.

7. Dédale : Développement des activités de loisirs et d'éducation – association de soutien et de développement des activités socioculturelles et sportives du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville.

Espaces bibliothèques du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville	Division	Population	M ²	Mètres linéaires étagères
Maison d'arrêt Femmes	MAF	30	34	100
Maison d'arrêt Prévenus Hommes	MAP	190	28	90
Maison d'arrêt Condamnés Hommes	MAC	210	25	80
Centre de détention Hommes	CDH	240	27	81
Stock 1	ST1		18	80
Stock 2	ST2		6	20

particulièrement difficile. L'installation du SIGB nous aide techniquement. Il rend la politique d'acquisition cohérente et il augmente les ressources disponibles en donnant à voir l'ensemble des collections du centre pénitentiaire.

> Des pistes pour une meilleure intégration des bibliothèques en détention

En détention les problèmes à régler au quotidien sont multiples. L'organisation d'une structure aussi grande est complexe. Au bout d'un peu plus d'un an de fonctionnement les rouages ne sont pas encore parfaitement huilés. Nous avons cependant déjà pu tirer quelques conclusions de notre expérience.

Tous les corps de métier intervenant en détention doivent être sensibilisés à l'importance de la bibliothèque. Les surveillants, par exemple, jouent un rôle important pour l'accès aux livres en organisant les déplacements des détenus. Ils sont aussi extrêmement précieux pour retrouver les documents égarés lors d'un changement de cellule, de bâtiment ou d'une sortie. Nous essayons également d'associer les intervenants (professeurs, animateurs sportifs ou culturels, génépi⁸...) en leur proposant des achats de documents dans le prolongement des activités organisées en détention. Tout cela afin d'essayer sans cesse de relier ces bibliothèques à la vie qui les entoure.

Ce travail de connaissance du milieu dans lequel on intervient est long et

8. Genépi : Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées.

nécessite du temps. Il est cependant indispensable pour adapter au mieux la politique d'acquisition aux besoins des détenus.

La formation et la motivation du détenu bibliothécaire sont aussi fondamentales. Dans la mesure du possible, nous essayons d'être associés au choix des détenus pressentis pour devenir détenus bibliothécaires. Nous avons bien conscience que nos exigences à nous (intérêt pour la littérature et capacité à le transmettre aux autres, organisation, méticulosité, familiarité avec l'outil informatique...) ne sont pas les seules qualités requises pour faire un détenu compétent dans sa bibliothèque. Le chef de bâtiment, de son côté, voit plutôt le « profil criminel » et la capacité à se faire respecter dans ce lieu confiné où les détenus viennent et se retrouvent enfermés pendant une heure. La mission du détenu bibliothécaire est délicate et les chiffres de fréquentation de sa bibliothèque sont intimement liés à sa capacité à gérer, à motiver et à orienter un public souvent difficile. Après 15 mois de fonctionnement, il reste énormément à faire pour une population en manque chronique d'activités.

En 2011, nous souhaitons introduire de nouveaux supports (DVD, CD, livres audio, jeux vidéo) après l'étude des résultats d'une enquête réalisée auprès des détenus sur leurs souhaits et leur taux d'équipement dans les cellules en matière de lecteurs DVD, CD, Xbox, PS2.

Nous voulons également faire vivre ces bibliothèques au-delà de leur fonctionnement de base en proposant des clubs de lecture, débats autour des livres,

lectures à voix haute et essayer ainsi de créer une dynamique de lecture afin que les bibliothèques ne soient pas qu'un espace de rencontre pour les détenus.

Beaucoup d'articles ont déjà été écrits sur la lecture en prison. Ils relatent souvent des expériences riches pour ceux qui les partagent et qui nous motivent à croire que la littérature participe à la réinsertion. Pour conclure en s'inspirant de ce qui se passe à l'étranger, nous citerons simplement les articles parus dans le *Nouvel Observateur*⁹ (11 juin 2009), « Grâce à Steinbeck les taulards s'évadent », qui raconte un programme de réinsertion des repris de justice qui fait ses preuves aux États-Unis grâce à de simples romans, et celui de *Courrier International* (1^{er} août 2009) « Pire que la prison, la lecture¹⁰ » qui décrit les condamnations pittoresques de certains juges turcs qui forcent les délinquants à lire des livres sous contrôle judiciaire et qui offrent des cartes d'abonnés à la bibliothèque municipale aux détenus libérés.

Ces exemples montrent combien il est important que les différents corps de métier communiquent, se comprennent, s'associent et innovent pour développer des projets en commun.

Marie-Odile FIORLETTA
Médiathèque de Nancy



9. <http://bibliobs.nouvelobs.com/20090611/13129/grace-a-steinbeck-les-taulards-sevadent>

10. www.courrierinternational.com/article/2009/07/24/pire-que-la-prison-la-lecture

L'Atelier des Grames, du texte à l'extase matérielle

Nées à Gigondas sous le signe du chien, les éditions Atelier des Grames fêtent cette année leur quarante et un ans d'existence. Une grande exposition à la médiathèque La Durance à Cavailon et l'édition d'un très beau catalogue viennent de saluer cette belle longévité éditoriale.

« L'objet : livre libère les matières de l'obsession de la chose,
leur restitue la chance du livre.

Celui qui est ici invité est lecteur face à des écritures

Michaël Glück



• **Quand les éditions Atelier des Grames sont-elles nées et quelle est l'histoire de leur nom ? Quelles sont les étapes marquantes de cette maison d'édition si singulière ?**

Anik Vinay : Les éditions Atelier des Grames à Gigondas dans le Vaucluse, ont débuté en 1969, portées par trois amis, Yves Lemoine, Nicolas Lemarin, écrivains, et Émile-Bernard Souchière, plasticien qui seul continuera. Suit la rencontre avec François Aubral, écrivain, qui dirigera la collection Grames-écriture avec son choix de textes expérimentaux, et donnera un nouvel élan, puis celles de Gérard Augustin, de Gil Jouanard, qui concrétiseront

des rencontres avec d'autres écrivains dont Christian Gabriel/le Guez Ricord. « Qu'Anik Vinay ait décidé de rejoindre Émile-Bernard Souchière pour renforcer le souffle qui animait l'Atelier ne relève pas du

hasard... », dirait François Aubral. Faisant des livres de mon côté, dans un esprit similaire, nous nous « associons » en 1977, tout en gardant chacun notre indépendance de projets.

L'Atelier est un lieu où se côtoient les presses typographiques, la vigne, le mistral, la taille-douce, le papier, le plomb, la pierre, la lithographie, le cuir, la fonderie, le fil, des textes et des auteurs contemporains, et lorsque un dialogue s'insinue, peut surgir l'alchimie.

Lou grame, le chien, est le nom de notre quartier.

• **Quel fut le premier livre publié par les éditions ?**

Le premier livre, *À cause du silence*, l'auteur Jean-François Bonaldi, un texte accompagné de bois gravés d'Émile-Bernard Souchière.

• **Comment présenter le travail de l'Atelier des Grames en quelques mots ?**

« *Délivrer le livre de sa livrée, travail des Grames. Libre livraison, mais taille sur mesures exactes à même le tissu des mots. L'ordre règne dans l'atelier : pas de panique ou d'à peu près. De la rêverie, oui, en amont, du temps hors temps ; ensuite, c'est un millimètre souci d'exact.* » (Antoine Emaz, in *livre-catalogue Atelier des Grames x 41 [mises à livre]*.)

À l'Atelier, on s'essaie à un travail « poétique », c'est





ambitieux, mais j'ai bien dit « on s'essaie ». Écritures poétiques, formes, matières (dans le désordre), pour une résonance, une interaction, une lecture avec main-œil-voix, avec l'émotion, l'intuition, avec l'exploration de techniques... C'est beaucoup plus un cheminement de complicités, d'interactions, de rencontres, essentielles pour la réalisation de livres, d'objet : livres – toujours multiples – d'une mise en espace, d'une mise en lecture, qu'une simple volonté de « sortir une suite de titres ».

• **J'aimerais que nous revenions sur ces mots « objet : livres » : depuis de nombreuses années, la maison d'édition est identifiée à ces mots ou s'est identifiée à ces mots. Qu'est-ce qui est**

essentiel dans votre geste d'éditer ? Les matières ? Ou ce que Vassili Kandinsky nomme « du spirituel dans l'art » ? Ou bien les matières créent-elles le spirituel ?

Le poème est en lui-même un livre, notre « objet » (objectif), faire qu'il se fonde en un lieu de silences. N'est-ce pas dans le silence que l'on ressent le mieux tous ses sens ? Nous sommes plasticiens, qui lisent, qui ont lu, qui liront, qui lieront, avec une liberté de créer, sans *a priori* de matière, de couleur ou de forme, qui expérimentent les possibles de la chose écrite avec certains auteurs, par désir, par conviction, par souci de partage.

• **Vous parlez souvent de « mise à livre ». Que recouvrent ces mots pour vous ?**

« Mise à livre », comme mise en scène.

• **J'aimerais aller un peu plus loin. Eugène Delacroix dit : « Quand j'entre dans mon atelier, j'entre en scène ? » Est-ce ainsi pour vous ? Qu'est-ce qui vous paraît essentiel dans ce travail de mise en scène ? L'espace ? La texture d'une voix ou bien d'un silence ? Le rythme ?**

Dans la mise à livre, nous entrons en scène, l'auteur et le concepteur. L'auteur que l'on invite ou qui s'invite à nous « fréquenter » aborde des voies nouvelles pour son travail, c'est ce va-et-vient de sens qui est créatif. Il sait qu'il sera dans un autre espace de lecture (des doubles pages avec le pli au centre, on « peut » passer

à un espace en continu, un espace en transparences, à une verticalité, à un poids, à un déploiement...), comme je sais que l'élaboration du projet se construira dans/avec et quelquefois contre l'espace de son texte à venir ; suit une décantation, pour laisser s'installer le livre. Sans chercher une théâtralité de la prise en mains du texte, mais « installer » ce texte, pour s'approcher au plus près de sa voix/e.

• **Dans les livres édités par l'Atelier des Grames depuis 41 ans, il y a, c'est évident, tout un travail des matières et des mains. Mais il y a aussi tout un travail de regard. Loin de tout mimétisme, il y a en eux un évident, une épure, et comme dit Valère Novarina un « creusement perspectif », en tous cas, pour le lecteur, le visiteur de ces livres. Albert Dürer dit ceci : « la perspective, du latin *perspectiva*, qui veut dire « vue traversante ». Un creusement perspectif pour une vue traversante. Qu'en dites-vous ? Il n'y a pas la seule frontalité qui compte en regardant les livres de l'Atelier des Grames. Le lec-**



teur, le visiteur qui finit par venir dans ces livres vient dans un monde autre qui déporte le sens, les sens. Comme si ces livres créaient un monde autour d'eux. Le travail perspectif bouleverse littéralement les livres, les fait tourner, non ?

Peut-être que l'on crée une ambiguïté volontaire, pour provoquer, obliger le lecteur à « reconstruire » et se positionner dans sa préhension de cette lecture à deux voix... Mais, non. Il faut être modeste. Nous n'inventons rien. Les livres de l'Atelier sont dans la continuité de l'histoire des supports de l'écrit, de leur espace, de leur lecture, et l'interaction de ces éléments.

Les « objet : livres » impliquent le lecteur à s'associer à cette histoire. Ils sont là, il faut les apprivoiser, en lire la forme, en voir les écrits, dialoguer avec un autre temps, dans un autre espace : aller au livre, au texte, c'est prendre contact avec un temps de création, une forme, un espace, une matière, une couleur, comme on approcherait une architecture, mais c'est un livre : il y a un titre, un texte, un nom d'auteur, un éditeur.

Si les livres créent un monde autour d'eux, c'est celui de ce partage, de cette complicité, de cet échange, sans forcément l'axe du pli, mais celui de tous les possibles.

• **Aujourd'hui, il est beaucoup question de livre virtuel, mais cela reste encore dans une logique binaire, marchande. L'« objet : livre » est toujours lui-même une question pour le livre. Autrement plus irradiant,**

LES PRINCIPALES COLLECTIONS DE L'ATELIER DES GRAMES

Les 260 titres, réalisés entièrement à l'Atelier, sont regroupés en collections, le projet de départ avec l'auteur le situe la plupart du temps dans une collection. (Sauf mention contraire, les collections sont dirigées par Anik Vinay et/ou Émile-Bernard Souchière.) Voici les collections, dans leur ordre chronologique de création.

- « **Matière à matière** » : des objets poétiques et presque toujours associés à un tirage dit « de papier ». Avec Christian Gabriel/le Guez Ricord, Michaël Glück, François Aubral, Antoine Emaz, Serge Velay, Serge Pey, Marc Syren...
- « **Grames-écriture** », dirigée par François Aubral, avec Kamal Ibrahim, Jean-Luc Parant, Roger Meyere, Guy Darol...
- « **Les Florêts** » a été dirigée par Gil Jouanard, livres non reliés accompagnés d'un dessin ou d'une gravure. 14 titres : *Paysages* de Yves Bonnefoy, dessin de Raymond Masson ; *La Rosalia* de Christian Gabriel/le Guez Ricord, texte et dessin ; *Crow méditation*, texte de Kenneth White ; *Versantcassure* de Bernard Vargaftig, gravure de Marie Jouannic ; *Seul le blanc* de Emmanuel Muheim, dessin de É.-B. Souchière ; *Jardins* de Jean-Luc Sarré, dessin de Dominique Guthertz ; *Le cri de la buse* de Alain Jean-André, dessin de É.-B. Souchière ; *La deuxième nuit* de Jean Tortel, dessin de Anik Vinay ; *Églogue 1* de Gérard Arseguel, pastel de Francis Céra ; *Tour aurore* de Michaël Glück, gravure de Anik Vinay ; *Comme une frontière* de Alain Lance, dessin de Pierre Getzler ; *Poussée la porte bleue* de Annie Le Gall, dessin de É.-B. Souchière ; *Où le trait s'est interrompu* de Françoise Hân, gravure de Anik Vinay...
- « **Les Grecqués** », uniquement des textes en prose poétique, typographiés sur papier à la forme : Gérard Augustin, Michaël Glück, Claude Held, Henri Martraix, Annie Cohen, Hervé Bauer, Gil Jouanard, Astrid Florian, Guy Prévan.
- « **Suite C.J.** » : 10 titres parus, des textes inédits de Charles Juliet, même format, papiers différents et gravure en couverture.
- « **L'à bordée** », textes poétiques bilingues, en deux versions : l'originale, fruit du projet avec l'auteur, et une autre, format et papier identiques à 500 exemplaires. Des textes de Michaël Glück, Antoine Graziani, Jean Gabriel Cosculluela, Antoine Emaz, Ludovic Degroote, Jean-Louis Giovannoni, Claude Louis-Combet, Alfonso Alegre Heitzman, José Luis Jover et des traductions de Delia Morris, Jean Gabriel Cosculluela, Johannes Strugalla, Jose Luis Reina Palazon.
- « **L'à cordée** », dirigée et illustrée par Thémis S/V. Des contes, au même format, non reliés. Des contes de Michaël Glück, Isabelle Baladine Howald, Claude Held, Luc Gibouin, Jean-Pierre Chambon, Antoine Graziani, Claudine Galea, Sylvie Fabre-G., Thémis S/V, Jean Gabriel Cosculluela.
- « **L'à voisinée** », œuvre et texte demandés à des artistes plasticiens, sculpteurs ou peintres pour être réalisés avec et à l'Atelier. Avec Guillaume Liffra, François Weil, Alain Sagaert, René Guiffrey, André Stempfelfel.
- « **Image** » : dirigée par Thémis S/V, *in octavo* où une image photographique « végétale » côtoie un autoportrait de et écrit par l'auteur. Antoine Graziani, Antoine Emaz, et en préparation Caroline Sagot-Duvauroux, Michaël Glück. Photos de Thémis S/V.

Ainsi que les revues :

- *Les Cahiers de la Vierge Noire*, dirigée de 1980 à 1988 par Christian Gabriel/le Guez Ricord. 13 numéros.
- *Stélaire*, dirigée par Bernar Mialet/Anik Vinay, 4 numéros à ce jour.
- *L'*, revue de textes contemporains anonymes avec 6 numéros.
- *Lettre suit*, une coédition Jacques Brémond/Atelier des Grames, dirigée par Jean Gabriel Cosculluela, accompagnements graphiques de Anik Vinay et Jean-Louis Vila (pour la première lettre). 11 lettres d'auteurs.



Émile-Bernard Souchière et Anik Vinay à l'atelier de typographie de l'Atelier des Grames.

rayonnant, n'est-il pas plus naturellement pluridimensionnel, polyphonique ? À partir de ses quatre côtés, ne creuse-t-il pas plus les virtualités du livre ?

« Polycéphale » dirait F. Aubral.

Livre-objet : non, nous n'en créons pas.

Livre virtuel : antinomique.

À partir du moment où l'on dit « livre », pourquoi parler de virtualité ?

L'« objet : livre » est bien réel, sa conception aborde une virtualité, celle de solliciter d'autres perceptions

de la part du lecteur, du visiteur, et qui sont liées à sa propre histoire. Il touche, il perçoit, il décrypte, il entre ou n'entre pas en cohérence avec notre recherche, c'est le propre de toute création.

• Dernière question, à l'Atelier des Grames, le livre – et singulièrement, l'objet : livre – n'est-il pas plus dans la présence que dans la représentation ?

Il est dans l'attente.

Propos recueillis par
Jean Gabriel
COSCULLUELA



Légendes :

1. Asymptote 2. Plomb mobile du plomb 3. Deux clés de dédale
4. Translations 5. Typo compo 6. Voyelles en partance 7. À port de temps 8. Ardesia.
© Atelier des Grames.



UN CATALOGUE

Atelier des grames x 41 [mises à livre], Atelier des Grames, 2010, 100 p. + 32 p. intercalaires de papier calque, ill., 22 x 21 cm, + 1 DVD, ISBN 978-2-902129-27-0

Ce livre-catalogue, conçu pour accompagner l'exposition de la Médiathèque La Durance de Cavaillon (4/06-24/09), résume 41 années d'un travail obstiné dont l'enjeu est de donner à lire la poésie dans des objets eux-mêmes poétiques, ainsi que le rappelle Martine Pringuet en sa préface. Une entreprise qui amenait fatalement à repenser matières et volumes. À l'image des productions de l'Atelier des Grames, ce catalogue soigné place la matière et l'esprit dans une relation spéculaire. « *Chemin de main / de signes* » (Jean-Pierre Sintive), qu'il faut interpréter, décrypter, il est travaillé dans l'éclatement des voix – poètes, compagnons de route, voix d'outre-tombe – traversé tout du long d'un empiècement en noir et blanc, bande serrée d'images, lieux, pages, objets, scènes d'atelier, corps et visages, scandé enfin par ces gros plans de poèmes-inscriptions, poèmes ciselures, poèmes emboutis sur des matières feuilletées, tannées, laminées, bois, ardoise, cuir, métaux, scansions colorées, comme greffées dans le demi-jour et protégées d'un calque qui ajoute à ce jeu d'enveloppements, de traversées, de fuites, coutures, soudures, sa part d'indécidable, mystère et transparence.

Il se prolonge encore par trois films d'Antoine Graziani, *Translations* (13'), *Objet : livre* (64') et *L'I – Christian Gabriel/le Guez Ricord* (29'). Dans le premier, Antoine Graziani tente de « comprendre comment [s]on texte a pu faire l'objet d'un livre de cet Atelier » ; le second est le cœur de cette charade éditoriale : on y suit l'incarnation des mots par les opérations du feu, de l'eau – « L'appellation choisie Atelier des Grames, objet : livre dessine déjà une disposition élémentaire du monde », dit un carton – alchimie du verbe prise au mot, mise en gestes, en rituels. Ce

qui conduit naturellement à évoquer, comme « mon tout », la « transcarnation » du poète Christian Gabriel/le Guez Ricord qui aura trouvé à l'Atelier des Grames « une chambre éclairée ».

PL

À consulter également : *Art et Métiers du Livre*, n° 280, septembre-octobre 2010.



Prière d'insérer de Christian Gabriel/le Guez Ricord, l'un des principaux auteurs de la maison d'édition.

La formation des usagers des bibliothèques publiques aux outils informatiques est une nécessité

Les années passent et le fossé qui sépare les *digital natives* des *digital immigrants* ne semble pas près de se combler, chez les bibliothécaires comme chez les usagers. L'analphabétisme numérique bride l'accès aux ressources et limite la portée de l'offre de nouveaux services. Un déphasage entre discours et réalité qui appelle à multiplier la formation des uns et des autres.

Bibliothèques hybrides, bibliothèques 2.0, les bibliothèques publiques misent sur l'accroissement de leur offre numérique et la mise en ligne de services innovants pour conquérir sans cesse de nouveaux publics.

Cependant pensent-elles *vraiment* aux publics ? Trop nombreux sont encore les usagers – loin d'être des *digital natives* – qui n'utilisent pas ou peu ces ressources numériques mises gratuitement à leur disposition et qui n'accèdent pas à ces nouveaux outils faute de pouvoir les maîtriser. « À quoi bon constituer de telles collections et les mettre à disposition d'usagers qui n'ont pas les clés pour en profiter pleinement ? Ce serait comme proposer des collections de livres à une population d'analphabètes et rester les bras croisés en s'étonnant qu'ils ne soient pas consultés » s'interroge J. C. Brochard¹.

Pourtant, si la mise en place de formations adaptées aux besoins des usagers pour l'appropriation de ces outils paraît être une évidence pour de nombreux établissements, elle n'est pas toujours facile. Et s'il est devenu indispensable de faire accepter aux personnels des bibliothèques la nécessaire mutation de leur métier, en lien avec l'évolution de ces technologies et de les former en conséquence, il n'est pas toujours possible de leur faire jouer le rôle de formateurs.

> Des formations adaptées aux usagers

La plupart des internautes naviguent à vue dans la galaxie Internet dont les contours leur demeurent flous. L'arrivée du tout numérique laisse de côté celles et ceux qui n'ont pas l'habileté ou les moyens de pratiquer les outils informatiques et ne fait que creuser chaque jour un peu plus le fossé qui sépare les *digital natives*² des *digital immigrants*. Et même si la fracture numérique est certes générationnelle, elle touche surtout ceux qui sont complètement déconnectés de l'activité numérique.

Les bibliothèques ont un rôle essentiel à jouer avec des formations adaptées à tous leurs publics. Leur offrir le libre accès à Internet et aux collections numériques ne suffit pas, si elles ne favorisent pas leur autonomie : celle-ci passe par l'acquisition des compétences numériques de base, dans un environnement qui requiert l'utilisation de la souris pour la moindre petite recherche.

- **Les seniors**, ont surtout besoin d'être rassurés et accompagnés pas à pas dans cet univers qui leur est totalement étranger. Du maniement de la souris et du clavier en passant par la lecture sur écran, l'ergonomie d'un ordinateur ne facilite pas leur apprentissage.

L'utilisation des outils du Web³ est pourtant essentielle pour eux, à la fois



pour éviter l'isolement, renforcer les liens, combler le vide, voire la distance comme dans le cas d'une grand-mère qui suit le blog de sa petite fille...

- **Les populations récemment immigrées ou les publics en difficultés sociales**, qui ont du mal à s'y retrouver, ont une demande plutôt tournée vers la navigation sur Internet qui en plus de leur ouvrir les portes de la communication et de l'échange, leur permet d'accéder aux services et à la culture et devient indispensable pour une recherche d'emploi.

- **Quant à la génération Y⁴** qui a grandi au milieu des téléviseurs, ordinateurs, consoles de jeux, écrans de téléphones portables et dans un contexte de dématérialisation des contenus, son rapport à la culture est totalement différent de celui des générations précédentes. Elle

1. http://bibliothequepublic.blogspot.com/2008_04_01_archive.html

2. www.lepost.fr/article/2010/10/05/2251728_petite-typologie-des-digital-natives.html

3. www.internetactu.net/2008/06/19/upfingo8-vieillir-avec-les-technologies/

4. <http://lagenerationy.com/generation-y-definition/>



a besoin d'être accompagnée dans la jungle du Web pour décoder les infos des intos, se forger un jugement parmi le matraquage massif d'images et de textes qu'elle visualise sans effort et sans discernement, concentrer son attention pour une recherche efficace. Pour tous, enfin il s'agit d'accéder à un citoyenneté digitale⁵.

> Bibliothécaire formateur, ou l'évolution d'un métier

Les activités liées au numérique en bibliothèque ont entraîné de nouveaux bouleversements dans les tâches quotidiennes des personnels. Leur mission est désormais d'aider leurs usagers à utiliser les nouvelles ressources du catalogue, localiser et analyser également l'information en ligne, interpréter les résultats d'une requête d'un moteur de recherche.

5. <http://pisani.blog.lemonde.fr/category/cafe-transnets/>

LE GESTE ET LA PAROLE

Les choses bougent : le 10 janvier 2011, au Centre Georges Pompidou à Paris, les groupes ABF-Paris et ABF-Île-de-France organisent la deuxième journée d'étude du cycle « Les bibliothèques à l'heure du numérique ». Cette journée aura pour thématique : « Nouvelles compétences, nouveaux métiers ? » et traitera de l'émergence de nouveaux profils professionnels, qui obligent à penser des organisations inédites et nécessitent des formations adaptées.

Cependant la majeure partie d'entre eux n'a jamais été formée aux technologies du numérique et ne les maîtrise pas suffisamment pour jouer pleinement ce rôle. « Dans notre métier, en ce qui concerne l'usage et la connaissance de ce type d'outils, le gap entre les geeks et bibliothécaires technophiles et les non-geeks et non-technophiles est immense » commente un internaute sur Marlen's corner⁶.

Et comme l'a dit Alan Curtis Kay, informaticien américain célèbre : la technologie, c'est tout ce qui a été inventé après votre naissance.



D'autre part, si le manque crucial de formation se fait sentir pour le personnel, les fréquents blocages des accès aux outils du Net qu'il subit sur son lieu de travail ne l'incitent pas à améliorer ses compétences. Il serait temps que les directions des services informatiques des communes admettent la nécessité professionnelle d'accéder aux sites de social bookmarking comme Diigo ou Delicious, et aux réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, sur lesquels les bibliothèques sont pourtant de plus en plus présentes à la rencontre de leurs publics.

Les « crapauds⁷ » ont beau être fous...

> Les problèmes liés à l'organisation de ces formations

Des offres de formation et de médiation existent déjà dans de nombreuses

6. <http://marlencorner.net/2010/07/12/usages-des-outils-en-ligne-par-les-bibliothecaires/>

7. <http://blog.tcrouzet.com/2009/05/12/les-crapauds-fous-fous/>

bibliothèques de lecture publique mais celles-ci ont parfois du mal à y consacrer des moyens et à y affecter du personnel. Une enquête menée par Carel⁸ en 2009 dans plusieurs villes, autour du développement du numérique, met en évidence ces difficultés et la volonté des équipes des établissements à trouver des solutions.

S'il faut disposer d'un nombre suffisant d'ordinateurs pour proposer des formations, il faut également les programmer à des heures satisfaisant les publics visés et missionner du personnel d'encadrement formé et motivé. Or la plupart des bibliothèques publiques a déjà du mal à gérer le planning de son personnel pour les tâches quotidiennes et se heurte aux contraintes des horaires d'ouverture au public. Si les séances n'ont pas lieu dans un espace dédié – et tous les établissements n'en possèdent pas – elles peuvent générer des nuisances pour ceux qui n'y participent pas.

Certaines bibliothèques ont ainsi recours à des animateurs multimédia pour animer des ateliers dans des espaces parfois délocalisés. D'autres font intervenir divers partenaires sociaux de la commune, d'autres encore demandent une contribution minimale à leurs adhérents afin de les financer alors que la gratuité devrait s'imposer.

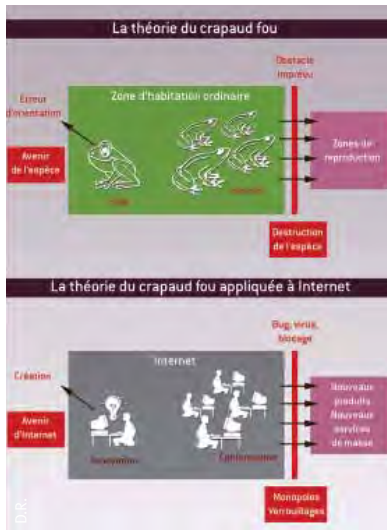
> Exemples réussis, initiatives originales

Avec son offre exceptionnelle d'apprentissage en ligne, l'espace d'autoformation de la Bibliothèque publique d'information⁹ sert de référence pour le développement de ces services. La Bibliothèque des sciences et de l'industrie¹⁰ propose également un « carrefour numérique ». D'autres bibliothèques ont suivi l'exemple, mais ce système demeure onéreux pour beaucoup d'entre elles, surtout pour les struc-

8. www.fill.fr/images/documents/8exp_riencesca-relo709.pdf

9. www.bpi.fr/fr/en_pratique/services_sur_place.html

10. www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bis/contentu/c/1239022145681/connaitre-la-bibliotheque/



tures des petites communes. De plus, pour des usagers qui ne maîtrisent pas ou peu l'informatique et manquent justement cruellement d'autonomie, l'apprentissage en ligne n'est pas chose aisée.

Le développement d'ateliers de formation diversifiés, au nombre de participants réduits, confirme que cet accompagnement répond mieux à leur attente et à leur besoin d'être guidés et rassurés tout au long de leur découverte des outils informatiques. Pour un public plus avancé, l'émulation du groupe est souvent propice à stimuler sa capacité d'apprentissage.

Des forums de discussion, avec questions-réponses pour résoudre les difficultés liées à la pratique quotidienne des outils, des séances de formation et d'information organisées régulièrement pour présenter les nouvelles ressources de la bibliothèque, sont autant d'exemples encourageants à suivre. Mais l'offre reste souvent insuffisante face à la demande grandissante des publics intéressés.

> Former le personnel des bibliothèques au numérique

Une joyeuse bande de bibliothécaires technophiles dont l'addiction au tout numérique est de notoriété publique pour le plus grand bonheur de la profession, a concocté un formi-

dable bouillon dont ils ont la recette secrète : Biblioquest, la trilogie du changement¹¹ ! En collaboration avec le CNFPT-Enact de Nancy¹², une formation en trois épisodes à destination des cadres A (directeurs ou adjoints) « *parce que décréter le changement c'est bien, l'impulser, c'est mieux* ».

L'expérience du blog Bambou¹³ menée par Jérôme Pouchol sur la Médiathèque intercommunale Ouest-Provence destiné aux collègues du réseau dans un premier temps, puis devenu public, et celle de Chermedia¹⁴ l'agora des bibliothécaires du Cher, où la participation de chacun passe par la formation aux

outils dans le but d'animer le portail, sont de belles réussites stimulantes.

Une autre initiative québécoise originale comme exemple à suivre : le camp web 2¹⁵ pour bibliothèques est une formation en ligne individuelle des personnels des bibliothèques pour découvrir les outils technologiques Web 2 courants pour utilisateurs débutants ou intermédiaires, organisé par des bibliothécaires formateurs.

Penser différemment notre métier de bibliothécaire et mettre l'accent sur de nouveaux services d'aide et d'accueil, qui se substitueront à d'autres services devenus automatisés, devient le principal challenge à tenir pour les bibliothèques publiques dans les années à venir (*voir encadré*), si elles ne veulent pas voir leurs publics les désert.

En conclusion, je citerai Lionel Dujol¹⁶, l'auteur de la théorie du « crapaud fou » appliquée aux bibliothèques : « *Débattre sur la bibliothèque 2.0 c'est bien, l'expérimenter c'est mieux.* »

Elizabeth RAVOUX
Service Références
BMVR l'Alcazar, Marseille



11. <http://labibapprivoisee.wordpress.com/2010/11/09/biblioquest-la-trilogie-du-changement/>

12. www.enact-nancy.cnfpt.fr/fr/accueil.php

13. www.mediathèqueouestprovence.fr/espace-professionnel/blog-bambou.html

14. <http://chermedia.com>

15. <http://campw2.wordpress.com/>

16. <http://labibapprivoisee.wordpress.com/2009/03/17/la-theorie-du-crapaud-fou-appliquee-aux-bibliotheques/>

POUR ALLER PLUS LOIN

- Claire Mouraby, « Apprendre à transmettre : Tous laissent entendre qu'ils sont peu préparés à cette mission », *BBF* n°11, juin 2005. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0080-011>.
- Laurence Rey, *Nouvelles compétences en bibliothèque : profils de poste et plans de formation des personnels au regard de l'évolution des services*, mémoire d'étude DCB, Enssib, 2010. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48301.
- Les articles de l'Enssib (« Enssibrèves ») sur les bibliothèques et le numérique : www.enssib.fr/brevues?page=1.
- « Mais qui sont les digital natives » : www.20minutes.fr/article/401240/Web-Mais-qui-sont-les-digital-natives.php.

LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr. N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».

06 : Antibes, Médiathèque, « *Exposition : jeux de contes, Nathalie Fortier* » (07/12-22/01/2011) ; Nice, Bibliothèque patrimoniale et d'étude Romain-Gary, « *Louis Nucéra : passions, émotions, souvenirs, 1928-2000* » (18/12-29/02/2011) ; Bibliothèque Louis-Nucéra, « *Nivèse Altmann ! Un parcours à deux voies* » (09/12-



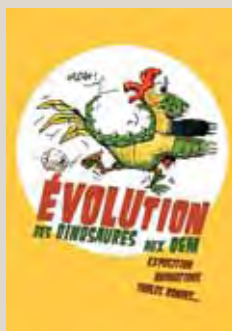
13/02/2011). – **13** : Marseille, Médiathèque de l'Alcazar, « *Quand l'architecture se livre... avec Claude Ponti* » (14/12-15/01/2011) ; « *Enrichissements des collections : 2004-2010* » (14/12-29/01/2011) ; « *Planète mode* » (18/01-26/02/2011) ; « *Logique mytho. Narcisse, Icare, Sisyphe, le peintre aveugle et autres mythes, dessins et peintures de Marcel Bataillard* » (22/01-26/02/2011). – **18** : Bourges, Médiathèque, « *Les cuivres* » (02/12-29/01/2011). – **21** : Dijon, BM, « *Dix ans d'acquisitions remarquables, 2001-2010 ; patrimoine sous réserve* » (02/11-29/01/2011). – **29** : Brest, Médiathèque des Quatre-Moulins, « *Carnets de voyage* » (07/12-29/01/2011) ; Bibliothèque d'études, « *Exposition Yves Piquet, 1984-2010* » (04/12-26/02/2011). – **31** : Toulouse, Bibliothèque Ancely, « *Ancely hier, aujourd'hui, demain* » (30/11-27/03/2011). – **34** : Castrie, Médiathèque Françoise Giroux, « *L'art postal, Rouge* » (04/01-31/01/2011) ; Montpellier, Médiathèque centrale Émile-Zola, « *Évolution, des dinosaures aux OGM* » (02/02-02/04/2011) ; Médiathèque Victor-Hugo, « *Exposition de polaroids, Madame Rêve par André Rougier* » (11/01-29/01/2011) ;



« *Histoire de l'écriture* » (15/02-12/03/2011) ; Médiathèque de la Gare, « *Aufbau, peintures d'Anne Barzi* » (04/01-29/01/2011) ; Médiathèque Federico-Garcia-Lorca, « *Salons divers* » (18/01-05/02/2011) ; « *Place au seigneur Taureau, photos de Jérôme Gevaudan* » (02/02-26/02/2011) ; « *El ultimo adios à une tragédie espagnole. Toiles de José Sales-Albella* » (15/02-12/03/2011). – **38** : Grenoble, Bibliothèque d'étude, « *Livre d'artistes, artistes du livre, Marc Pessin* » (03/12-12/03/2011).



– **42** : Roanne, BM, « *Flip, pop et Cie* » (16/11-15/01/2011). – **44** : Nantes, Médiathèque Jacques-Demy, « *Un nantais nommé Jacques Demy* » (24/10-26/02/2011). – **45** : Orléans, Médiathèque, « *Iannis Xenakis* » (18/12-22/01/2011). – **51** : Châlons-en-Champagne, Médiathèque Georges-Pompidou, « *Sélection : la danse dans les documents anciens* » (02/12-29/01/2011) ; « *Les secrets du scriptorium d'Élisabeth Baillié*



de pigments en feuilles d'or, trésors contemporains » (18/12-12/03/2011). – **54** : Nancy, Médiathèque, « *Frédérique Bertrand* » (22/02-23/04/2011). – **56** : Vannes, Médiathèque de Mémimur, « *Il était une fois mon doudou* » (09/11-31/01/2011).

– **57** : Metz, Médiathèque du Sablon, « *Baptiste Verdoliva, Impressions* » (01/12-31/01/2011). – **59** : Laval, Médiathèque Saint-Nicolas, « *Mon corps, comment ça marche ?* » (12/01-31/01/2011). – **63** : Clermont-Ferrand, BU sciences et techniques, « *Phénomènes optiques : couleurs et lumière en action dans la science* » (22/11-21/01/2011). – **67** : Illkirch Graffenstein, Médiathèque sud, « *Wolf Erlbruch : du nouveau* » (18/01-26/02/2011) ;



Strasbourg, Médiathèque André-Malraux, « *Le calendrier de l'instant magique* » (01/12-29/01/2011). – **74** : Annecy, BM, « *George Washington, Gaël Davrinche* » (03/12-29/01/2011). – **75** : Bibliothèque Château-d'Eau, « *Il ne m'est Paris que de toits* » (10/12-29/01/2011) ; Bibliothèque Faidherbe, « *Hélène Guertik, l'étoile filante, 1932-1937 : cinq*

année aux Éditions du Père Castor » (20/11-12/02/2011) ; Bilipo, « *Les bagnes coloniaux* » (05/11-26/02/2011) ; Paris, BnF, Site François Mitterrand, « *Les amis de la BnF : une exposition hommage* » (14/12-30/01/2011) ; Galerie des bibliothèques Ville de Paris, « *Photo, femmes, féminisme. Collections de la bibliothèque Marguerite Durand* » (19/11-13/03/2011) P. – **76** : Le Havre, Maison de l'Armateur, « *Napoléon Bonaparte débarque au Havre, documents des bibliothèques et des archives* » (19/11-18/04/2011). – **77** : Meaux, Médiathèque Luxembourg, « *Agriculture en Brie* » (18/02-26/03/2011). – **78** : Versailles, Château, « *Sciences et curiosités à la cour de Versailles. [En collaboration avec la BM de Versailles]* » (26/10-27/02/2011). – **80** : Amiens, Médiathèque, « *Jules Verne : savoir rêver, savoirs rêvés* » (02/11-29/01/2011). – **85** : La Roche-sur-Yon, Médiathèque, « *Le futur sera absolu (laboratoire), une exposition de Michel Laury* » (27/11-29/01/2011). – **87** : Limoges, BFM, « *Èvènement : la BFM s'affiche en noir* » (27/11-22/01) ; « *Romans policiers du monde* » (01/12-29/01/2011) ; « *Carte blanche à Benxing Song* » (17/11-31/01/2011) – **92** : Issy-les-Moulineaux, Médiathèque centre-ville, « *Colette Deblé, des femmes s'envolent* » (01/12-30/01).



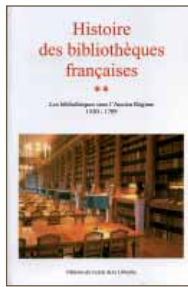
– **77** : Meaux, Médiathèque Luxembourg, « *Agriculture en Brie* » (18/02-26/03/2011). – **78** : Versailles, Château, « *Sciences et curiosités à la cour de Versailles. [En collaboration avec la BM de Versailles]* » (26/10-27/02/2011). – **80** : Amiens, Médiathèque, « *Jules Verne : savoir rêver, savoirs rêvés* » (02/11-29/01/2011). – **85** : La Roche-sur-Yon, Médiathèque, « *Le futur sera absolu (laboratoire), une exposition de Michel Laury* » (27/11-29/01/2011). – **87** : Limoges, BFM, « *Èvènement : la BFM s'affiche en noir* » (27/11-22/01) ; « *Romans policiers du monde* » (01/12-29/01/2011) ; « *Carte blanche à Benxing Song* » (17/11-31/01/2011) – **92** : Issy-les-Moulineaux, Médiathèque centre-ville, « *Colette Deblé, des femmes s'envolent* » (01/12-30/01).

– **77** : Meaux, Médiathèque Luxembourg, « *Agriculture en Brie* » (18/02-26/03/2011). – **78** : Versailles, Château, « *Sciences et curiosités à la cour de Versailles. [En collaboration avec la BM de Versailles]* » (26/10-27/02/2011). – **80** : Amiens, Médiathèque, « *Jules Verne : savoir rêver, savoirs rêvés* » (02/11-29/01/2011). – **85** : La Roche-sur-Yon, Médiathèque, « *Le futur sera absolu (laboratoire), une exposition de Michel Laury* » (27/11-29/01/2011). – **87** : Limoges, BFM, « *Èvènement : la BFM s'affiche en noir* » (27/11-22/01) ; « *Romans policiers du monde* » (01/12-29/01/2011) ; « *Carte blanche à Benxing Song* » (17/11-31/01/2011) – **92** : Issy-les-Moulineaux, Médiathèque centre-ville, « *Colette Deblé, des femmes s'envolent* » (01/12-30/01).

– **77** : Meaux, Médiathèque Luxembourg, « *Agriculture en Brie* » (18/02-26/03/2011). – **78** : Versailles, Château, « *Sciences et curiosités à la cour de Versailles. [En collaboration avec la BM de Versailles]* » (26/10-27/02/2011). – **80** : Amiens, Médiathèque, « *Jules Verne : savoir rêver, savoirs rêvés* » (02/11-29/01/2011). – **85** : La Roche-sur-Yon, Médiathèque, « *Le futur sera absolu (laboratoire), une exposition de Michel Laury* » (27/11-29/01/2011). – **87** : Limoges, BFM, « *Èvènement : la BFM s'affiche en noir* » (27/11-22/01) ; « *Romans policiers du monde* » (01/12-29/01/2011) ; « *Carte blanche à Benxing Song* » (17/11-31/01/2011) – **92** : Issy-les-Moulineaux, Médiathèque centre-ville, « *Colette Deblé, des femmes s'envolent* » (01/12-30/01).

* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.

Les bibliothèques dans le monde



Histoire des bibliothèques françaises, Éd. du Cercle de la librairie, 2008-2009, 15,5x23,5 cm, 4 vol. ; t.1 : *Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, ss la dir. d'André Vernet, 656 p. + 8 p. de pl., ISBN 978-2-7654-0967-0 ; t.2 : *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, ss la dir. de Claude Jolly, 752 p. + 8 p. de pl., ISBN 978-2-7654-0968-7 ; t.3 : *Les bibliothèques de la*



Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914, ss la dir. de Dominique Varry, 928 p. + 8 p. de pl., ISBN 978-2-7654-0972-4 ; t.4 : *Les bibliothèques au XX^e siècle : 1914-1990*, ss la dir. de Martine Poulain ; postface inédite de Martine Poulain, 1200 p. + 8 p. de pl., ISBN 978-2-7654-0973-1

La réédition au format de poche de cet ouvrage de référence en 4 tomes en 2008 et 2009 est la bienvenue car les exemplaires acquis par les bibliothèques lors de sa parution (1988-1992) étaient parfois mal en point, voire incomplets. Ils ne permettaient plus de répondre aux besoins des lecteurs, notamment des étudiants des filières professionnelles.

Le format de poche en facilite la consultation et l'usage à un moindre coût. Pour ce qui est des trois premiers tomes, le texte et ses annexes ont été repris tels quels. En revanche, une large partie de l'iconographie a été sacrifiée pour être réduite à huit pages de planches regroupées en un cahier central. Si l'on peut comprendre ce parti, pris on l'imagine pour des raisons économiques, on ne peut manquer de le regretter surtout pour ce qui concerne le t.4. Si l'on peut trouver aisément dans d'autres publications des reproductions de tableaux ou de manuscrits et d'éditions anciennes, les images d'archives du monde bibliothéconomique du XX^e siècle rassemblaient notamment une importante galerie de portraits qui nous rendait plus proches les figures souvent méconnues d'un passé dont nous sommes les héritiers directs, et qu'il était bien difficile de trouver ailleurs : qui nous restituera les visages de maints bibliothécaires sans doute oubliés mais dont la mémoire tenait précisément à cette monumentale *Histoire*. Et qui, parmi les jeunes générations pour qui la médiathèque s'efface déjà devant la bibliothèque hybride, ne viendrait ici trouver l'image de ce que furent les bibliothèques universitaires ou de lecture publique des années 1920 ou 1950, leurs aménagement, leur équipement, leur vie quotidienne ?

Il n'y a pas ici lieu de revenir sur le contenu de l'ensemble de cette édition désormais classique, mais bien plutôt de nous attarder sur les 100 p. inédites données en postface au t.4 par sa directrice,

Martine Poulain, aux fins d'une nécessaire actualisation : « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 : l'entrée dans une nouvelle ère. »

Dans une synthèse ambitieuse, l'auteur réunit l'ensemble des éléments – y compris chiffrés – caractéristiques de ces trois décennies :

- Stagnation de la lecture révélée par diverses enquêtes et taux « d'illettrisme » non négligeable alors que se développe parallèlement la lecture sur écran souvent associée à l'écriture. La croissance de l'offre en ligne s'accompagne d'une « révolution mentale » mais aussi d'une régulation économique et financière.
- Poursuite de l'essor des institutions documentaires, centre de documentation et d'information dans presque chaque lycée ou collège, constructions et rénovations de bibliothèques à l'initiative des collectivités territoriales (notamment des bibliothèques intercommunales et des bibliothèques municipales à vocation régionale, BMVR), et de l'enseignement supérieur (plan Université 2000 pour la province et Université du 3^e millénaire ou U3M pour Paris). Sans oublier la construction et l'ouverture de ce qui est actuellement la Bibliothèque nationale de France.

- Accroissement du nombre de professionnels, redéfinition de leurs statuts, évolution de leur métier ainsi que leur formation.

- Introduction des documents en ligne dans les collections et multiplication des services (accueil et accompagnement du public, formation à l'usage de la documentation notamment des documents en ligne, action culturelle) afin d'insérer les pratiques virtuelles dans l'usage de la bibliothèque.

- Mise en place de coopérations concernant les documents en ligne.

En conclusion de ce tableau complet de l'évolution des établissements documentaires et des métiers, Martine Poulain reprend à son compte l'affirmation de Maurice B. Line « c'est sur leur services plutôt que sur leurs fonds qu'on jugera la qualité des bibliothèques ».

Les changements intervenus sont resitués au sein des politiques nationales et de leur déclinaison en politiques publiques en matière de bibliothèque. Par exemple, la mise en place des droits de prêt et droits de copie, la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information ou DADVSI, la révision générale des politiques publiques ou RGPP entraînant des modifications structurelles des ministères en charge de la culture et de l'enseignement et des évolutions de leurs missions, les modifications législatives et réglementaires des universités, le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales.

Cette mise à jour est suivie d'un ensemble de notes signalées dans le corps du texte, dont la plupart sont bibliographiques. Ces notes sont suivies d'une bibliographie sélective des publications en langue française sur le livre, la lecture, les bibliothèques (n'incluant pas les revues professionnelles) de la période 1992-2009.

Cette postface actualise utilement ce traité, et comble une lacune de la littérature professionnelle qui ne disposait pas auparavant d'exposé méthodique d'ensemble sur la période récente.

Suzanne MALLET

Histoire du livre, livres d'histoire



Collectif, *Psaumes. Chants de l'humanité*, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Mythes, imaginaires et religions », 2010, 252 p., ill., 21 x 21 cm, ISBN 978-2-7574-0135-4

L'exposition éponyme présentée à la bibliothèque Jean Lévy de Lille au début de l'année 2010 (12/01-3/04) avait représenté un remarquable effort de collaboration entre établissements de natures et d'horizons différents. En effet, non seulement BU, BM, établissements laïcs et bibliothèques d'obédience confessionnelle (BU de l'Université de Lille-3 et de l'Université catholique de Lille) ont réuni leurs fonds patrimoniaux et leurs compétences, mais ils se sont encore adjoint celles des Archives du diocèse. En cela, ils faisaient en quelque sorte écho à la formidable dissémination de leur objet d'étude.

Les poèmes attribués au roi David ont joué un rôle éminent au sein de la civilisation judéo-chrétienne et diffusé bien au-delà de son emprise, dans le temps et dans l'espace. La rédaction de cet ouvrage qui s'efforce de déployer le plus largement possible leur résonance a donc mobilisé plus de 50 contributeurs de tous horizons¹. Cinq parties présentant chacune trois subdivisions s'attachent à étudier la forme littéraire des psaumes, leur transmission, leurs rôle et signification dans le culte et la prière, leur valeur pédagogique dans

1. On nous pardonnera sans doute de ne pas tous les citer, mais en ces colonnes, il doit au moins être fait mention de la participation de Dominique Arot qui, alors directeur de la BM de Lille, est surtout intervenu à titre d'organiste...

différentes traditions, et leur sort dans l'histoire des arts : littérature, peinture et musique. Le catalogue de l'exposition proprement dit – 150 numéros – est distribué selon les 15 sections définies par les thèmes étudiés ; il présente aussi bien des éditions récentes et courantes que des ouvrages patrimoniaux. Enfin, en une page qui précède chaque section de notices, sont présentés une personnalité, un artiste, un éditeur, un ouvrage, une institution remarquable de la région Nord-Pas-de-Calais. La structure de l'ouvrage, très concertée comme on voit, joue à l'envi sur ce chiffre de 150 et en tire le meilleur parti possible, jusqu'à une étonnante sixième partie (tenant en quelque sorte le rôle surnuméraire des psaumes non canoniques) qui forme une anthologie musicale reflétant elle-même l'ensemble de la structure. En effet, au choix de 150 pièces, une par psaume, dans l'ordre et puisant à toutes les traditions musicales, classiques, anciennes et contemporaines, musique évangélique, rock, jazz, chanson, succède encore une brève section où l'on trouvera le *Psaume 151* de Léo Ferré. C'est d'ailleurs ici qu'après un remarquable ensemble d'exposés savants, techniques et denses, l'on trouvera quelques bonheurs inattendus (mais aussi quelques errements : les notices de la p. 235 concernant John Coltrane et Chick Corea, révélant – *horresco referens* – les limites de l'érudition de leur auteur, ne manqueront pas d'amuser à ses dépens le lecteur informé...).

Quelque peu touffu, ce livre couronne une entreprise ambitieuse à bien des égards.

Philippe LEVREAUD

Premiers pas



Emmanuel Burdeau, *La passion de Tony Soprano*, Capricci, coll. « Actualité critique », 2010, 104 p., 12 x 17 cm, ISBN 978-2-918040-24-8

Philippe Azoury, *À Werner Schroeter, qui n'avait pas peur de la mort*, Capricci, coll. « Actualité critique », 2010, 112 p., 12 x 17 cm, ISBN 978-2-918040-23-1



Nantaises et de création récente (2007), les éditions Capricci, spécialisées dans le domaine du cinéma, se sont signalées d'emblée par une politique originale et astucieuse. Leur catalogue d'une quinzaine de titres manifeste l'idée que la cinéphilie de combat ne repose pas nécessairement sur un mépris des productions à succès, et qu'inversement, dans l'ordre de la pensée, il n'est pas de fatalité à reléguer un cinéma non aligné dans le ghetto de l'« underground » où le cantonne la réalité économique. Aussi voit-on se côtoyer, sous de fraîches couvertures également acidulées, des conférences de Stanley Brackage sur les Pères du 7^e art, et un étonnant portrait de Johnny Depp, des entretiens avec Luc Moullet² et d'autres avec la nouvelle coqueluche du cinéma comique américain, Judd Apatow (*40 ans toujours puceau*, *En cloque mode d'emploi*, *Funny people*), ou encore avec Werner Herzog.

2. Cf. *Bibliothèque(s)*, n° 45, juillet 2009, p. 30.

Les deux premiers titres de la nouvelle collection « Actualité critique » s'inscrivent tout à fait dans cette ligne qui relie d'un regard pareillement subtil et attentionné le héros mélancolique d'une série télévisée américaine et l'un des cinéastes les plus stigmatisés d'un cinéma farouchement indépendant. Le regard aiguisé d'Emmanuel Burdeau fait des *Sopranos* une œuvre à la fois savante et populaire où la *liaison* agit comme un principe formel unifiant – du fonctionnement de la mafia à l'élaboration du scénario et à la forme même de la série télévisée –, remettant en cause l'opposition paresseuse entre cinéma et série TV, relançant avec virtuosité la question de la fin du « grand cinéma du passé ». Avec non moins de grâce, Philippe Azoury livre un texte amoureux et lucide, élégant, cristallin sur l'« esthétique impure née de la chute » du cinéaste allemand qui vient de disparaître dans un silence assourdissant. 74 courts paragraphes font état d'une approche séduisante, sachant ne pas céder à la fascination, propre à restituer l'intensité d'un parcours qui, plus encore que celui de Tony Soprano, s'accomplit comme une véritable *Passion*. Mais, pour poursuivre ce parallèle, la logique profonde de la vie et de l'œuvre de Schroeter consiste en une opération générale de *dé-liaison* qui leur tient lieu tout à la fois de moteur, de stratégie, de politique et d'érotique.

Ces textes brefs, incisifs, inaugurent avec brio une collection qui a fait le pari de l'intelligence et dont le nom sonnerait presque aujourd'hui comme un oxymore.

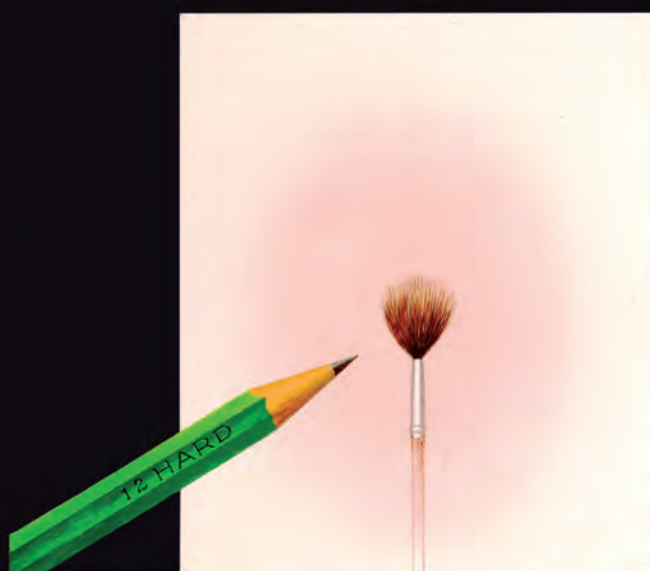
Philippe LEVREAUD

Vient de paraître

Pour adultes seulement.

*Quand les illustrateurs de jeunesse
dessinent pour les grands.*

Le catalogue de l'exposition censurée



« Couic sur la chose ? »

Le Canard enchaîné

**POUR ADULTES SEULEMENT
UNE EXPOSITION CENSURÉE**

Préface par Pascal Wagner, introduction et catalogue par Janine Kotwica, revue de presse

80 p., quadri, 21x23 cm, 13 €

ISBN 2-900177-35-9

Diffusion : ABIS, 31 rue de Chabrol - 75010 Paris

Tél. : 01 55 33 10 30 / Fax : 01 55 33 10 31

répondez-vous aux besoins de vos utilisateurs aujourd'hui? et demain ?



PARUTION novembre 2010
OFFRE SPÉCIALE
SOUSCRIPTION
 dès 70 euros
 au lieu de 90 euros

-20%

AU SOMMAIRE DU GUIDE N°42

BIBLIOTHÈQUES : LES NOUVEAUX USAGES

- 1. DES BUDGETS SOUS SURVEILLANCE**
 - L'ambiance RGPP ■ Combien coûte la BNF ■ Le cas d'une bibliothèque d'entreprise ■ Qualité en bibliothèque
- 2. SATISFAIRE SES PUBLICS**
 - Lecture ou livre numérique ? ■ Learning centers : le grand virage
 - l'accueil par le web ■ Services aux lecteurs : quoi de plus avec le web 2.0 ? ■ Bien accueillir ses publics
 - Bien communiquer vers ses publics ■ Retour d'expérience : une bibliothèque municipale et ses choix d'accueil et de communication
- 3. LE BACK-OFFICE DU BIBLIOTHÉCAIRE**
 - Le double fonds des bibliothèques ■ Informatiser, réinformatiser ■ Bibliothèque automatisée ■ Iphone, la nouvelle carte du lecteur ? ■ Lecture : la troisième dimension
- 4. DES BIBLIOTHÉCAIRES REPROFILÉS**
 - Que reste-t-il du métier de bibliothécaire ?
 - Bibliothécaires main dans la main ■ Se former au métier de bibliothécaire
- 5. DES BIBLIOTHÈQUES QUI VALENT LE DÉTOUR**
 - Des bâtiments à voir ■ Des bâtiments à vivre
- 6. SOURCES**

100% utile
 pour les
bibliothèques
 privées et
 publiques



Guide pratique *Bibliothèques : les nouveaux usages*

Bulletin de souscription

à renvoyer accompagné du règlement à Archimag 24, rue de Milan F-75009 Paris

■ Tél. : + 33 1 55 31 92 30 ■ Fax : + 33 1 44 53 45 01 ■ Courriel : infos@archimag.com ■ Site : www.archimag.com

Oui, je commande exemplaire(s) PAPIER au prix unitaire de 75,35 euros TTC, soit.....euros TTC (TVA 2,10% incluse) au lieu de 90 euros TTC + 5,35 euros de frais de port

Oui, je commande exemplaire(s) PDF au prix unitaire de 70 euros TTC, soit.....euros TTC (TVA 2,10% incluse) au lieu de 90 euros TTC

Oui, je commande exemplaire(s) FLEX (PAPIER + PDF) au prix unitaire de 110,35 euros TTC, soit.....euros TTC (TVA 2,10% incluse) au lieu de 140 euros TTC + 5,35 euros de frais de port

Soit un total de euros TTC

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal-Ville :

Pays :

Tél. :

Courriel :

Fax :

Signature et cachet

Présentation non contractuelle. Archimag et ses guides pratiques sont des publications du groupe